

---



**Perspectives  
économiques  
1998-2003**

**Avril 1998**

---





## Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan est un organisme d'intérêt public.

Le BFP réalise des études sur les questions de politique économique, socio-économique et environnemental.

A cette fin le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions.

Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du parlement, des interlocuteurs sociaux, ainsi que des institutions nationales et internationales.

Le BFP assure à ses travaux une large diffusion. Les résultats de ses recherches sont portés à la connaissance de la collectivité et contribuent au débat démocratique.

## URL

<http://www.plan.be>

## Publications

Publications récurrentes:

*Les perspectives économiques*

*Le budget économique*

*Le "Short Term Update"*

Planning Papers (les derniers numéros)

*L'objet des "Planning Papers" est de diffuser des travaux d'analyse et de recherche du Bureau fédéral du Plan.*

81. *Le vieillissement démographique - De l'analyse des évolutions de population au risque de conclusions hâtives*  
M. Lambrecht - Novembre 1997

82. *La réforme des pensions - Une nouvelle génération et un nouveau contrat.*  
M - J. Festjens - Novembre 1997

83. *Perspectives financières de la Sécurité sociale à l'horizon 2050*  
N. Fasquelle, S. Weemaes - Novembre 1997

84. *Les Priorités d'Essen en matière d'emploi*  
F. Bossier, I. Lebrun, S. Mertens, C. Streel, P. Van Brusselen - Janvier 1998

Working Papers (les derniers numéros)

3/97 *Specification and estimation of an allocation system for private consumption in Europe*  
I. Bracke, E. Meyermans, Working Paper 3/97, Octobre 1997

4/97 *La proposition Rocard de réduction du temps de travail: une évaluation micro-macro*  
T. Bréchet, I. Lebrun, Working Paper 4/97, Novembre 1997

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.  
Imprimé par les soins du Ministère des Affaires économiques

---





## Table des matières

### Annexe statistique

I	Introduction et synthèse	1
II	L'environnement international 1998-2003	7
	A. L'environnement international pour 1998	7
	B. L'environnement international pour 1999-2003	8
	C. Les incertitudes liées à ce scénario	10
III	Evolutions macroéconomiques et sectorielles	11
	A. La croissance et ses composantes	11
	B. Comptes d'agents, revenu national	22
IV	Marché du Travail	29
	A. Temps de travail	29
	B. Emploi et chômage	32
V	Prix et coûts, taux d'intérêt	39
	A. Coûts salariaux	39
	B. Prix et coûts	48
	C. Taux d'intérêts	52
	D. Variante de hausse plus rapide des salaires	55
VI	Finances publiques	59
	A. Evolution globale	59
	B. Les recettes fiscales : vue d'ensemble et répartition	65
	C. Pouvoir fédéral	72
	D. Sécurité sociale	79
	E. Communautés et Régions	86
	F. Pouvoirs locaux	90

VII	Les perspectives budgétaires à moyen et long terme	93
A.	Les normes budgétaires et les perspectives à moyen terme	93
B.	L'évolution à long terme de la dette et des marges budgétaires	99
VIII	La consommation d'énergie et les émissions de dioxyde de carbone	107
A.	Le contenu en énergie de la croissance	107
B.	Le contenu en CO <sub>2</sub> de la croissance	112
IX	Principales hypothèses de la projection	117
X	Résultats macroéconomiques	121
XI	Comptes d'agents	135
XII	Finances publiques	143
XIII	Résultats sectoriels	151

---



## Introduction et synthèse

Les perspectives économiques 1998-2003 d'avril 1998 confirment les tendances de moyen terme de l'économie belge mises en évidence dans nos éditions des deux dernières années. Les présentes perspectives accentuent et prolongent ces tendances; elles précisent les défis auxquels l'économie belge sera très prochainement confrontée.

La projection est réalisée à législation et politiques inchangées; l'évolution de certains agrégats macroéconomiques dans un tel scénario pourrait susciter des inflexions de la politique économique. Les résultats ne tiennent pas compte de cette éventualité.

### *Reprise soutenue, en dépit d'hypothèses prudentes*

La reprise économique soutenue se confirme; dans la nouvelle projection de moyen terme du Bureau fédéral du Plan, la croissance oscille autour de 2,6 pourcent sur la période 1998-2003. Ce résultat est légèrement supérieur à la croissance tendancielle (voir chapitre 3). Il est obtenu en s'appuyant sur une prévision de court terme (1998) prudente<sup>1</sup> et sur un scénario d'environnement international où la croissance de nos principaux partenaires commerciaux confirme en 1998-1999 la forte reprise de 1997 et se réduit modérément ensuite. Ce ralentissement à caractère cyclique correspond à l'augmentation progressive du taux d'utilisation des capacités de production.

### *Contexte européen porteur*

Cette perspective favorable s'inscrit dans un contexte macroéconomique européen marqué par la réalisation de l'Union monétaire à onze Etats membres, l'appréciation du cours du dollar, et des hausses salariales qui, tout en contribuant au dynamisme de la demande intérieure, restent inférieures aux gains de productivité.

La zone de l'Union monétaire serait ainsi préservée des turbulences des taux de change qui ont jusqu'à présent pesé sur la croissance européenne, et pourrait maintenir sa compétitivité à l'égard du reste du monde. Par ailleurs, les finances publiques assainies des Etats européens, que le pacte de stabilité et de croissance devrait pérenniser, se conjuguent avec la croissance modérée des salaires (ce qui limite les risques inflationnistes) pour maintenir des taux d'intérêt nominaux faibles. Dans le contexte d'inflation maîtrisée, la politique monétaire de la Banque centrale européenne, libérée du souci de la convergence des taux de change, devrait conduire à des taux d'intérêts faibles.

1. Institut des comptes nationaux, prévisions économiques 1998.

*Les créances sur le reste du monde dépasseront 50 pour-cent du P.I.B. en 2003*

La croissance économique belge devrait au cours de la période 1998-2003 s'appuyer un peu plus sur la consommation privée (+2 pour-cent par an)<sup>1</sup> qu'au cours des années précédentes. La formation brute de capital continuerait à progresser à un rythme soutenu (+3,4 pour-cent par an), grâce à la formation brute de capital des entreprises (celles des ménages et de l'Etat restent relativement faibles). Cependant l'exportation nette de biens et services continuerait à contribuer de façon importante à la croissance économique, progressant de 5,2 pour-cent du P.I.B. en 1997 à 7,4 pour-cent du P.I.B. en 2003, soit un sommet historique. Les surplus cumulés de la balance des opérations courantes amèneraient les créances de la Belgique sur le reste du monde au-delà des 50 pour-cent du P.I.B.

*Accroissement des émissions de CO<sub>2</sub>*

La reprise de la croissance implique une nouvelle progression de la consommation d'énergie, malgré un nouveau repli de l'intensité énergétique de la croissance (-1,1 pour-cent par an en moyenne sur l'ensemble de la période). Cette évolution s'explique surtout par l'évolution de l'intensité énergétique de la croissance dans l'industrie.

En dépit de glissements entre les différents types de combustibles qui entraînent un recul un peu plus accentué de l'intensité en CO<sub>2</sub> de la croissance (soit -1,2 pour-cent en moyenne annuelle), une progression des émissions de CO<sub>2</sub> serait donc enregistrée à moyen terme. A politique inchangée l'objectif théorique de réduction des émissions fixé dans le protocole de Kyoto pour l'économie belge à l'horizon 2008-2012 paraît hors d'atteinte (voir chapitre 8).

*L'emploi en net progrès...*

Les mesures limitant le coût du facteur travail (réduction de cotisations sociales, modération salariale) et les divers programmes subventionnant l'emploi des chômeurs ramènent les gains de productivité horaire du travail (en termes réels) autour de 2 pour-cent par an dans le secteur marchand (hors agriculture); le volume de travail dans ce même secteur devrait donc croître de 0,6 pour-cent par an en moyenne entre 1998 et 2003. Compte tenu d'une réduction de la durée effective moyenne du travail de 0,2 pour-cent par an sur la même période - du fait de l'évolution de la durée conventionnelle et de la pénétration du temps partiel - l'emploi du secteur marchand (hors agriculture) progresserait en moyenne annuelle de 0,9 pour-cent, soit une création d'environ 26.000 emplois par an, hors secteur des administrations publiques (voir chapitre 4).

Ce résultat est obtenu en supposant que la législation relative à la formation des salaires reste inchangée, conformément à la méthodologie de base retenue dans la projection de référence (législation et politiques inchangées); cela implique que le développement possible de tensions sur le marché de l'emploi n'enclenche pas de comportements individuels ou collectifs conduisant à des hausses salariales plus fortes. Vu l'importance des créations d'emploi dans ces perspectives et le contexte de surplus extérieurs considérables, une telle éventualité ne peut être exclue; les conséquences macroéconomiques et budgétaires en ont été étudiées dans une variante (voir encadré dans le chapitre 5).

*... le chômage en recul modéré*

Avec une population active qui serait encore en nette progression à l'horizon 2003, notamment du fait de la réforme des pensions (de 46.000 à 67.000 person-

---

1. Taux de croissance annuel moyen pour la période 1998-2003 en termes réels.



nes, selon la définition retenue<sup>1)</sup> l'accroissement de l'emploi ne se traduit que partiellement dans la réduction du chômage.

Le chômage complet se réduirait de 94.000 à 115.000<sup>(1)</sup> unités dans la même période, mais atteindrait encore 560.000 ou 425.000 unités <sup>(1)</sup> en 2003. Le taux de chômage au sens large passerait ainsi de 14,8 pour-cent en 1997 à 12,5 pour-cent en 2003, ou de 12,5 pour-cent à 9,7 pour-cent sans tenir compte des chômeurs âgés indemnisés non demandeurs d'emploi.

Le taux d'emploi (en pour-cent de la population âgée de 15 à 64 ans) passerait de 56,3 pour-cent en 1997 à 58,5 pour-cent en 2003.

*Nouveau recul de l'emploi industriel*

Les créations d'emploi seraient concentrées dans les services marchands, qui enregistreraient une progression de l'emploi supérieure à la progression de l'emploi total. En effet, l'emploi industriel poursuivrait son recul tendanciel, bien qu'à un rythme ralenti par les bonnes perspectives de production.

*Le surplus primaire (consolidé) progresse encore...*

Le besoin net de financement de l'ensemble des administrations publiques en 1997 serait finalement légèrement inférieur à 2 pour-cent du P.I.B., avec un surplus primaire consolidé supérieur à 6 pour-cent du P.I.B. (voir chapitre 6).

Le scénario de la projection de référence (règles et politiques constantes) suppose le maintien d'une gestion austère de l'ensemble des postes de dépenses, sans qu'interviennent, toutefois, de nouvelles opérations d'économie. En particulier, l'emploi public à statut normal (hors emplois spéciaux à coût réduit) se tasse, aucune revalorisation barémique n'intervient à moyen terme dans la fonction publique et les revenus de remplacement ne bénéficient d'aucune adaptation à l'évolution du bien-être, en dehors des dispositions prévues en la matière dans le cadre de la réforme des pensions. Au total, les dépenses primaires passeraient de 41,3 pour-cent du P.I.B. en 1997 à 38,9 pour-cent en 2003. Cette réduction de 2,5 pour-cent du P.I.B. serait concentrée dans les dépenses de rémunérations de l'Etat, du chômage, des pensions du secteur privé et des allocations familiales.

De même, les dispositions en matière de prélèvements obligatoires ne sont adaptées qu'en fonction des décisions clairement prises (avant la date du 31 mars), ce qui implique le maintien des taux actuels de prélèvement, hormis les allègements de cotisations sociales programmés et le rétablissement de l'indexation complète des barèmes fiscaux à partir de l'exercice fiscal 2000. Les recettes totales des administrations publiques passeraient de 47,4 à 45,9 pour-cent du P.I.B. en 2003.

Dans ces hypothèses, le surplus primaire progresserait encore jusque 7,1 pour-cent en 2003 (au bénéfice de la seule entité I<sup>2</sup>), malgré une stagnation autour du niveau élevé de 6 pour-cent entre 1998 et 2000; cette stagnation en début de période s'explique par l'extinction progressive de mesures non structurelles décidées au cours des exercices budgétaires précédents, par les réductions de cotisations sociales et par la reprise temporaire de l'investissement des pouvoirs locaux.

1. Selon que les chômeurs âgés indemnisés non demandeurs d'emploi (en hausse de 21.000 unités entre 1997 et 2003) soient ou non pris en compte.  
2. Pouvoir fédéral + Sécurité sociale

Le surplus primaire de l'entité I atteindrait l'objectif de 5,3 pour-cent du P.I.B. en 1998; il diminuerait en 1999 pour se redresser à partir de 2000.

L'évolution du surplus primaire montre qu'à politique inchangée et selon la stratégie budgétaire adoptée des marges de manoeuvre peuvent apparaître progressivement. Leur utilisation future n'est pas intégrée dans l'exercice, vu la méthodologie suivie (voir infra).

#### *... le déficit public disparaît*

Le niveau réduit du déficit public, dans un contexte de croissance économique nominale d'environ 4 pour-cent par an, garantit une baisse du ratio d'endettement public de l'ordre de 3 à 4 pour-cent du P.I.B. par an, et même plus en fin de période. Cette baisse du ratio d'endettement public, ainsi que le recul du taux d'intérêt implicite de la dette publique, se traduit par une chute des charges d'intérêt de l'ensemble des administrations publiques entre 1997 et 2003 (de 7,9 pour-cent à 6 pour-cent du P.I.B.). Cette chute, conjuguée à l'amélioration persistante du surplus primaire, implique la disparition de tout déficit public à partir de 2002.

Bien entendu, ce résultat est conditionné par l'évolution du différentiel entre le taux d'intérêt implicite de la dette et le taux de croissance économique, qui sera largement tributaire du policy mix européen; ce différentiel passerait dans la projection de référence de 2,4 en 1997 à 2,1 en 2001 et 1,6 en 2003.

L'apparition, dans la projection de référence, d'un surplus primaire en nouvelle progression à partir de 2001 et d'un excédent croissant au niveau du compte de l'ensemble des administrations publiques en 2002-2003, pourrait ne pas se traduire dans la réalité. En effet, à moyen terme, la trajectoire de désendettement pourrait être axée sur le maintien d'un besoin ou d'une capacité nette de financement prédéterminée et proche de zéro. Nous n'avons cependant pas souhaité anticiper ni sur le choix de la stratégie de désendettement ni - a fortiori - sur l'option que prendra le gouvernement dans l'utilisation des marges de manoeuvre.

#### *Marges de manoeuvre*

Les marges de manoeuvre budgétaires font l'objet d'une analyse détaillée, dans diverses modalités d'application des stratégies budgétaires (voir chapitre 7, section A). Il paraît probable que des marges apparaissent en tout cas à partir de 2001, celles-ci étant évidemment conditionnées par le contexte macro-économique favorable de la projection.

Entre 1998 et 2000, les marges n'apparaissent que dans des stratégies budgétaires où l'on accepte un abaissement du surplus primaire par rapport au niveau atteint en 1997.

Il nous a cependant paru intéressant d'étudier dans quelle mesure les marges seraient utilisées dans deux configurations plus dépensières. La première reprend les propositions récemment avancées en matière d'approfondissement des réductions de cotisations sociales (voir chapitre 5); la seconde envisage l'éventualité d'un retour à un développement moins contraignant des dépenses de soins de santé (voir chapitre 6). Dans les hypothèses testées, aucune de ces deux alternatives n'épuise la totalité des marges à moyen terme.

Les marges de manoeuvre qui apparaîtraient à long terme sont examinées dans le cadre d'une section consacrée à l'évolution à long terme du degré d'endettement (chapitre 7, section B). Avec une stratégie de déficit nul, le ratio d'endettement devrait revenir à 60 pour-cent du P.I.B. aux environs de 2015. L'ampleur des marges de manoeuvre dégagées à long terme dépend alors de l'évolution de la croissance économique et du différentiel taux de croissance - taux d'intérêt.

Après 2003, dans l'hypothèse d'une croissance économique tendancielle de long terme de 2,25 pour-cent et d'un taux d'intérêt réel sur la dette publique de 4 pour-cent, il subsisterait des marges de manoeuvre après que le coût budgétaire du vieillissement ait été rencontré. Elles seraient cependant réduites (chaque année et en moyenne environ 0,1 pour-cent du P.I.B. de marges de manoeuvre nouvelles).

**TABLEAU 1 - Principaux résultats de la projection**  
(taux de croissance en pour-cent, sauf indication contraire)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Moyennes de période	
								1991-1997	1998-2003
P.I.B. (croissance en volume)	2,7	2,5	2,8	2,6	2,5	2,5	2,6	1,4	2,6
Consommation privée	1,5	2,0	2,0	1,9	2,0	2,0	2,1	1,3	2,0
Consommation publique	1,3	1,3	1,8	1,2	1,2	1,0	1,3	1,3	1,3
F.B.C.F.	4,6	3,6	3,0	3,3	3,1	3,4	3,9	0,1	3,4
Entreprises	3,4	3,4	5,6	3,3	4,9	4,6	4,6	-0,3	4,4
Etat	24,7	12,7	-11,9	12,8	-8,1	-3,8	1,8	3,8	0,1
Logements	2,5	1,1	0,4	0,3	1,2	1,6	2,0	0,2	1,1
Demande intérieure totale	2,1	2,2	2,2	2,1	2,1	2,2	2,4	1,0	2,2
Exportations	6,2	5,6	6,2	6,2	6,0	5,9	5,9	4,5	6,0
Importations	5,5	5,3	5,6	5,8	5,7	5,7	5,8	4,1	5,6
Prix de la consommation privée	1,6	1,1	1,4	1,6	1,7	1,7	1,8	2,6	1,6
Déflateur du P.I.B.	1,5	1,3	1,2	1,3	1,5	1,6	1,6	2,6	1,4
Emploi (variation en milliers)	12,1	33,7	34,9	23,3	21,1	22,6	26,6	-6,0	27,0
Chômage au sens large (en milliers) <sup>a</sup>	654,4	640,8	617,7	608,1	597,3	580,6	560,3	587,5	600,8
Taux de chômage, en % de la population active <sup>a</sup>	14,8	14,4	13,9	13,6	13,3	12,9	12,5	13,5	13,4
Chômage (concept MET en milliers)	540,7	515,6	489,4	478,0	465,0	447,7	425,1	504,7	470,1
Taux de chômage MET, en % de la population active	12,5	11,9	11,3	11,0	10,7	10,3	9,7	11,8	10,8
Solde des opérations courantes avec le reste du monde (pour-cent du P.I.B.)	5,0	5,4	5,9	6,3	6,6	6,9	7,1	3,4	6,4
Capacité ou besoin de financement de l'ensemble des administrations publiques (pour-cent du P.I.B.)	-1,8	-1,6	-1,3	-1,0	-0,4	0,4	1,0		
Pouvoir fédéral	-2,3	-1,9	-1,6	-1,5	-1,0	-0,4	0,1		
Régions et Communautés	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2		
Sécurité sociale	0,5	0,3	0,3	0,4	0,5	0,7	0,8		
Pouvoirs locaux	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3		

a. définition BfP: chômeurs âgés non demandeurs d'emploi inclus





## L'environnement international 1998-2003

### A. L'environnement international pour 1998

L'environnement international de l'année 1998 de ces projections de moyen terme est basé à la fois sur les perspectives économiques de la Commission européenne, les prévisions du Fond Monétaire International et les observations statistiques disponibles pour les premiers mois de cette année <sup>1</sup>.

En ce qui concerne la croissance des marchés potentiels à l'exportation en 1998, celle-ci a été réduite par rapport à l'année 1997, en raison notamment de la prise en compte des effets de la crise économique que connaissent actuellement plusieurs pays d'Asie. De plus, la croissance des marchés extérieurs subit l'influence du ralentissement de la croissance économique américaine en 1998 par rapport à 1997 (le P.I.B. américain ne devrait s'accroître que de 2,4 pour-cent en 1998, contre 3,8 pour-cent en 1997). Enfin, l'évolution du marché potentiel à l'exportation est aussi conditionnée par le rôle plus grand que devrait jouer la demande intérieure dans la contribution à la croissance européenne, suite à l'amélioration de la confiance des consommateurs européens depuis l'été dernier (le P.I.B. européen s'accroîtrait, dans ce contexte, de 2,7 pour-cent en 1998, contre 2,6 pour-cent en 1997).

Au total, la croissance des marchés potentiels à l'exportation pour la Belgique s'établirait à 6,6 pour-cent en 1998, en retrait de 0,4 point par rapport à la performance relevée pour 1997.

Les taux de change retenus pour 1998 correspondent, quant à eux, à la moyenne observée de janvier. Ceci entraîne une baisse non négligeable de la valeur du franc belge face au dollar américain, par rapport à l'année précédente. La hausse du dollar se produit par rapport à la majorité des monnaies européennes, et serait imputable notamment à la dépréciation des monnaies asiatiques intervenues depuis l'été 1997 et au rôle de valeur refuge de la monnaie américaine.

En ce qui concerne l'évolution des prix mondiaux pour la Belgique, la hausse du cours du dollar face aux principales autres devises entraînerait une baisse des prix mondiaux non-énergétiques exprimés en dollars. Par contre, les prix mondiaux exprimés en francs belges devraient croître quelque peu, en raison du recul du franc belge, tant face au dollar que vis-à-vis d'un certain nombre de monnaies européennes. Enfin, l'évolution du prix du pétrole brut a été calculée sur base des observations de janvier de cette année et des prix affichés sur les marchés à terme. Pour la moyenne de l'année, le prix du baril s'afficherait en baisse sensible, passant de 19.3 dollars en 1997 à 16.5 dollars en 1998.

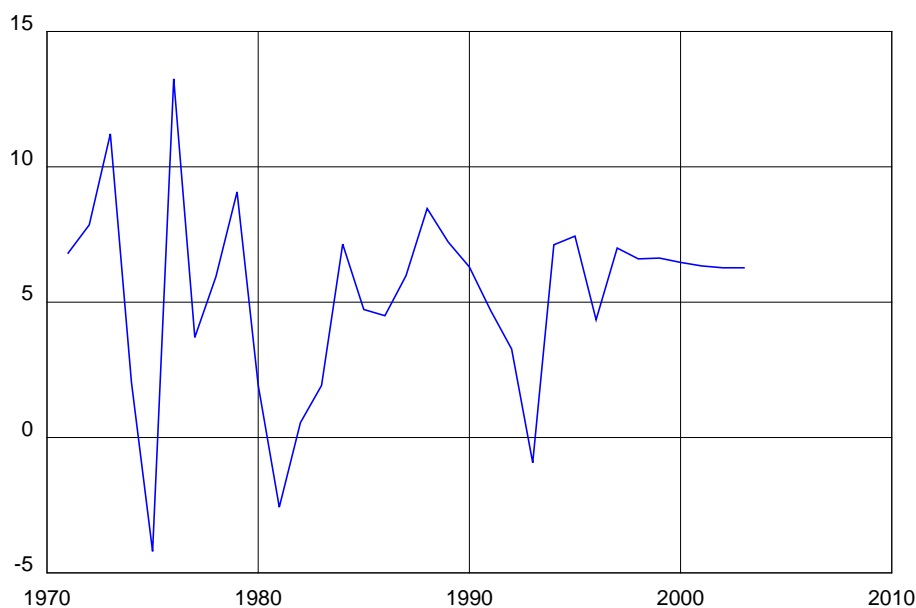
1. Pour de plus amples détails concernant la méthodologie d'élaboration de cet environnement international, se référer à la note (98) DG/PVB/5999/8125 du Bureau fédéral du Plan.

## B. L'environnement international pour 1999-2003

L'environnement international 1999-2003 se fonde à la fois sur la dernière projection de moyen terme de la Commission européenne et sur celle de l'O.C.D.E. Le scénario retenu suppose la poursuite de la mise en oeuvre en Europe d'un "policy mix" équilibré, assurant le passage à la Monnaie Unique dans les délais prévus, une croissance stable, soutenue et non inflationniste, ainsi que la poursuite des programmes de consolidation fiscales et budgétaires au sein des pays membres de l'Union européenne.

Dans ce nouveau scénario de moyen terme du Bureau, l'évolution du marché potentiel à l'exportation pour la Belgique est basée sur un sentier de croissance économique, menant à la résorption progressive de l'écart entre production effective et production potentielle<sup>1</sup> d'ici 2003. La croissance de la demande d'importations des principaux pays partenaires commerciaux de la Belgique fléchirait légèrement entre 1999 et 2003, suivant un léger repli de la croissance sur cette période. Ainsi, la croissance du marché potentiel à l'exportation pour la Belgique descendrait progressivement de 6,6 pour-cent en 1999 à 6,3 pour-cent en 2003. En moyenne, de 1999 à 2003, la croissance du marché potentiel atteindrait 6,4 pour-cent, soit un rythme d'expansion largement au-dessus de la progression observée entre 1991 et 1997 (mais, par contre, quasiment identique au rythme de croissance enregistré dans la seconde partie des années '80).

**FIGURE 1 - Evolution du marché potentiel d'exportation pour la Belgique**  
(variation en pour-cent)



1. On parle aussi de résorption de l' "output gap".

En ce qui concerne l'évolution du taux de change du franc belge par rapport aux principales monnaies européennes sur la période 1999-2003, le nouveau scénario tient compte de la participation initiale de onze pays à la Monnaie Unique. Quant aux autres pays européens, on considère que leurs taux de change bilatéraux sont fixés en termes nominaux à moyen terme. Le taux de change du franc belge par rapport au dollar américain resterait stable en terme nominal en 1999, puis constant en termes réels sur 2000-2003.

Après avoir reculé en 1998, les prix mondiaux en dollar devraient s'accroître en moyenne de l'ordre de 2,5 pour-cent pour la période 1999-2003. Etant donné la légère appréciation du franc belge par rapport au dollar sur cette période, l'inflation mondiale exprimée en franc belge serait légèrement moins rapide, de l'ordre de 2,1 pour-cent. Le prix de l'énergie est supposé, quant à lui, évoluer après 1999 au même rythme que l'inflation mondiale. Enfin, les taux d'intérêt seraient en légère hausse jusqu'en 1999 et se stabiliseraient ensuite en termes nominaux jusqu'en 2003<sup>1</sup>. Le tableau 2 ci-après présente l'environnement international de la nouvelle projection de moyen terme du Bureau fédéral du Plan.

**TABLEAU 2 - Hypothèses d'environnement international de la projection de moyen terme du Bureau fédéral du Plan**  
(taux de croissance en pour-cent, sauf indication contraire)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Moyennes de période	
								1991-1997	1998-2003
Marché potentiel d'exportation pour la Belgique	7,0	6,6	6,6	6,5	6,4	6,3	6,3	4,7	6,5
p.m. : Scénario CE de janvier 1998 <sup>a</sup>	7,4	7,0	7,4	7,3	7,3	7,2			
Prix mondiaux en \$ US									
Exportations (biens & services)	-8,5	-2,8	2,0	2,6	2,7	2,7	2,7	-0,5	1,6
Importations (biens & services)	-8,9	-3,3	2,0	2,6	2,7	2,7	2,7	-0,5	1,5
Prix mondiaux en francs belges									
Exportations (biens & services)	5,7	1,8	2,0	2,1	2,1	2,1	2,1	0,5	2,0
Importations (biens & services)	5,3	1,3	2,0	2,2	2,1	2,1	2,1	0,4	2,0
Prix du pétrole (Brent, US\$ / baril)	19,3	16,5	17,3	17,8	18,2	18,6	19,1	18,4	17,9
Taux de change FB / \$ US	35,8	37,4	37,4	37,3	37,1	36,8	36,6	32,9	36,9
Taux d'intérêt à court terme (3 mois-niveau en pour-cent)									
États-Unis	5,6	5,7	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	4,9	5,8
Allemagne	3,3	3,6	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	6,0	3,9
Taux d'intérêt à long terme (10 ans-niveau en pour-cent)									
États-Unis	6,3	5,8	5,9	6,0	6,0	6,0	6,0	6,7	6,0
Allemagne	5,7	5,1	5,4	5,5	5,5	5,5	5,5	6,9	5,4

a. Scénario CE janvier 1998 : Environnement international découlant de la projection à moyen terme de décembre 1997 - janvier 1998 des services de la DG II de la Commission européenne.

1. Pour de plus amples détails concernant les taux d'intérêt extérieurs, se référer à la note (98) DG/FVH/6001/8128 du Bureau fédéral du Plan.

## C. Les incertitudes liées à ce scénario

Une première incertitude qui entoure cette projection trouve son origine dans la crise financière qui a secoué l'Asie au second semestre de l'année 1997. Le scénario retenu par le Bureau fédéral du Plan tient compte de l'impact de cette crise en 1998, mais part de l'hypothèse que celle-ci sera maîtrisée et que ses effets ne se feront plus sentir sur la période 1999-2003. Toutefois, il existe un risque que les réformes économiques et réglementaires<sup>1</sup> élaborées dans les pays concernés ne soient trop timides, tardives ou limitées. Dans ce cas, les pays au centre de cette crise pourraient mettre du temps à retrouver le chemin d'une stabilité et d'une nouvelle croissance économique soutenue. Par ailleurs, cette crise a vu d'importants montants de capitaux quitter l'Asie pour se réorienter vers des zones considérées comme étant moins risquées. Les conséquences à plus longue échéance sur les taux d'intérêt et de change en Europe, aux États-Unis et au Japon de ces réorientations de flux financiers sont difficiles à cerner.

En outre, la crise asiatique a déstabilisé et fragilisé un peu plus encore la situation économique du Japon. A l'heure actuelle, il n'est pas certain que les mesures adoptées par ce pays lui permettent enfin de faire face à son problème de croissance et de déséquilibre des finances publiques. De plus, dans la mesure où le dollar américain continuerait à servir de valeur refuge aux capitaux quittant l'Asie, son appréciation pourrait se poursuivre. Ainsi, le déficit commercial américain risque de continuer à croître, alors même que les excédents commerciaux japonais persistent, suite notamment à la faiblesse de la demande intérieure nipponne. Dans la mesure où ces tendances ne seraient pas corrigées rapidement, il n'est pas exclu qu'un nouveau conflit commercial surgisse entre ces deux pays, et hypothèque la reprise au Japon ainsi que la stabilité de la croissance aux États-Unis et en Europe.

Un autre risque concerne la phase finale du processus de passage à la monnaie unique en Europe. Suite à la sélection des pays qui participent à la monnaie unique, il est concevable que des tensions apparaissent sur les marchés financiers. Ces tensions pourraient être liées à la transition vers les parités retenues pour le passage à l'Euro, ou encore liées à des doutes concernant les effets de la politique monétaire qui sera menée par la future Banque Centrale européenne.

Enfin, terminons sur un élément d'incertitude plus positif. Il serait possible, comme tendent à le montrer les dernières projections de moyen terme des services de la Commission européenne<sup>2</sup>, que nous ayons sous-estimé le potentiel de croissance de l'Union européenne et la dynamique de croissance qui résulterait du passage réussi à la monnaie unique. Dans ce cas, l'évolution des marchés potentiels à l'exportation pour la Belgique pourrait être plus porteuse que ne l'indique le tableau 2 ci-avant.

---

1. Notamment en matière de restructuration et de réglementation prudentielle du secteur du crédit.

2. Projection de moyen terme de décembre 1997 - janvier 1998 des services de la DG II de la Commission européenne.





## Evolutions macroéconomiques et sectorielles

### A. La croissance et ses composantes

En 1997, le produit intérieur brut réel (P.I.B.) s'est accru de 2,7 pour-cent contre 1,5 pour-cent en 1996. La croissance économique observée l'année dernière a donc été nettement supérieure à celle enregistrée durant les 6 années précédentes, période pendant laquelle l'activité économique n'a progressé que de 1,3 pour-cent en moyenne annuelle. Cette performance devrait se confirmer au cours des prochaines années; la croissance économique atteindrait 2,6 pour-cent en moyenne annuelle pendant la période 1998-2003.

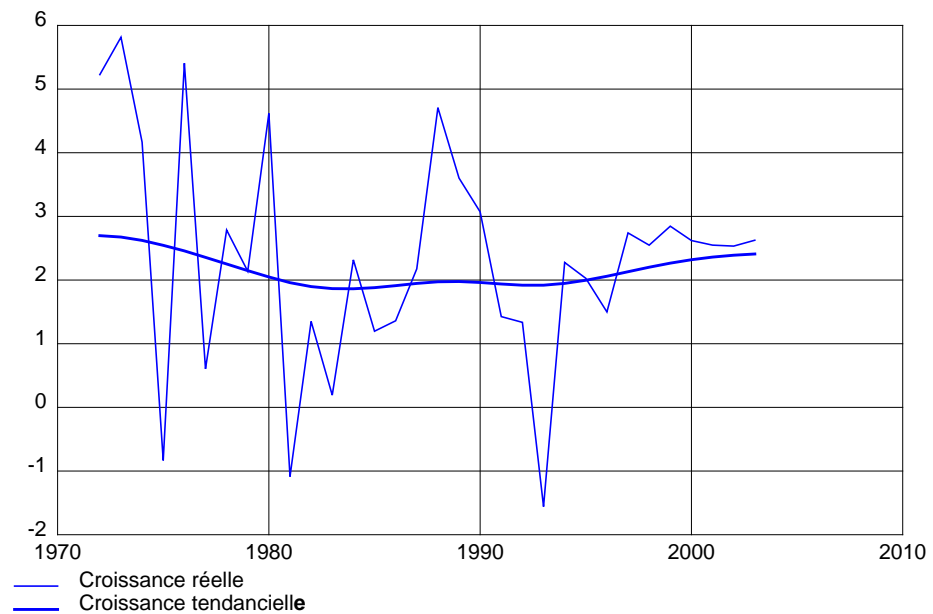
La figure 2 indique que la progression réelle du P.I.B. au cours de la période de projection sera supérieure à la croissance tendancielle<sup>1</sup> de l'économie belge. Cette dernière est estimée à 2,3 pour-cent soit un niveau proche de l'évolution moyenne du P.I.B. observée durant la période 1970-1996.

La performance économique prévue pour ces prochaines années peut être considérée comme un mouvement de reprise après plusieurs années de progression modérée (inférieure à la croissance tendancielle) qui ont conduit à un output gap négatif<sup>2</sup>. Une diminution de cet output gap durant la période de projection n'est en effet possible que moyennant une dynamique économique moyenne supérieure à la croissance tendancielle.

La composition de la croissance se modifie. Par rapport à 1997, la composante extérieure de la croissance recule au profit de la consommation privée et des investissements des entreprises (voir tableau 3).

- 
1. La croissance tendancielle est déterminée de façon mécanique en lissant la série chronologique du P.I.B. à prix constants à l'aide d'un filtre Hodrick-Prescott.
  2. L'output gap est défini dans ce cas-ci comme l'écart procentuel entre le niveau réel et tendanciel du P.I.B. La croissance tendancielle et l'output gap sont des concepts purement indicatifs qui ne renseignent pas sur la composition de la reprise économique. De plus, la méthodologie pour la détermination de l'output gap est très relative. A cet égard, la situation économique aux Etats-Unis est particulièrement instructive; l'output gap positif depuis plusieurs années et le marché du travail tendu n'ont pas encore provoqué de tensions inflationnistes, ce qui s'explique par la forte progression de la productivité. Si cette augmentation de la productivité devait avoir un caractère structurel, cela signifierait que la croissance tendancielle du P.I.B. est sous-estimée et l'output gap surestimé.

**FIGURE 2 - Croissance réelle et tendancielle du P.I.B.**  
(taux de croissance en pour-cent)



**TABLEAU 3 - Chiffres-clés des prévisions économiques à moyen terme**  
(taux de croissance en pour-cent, sauf indication contraire)

	1981 1985	1986 1990	1991 1997	1998 2003	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Croissance du marché potentiel à l'exportation	2,3	6,5	4,5	6,4	6,6	6,6	6,5	6,3	6,3	6,3
P.I.B. (en volume)	0,8	3,0	1,4	2,6	2,5	2,8	2,6	2,5	2,5	2,6
Consommation privée	0,5	2,8	1,3	2,0	2,0	2,0	1,9	2,0	2,0	2,1
Investissements	-4,0	9,5	0,1	3,4	3,6	3,0	3,3	3,1	3,4	3,9
- entreprises	0,3	11,6	-0,3	4,4	3,4	5,6	3,3	4,9	4,6	4,6
- administrations publiques	-9,3	-8,0	3,8	0,1	12,7	-11,9	12,8	-8,1	-3,8	1,8
- logements	-10,3	11,3	0,2	1,1	1,1	0,4	0,3	1,2	1,6	2,0
Demande intérieure	-0,5	3,7	1,0	2,2	2,2	2,2	2,1	2,1	2,2	2,4
Exportations totales	3,1	5,7	4,5	6,0	5,6	6,2	6,2	6,0	5,9	5,9
Demande finale	0,8	4,5	2,5	4,1	3,9	4,2	4,1	4,1	4,1	4,2
Importations totales	0,8	6,9	4,1	5,6	5,3	5,6	5,8	5,7	5,7	5,8
Prix de la consommation privée	6,9	2,3	2,6	1,6	1,1	1,4	1,6	1,7	1,7	1,8
Emploi (variations en milliers)	-27,9	40,7	-6,0	27,0	33,7	34,9	23,3	21,1	22,6	26,6
Taux de chômage (en pour-cent de la population active)	12,3	11,7	13,5	13,4	14,4	13,9	13,6	13,3	12,9	12,5
Solde des opérations courantes avec le reste du monde (en pour-cent du P.I.B.)	-2,3	1,1	3,4	6,4	5,4	5,9	6,3	6,6	6,9	7,1
Besoin de financement de l'ensemble des administrations publiques (en pour-cent du P.I.B.)	10,6	7,1	4,9	0,5	1,6	1,3	1,0	0,4	-0,4	-1,0

## 1. La demande extérieure: moteur du retournement conjoncturel

La conjoncture européenne s'est redressée en 1997; la croissance du P.I.B. s'est élevée à 2,6 pour-cent contre 1,8 pour-cent l'année précédente. Cette reprise se reflète dans la progression de 7 pour-cent du marché potentiel à l'exportation de la Belgique en 1997 (contre 4,4 pour-cent en 1996). Au cours de la période de projection, une croissance toujours relativement soutenue de 6,4 pour-cent, en moyenne, est prévue<sup>1</sup>.

Après une faible progression en 1996, les exportations belges, profitant de la reprise des pays limitrophes ainsi que de l'appréciation des monnaies américaines et britanniques, se sont accrues de 6,2 pour-cent en 1997. En 1997, le dollar et la livre se sont respectivement appréciés de 15 et 12 pour-cent par rapport au franc belge.

Sous l'impulsion d'une demande intérieure toujours hésitante, la progression des importations ne s'est accélérée que de 0,5 pour-cent, atteignant 5,5 pour-cent en 1997, de sorte que la contribution des exportations nettes à la croissance économique s'est élargie jusqu'à 0,7 pour-cent.

Pour la période 1998-2003, la croissance des exportations et importations atteindrait respectivement 6,0 et 5,7 pour-cent en moyenne annuelle. La demande à l'exportation resterait forte tandis que les importations s'accéléraient en réponse à l'amélioration de la demande intérieure (voir plus loin). La contribution des exportations nettes à la croissance économique atteindrait en moyenne 0,5 pour-cent, soit une contribution toujours importante puisqu'elle n'était que de 0,2 pour-cent durant la période 1990-1997.

---

1. Pour plus de détails, se référer au chapitre 2.

## PARTS DE MARCHÉ

L'écart entre la croissance des exportations et celle du marché potentiel à l'exportation constitue un indicateur intéressant de la performance sur les marchés extérieurs. Un écart négatif entre les deux taux de croissance reflète une réduction des parts de marchés de la Belgique dans le commerce international.

Le tableau 4 ci-dessous indique que l'économie belge subit une légère perte de parts de marché au cours des années '90 ainsi que pendant la période de projection, bien que la perte soit inférieure à celle observée durant la seconde moitié des années '80. Divers facteurs peuvent être invoqués pour expliquer cette évolution. Il s'agit entre autres de causes structurelles (L'offre à l'exportation de la Belgique rencontre-t-elle suffisamment la demande extérieure de biens et services ? Les capacités de production et la disponibilité des facteurs de productions sont-elles suffisantes ?) ou des évolutions de prix (par exemple, une diminution de la rentabilité suite à une trop forte croissance des prix à la production qui, pour des raisons de compétitivité, ne peuvent être complètement répercutées dans les prix à l'exportation). A cet égard, plusieurs études ont montré que l'économie belge ne possède pas de profil technologique ou innovant suffisant, de sorte que les exportations ne sont pas caractérisées par une spécialisation en produits à haute technologie<sup>1</sup>. Cette opinion ne peut naturellement pas être généralisée à l'ensemble de l'économie belge étant donné l'intensité en capital de certains secteurs tels que l'industrie chimique et automobile.

Malgré cela, l'importance des exportations, et des importations, en tant que composantes de la demande finale belge, continue à progresser (les taux d'exportation et d'importation sont en augmentation). Cette progression des exportations et importations plus rapide que celle de la demande finale reflète l'ouverture croissante de l'économie belge.

Historiquement, c'est surtout durant la seconde partie des années '70 que la position compétitive de la Belgique a été la plus faible. Le choc pétrolier (combiné à l'indexation des salaires) a contribué à une détérioration de la compétitivité des produits belges. La compétitivité s'est redressée durant la première moitié des années '80 suite à la dévaluation du FB et à la modération salariale.

**TABLEAU 4 - Commerce extérieur de la Belgique: évolution des parts de marché et de l'ouverture de l'économie**  
(taux de croissance en pour-cent, sauf indication contraire)

	1971 1975	1976 1980	1981 1985	1986 1990	1991 1997	1998 2003
Croissance moyenne du marché à l'exportation (1)	4,6	6,7	2,3	6,5	4,7	6,4
Croissance moyenne des exportations réelles (2)	4,7	4,7	3,0	5,8	4,5	6,0
Ecart (2-1)	0,1	-2,0	0,7	-0,7	-0,2	-0,4
Exportations (niveau en pour-cent de la demande finale)	35,6	35,7	41,0	41,0	41,6	47,6
Importations (niveau en pour-cent de la demande finale)	34,6	36,6	41,2	39,4	39,1	43,8

1. Se référer par exemple à Filip Abraham et Paul Van Rompuy (1996), *Het concurrentievermogen van de Belgische economie in micro- en macro-economisch perspectief*, Leuven Economisch Standpunt nr. 87

## 2. Les dépenses intérieures: performances hétérogènes

De concert avec la demande extérieure, la formation brute de capital fixe des entreprises a été le moteur le plus important de la croissance en 1997. Pour la période 1998-2003, l'accélération de la consommation privée et des investissements des entreprises compenserait le léger affaiblissement des exportations nettes, créant ainsi une assise plus large à la croissance économique.

La contribution des investissements des ménages à la croissance s'amoinerait au cours des années à venir, et l'évolution des investissements et de la consommation publique resterait faible.

### a. Consommation privée: amélioration

L'année 1997 semble avoir été une année de transition pour la consommation privée. Avec une progression de 1,5 pour-cent, la composante la plus importante de la demande s'est redressée par rapport aux trois années antérieures. En effet, au cours de la période 1994-1996, la consommation privée s'est accrue seulement de 1,2 pour-cent en moyenne par an. Durant la période de projection, elle devrait croître à un rythme plus rapide, qui se stabiliserait à environ 2 pour-cent par an, soit une croissance qui reste inférieure à la progression annuelle moyenne de 2,4 pour-cent observée durant la période 1970-1997.

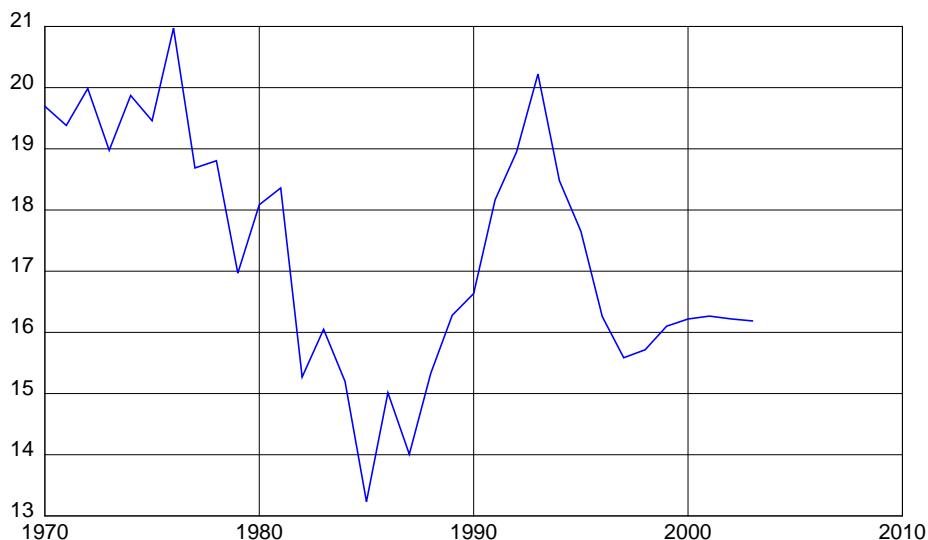
La dynamique de la consommation privée est attribuable à plusieurs facteurs. En 1997, les ménages ont enregistré une croissance de leur revenu disponible réel de 0,8 pour-cent, grâce à la petite marge de progression des salaires permise par la nouvelle norme salariale, ainsi qu'à la hausse de l'emploi. Au cours des trois années précédentes, le pouvoir d'achat des ménages s'était réduit suite à l'introduction de l'indice-santé<sup>1</sup>, au blocage des salaires réels de 1995-1996, et à la diminution des revenus de la propriété. La croissance positive de la consommation privée a donc pu être maintenue grâce à une nette diminution du taux d'épargne des ménages. Celui-ci s'est encore réduit en 1997, atteignant 15,6 pour-cent du revenu disponible. Cette réduction a été encouragée par le redressement de la confiance des consommateurs du fait de la diminution du taux de chômage.

---

1. L'indice-santé de janvier 1994 s'établissait à un niveau inférieur à celui de l'indice général des prix, entraînant un retard d'indexation des salaires et allocations sociales. De plus, entre janvier 1994 et décembre 1997, l'indice santé s'est accru de 6,1 pour-cent contre 6,7 pour-cent pour l'indice général qui servait auparavant de base pour l'indexation des salaires et des contributions sociales.

Pendant la période de projection (1998-2003), le pouvoir d'achat des ménages progresserait en moyenne, de 2,1 pour-cent par an. Les revenus de la propriété contribueront de façon importante à cette croissance entre 1999 et 2001<sup>1</sup>. Etant donné que les revenus de la propriété ont une plus forte propension à épargner que les autres composantes du revenu, le taux d'épargne s'accroîtrait jusqu'à 16,3 pour-cent au cours de cette période (voir figure 3). A moyen terme, le taux d'épargne se stabiliserait à 16,2 pour-cent, soit un niveau légèrement inférieur au taux d'épargne moyen atteint au cours de la période 1970-97 (17,6 pour-cent).

**FIGURE 3 - Taux d'épargne des ménages**  
(épargne en pourcentage du revenu disponible des ménages)

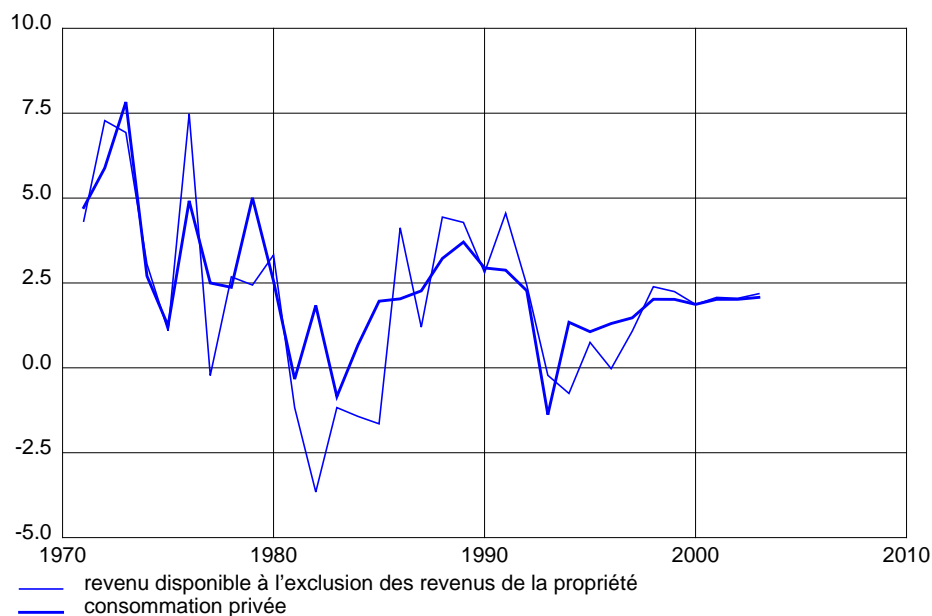


En conséquence, sur la période de projection, la consommation privée évoluerait moins rapidement que le P.I.B. de sorte que sa part dans le P.I.B. s'éroderait lentement, passant de 62,5 pour-cent en 1997 à 60,6 pour-cent en 2003.

1. En 1998 la croissance du pouvoir d'achat serait de 2,2 pour-cent, dont seulement 0,1 pour-cent peut être attribué aux revenus de la propriété. En 1999 et en 2000, la contribution de ce type de revenus atteindrait respectivement 0,6 et 0,4 pour-cent par rapport à une hausse respective du pouvoir d'achat de 2,5 et 2,0 pour-cent. A moyen terme, la contribution des revenus de la propriété se limiterait à 0,2 pour-cent sur une croissance de 2,0 pour-cent du pouvoir d'achat.

La figure 4 illustre la forte corrélation entre les composantes du revenu des ménages autres que la propriété (principalement les revenus du travail et les transferts) et la consommation des ménages.

**FIGURE 4 - Consommation privée et revenu disponible hors revenus de la propriété**  
(taux de croissance réelle en pour-cent)



## b. Investissements

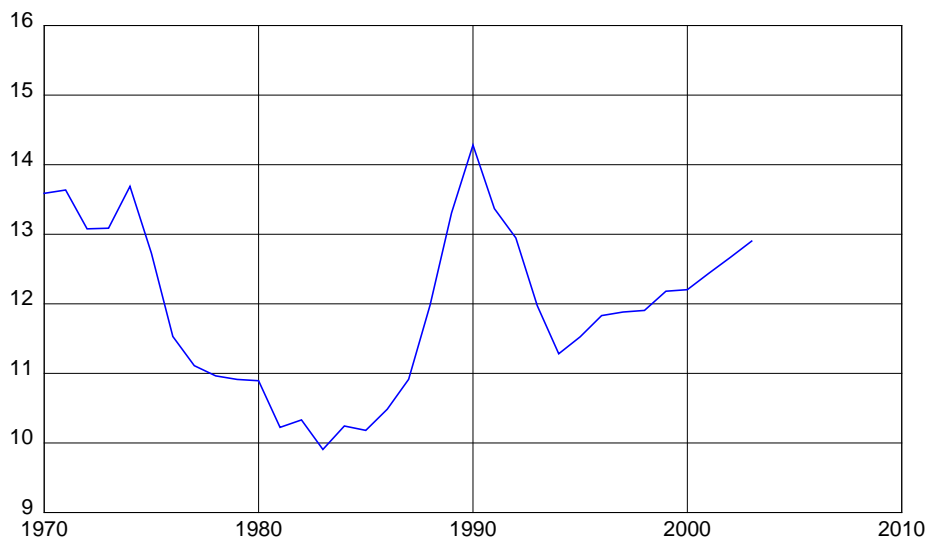
### *Investissements des entreprises: poursuite du raffermissement*

Les principaux facteurs déterminant le climat d'investissement des entreprises continuent d'évoluer favorablement, de sorte que le cycle de croissance des investissements se poursuivrait durant la période de projection (avec une progression annuelle moyenne de 4,4 pour-cent).

L'amélioration conjoncturelle observée en 1997, sur le plan extérieur (exportation) mais également - de plus en plus - sur le plan intérieur (consommation privée), devrait en effet se confirmer au cours des prochaines années. Par ailleurs, le niveau particulièrement favorable des taux d'intérêts (les taux à long terme sont historiquement bas) permet de réduire les coûts financiers. Enfin, le taux d'utilisation des capacités de production dans l'industrie manufacturière est exceptionnellement élevé (plus de 80 pour-cent). Ce niveau record a été rapidement atteint lors de cette phase de reprise économique, ce qui est notamment dû au recul de la formation de capital durant la période 1991-1996. Au cours de cette période, les investissements des entreprises ont effectivement diminué de 0,9 pour-cent en moyenne. Notons que selon certains économistes, le taux élevé d'utilisation des capacités de production traduit, entre autres, un phénomène structurel d'utilisation de plus en plus intensive de l'outil de production. Sous la pression de la concurrence internationale, le processus de production est en effet poussé vers l'optimalisation.

Le taux d'investissement des entreprises augmenterait de 11,9 pour-cent du P.I.B. en 1997 à 12,9 pour-cent en 2003, dépassant ainsi le niveau moyen de la période 1970-1997 (11,9 pour-cent).

**FIGURE 5 - Investissement des entreprises**  
(en pourcentage du P.I.B.)



*Investissements en logements: manque de dynamisme*

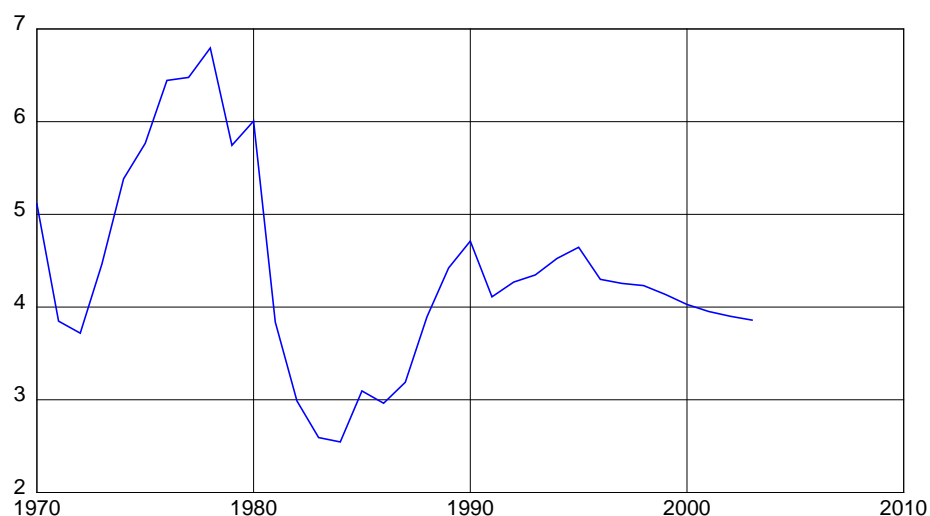
Après le recul de 1996, le climat d'investissement dans la construction résidentielle s'est à nouveau amélioré en 1997, les investissements en logements progressant de 2,5 pour-cent. Les principaux déterminants des investissements en logements ont contribué à cette progression, dont, en premier lieu, la croissance positive du revenu disponible des ménages qui devrait d'ailleurs perdurer au cours de la période de projection. La fiscalité en 1996-1997 a fourni une impulsion supplémentaire à l'activité de construction via la baisse temporaire de la T.V.A. pour les logements de dimension petite ou moyenne. Enfin, les taux hypothécaires se situent, dans le sillage de la détente des taux d'intérêts sur les marchés des capitaux, à un niveau nominal historiquement bas.

Après une croissance favorable en 1997, la construction de logements perdrait à nouveau de son dynamisme durant la période de projection, avec une croissance annuelle moyenne limitée à 1,1 pour-cent pour les années 1998-2003. Ce n'est qu'en l'an 2002 que l'activité de construction résidentielle rejoindrait son niveau (à prix constant) de 1995. La croissance réelle du revenu disponible des ménages resterait en effet relativement limitée à moyen terme<sup>1</sup>. Par ailleurs, la réduction de la T.V.A. était une mesure prévue uniquement jusqu'à la fin de l'année 1997 (mais entre temps prolongée jusqu'au milieu de l'année 1998). Cette limitation a sans aucun doute contribué à avancer la réalisation d'un certain nombre de projets de construction au détriment de 1998. Pour le secteur de la construction, il est donc primordial que la situation actuelle de taux d'intérêts bas persiste. En termes réels, le taux hypothécaire pourrait baisser, à moyen terme, jusqu'à 3,6 pour-cent alors qu'il était de 4,8 pour-cent en moyenne au cours de la période 1970-1997.

1. A titre de comparaison: durant la période 1986-1992, le pouvoir d'achat des ménages s'est accru en moyenne de 3,8 pour-cent par an.



**FIGURE 6 - Investissements en logements**  
(en pourcentage du P.I.B.)

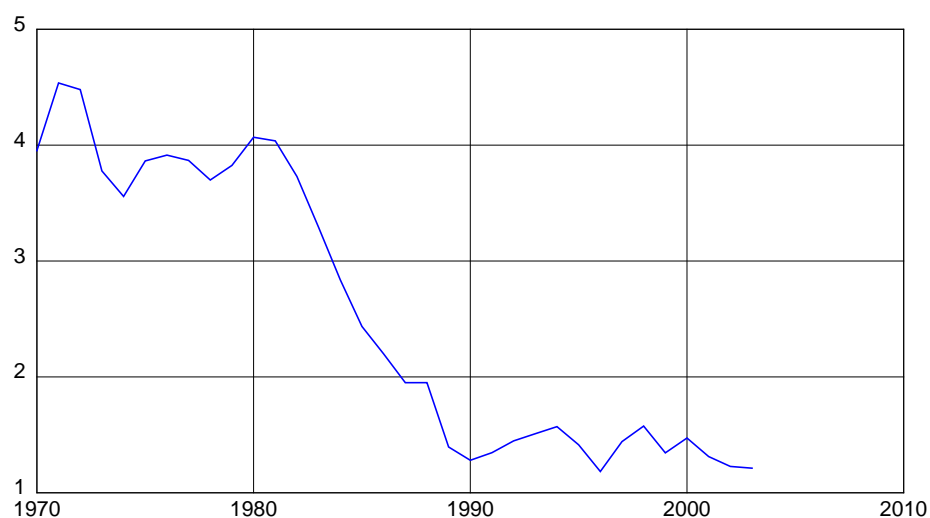


*Investissements publics:  
irréguliers*

L'évolution irrégulière des investissements publics provient pour l'essentiel de deux éléments : d'une part, de l'évolution retenue pour les investissements des pouvoirs locaux, et, d'autre part, des hypothèses relatives à l'échelonnement des ventes de bâtiments publics qui, en comptes nationaux, sont considérées comme des investissements négatifs.

Après une baisse de 9 pour-cent en 1996, les investissements des pouvoirs locaux augmentent sensiblement en 1997 et 1998 (de 13 à 15 pour-cent), se maintiennent à un niveau élevé en 1999-2000 puis diminuent nettement. Cette évolution est liée (voir chapitre 6, section F) à la mise en bourse du Crédit Communal et à la périodicité des élections communales.

**FIGURE 7 - Investissements publics**  
(en pourcentage du P.I.B.)



Par ailleurs, les ventes de bâtiments, qui chutent en 1997, enregistreraient d'importantes fluctuations (voir chapitre 6, section C).

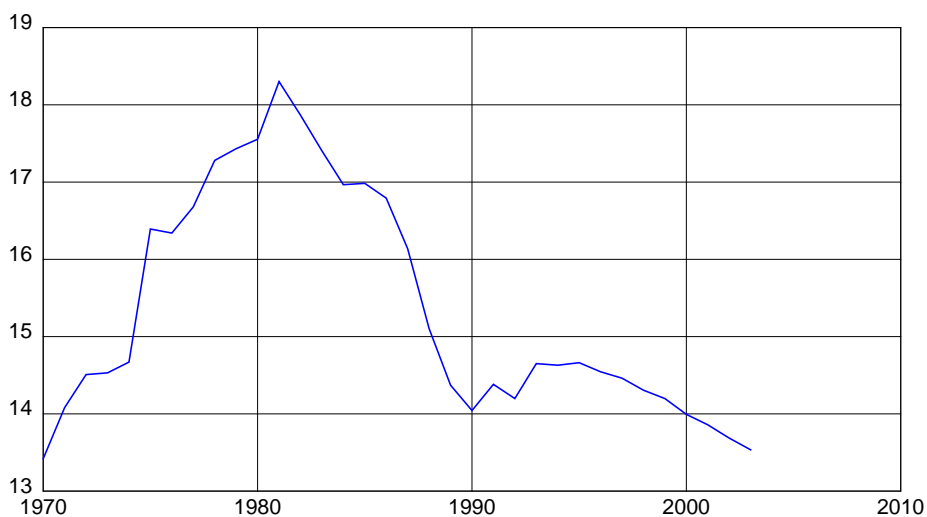
Le taux d'investissement des administrations publiques belges ne représente que 1,4 pour-cent du P.I.B. en 1997 (voir figure 7), soit l'avant-dernière place au sein de l'Union Européenne. Ce taux d'investissement se maintiendrait durant la période de projection, restant ainsi bien en deçà de la moyenne européenne (2,2 pour-cent).

**c. Consommation publique: faible**

La croissance de la consommation publique s'est ralentie à 1,3 pour-cent en 1997 contre 1,8 pour-cent l'année précédente. Le nombre de fonctionnaires s'est stabilisé, de même que les dépenses de biens et services. La progression de 1997 est en grande partie attribuable à l'augmentation du nombre de pensionnés et à la croissance des salaires réels. Avec un taux de 14,5 pour-cent du P.I.B. en 1997, la consommation publique en Belgique est largement inférieure à la moyenne européenne (qui atteint environ 18,5 pour-cent).

Durant la période 1998-2003, la croissance resterait très limitée (1,3 pour-cent en moyenne), de sorte que la consommation publique exprimée en pourcentage du P.I.B., s'éroderait encore. L'emploi public serait en légère hausse, mais cette croissance de l'emploi concernerait des emplois à temps partiel ou à bas salaires, via les programmes de transition professionnelle (voir le chapitre 6 pour des informations supplémentaires sur la consommation publique).

**FIGURE 8 - Consommation publique**  
(en pourcentage du P.I.B.)



### 3. L'évolution sectorielle

Le raffermissement conjoncturel et la composition plus équilibrée de la croissance économique ont donné lieu à une amélioration des performances en terme de valeur ajoutée, tant dans l'industrie que dans les services marchands (voir tableau 5).

**TABLEAU 5 - Structure et croissance de la valeur ajoutée brute au prix du marché**

	Structure à prix courants			Structure à prix constants			Croissance réelle (moyenne de période)		
	1981 1990	1991 1997	1998 2003	1981 1990	1991 1997	1998 2003	1981 1990	1991 1997	1998 2003
Agriculture	2,2	1,5	1,3	2,4	2,3	2,0	1,9	1,4	0,9
Energie	4,5	4,2	4,1	4,9	4,9	4,6	2,0	1,6	1,4
Industrie manufacturière	21,9	19,5	18,7	24,5	24,2	24,8	3,3	1,1	3,0
- Biens intermédiaires	6,5	5,6	5,6	8,0	8,8	9,3	5,6	2,5	3,1
- Biens d'équipement	6,8	6,1	5,9	7,6	6,5	6,6	2,0	-0,4	3,3
- Biens de consommation	8,7	7,7	7,2	8,9	8,9	8,9	2,4	1,0	2,7
Construction	5,6	5,3	5,5	5,6	5,7	5,8	-0,6	0,8	3,5
Services marchands	43,2	47,3	48,6	40,6	42,4	43,3	2,5	2,3	2,5
- Transports et communications	8,1	8,3	8,1	8,1	8,5	8,6	2,4	1,4	3,1
- Autres services marchands	35,1	39,0	40,6	32,5	33,9	34,7	2,5	2,6	2,3
Services non marchands	22,5	22,1	21,7	22,0	20,4	19,4	1,2	1,5	1,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	2,1	1,7	2,4

Parmi les secteurs de l'industrie manufacturière les plus orientés à l'exportation, c'est le secteur des biens intermédiaires qui a le plus profité de la reprise de la conjoncture internationale. La hausse du dollar a été un stimulant supplémentaire. C'est également dans ce secteur que l'utilisation des capacités de production est la plus élevée. Les producteurs de biens d'investissements ont aussi profité du redressement des exportations et des investissements. Les perspectives se sont également améliorées dans le secteur des biens de consommation grâce à la demande extérieure et au développement plus favorable de la consommation privée.

En ce qui concerne la structure sectorielle, l'amélioration des perspectives intérieures, au cours de la période de projection, conduira à une augmentation du poids économique des services marchands. Cette tertiairisation de l'économie, aussi bien en termes nominaux que réels, n'est pas nouvelle. Elle serait moins marquée en termes réels en raison d'évolutions sectorielles divergentes des prix. En effet, les services, qui sont moins exposés que l'industrie à la concurrence internationale, peuvent répercuter plus facilement les hausses de coûts dans leurs prix de vente.

On note par ailleurs que les évolutions dans l'industrie manufacturière sont loin d'être homogènes. Ainsi, par rapport aux années '80, la contribution du secteur des biens d'investissements n'a pas seulement reculé en termes nominaux mais également en termes réels. Ceci suggère que l'évolution de la spécialisation de la Belgique en secteurs à haute technologie, générant une forte valeur ajoutée, soit relativement peu favorable (voir également l'encadré sur les parts de marchés ci-dessus).

## B. Comptes d'agents, revenu national

### a. Le compte des ménages

Après avoir connu une évolution très mitigée sur la période 1991-1996, le revenu primaire brut des ménages renouerait graduellement avec une croissance plus soutenue, atteignant en moyenne plus de 2 pour-cent sur la période 1998-2003.

**TABLEAU 6 - Compte de revenu des ménages**  
(taux de croissance et moyenne des taux de croissance - à prix constants)

	1991-1996	1997	1998	1999	2000-2003
<b>1. Revenu primaire brut</b> dont:	1,0	1,3	2,2	2,6	2,3
Masse salariale des entreprises	0,7	1,4	2,1	1,8	2,2
Masse salariale des administrations publiques	2,4	1,9	1,4	1,7	1,1
Revenu des indépendants	0,1	1,8	2,3	2,3	2,0
Revenu de la propriété	1,0	-1,3	1,0	4,0	1,9
Autres revenus	1,6	2,2	4,7	5,1	4,5
<b>2. Prélèvements fiscaux et parafiscaux</b> dont:	1,7	2,3	2,0	2,1	2,2
Cotisations sociales des salariés et fonctionnaires	1,4	1,3	1,6	1,5	2,0
Cotisations sociales des indépendants	5,5	2,0	-0,8	1,5	2,0
Impôt sur les revenus	1,8	3,5	2,6	3,0	2,5
<b>3. Transferts nets aux ménages</b> dont:	2,2	1,2	1,9	1,8	1,5
Transferts de la Sécurité sociale	2,2	1,1	1,8	1,7	1,4
<b>4. Revenu disponible (1-2+3)</b>	1,1	0,8	2,2	2,5	2,0

Jusqu'en 1997, on note une croissance encore limitée, tant des revenus du travail (salaires des entreprises et revenus des indépendants) que des revenus de la propriété. A partir de 1998, l'accélération de la croissance concerne tous les types de revenus, à l'exception notable de la masse salariale des administrations publiques (dont le rythme de croissance se ralentit par rapport au passé).

C'est essentiellement le profil de la masse salariale du secteur privé qui détermine l'évolution des revenus du travail des ménages.

De 1997 à 1999, une croissance modérée du taux de salaire réel par tête combinée à une reprise de la croissance de l'emploi, particulièrement marquée en 1998 et 1999 induisent une hausse de la masse salariale payée par les entreprises aux ménages de 1,4 pour-cent en 1997 et d'environ 2 pour-cent par an ensuite. A partir de 2000, la croissance de la masse salariale du secteur des entreprises dépasserait 2 pour-cent en moyenne, grâce à la progression des effectifs salariés et à une hausse, en légère accélération, du taux de salaire par personne.

En ce qui concerne les revenus du travail versés par les administrations publiques, il faut noter que la relative stagnation de l'emploi public depuis 1995

(sauf en 1999) combinée à une croissance modérée des rémunérations par tête<sup>1</sup> conduit à un accroissement très limité de la masse salariale versée par l'Etat : 1,4 pour-cent en 1998, 1,7 pour-cent en 1999 et 1,1 pour-cent de 2000 à 2003.

Les revenus du travail indépendant quant à eux, relativement stables durant la première moitié des années '90, augmenteraient en termes réels d'environ 2 pour-cent par an à partir de 1997, à la fois en raison de la progression du revenu réel par tête et de la progression du nombre d'indépendants.

**TABLEAU 7 - Structure du revenu disponible des ménages**  
(en pour-cent du revenu disponible)

	1991-1996	1997	1998	1999	2000 - 2003
<b>Revenus du travail</b> dont:	82,1	83,5	83,3	82,8	82,5
Masse salariale des entreprises	52,1	52,2	52,1	51,8	51,9
Masse salariale des administrations publiques	15,4	16,3	16,1	16,0	15,6
Revenu des indépendants	12,9	13,2	13,2	13,2	13,2
<b>Autres revenus que ceux du travail</b> dont:	29,1	28,5	28,6	29,2	30,2
Excédent brut d'exploitation hors travail indépendant	13,4	13,8	14,2	14,5	15,4
Revenus de la propriété	15,6	14,6	14,5	14,7	14,7
<b>Transferts aux ménages</b>	33,6	35,0	34,9	34,6	34,1
<b>Prélèvements obligatoires</b> dont	-44,8	-46,9	-46,8	-46,6	-46,8
Prélèvements parafiscaux	-26,1	-26,7	-26,5	-26,3	-26,2
Prélèvements fiscaux	-18,6	-20,2	-20,3	-20,4	-20,6

Structurellement, on note une légère baisse de l'importance de la masse salariale dans le revenu disponible. Le poids des autres revenus du travail est par contre relativement stable. Au total, la part des revenus du travail dans le revenu disponible des ménages passerait de 83,5 pour-cent en 1997 à une moyenne de 82,5 pour-cent sur la période 2000-2003.

L'importance relative de l'excédent brut d'exploitation hors revenu du travail indépendant serait en hausse, en projection, passant de 13,8 pour-cent du revenu disponible en 1997 à une moyenne de 15,4 pour-cent entre 2000 et 2003 (en raison notamment d'une progression toujours relativement soutenue des loyers). La part des revenus de la propriété serait par contre à peu près stabilisée à partir de 1997 (hausse des revenus de dividendes, mais baisse des revenus d'intérêt nets). Au total, la part des revenus primaires ne provenant pas du travail serait en hausse sur la période 1998-2003.

1. L'accroissement des rémunérations réelles par tête versées par l'Etat s'explique par la programmation sociale et la dérive salariale et surtout par le fait que la masse salariale payée par les administrations publiques incorpore les pensions versées à d'anciens fonctionnaires (le nombre de ces derniers augmentant plus rapidement que le nombre d'emplois des administrations publiques, il s'ensuit que le taux de salaire calculé en rapportant la masse salariale à l'effectif croît plus rapidement que le salaire effectivement perçu par les travailleurs du secteur public).

La part des transferts sociaux dans le revenu disponible, quant à elle, décroît progressivement sur l'ensemble de la période de projection, d'une part, en raison de la baisse du nombre de chômeurs à partir de 1998 et, d'autre part, en raison de la hausse limitée d'autres types de prestations de la Sécurité sociale (soins de santé et allocations familiales).

En matière de prélèvements obligatoires (46,8 pour-cent du revenu disponible des ménages entre 2000 et 2003 contre 46,9 pour-cent en 1997), on notera le léger accroissement à moyen terme du poids de l'impôt sur les revenus (20,6 pour-cent entre 2000 et 2003 contre 20,2 pour-cent en 1997), compensé par une baisse du même ordre des prélèvements parafiscaux.

#### **b. Le compte des entreprises**

Avec la reprise de la croissance en 1997, les entreprises peuvent restaurer leurs marges et l'on observerait donc une reprise de la progression de l'excédent d'exploitation par rapport à la première moitié des années 90 (plus de 5 pour-cent en termes réels en 1998 et 1999 et 3 pour-cent en moyenne de 2000 à 2003 contre 1,1 pour-cent en moyenne entre 1991 et 1996). Exprimée en pour-cent du P.I.B., la part de l'excédent brut d'exploitation des entreprises augmenterait sur l'ensemble de la période de projection, passant de 18 pour-cent en 1997 à une moyenne de 19,2 pour-cent sur la période 2000-2003.

Parallèlement, on observerait - du côté des dépenses - une reprise de la croissance des investissements (déflatés par le prix du P.I.B.) : 6,3 pour-cent en 1999 et 4,4 pour-cent par an en moyenne de 2000 à 2003<sup>1</sup>. Ainsi, après une certaine stabilité de 1995 à 1998, la part des investissements des entreprises dans le P.I.B. augmenterait progressivement pour retrouver, en fin de période, son niveau du début des années '90 (voir figure 5).

Par ailleurs, les revenus de la propriété distribués (nets des revenus de la propriété reçus) accuseraient une croissance réelle soutenue à moyen terme. Cette hausse serait même supérieure à l'accroissement de l'excédent d'exploitation, net de l'impôt des sociétés.

---

1. Voir section 2 pour un commentaire relatif aux causes de cette évolution

**TABLEAU 8 - Compte des entreprises**  
(taux de croissance et moyenne des taux de croissance - en prix constants)

	1991 - 1996	1997	1998	1999	2000 - 2003
<b>Recettes courantes et en capital</b> dont:	1,2	1,8	4,5	5,0	2,9
Excédent brut d'exploitation	1,1	3,0	5,3	5,1	3,0
Cotisations sociales dont:	1,7	-3,0	1,6	1,9	1,9
.effectives	3,5	1,7	1,5	1,9	1,8
. fictives	0,6	-6,1	1,6	1,9	2,0
<b>Dépenses courantes et en capital</b> dont:	0,1	3,7	3,3	6,4	4,5
Impôt des sociétés	5,9	13,5	1,8	2,2	1,9
Prestations sociales <sup>a</sup>	1,3	-2,6	1,9	2,2	2,3
Revenus de la propriété distribués (nets)	-1,1	1,0	8,7	13,9	8,6
Investissements <sup>b</sup>	-1,5	3,4	2,6	6,3	4,4
p.m. Revenu disponible brut	0,5	0,5	5,1	3,1	1,1

a. On observe une baisse des prestations (correspondant à des cotisations fictives) des entreprises en 1997. Cette baisse s'explique par une modification du mode de paiement des pensions de la Poste qui étaient auparavant payées directement par les entreprises publiques et qui, à partir de 1997, sont payées par le pouvoir fédéral.

b. Le déflateur utilisé dans ce tableau est le prix du P.I.B., ce qui conduit à des taux de croissance en volume différents de ceux obtenus en déflatant les investissements des entreprises par le prix des investissements.

### c. Répartition du revenu national entre les agents

L'examen de la répartition du revenu national entre les agents montre que la part du revenu primaire brut des ménages diminuerait progressivement sur l'ensemble de la période de projection (de 81,3 pour-cent en 1997 à 80,5 pour-cent en 2003) en raison de la baisse du poids des revenus du travail. La part du revenu primaire des entreprises resterait par contre stable alors que la part du revenu primaire des administrations publiques augmenterait de 4,7 pour-cent du P.I.B. en 1997 à 6,1 pour-cent en 2003. Cet accroissement s'explique essentiellement par l'évolution favorable du poids des paiements d'intérêts, qui baissent de l'équivalent de 1,3 pour-cent du P.I.B. entre 1997 et 2000-2003. La décre de la part des charges d'intérêt reflète à la fois la baisse des taux d'intérêt et la forte réduction du déficit public.

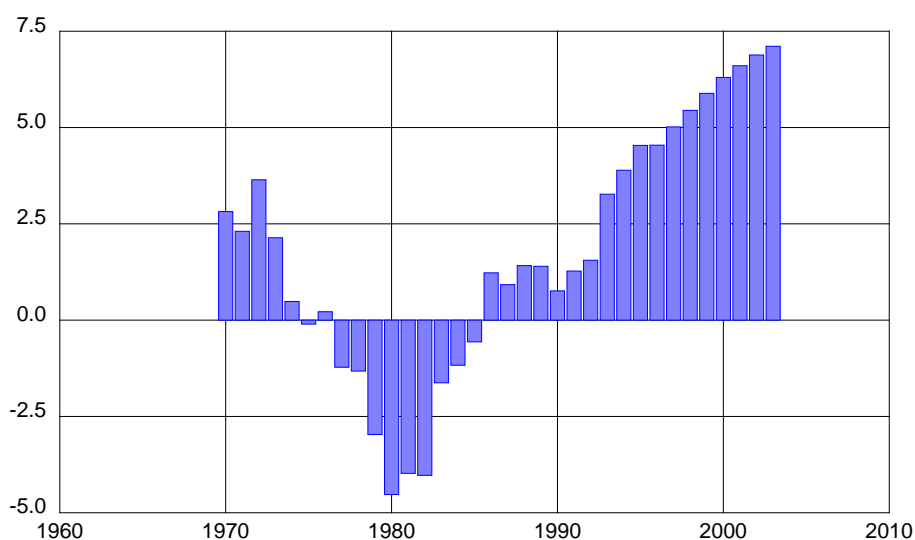
**TABLEAU 9 - Distribution du revenu national**  
(en pour-cent du P.I.B.)

	1991 - 1996	1997	1998	1999	2000 - 2003
<b>Revenu primaire brut des ménages</b>	85,0	81,3	80,8	80,7	80,5
1. Revenus du travail	62,4	60,3	59,8	59,4	58,6
2. Revenus de la propriété et autres revenus	22,6	21,0	21,0	21,4	21,9
<b>Revenu primaire brut des entreprises</b>	13,3	14,9	15,1	15,2	14,8
1. Epargne courante	10,6	11,2	11,5	11,5	11,2
2. Impôt des sociétés	2,6	3,5	3,5	3,5	3,4
<b>Revenu primaire brut des administrations publiques</b>	2,5	4,7	5,0	5,2	5,6
1. Taxes indirectes nettes	11,3	11,9	11,8	11,7	11,5
2. Revenus de la propriété	1,2	0,9	1,0	1,0	0,9
3. Intérêts sur la dette publique (-)	-10,0	-8,1	-7,8	-7,5	-6,8

#### d. Le compte du reste du monde

Entre 1997 et 2003, l'économie belge dégagerait un important excédent vis-à-vis du reste du monde. Le surplus extérieur courant devrait en effet dépasser l'équivalent de 5 pour-cent du P.I.B. tout au long de la période de projection et atteindrait même 7 pour-cent du P.I.B. à l'horizon 2003. Un tel surplus reflète le maintien d'un taux d'épargne élevé de l'ensemble du secteur privé belge et la réduction substantielle de la désépargne des administrations publiques. En 2003, le taux d'épargne de l'ensemble de l'économie atteindrait ainsi 25,5 pour-cent du P.I.B., dépassant largement la formation brute de capital, qui ne représenterait en 2003 que l'équivalent de 18,4 pour-cent du P.I.B.

**FIGURE 9 - Balance extérieure courante**  
(en pour-cent du P.I.B.)



La détérioration des comptes extérieurs qui était intervenue au lendemain du premier choc pétrolier a été graduellement résorbée durant la première moitié des années '80. Un surplus extérieur a même pu être dégagé à partir de 1986. Ce surplus a connu une substantielle progression depuis 1993, en raison principalement de la faible croissance de la demande intérieure. Ce surplus devrait être maintenu et amplifié à moyen terme grâce au bon comportement des exportations.

Le dégagement de surplus extérieurs depuis 1986 a entraîné un gonflement de plus en plus conséquent de la position créditrice de la Belgique vis-à-vis du reste de monde. En 1997, cette position atteignait un montant total de 1.876 milliards de francs (soit près de 22 pour-cent du P.I.B.), selon les comptes publiés par la Banque Nationale de Belgique. La persistance de surplus extérieurs, de plus en plus importants, dans le futur devrait bien sûr renforcer cette position<sup>1</sup>.

1. En 2003, on se situerait dans le cadre de la projection à un niveau de créances sur le reste du monde dépassant les 50 pour-cent du P.I.B.



## TAUX D'ÉPARGNE ET TAUX D'INVESTISSEMENT

Le tableau 10 donne un aperçu historique de l'évolution des taux d'épargne et d'investissement, privés et publics, ainsi que la projection qui en est faite pour la période 1998-2003; il présente également une comparaison avec les données relevées pour l'Union Européenne.

**TABLEAU 10 - Taux d'épargne et d'investissement en Belgique et dans l'Union européenne**  
(en pour-cent du P.I.B.)

	1971-1980	1981-1985	1986-1990	1991-1997	1998-2003 <sup>a</sup>
<b>Belgique</b>					
-Epargne privée brute	22,4	20,5	23,7	24,5	23,1
-Epargne des administrations publiques	-0,2	-6,5	-4,7	-3,0	1,5
-Epargne nationale brute	22,1	14,0	18,9	21,5	24,6
-Formation brute de capital	22,3	16,3	17,8	18,1	18,2
dont investissements des adm. publ.	4,0	3,3	1,8	1,4	1,4
<b>Union Européenne</b>					
-Epargne privée brute	20,4	20,7	20,7	20,7	19,9
-Epargne des administrations publiques	2,3	-0,8	0,3	-1,4	1,2
-Epargne nationale brute	23,7	19,9	21,0	19,3	21,1
-Formation brute de capital	23,8	20,0	20,9	19,3	20,1
dont investissements des adm. publ.	3,6	2,9	2,8	2,6	2,2

a. 1998-2001 pour l'Union Européenne

Le taux d'épargne national de la Belgique a connu de fortes fluctuations dans le passé, tombant de plus de 22 pour-cent sur la période 1971-1980 à seulement 14 pour-cent de 1981 à 1985, pour remonter ensuite, successivement à 18,9 pour-cent entre 1986 et 1990 et 21,5 pour-cent de 1991 à 1997. La chute des années '80 s'explique avant tout par la forte désépargne du secteur public, l'épargne du secteur privé se maintenant, quant à elle, constamment au-dessus de 20 pour-cent.

Le taux d'épargne privé belge est toujours resté élevé et aurait eu tendance à s'accroître de manière sensible depuis la seconde moitié des années '80, dépassant ainsi largement la moyenne européenne.

Sur la période de projection, on note, tant pour la Belgique que pour l'Union Européenne, une forte hausse du taux global d'épargne, s'expliquant par l'apparition de surplus d'épargne publique, l'épargne privée étant, quant à elle, en légère baisse. La hausse du taux global d'épargne, en projection, au niveau de l'UE permettrait de dégager une capacité de financement positive, se traduisant par un solde extérieur positif dans le futur<sup>1</sup>. Quant à la Belgique, on sait que le pays dégage un surplus de financement depuis 1986. Ce surplus serait conforté sur la période 1998-2003.

L'amélioration des positions extérieures serait réalisée en dépit d'une remontée des taux d'investissement. Au niveau de l'U.E., le repli du taux d'investissement du début des années '90 serait en grande partie effacé : ce taux repasserait la barre des 20 pour-cent. Dans le cas belge, le taux d'investissement ne progresserait que peu, malgré la remontée de l'investissement des entreprises. Cette performance mitigée, en regard du niveau européen moyen, s'expliquerait à la fois par le très faible niveau des investissements des administrations publiques et par l'érosion continue (en pour-cent du P.I.B.) des investissements des ménages.

1. Pour rappel, le solde courant de l'U.E. avait été légèrement négatif entre 1988 et 1992 et est redevenu positif depuis 1995.

## STRUCTURE DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'UEBL EN 1997

Le tableau 11 fournit la répartition géographique du commerce extérieur de l'U.E.B.L. en 1997. On constatera en particulier que le boni total de la balance commerciale de 442,8 milliards est le résultat de soldes positifs et importants de nos échanges avec l'Union Européenne (+368,7 milliards), le Reste de l'Europe (+134,6 milliards) et l'Asie (+116,5 milliards), tandis que ceux-ci sont négatifs avec l'Amérique (-138,6 milliards) et l'Afrique (-57,0 milliards). Concernant nos trois principaux partenaires commerciaux, à savoir l'Allemagne, la France et les Pays-Bas, l'U.E.B.L. enregistre un excédent commercial substantiel vis-à-vis des deux premiers et un déficit important vis-à-vis de son voisin du Nord.

La répartition par catégorie des principaux produits de la balance commerciale en 1997 est donnée au tableau 12. L'U.E.B.L. dégage un boni important pour les produits chimiques et plastiques, pour les métaux communs, le matériel de transport et les autres produits (alimentation, textile, ouvrages en pierre, marchandises non classées ailleurs). La balance commerciale est déficitaire essentiellement pour les produits minéraux et les machines et appareils.

**TABLEAU 11 - Répartition géographique du commerce extérieur de l'UEBL en 1997**  
(en milliards de francs)<sup>1</sup>

	Exportations de biens	Importations de biens	Balance commerciale
Union Européenne	4.441,0	4.072,3	368,7
Allemagne	1.164,5	1.047,2	117,3
France	1.026,8	802,0	224,8
Pays-Bas	761,1	1.008,8	-247,7
Autres pays de l'UE	1.488,6	1.214,3	274,3
Autres pays européens	398,3	263,7	134,6
Afrique	129,1	186,1	-57,0
Amérique	410,8	549,4	-138,6
Asie	586,5	470,0	116,5
Divers	52,3	33,7	18,6
Total général	6.018,0	5.575,2	442,8

**TABLEAU 12 - Répartition par produit du commerce extérieur de l'UEBL en 1997**  
(en milliards de francs)<sup>(1)</sup>

	Balance commerciale
Produits minéraux	-240,8
Produits des industries chimiques ou des industries connexes	140,5
Matières plastiques et caoutchouc, ouvrages en ces matières	146,7
Métaux communs et ouvrages en ces métaux	130,5
Machines et appareils; appareils pour image et son; matériel électrique	-175,0
Matériel de transport	198,8
Autres produits	242,1
Total général	442,8

1. Source: I.C.N., Statistiques du Commerce Extérieur de l'U.E.B.L.



## IV Marché du Travail

L'évolution de l'emploi est non seulement conditionnée par la croissance économique et les gains de productivité horaires, mais également par les variations du temps de travail. Les hypothèses en la matière sont présentées dans la section A, les perspectives d'emploi et de chômage dans la section B.

### A. Temps de travail

La durée du travail dans le modèle HERMES est déterminée en fonction de trois éléments: la durée conventionnelle qui résulte des conventions collectives négociées par les interlocuteurs sociaux, la proportion de travailleurs à temps partiel dans le total de l'emploi et la durée relative du temps partiel par rapport au temps plein. La combinaison de ces trois éléments détermine la *durée conventionnelle moyenne* utilisée dans le modèle (voir encadré).

Pour la période de projection 1998-2003, les hypothèses d'évolution de la durée du travail sont basées sur une quasi stagnation de la *durée conventionnelle* (-0,04 pour-cent par an en moyenne pour l'ensemble des secteurs) constatée depuis le début des années '90. En effet, il ne semble pas que l'on s'oriente, au niveau des conventions collectives sectorielles, vers des réductions significatives des horaires collectifs de travail.

**TABLEAU 13 - Evolution de la durée conventionnelle moyenne par tête - Salariés des entreprises**  
(Taux de croissance annuels moyens en pour-cent)

	1955-1960	1960-1964	1964-1975	1975-1982	1982-1995	1955-1995	1995-2003 <sup>a</sup>
Total	-1,23	-0,23	-1,45	-0,84	-0,41	-0,86	-0,31
Effet temps partiel	-0,06	-0,10	-0,09	-0,15	-0,25	-0,15	-0,26
Effet durée conventionnelle	-1,18	-0,13	-1,36	-0,69	-0,16	-0,71	-0,05

a. Salariés et indépendants

Source: Bureau fédéral du Plan (voir encadré).

Le *travail à temps partiel* est supposé poursuivre son développement, notamment sous l'influence des incitants mis en place par les pouvoirs publics. Outre l'amélioration du statut du travailleur à temps partiel, on constate une extension de diverses formes de travail à temps partiel subventionnées par les pouvoirs publics: interruptions de carrière à temps partiel, travailleurs "A.L.E.", nouveaux emplois "Smet", ... Il est supposé dans ces perspectives que l'influence de ces mesures permet de maintenir le rythme de croissance du pourcentage de travailleurs à temps partiel constaté depuis la fin des années '80. Pour l'ensemble du secteur des entreprises, ce pourcentage est passé de 9,1 pour-cent en 1986 à 14,4 pour-cent en 1997; selon nos hypothèses, cette proportion atteindrait 18,6 pour-cent en 2003. Dans le secteur des services, où la majorité des travailleurs à temps partiel est concentrée, ce taux évolue de 15,3 pour-cent en 1986 à 21,8 pour-cent en 1997, et en projection à 26,5 pour-cent en 2003.

L'évolution de la durée relative du travail à temps partiel est déterminée en extrapolant la tendance observée depuis 1986. Cette année, la durée d'un temps partiel représentait en moyenne 53 pour-cent du temps de travail à temps plein et 56 pour-cent en 1997. On constate donc que la durée de travail à temps partiel est supérieure à un mi-temps et tend à s'accroître (notamment sous l'effet des interruptions de carrière à 1/5, 1/4, 1/3 temps). En 2003, cette durée relative atteindrait 58 pour-cent.

Sous ces hypothèses, le rythme moyen de réduction de la *durée conventionnelle moyenne* de l'ensemble des secteurs marchands atteindrait 0,32 pour-cent par an sur la période de projection, essentiellement en raison du développement du travail à temps partiel - qui explique près de nonante pour-cent de cette évolution - dans le secteur des services.

## QUARANTE ANNÉES D'ÉVOLUTION DE LA DURÉE DU TRAVAIL : UNE ÉTUDE RÉTROSPECTIVE

La persistance d'un chômage élevé en Belgique et en Europe a suscité un retour marquant sur la scène politique et sociale du thème de la réduction du temps de travail.

Le débat porte bien sûr sur son efficacité pour résorber le chômage - à côté d'autres politiques "classiques" d'abaissement du coût salarial, de flexibilisation de l'organisation du travail, d'amélioration de la formation de la main d'oeuvre - ainsi que sur ses modalités; doit-elle être :

- collective ou individuelle ?
- massive ou décentralisée pour être adaptée aux spécificités des entreprises ?
- rapide, ou lente et progressive ?
- avec ou sans compensation salariale ?

Depuis les années '80, l'essentiel de la réduction du temps de travail en Belgique provient du développement du travail à temps partiel. Il s'agit en l'occurrence d'une réduction individuelle, décentralisée et lente au regard de l'évolution constatée depuis le milieu des années '50.

Le Bureau fédéral du Plan, dans une étude récente,<sup>1</sup> présente l'évolution de long terme des trois composantes de la durée conventionnelle moyenne du travail : la durée conventionnelle pour un salarié présentant un travail à temps plein (la norme négociée par les interlocuteurs sociaux), la pénétration du travail à temps partiel et la durée relative d'un emploi à temps partiel par rapport à un emploi à temps plein. Ces séries statistiques ont été rassemblées à partir des données des conventions collectives, des recensements de la population et des enquêtes sur les forces de travail.

Sur les quarante années considérées, il est remarquable de constater que l'essentiel (83 pour-cent) de la réduction de la durée conventionnelle moyenne provient de la réduction de la durée conventionnelle (voir tableau 13). Si l'on excepte la période comprise entre 1960 et 1964, l'influence du travail à temps partiel ne devient significative qu'à partir de 1975 (elle représente 18 pour-cent de la réduction de la durée conventionnelle moyenne entre 1975 et 1982). Le temps partiel est ensuite la principale source de réduction de la durée conventionnelle moyenne, intervenant pour 61 pour-cent de cette réduction entre 1982 et 1995. En fait, depuis 1990, le travail à temps partiel est pratiquement la seule source (91 pour-cent) de la réduction de la durée conventionnelle moyenne, celle-ci étant toutefois faible (-0,25 pour-cent par an en moyenne entre 1990 et 1995).

Bien qu'il soit devenu récemment le facteur prépondérant d'évolution du temps de travail, le travail à temps partiel n'a pu engendrer une réduction importante de la durée conventionnelle moyenne. En effet, alors que l'évolution de la durée conventionnelle tend à englober l'ensemble des salariés, le temps partiel se développe, pour l'essentiel, dans des segments spécifiques du marché du travail (femmes, secteur des services).

On observe donc depuis le début des années '80 un ralentissement marqué de la réduction du temps de travail en même temps que le ralentissement de la croissance économique. Il existe dès lors un double handicap pour les entrants sur le marché du travail : moindre croissance du volume d'heures et progression plus lente de la redistribution du volume de travail.

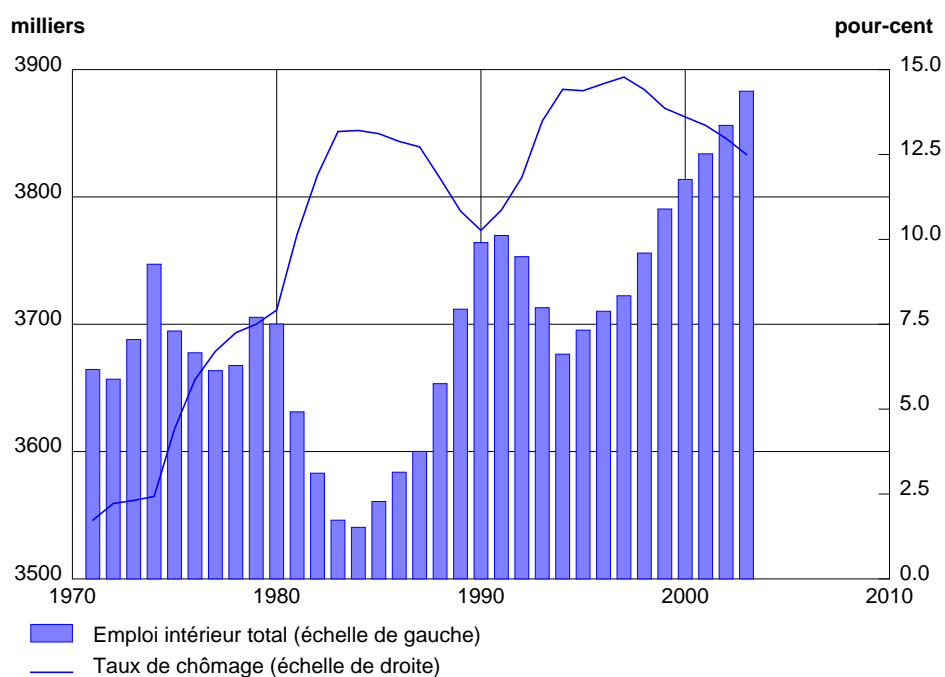
1. "Quarante années d'évolution de la durée du travail en Belgique" - Planning paper 80 - septembre 1997

## B. Emploi et chômage

Stimulé par la croissance économique, l'emploi devrait progresser sur la période de projection. L'emploi intérieur pourrait en effet s'accroître de quelque 162.000 unités sur 6 ans, soit en moyenne de 27.000 unités environ par an. Cette progression permettrait d'amener le niveau d'emploi à près de 3.900.000 personnes en fin de période, soit bien au delà du précédent sommet de la fin des années '80. Le taux d'emploi (en pourcentage de la population d'âge actif - voir tableau 16) passerait ainsi de 56,3 pour-cent en 1997 (contre 60 pour-cent en moyenne dans l'Union européenne) à 58,5 pour-cent en 2003.

La progression du volume de travail, qui tient compte notamment de l'extension du travail à temps partiel, serait également non négligeable : en moyenne, le volume de travail serait en hausse de 0,6 pour-cent par an dans le secteur des entreprises (hors agriculture); il progresserait donc au total de 3,6 pour-cent sur les six prochaines années (contre 5,4 pour-cent pour l'emploi exprimé en personnes).

FIGURE 10 -Emploi et chômage



La progression de l'emploi intérieur permettrait de réamorcer, à l'instar de ce que l'on avait observé à la fin des années '80, une baisse significative du chômage complet<sup>1</sup>. Celui-ci reculerait de quelque 94.000 unités, atteignant le niveau de 560.000 en 2003 contre 654.000 en juin 1997. Certes, la réduction du chômage ne serait pas équivalente à la hausse de l'emploi, compte tenu de la progression de la population active, mais ce recul permettrait de retrouver, dans le cadre de la nouvelle projection, des niveaux de chômage observés avant 1993, effaçant ainsi partiellement la forte progression du chômage observée entre 1991 et 1997.

1. Définition Bureau fédéral du Plan, y compris les chômeurs âgés non demandeurs d'emploi.

Par rapport à la population active, le taux de chômage s'établirait à 12,5 pour cent, soit un recul de 2,3 points par rapport à 1997 (mais une hausse de 2,2 points par rapport à 1990).

## 1. L'emploi

Le tableau 14 fournit une ventilation par grands secteurs d'activité de l'évolution de l'emploi intérieur. La majeure partie des créations d'emploi sur la période 1998-2003 se ferait, tout comme précédemment, dans les secteurs marchands de l'économie, mais on note, fait nouveau par rapport aux projections précédentes, une légère progression de l'emploi des administrations publiques.

### *Administrations publiques*

Après avoir enregistré un recul de 33.000 unités sur la période 1991-1997, l'emploi des administrations publiques serait en légère hausse au cours des 6 années à venir (6.000 emplois en plus au total).

Cette estimation de l'évolution de l'emploi public entre 1998 et 2003 résulte principalement de l'augmentation attendue des programmes de transition professionnelle. En outre, d'autres programmes spécifiques (comme les premières expériences professionnelles, la répartition du travail dans le secteur public et certaines mesures au niveau local) donnent lieu à une hausse modérée.

L'emploi traditionnel ("statuts normaux") connaît d'abord un léger accroissement suite au plan pluriannuel de la magistrature, puis enregistre une diminution. La réduction la plus importante est enregistrée dans l'enseignement dont une baisse tendancielle de l'emploi en Communauté flamande est prévue. Selon les dernières perspectives démographiques<sup>1</sup>, cette partie du pays connaîtrait en effet une diminution prononcée de la population d'âge scolaire, contrairement à la partie francophone du pays.

1. Institut National de Statistique, Bureau fédéral du Plan, "Perspectives démographiques 1995-2050", pp. 234-235

**Secteurs marchands**

L'emploi des secteurs marchands, hors agriculture, progresserait de 158.000 unités sur la période 1998-2003, soit un accroissement moyen de 0,9 pour-cent par an. Les principaux facteurs explicatifs de cette évolution peuvent être résumés comme suit:

- la croissance économique générale devrait atteindre 2,6 pour-cent par an en moyenne, pour l'ensemble des secteurs, et pourrait se rapprocher de 2,9 pour-cent pour les secteurs marchands (hors agriculture). On peut donc parler d'une nouvelle phase d'expansion par rapport à la croissance plus mitigée de la première partie des années '90;
- la productivité apparente du travail (par tête) enregistre des gains annuels en-dessous de 2 pour-cent, conformes à son évolution tendancielle, elle-même en baisse régulière depuis les années '70;
- la croissance du coût salarial nominal horaire se limite à 3,1 pour-cent en moyenne sur la période de projection, sous l'effet d'un maintien de la modération salariale jusqu'en 2003 et des mesures de réduction des cotisations sociales employeurs; étant donné l'évolution de la productivité du travail, la croissance des coûts salariaux par unité produite des secteurs marchands est limitée à 1,1 pour-cent par an, soit une baisse continue en termes réels sur la période.
- la durée du travail continue à décroître, d'environ 0,3 pour-cent par an (voir section A), essentiellement en raison de la multiplication des emplois à temps partiel, seule forme significative d'une certaine redistribution du travail. Il s'ensuit que le volume du travail des secteurs marchands, exprimé en heures, s'accroît moins rapidement que le nombre d'emplois, à un rythme moyen de 0,58 pour-cent.

**TABLEAU 14 - Evolution de l'emploi sectoriel**  
(en milliers de personnes, au 30 juin)

	1980 1970	1990 1980	1990 1985	1997 1990	2003 1997	1970	1980	1990	1997	2003
Agriculture	-61	-16	-9	-11	-4	177	116	100	89	85
Industrie	-265	-214	-6	-106	-11	1537	1272	1058	951	940
-Energie	-18	-24	-18	-6	-3	80	62	39	32	30
-Industrie manufacturière	-237	-139	-20	-106	-12	1159	922	784	677	665
-Construction	-10	-52	32	5	5	297	287	236	241	246
Services	385	293	218	77	177	1927	2313	2606	2683	2859
-Transports et communications	38	-18	-2	1	19	237	275	257	258	278
-Autres services marchands <sup>a</sup>	210	304	221	105	149	1088	1298	1602	1707	1856
-Services non marchands	138	7	-1	-29	8	602	739	747	718	726
-Administrations publiques	161	24	10	-33	6	475	636	661	628	634
-Autres services non marchands	-23	-17	-11	4	2	127	103	86	90	92
Emploi intérieur total	59	64	203	-42	162	3641	3700	3764	3722	3885
Secteurs marchands hors agriculture	-17	72	213	-1	158	2862	2845	2917	2916	3074
dont -saliés	-3	-15	161	-44	123	2342	2339	2324	2280	2402
-indépendants	-14	87	52	43	35	520	506	593	636	671

a. Dans la définition des secteurs du modèle HERMES, les autres services marchands intègrent des prestations fournies aux particuliers habituellement dénommées "secteur non marchand"; les services non marchands du modèle ne concernent, quant à eux, que les administrations publiques et les services domestiques.



**TABLEAU 15 - Volume de travail (exprimé en heures)**  
(taux de croissance annuelle moyen en pour-cent)

	1976-1980	1981-1990	1986-1990	1991-1997	1998-2003
Secteurs marchands, hors agriculture	-1,0	-0,3	1,1	-0,4	0,6

La ventilation de l'emploi par branche d'activité permet de confirmer le déclin tendanciel de l'emploi industriel et la montée régulière de l'emploi occupé par les services marchands. On observe toutefois un certain ralentissement de cette tendance durant les années de projection, s'expliquant par la bonne tenue de l'activité dans l'industrie durant cette période.

Les pertes d'emploi dans l'industrie manufacturière s'expliquent par la persistance de gains de productivité structurellement plus élevés que dans le reste de l'économie, malgré un certain effet de freinage dû notamment à la croissance modérée des coûts salariaux entre 1998 et 2003. Au total, les bonnes performances du secteur, soutenu par la forte croissance des exportations et des investissements permettent de limiter les pertes d'emploi à 2.000 environ par an sur la période de projection.

L'activité relativement soutenue dont bénéficie la construction (notamment, grâce au développement des investissements des entreprises) permet de ramener l'emploi de ce secteur en fin de période à un niveau proche de celui du début des années '90. Les pertes encourues durant la phase de récession et de ralentissement conjoncturel des années 1993-1995 seraient ainsi effacées, mais on serait encore loin de retrouver le niveau d'emploi du début des années '80.

L'emploi du secteur des transports et communications pourrait quelque peu progresser au cours des six prochaines années, grâce au développement des télécommunications en général et de certaines grandes infrastructures.

Quant aux autres services marchands, ceux-ci devraient gagner près de 150.000 emplois entre 1998 et 2003, sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs:

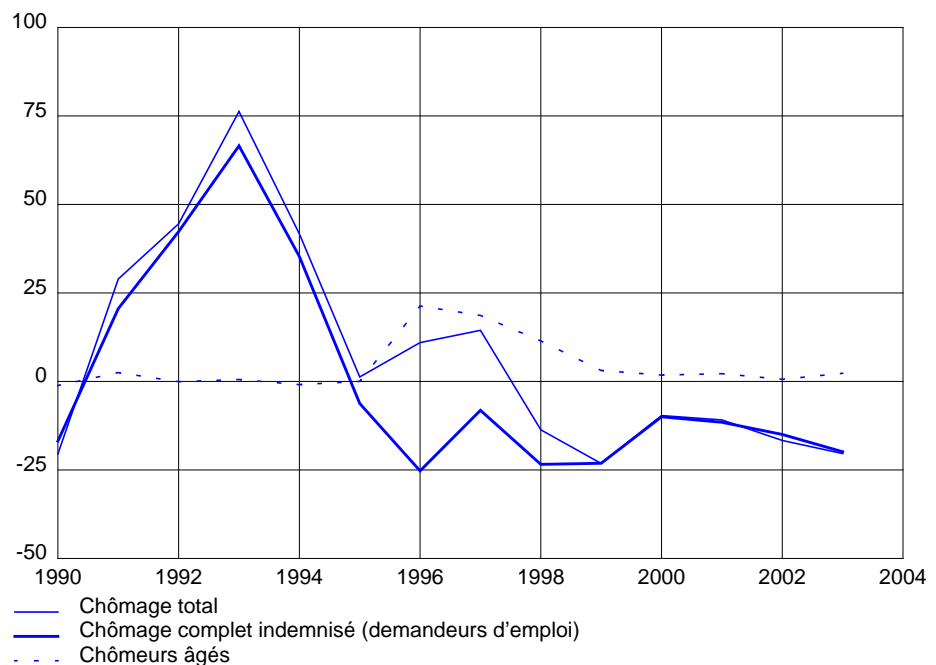
- la reprise de l'activité économique prévue, dans un contexte de gains de productivité structurellement plus bas que dans le reste de l'économie;
- la baisse plus rapide de la durée moyenne du travail, en raison d'une forte concentration du temps partiel dans ce secteur;
- des mesures de réduction de cotisations sociales qui profitent davantage au secteur des services (voir chapitre 5);
- enfin, diverses mesures en faveur de l'emploi décidées par le gouvernement et qui devraient également profiter essentiellement au secteur des services: les programmes d'"activation" et d'insertion (A.L.E., emplois "Smet", emplois "Maribel social", ...) concerneraient en fin de période quelque 39.000 emplois (le plus souvent à temps partiel), soit une hausse de 31.000 emplois en 6 ans.

## 2. Le chômage

Alors que le chômage avait pu se réduire de manière non négligeable durant la période 1986-1990, grâce à une forte progression de l'emploi, la faible croissance des années 1991-1996 a eu pour effet d'amener le niveau du chômage complet à des sommets jamais observés auparavant. Au 30 juin 1997, on dénombrait pas moins de 654.000 chômeurs, selon la définition la plus large<sup>1</sup>.

Une nouvelle phase de baisse du chômage serait amorcée dès la fin de l'année 1997. Elle irait en s'amplifiant, parallèlement à l'accélération des créations nettes d'emploi. La hausse de l'emploi serait, toutefois, compensée en partie par l'extension concomitante de l'offre de travail (qui gonflerait d'environ 68.000 personnes, sous l'effet essentiellement de l'extension de l'activité féminine et de l'entrée en vigueur de la réforme des pensions). Au total, le chômage, dans son expression la plus large, baisserait d'un peu plus de 94.000 unités sur la période 1998-2003, mais concernerait encore 560.000 personnes en fin de période. Le taux de chômage serait ainsi abaissé de l'équivalent de 2,3 point, passant de 14,8 pour-cent à 12,5 pour-cent de la population active. Le nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi passerait, quant à lui, de 457.000 en 1997 à 354.000 en 2003, en baisse de 103.000 unités. Par contre, le nombre de chômeurs âgés serait en hausse, passant de 114.000 en 1997 à 135.000 en 2003. Cet accroissement de 21.000 s'expliquerait par l'assouplissement des conditions d'accessibilité à ce statut introduit en 1996, ainsi que par le relèvement de l'âge de la retraite des femmes.

**FIGURE 11 - Chômage (variations en milliers)**



1. Définition Bureau fédéral du Plan (y compris les chômeurs âgés non demandeurs d'emploi).

Dans la définition du Ministère de l'Emploi et du Travail, le chômage complet reculerait de 540.600 unités en 1997 à près de 425.000 unités en 2003.

Par ailleurs, quel que soit le concept utilisé, la situation du chômage est influencée non seulement par la situation économique, mais également par l'ensemble des politiques touchant au marché du travail. Ainsi, les dispositifs visant un retrait précoce ou temporaire de l'activité (dispenses pour raisons sociales et familiales ou pour reprise d'études, interruptions complètes de carrière, préretractions) concerneraient plus de 171.000 personnes en fin de période, contre 165.000 en 1997. Les chômeurs prestant un nombre suffisant d'heures dans le cadre des A.L.E. ne sont plus comptabilisés dans le chômage, bien qu'ils perçoivent leurs allocations complètes; leur nombre doublerait entre 1997 et 2003, soit 14.000 personnes. De manière plus générale, le nombre de personnes comptabilisées dans l'emploi et pour lesquelles des allocations sont versées par l'O.N.Em., serait en expansion de près de 39.000 unités, soit plus de 126.000 en 2003 (voir tableau 39 dans l'annexe statistique).

**TABLEAU 16 - Population active, emploi et chômage**  
(en milliers)

	1996	1997	1998	2003
1. Population totale	10156,6	10180,9	10201,2	10281,3
1bis Population d'âge actif (15-64 ans)	6703,2	6704,8	6704,7	6729,4
2. Population active (concept BfP) <sup>a</sup>	4401,3	4427,9	4448,0	4496,1
3. Emploi intérieur	3710,2	3722,3	3756,1	3884,7
4. Travailleurs frontaliers (solde)	51,1	51,1	51,1	51,1
Taux d'emploi, en pour-cent de la population d'âge actif	56,1	56,3	56,8	58,5
5. Chômage (concept BfP)	640,0	654,4	640,8	560,3
Taux de chômage en pour-cent de la population active	14,5	14,8	14,4	12,5
(a) chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi	465,0	456,9	433,5	354,2
(b) autres inscrits obligatoirement	58,8	62,2	60,8	52,8
(c) demandeurs d'emploi libres inoccupés	21,0	21,6	21,3	18,1
(d) chômeurs âgés non demandeurs d'emploi	95,1	113,8	125,2	135,2

a. Définition Bureau fédéral du Plan (y compris les chômeurs âgés non demandeurs d'emploi).





## Prix et coûts, taux d'intérêt

### A. Coûts salariaux

#### 1. Formation du coût salarial dans les entreprises

Depuis 1997, la formation des salaires est guidée par la loi sur la compétitivité. Celle-ci prévoit la fixation d'une norme maximale d'évolution du coût salarial nominal donnée a priori et calculée sur base d'une prévision d'évolution du coût salarial en Allemagne, en France et aux Pays-Bas. Au cas où il s'avère, a posteriori, que la croissance des salaires nominaux en Belgique est supérieure à la croissance d'une moyenne pondérée des salaires nominaux de ces trois partenaires - ce qui peut se produire même lorsque la norme fixée a priori a été respectée - la loi prévoit également, pour la période suivante, un mécanisme de correction.

La norme adoptée pour 1997-1998 impose une croissance maximale du salaire-coût horaire de 6,1 pour-cent en termes nominaux sur les deux années, soit en principe 2,6 pour-cent en termes réels (l'inflation étant estimée à l'époque à 3,5 pour-cent pour les deux années).

Cependant, compte tenu des réductions supplémentaires de C.S.E. dont les négociations salariales de 1997 ont pu tenir compte, la hausse du salaire brut horaire sur l'ensemble des deux années est estimée à 2,8 pour-cent en termes réels.

On a supposé que le ralentissement de l'inflation - qui n'atteindra vraisemblablement pas les 3,5 pour-cent initialement attendus - ainsi que les réductions de C.S.E. annoncées après la clôture de la négociation salariale n'ont pas donné lieu à des adaptations des hausses salariales convenues.

La ventilation de la hausse salariale prévue entre les années 1997 et 1998 est basée sur des évaluations préliminaires de l'O.N.S.S. pour 1997 et sur les estimations du BfP en matière de cotisations patronales (voir section A.2) et de temps de travail (voir chapitre 4, section A). Il en résulte une hausse du coût salarial nominal horaire de 2,5 pour-cent en moyenne pour les deux années, soit largement en-dessous de la norme imposée par la loi. A priori cependant, les hausses salariales nominales chez nos trois partenaires ont également pu être plus faibles que prévu - notamment à cause du ralentissement de l'inflation. Au stade actuel, on ne peut prédire si le contrôle effectué a posteriori impliquera ou non la mise en oeuvre du mécanisme de correction en 1999-2000.

En projection, de 1999 à 2003, le coût salarial horaire s'accroîtrait annuellement de 3,2 pour-cent, rythme compatible avec le rythme de croissance des salaires nominaux de nos trois partenaires commerciaux (Allemagne, France et Pays-Bas), relevé dans la dernière projection à moyen terme des Services de la Commission Européenne.

Indépendamment de toute considération relative à la norme, le tableau ci-dessous présente l'évolution des salaires retenue, en tenant compte du développement d'emplois à coût réduit (emplois "Smet", emplois "Maribel social"). On notera que la prise en compte explicite dans la projection de ces formes d'emplois a pour effet de ralentir légèrement l'évolution du salaire réel horaire moyen.

**TABLEAU 17 - Hypothèse d'évolution du salaire moyen des entreprises**  
(pour-cent)

	1997	1998	1999-2003
Salaire brut réel horaire hors emplois à coût réduit	1,3	1,5	1,7
Salaire brut réel horaire	1,3	1,4	1,6
C.S.E.	-0,2 <sup>a</sup>	-0,3	-0,1
Salaire-coût réel horaire	1,1	1,2	1,5
Indexation	1,5	1,2	1,7
Salaire-coût nominal horaire	2,6	2,3	3,2

a. Essentiellement dû à une baisse ponctuelle des cotisations fictives, correspondant à une modification, intervenue en 1997, du mode de paiement des pensions de la Poste.

## 2. Réduction des cotisations sociales employeurs

Le tableau 18 présente, par type de mesures, l'évolution de l'enveloppe totale des réductions des cotisations sociales employeurs sur la période 1994-2003. A quelques exceptions près<sup>1</sup>, ces mesures sont regroupées en deux principales catégories selon qu'elles soient ou non liées à l'embauche (c'est-à-dire "conditionnelles"). Les données du tableau 18 sont basées sur les observations de l'O.N.S.S. jusqu'au deuxième trimestre 1997 inclus. A partir du troisième trimestre 1997 (97/3) il s'agit d'estimations qui tiennent compte, autant que possible, de l'application des décisions annoncées ou déjà prises.

Au sein des mesures qui ne sont pas directement liées à l'embauche, c'est-à-dire les mesures "inconditionnelles", l'enveloppe affectée à la diminution des cotisations pour les bas salaires a été augmentée pour la période 1997-1998 (indexation des barèmes pour la détermination des classes de salaires à partir de 97/3). Toutefois, l'accroissement de l'enveloppe dégagée suite à l'adaptation de l'opération Maribel selon les desiderata de la Commission Européenne (à partir de 97/3, avec effet annuel complet en 1998) est quantitativement plus important. L'enveloppe allouée aux mesures qui ne sont pas directement liées à l'embauche s'accroît de 15 milliards pendant la période 1994-1998. A partir de 1999, la pro-

1. C'est-à-dire des mesures quantitativement moins importantes ou concentrées sur le secteur non marchand.

jection tient compte du maintien des enveloppes affectées aux réductions incondi-  
tionnelles de cotisations, au minimum, à leur niveau de 1998.

**TABLEAU 18 - Réduction des cotisations 1994-2003 par catégorie**  
(en milliards de FB)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001- 2003
<b>Inconditionnelle</b>	26,0	27,9	31,5	35,9	41,0	41,0	41,0	<b>41,0</b>
Maribel	19,2	18,1	18,2	22,1	26,0	26,0	26,0	26,0
Bas salaires	6,7	9,8	13,2	13,8	15,0	15,0	15,0	15,0
<b>Conditionnelle</b>	6,5	11,6	24,0	18,0	21,3	24,9	26,5	<b>26,5</b>
Plans d'embauche	5,7	7,8	6,6	5,5	5,1	5,0	5,0	5,0
Plan plus 1/2/3	0,8	1,5	2,2	2,8	3,2	3,6	3,6	3,6
Partage du travail	0,0	2,4	15,3	6,7	8,0	8,0	8,0	8,0
Maribel social	0,0	0,0	0,0	3,0	5,0	8,3	9,9	9,9
<b>Divers</b>	4,1	4,0	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3	<b>3,3</b>
<b>Enveloppe non affectée, scénario de base</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	4,4	7,1	5,4	<b>5,4</b>
<b>Total du scénario de base</b>	36,6	43,5	58,8	57,1	69,9	76,2	76,2	<b>76,2</b>
Différence annuelle	-	6,9	15,3	-1,6	12,8	6,3	0,0	0,0

Parmi les mesures "conditionnelles" ou liées à l'embauche (nette), l'enveloppe totale prévue pour les «plans d'embauche» diminuerait légèrement sur la période 1997-1999. En effet, si le «Plan avantage à l'embauche» atteint progressivement sa vitesse de croisière, la disparition du «Plan d'embauche des jeunes» pèse légèrement plus. L'extension du «Plan plus un» aux réductions de cotisations pour l'engagement d'un deuxième et d'un troisième travailleur, ferait pleinement sentir ses effets budgétaires à partir de 1999.

Les mesures de répartition du travail forment un groupe très hétérogène, parmi lesquelles les mesures déjà existantes (plans d'entreprises, accords en faveur de l'emploi, réduction des cotisations pour les embauches compensatoires dans le cadre d'interruptions de carrières ou de prépensions à mi-temps) ont été prolongées ou complétées, à partir de 1997, par de nouvelles mesures (intégration de la «Subvention à l'Emploi Supplémentaire» et de la "réduction des cotisations liée au partage du travail dans les entreprises en restructuration» dans les nouveaux accords en faveur de l'emploi 1997-1998; encouragement de la semaine des 32 heures à titre expérimental). Dans le cadre des accords en faveur de l'emploi 1995-1996, la réduction des cotisations a donné lieu à une forte augmentation de l'enveloppe budgétaire totale (15,3 milliards en 1996, dernière année d'observation). L'expérience passée laisse donc penser que l'hypothèse retenue pour 1997-1998 peut être considérée comme minimale.

Enfin, l'introduction du «Maribel social» dans le secteur dit "non marchand" en 1997 a été prise en compte. Il s'agit d'une nouvelle mesure de réduction des cotisations patronales qui est également liée à l'accroissement (net) de l'emploi. Le triplement déjà annoncé de la mesure initiale, impliquerait qu'en vitesse de croisière (en 2000) cette mesure (ex-ante) coûterait environ 10 milliards.

Comme dans le cas des mesures inconditionnelles, l'enveloppe budgétaire globale allouée aux mesures directement liées à l'embauche aurait augmenté de 15 milliards sur la période 1994-1998. La hausse supplémentaire durant les années 1999-2000 serait presque exclusivement due au triplement du Maribel social et repose sur l'hypothèse que les enveloppes consacrées aux mesures existantes seraient, au minimum, maintenues dans le futur.

Au moment de l'élaboration de ces prévisions de moyen terme, le gouvernement a pris l'engagement d'étendre l'enveloppe totale de réduction des cotisations de 12 milliards par an à partir de juillet 1998. Une partie non négligeable (un peu plus de la moitié) de cette enveloppe supplémentaire est déjà consacrée au triplement du Maribel social. Cela signifie qu'il resterait, au bout du compte, une enveloppe libre ou non affectée de 4,4 milliards en 1998, 7,1 milliards en 1999 et 5,4 milliards à partir de l'an 2000. Après une légère baisse en 1997<sup>1</sup>, l'enveloppe totale allouée à l'ensemble des réductions de cotisations augmenterait de presque 13 milliards en 1998 et d'un peu plus de 6 milliards en 1999, de sorte que le montant total de ce budget atteindrait plus ou moins 76 milliards à partir de 1999.

Les données O.N.S.S. jusqu'au deuxième trimestre 1997 (y compris) ont été utilisées pour répartir l'enveloppe totale entre les branches HERMES. Pour les périodes suivantes, les clés de répartition sectorielles les plus récentes (observées au trimestre 97/2) ou les plus pertinentes<sup>2</sup> ont été utilisées. L'enveloppe "libre", mentionnée ci-dessus, est répartie entre les secteurs proportionnellement à leur part dans l'enveloppe déjà affectée.

Le tableau 19 indique clairement que la part des secteurs industriels (et plus particulièrement de l'industrie manufacturière) dans l'enveloppe globale a sensiblement diminué durant la période 1994-96 et qu'elle s'est nettement accrue pour les services marchands. Cette évolution s'est essentiellement produite sous l'impulsion de l'introduction de la mesure pour les bas salaires, ainsi qu'à cause de la diminution de l'importance relative de l'opération Maribel dans le total des réductions de cotisations. Cette tendance se confirmerait sur la période 1997-2000 (sur base des informations les plus récentes). Cette évolution serait surtout la conséquence du changement du domaine d'application de l'opération Maribel, moins dirigée qu'auparavant vers l'industrie manufacturière, et également de l'extension sensible du Maribel Social, mesure entièrement orientée vers le secteur des services. Après l'an 2000, étant donné l'hypothèse de partage proportionnel de l'enveloppe non affectée, la répartition sectorielle reste inchangée.

---

1. Exclusivement à la suite de la fin des accords en faveur de l'emploi 1995-1996.

2. Trimestre 96/4 pour les accords pour l'emploi; base annuelle (1996-1997) pour les bas salaires; estimation de la répartition de l'enveloppe Maribel à partir de 97/3.



**TABLEAU 19 - Répartition de l'enveloppe totale du secteur marchand par branche HERMES**  
(en pour-cent)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000-2003
Agriculture	1,4	1,5	1,4	1,4	1,4	1,3	1,3
Industrie	57,3	51,0	47,0	44,0	41,4	39,3	38,3
Energie	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0
Industrie manufacturière	51,4	45,0	38,6	34,8	30,7	29,0	28,3
Biens intermédiaires	9,4	7,6	5,9	5,8	5,3	5,0	4,9
Biens d'investissement	17,1	15,6	13,7	11,9	10,5	9,9	9,7
Biens de consommation	24,8	21,7	19,0	17,1	14,9	14,1	13,8
Construction	5,9	6,0	8,4	9,2	10,7	10,2	9,9
Services marchands	41,2	47,5	51,6	54,5	57,1	59,3	60,3
Transport et communications	6,0	6,2	6,3	5,8	5,4	5,1	5,0
Commerce et horeca	19,2	22,1	23,4	22,1	22,4	21,3	20,8
Crédit et assurances	0,4	0,5	0,6	0,5	0,5	0,5	0,4
Autres services marchands	15,5	18,7	21,2	26,1	28,8	32,4	34,0
dont : non-profit*	3,6	4,2	5,3	11,4	14,0	18,3	20,3
Total du secteur marchand	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

\* Section "N" de la nomenclature de branches d'activité Nace

### 3. Une variante de baisse complémentaire des cotisations sociales employeurs (C.S.E.)

Les réductions de cotisations sociales prises en compte dans les "perspectives 1998-2003" sont celles qui apparaissent comme fermement décidées au moment où ces projections ont été terminées. A ce titre, l'enveloppe supplémentaire de 12 milliards (en année pleine) prévue par le gouvernement est intégrée à la projection de référence 1998-2003 (voir section ci-avant); elle accroît les réductions programmées à concurrence de 6 milliards dès 1998 (entrée en vigueur au 1.7.1998).

A l'heure où nous mettons sous presse, l'extension progressive dans le temps de cette enveloppe à concurrence de plusieurs tranches de 12 milliards est encore en discussion et ni l'ampleur exacte, ni les modalités concrètes de ces réductions ne sont connues. Il nous a semblé néanmoins intéressant d'étudier l'impact - essentiellement sur les finances publiques - d'une extension de l'enveloppe globale des réductions de cotisations sociales portant celles-ci à 100,2 milliards de francs (soit 24 milliards supplémentaires : 6 milliards en 1999, 12 milliards en 2000, 6 milliards en 2001).

Les effets d'une telle opération dépendent bien évidemment des modalités concrètes retenues (réductions proportionnelles ou forfaitaires, conditionnelles ou non, etc.).

A défaut d'informations sur les modalités qui pourraient être retenues, l'exercice porte sur les effets que produiraient ces réductions de cotisations sociales supplémentaires dans l'hypothèse techniquement la plus simple, à savoir une réduction proportionnelle, inconditionnelle et généralisée.

Les modalités qui seront finalement décidées comporteront très probablement, pour partie, des mécanismes de conditionnalité, d'une part, de ciblage sur les bas-salaires, d'autre part; il faut donc s'attendre à ce que les impacts réels de la mesure sur certains agrégats macroéconomiques diffèrent assez sensiblement des résultats présentés ci-après. Les effets sur l'emploi devraient être plus importants, les effets sur la croissance plus faibles. L'impact sur les finances publiques, par contre, devrait être assez proche du résultat présenté.

La nouvelle enveloppe de réductions est répartie entre les secteurs en suivant la même clé que celle retenue dans le cadre de la projection de base. Le tableau suivant fournit, pour l'année 2001, les montants totaux de réduction de C.S.E. par secteur, les réductions additionnelles proposées et les baisses de coût salarial qu'entraînent, *ex ante*, ces nouvelles baisses.

Au total, l'extension des baisses de C.S.E. se traduirait *ex ante* par une baisse du coût salarial moyen de 0,2 pour-cent en 1999, de 0,5 pour-cent en 2000 et de 0,6 pour-cent à l'horizon 2001. On note par ailleurs que la baisse du coût moyen par tête atteint 0,9 pour-cent dans les biens de consommation et la construction, 0,7 pour-cent dans les autres services marchands, mais ne dépasse pas 0,3 pour-cent dans les transports et 0,4 pour-cent dans les biens intermédiaires.

**TABLEAU 20 - Extension de l'enveloppe de réduction des cotisations sociales employeurs : évaluation à l'horizon 2001**

Secteurs	Réductions totales (milliards)	dont: réductions additionnelles proposées (milliards)	Baisse du coût salarial injectée <i>ex ante</i> (en pour-cent) <sup>a</sup>
Agriculture	1,3	0,3	2,10
Energie	0,1	-	-
Industries manufacturières	27,5	6,8	0,66
- Biens intermédiaires	4,7	1,2	0,39
- Biens d'équipement	9,4	2,3	0,62
- Biens de consommation	13,4	3,3	0,92
Construction	9,7	2,4	0,88
Services marchands	58,6	14,5	0,62
- Transports et communications	4,9	1,2	0,28
- Autres services marchands	53,7	13,3	0,69
Total	100,2	24,0	0,64

a. baisse du coût salarial due à l'extension des réductions de C.S.E. (voir colonne 2)

La simulation de l'impact des baisses supplémentaires de C.S.E. a été réalisée en partant de la projection de référence 1998-2003 et en introduisant les nouvelles réductions dans cette dernière. Notons que, par hypothèse, l'évolution du salaire horaire réel des entreprises est maintenue à son niveau de la simulation de référence (la baisse des C.S.E. n'a donc, par hypothèse, aucun effet sur le calcul du salaire horaire). Autrement dit, on suppose que les marges supplémentaires disponibles pour la négociation salariale ne sont pas utilisées.

Le tableau 21 fournit les effets de la variante sur le P.I.B. et ses composantes, l'emploi, les coûts et les prix, les finances publiques et la balance extérieure. Les impacts sont donnés pour l'année t (année de départ de la simulation), l'année t+2 (année intermédiaire, première année où les mesures sont au maximum de leur ampleur) et l'année t+4 (dernière année de l'étude), ce qui permet de donner un aperçu des effets à moyen terme. Ils sont exprimés en pourcentages de différence par rapport à la simulation de base.

**TABLEAU 21 - Synthèse des résultats de la variante de baisse complémentaire des C.S.E.**  
(différences, en pour-cent, par rapport à la projection de référence)

	t	t+2	t+4
P.I.B.	0,03	0,14	0,16
- Consommation privée	0,02	0,10	0,14
- Investissements	0,05	0,20	0,23
- Exportations	0,01	0,08	0,10
- Importations	0,01	0,05	0,08
Emploi total, en milliers	1,80	8,30	10,02
en pour-cent	0,05	0,22	0,26
Coût salarial par unité produite (nominal)	-0,18	-0,52	-0,63
Prix de la consommation privée	-0,04	-0,17	-0,19
Revenu disponible réel des ménages	0,04	0,14	0,16
Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques			
- en milliards de francs	-4,08	-14,17	-13,57
- en pour-cent du P.I.B.	-0,04	-0,14	-0,12
Balance extérieure courante, en pour-cent du P.I.B.	-0,01	-0,06	-0,07

### *Effets macroéconomiques*

L'emploi, exprimé en nombre de personnes occupées, s'accroît de 10.000 unités en fin de période (dont 7.000 dans le secteur des "autres services marchands"). Ces créations d'emplois se font *via* deux canaux:

- la hausse des coefficients d'emploi, entraînée par l'abaissement du prix relatif du travail;
- la hausse de l'activité, due à la progression de l'exportation et à la relance de la demande intérieure.

Le P.I.B. gagne d'emblée 0,03 pour-cent et 0,16 pour-cent en fin de période. La décomposition sectorielle entre industries et services montre que cet effet de relance est également partagé entre secteurs exposés et abrités. Les gains, en termes de valeur ajoutée supplémentaire, s'étalent de 0,04 pour-cent à 0,30 pour-cent à moyen terme selon les secteurs.

Les effets bénéfiques de la réduction de cotisations sociales ramènent le coût budgétaire *ex post* par emploi créé à 1,4 million environ (contre un chiffre théorique *ex ante* - c'est-à-dire ne tenant pas compte des effets induits pour les finances publiques - de 2,4 millions). Rappelons que lors d'exercices antérieurs, avec

ciblage partiel de la mesure de réduction sur les bas salaires, le coût budgétaire *ex post* par emploi créé ne dépassait pas 1,1 million à moyen terme<sup>1</sup>.

La réduction des C.S.E. initie une baisse des coûts de production des entreprises, d'ampleur proportionnelle à l'intensité en travail du secteur (les services, dont la part des coûts salariaux dans les coûts totaux est importante, sont particulièrement avantagés par la mesure). Cette baisse se répercute pour partie sur les prix, pour partie sur les marges bénéficiaires des entreprises; celles-ci progressent essentiellement dans les services marchands, moins exposés à la concurrence internationale.

Le niveau des prix de la consommation privée est réduit de 0,19 pour-cent en fin de période par rapport à la projection de référence.

Le solde de la balance extérieure courante subit une détérioration limitée par rapport à la projection de référence (9 milliards à moyen terme, s'expliquant par le surcroît d'importations et par une certaine perte sur les termes d'échange)

### Finances publiques

Les impacts *ex post* des mesures considérées sur les finances publiques vont dépendre du nombre d'emplois créés (recettes de cotisations sociales et d'impôts directs, réductions de prestations de chômage), du surcroît éventuel d'activité (recettes de taxation indirecte et impôt des sociétés), ainsi que de l'évolution des prix (dépenses indexées).

L'aggravation du déficit est loin d'atteindre les montants de baisse de C.S.E. injectés *ex ante* (voir tableau 22). Alors que l'ampleur de la réduction est, dès 2001, de 24 milliards *ex ante*, le déficit de l'ensemble des administrations publiques ne s'alourdit que de 13,6 milliards à l'horizon 2003. Pour l'ensemble des administrations publiques, on peut dès lors considérer que la mesure "s'auto-finance" à concurrence de plus de 40 pour-cent. L'augmentation du déficit est concentré sur la Sécurité sociale (22 milliards en 2003, contre une réduction de 7,7 milliards du déficit du pouvoir central). Rappelons qu'aucun financement alternatif n'est injecté dans l'exercice. Au niveau des recettes il faut remarquer deux évolutions intéressantes :

- à moyen terme, les cotisations sociales baissent de 23 milliards, soit un peu moins que la baisse injectée *ex ante*. Ce résultat, *a priori* décevant, compte tenu des créations d'emplois obtenues, s'explique essentiellement par le ralentissement de la croissance des prix et, donc, par le gonflement moins rapide des masses salariales nominales;
- les recettes directes sont en légère hausse: les recettes d'impôts indirects se tassent marginalement (la baisse des prix compense la hausse de la consommation en volume).

---

1. Cet exercice portait sur une réduction supplémentaire des CSE de 60 milliards de francs (par palier de 20 milliards), dont 20 milliards pour les seuls bas salaires. A moyen terme, une telle mesure permettait de créer 32.000 emplois, pour un déficit public supplémentaire ne dépassant pas 35 milliards.

Au total, les recettes courantes reculent de 4,8 milliards la première année, de 21,7 milliards en t+2 et de 21 milliards en fin de période.

La baisse des recettes est en grande partie compensée par une réduction parallèle des dépenses publiques. On observe ainsi une baisse des prestations sociales, surtout grâce à la baisse de l'indice santé et du volume des allocations de chômage. On note, *a contrario*, une hausse des intérêts payés, découlant de l'augmentation de l'endettement public. Au total, les dépenses publiques reculent de près de 7 milliards à moyen terme.

Il s'ensuit que le déficit public s'accroît, au maximum, de 13,6 milliards de francs, ce qui représente l'équivalent de 0,12 pour-cent du P.I.B. en fin de période (pour un déficit accru, *ex ante*, de 24 milliards à moyen terme, soit l'équivalent de 0,22 pour-cent du P.I.B.).

C'est l'entité I (Pouvoir fédéral + Sécurité sociale) qui serait principalement concernée par cette variation de déficit. Ainsi, le besoin net de financement de cette entité s'accroîtrait de 4,3 milliards en 1999 (t) et de 16,1 milliards en 2003 (t+4). Son surplus primaire, exprimé en pour-cent du P.I.B., ne serait pas modifié en 1999, mais baisserait de 0,1 pour-cent à partir de 2000 (et de 0,2 pour-cent en 2001), atteignant successivement 5,3 pour-cent en 2000, 5,5 pour-cent en 2001, 5,9 pour-cent en 2002 et 6,3 pour-cent en 2003.

**TABLEAU 22 - Synthèse des résultats de la variante de baisse complémentaire des CSE pour les finances publiques**  
(différences en milliards par rapport à la simulation de référence)

	t	t+2	t+4
Recettes courantes	-4,8	-21,7	-21,0
- Impôts directs	1,1	2,7	2,8
- Impôts indirects	-0,1	-0,6	-0,5
- Cotisations sociales	-5,7	-23,6	-23,1
Dépenses courantes	-0,5	-7,0	-6,8
- Consommation publique	-0,1	-2,4	-2,6
- Transferts sociaux	-0,5	-5,4	-6,5
- Paiements d'intérêts	0,1	1,3	2,8
Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques	-4,1	-14,2	-13,6

## B. Prix et coûts

De manière générale, l'inflation intérieure resterait très modérée sur la période de projection. Le rythme d'inflation, mesuré par le déflateur de la consommation privée, n'excéderait pas 1,5 pour-cent en moyenne entre 1998 et 2003.

Le tableau 23 ci-dessous permet de juger des progrès réalisés en matière de stabilité des prix depuis 25 ans. Le rythme d'inflation atteignait ainsi plus de 7 pour-cent en moyenne durant les années '70 et près de 5 pour-cent sur la période 1981-1990. Certes, le taux d'inflation s'était déjà nettement ralenti à partir de 1986, en raison principalement du contre-choc pétrolier et de la chute des prix de l'énergie qui a suivi, mais on observe surtout, depuis la deuxième moitié des années '80 une baisse régulière de l'inflation sous-jacente, qui reflète la décreue structurelle des hausses de prix dans notre économie. Le taux d'inflation sous-jacente (qui exclut les produits alimentaires et les produits énergétiques) serait ainsi passé de 7,3 pour-cent entre 1970 et 1980 à 6,3 pour-cent entre 1981 et 1985, 3,2 pour-cent de 1986 à 1990 et 2,9 pour-cent de 1991 à 1997. Sur la période de projection, l'inflation sous-jacente ne dépasserait plus en moyenne 1,6 pour-cent.

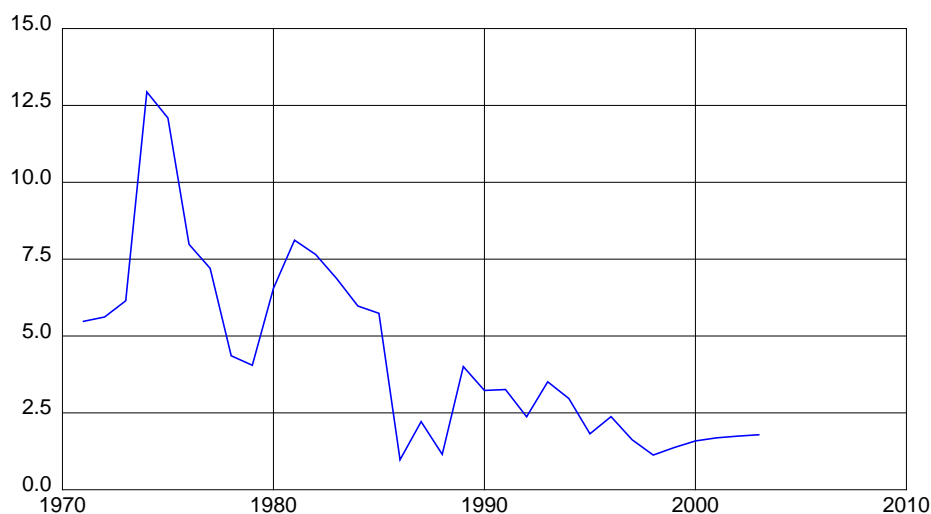
La modération de l'inflation serait générale et concernerait la plupart des catégories de biens et de services distinguées dans le tableau. On note plus particulièrement un ralentissement notable de la croissance des prix des services, des loyers et des autres biens. Les prix de l'énergie bénéficient, quant à eux, de la forte baisse des cotations du baril de pétrole relevée à court terme: pour l'ensemble de la période 1998-2003, leur croissance ne dépasserait pas 0,9 pour-cent en moyenne par an.

**TABLEAU 23 - Prix de la consommation privée**  
(taux de croissance en pour-cent)

	1971-1980	1981-1990	1986-1990	1991-1997	1998-2003
Indice général	7,2	4,6	2,4	2,5	1,5
. Alimentation, boissons, tabac	6,2	4,7	1,8	1,0	1,2
. Autres biens	6,1	4,8	3,5	1,9	1,0
. Loyers	8,6	5,7	3,8	3,9	1,9
. Autres services	7,6	4,5	3,0	3,1	1,8
. Energie	9,6	2,3	-4,0	2,0	0,9
Inflation sous-jacente <sup>a</sup>	7,3	4,8	3,2	2,9	1,6

a. Indice général, moins catégories suivantes: alimentation et énergie

**FIGURE 12-Prix de la consommation privée**  
(taux de croissance en pour-cent)



L'évolution favorable du niveau d'inflation sur longue période résulte de plusieurs facteurs.

On note, d'une part, un ralentissement progressif de la croissance des coûts intérieurs: alors que ces derniers s'étaient accrus de 7,2 pour-cent par an en moyenne sur la période 1971-1980, leur croissance n'aurait atteint que 4,5 pour-cent durant les années '80 et 2,6 pour-cent de 1991 à 1997. Pour l'essentiel, la décélération des coûts intérieurs s'explique elle-même par une modération graduelle de la progression des coûts salariaux par unité produite (la hausse des coûts salariaux unitaires n'atteint que 1,7 pour-cent entre 1991 et 1997, contre 8,0 pour-cent de 1971 à 1980 et 3,0 pour-cent de 1981 à 1990).

D'autre part, les prix à l'importation ont également connu une baisse significative de leur progression: de 7,6 pour-cent durant les années '70, la croissance moyenne des prix à l'importation n'a plus atteint que 3,4 pour-cent en moyenne entre 1981 et 1990. De 1991 et 1997, les prix à l'importation n'auraient quasiment pas progressé, se réduisant même de manière non négligeable au début de la décennie.

En projection, l'évolution des coûts, tant intérieurs qu'extérieurs reste favorable, même si l'on note une croissance un peu plus soutenue des prix à l'importation.

La contribution des coûts intérieurs au développement de l'inflation resterait modérée sur la période 1998-2003. Les coûts intérieurs ne s'accroîtraient pas de plus de 1,5 pour-cent en moyenne, en raison principalement de la modération salariale, instituée par la loi sur la compétitivité de juillet 1996. Globalement, la croissance du coût salarial nominal horaire se limiterait à 3,1 pour-cent en moyenne sur la période de projection, contre 3,9 pour-cent entre 1991 et 1997 et 5,7 pour-cent de 1980 à 1990.

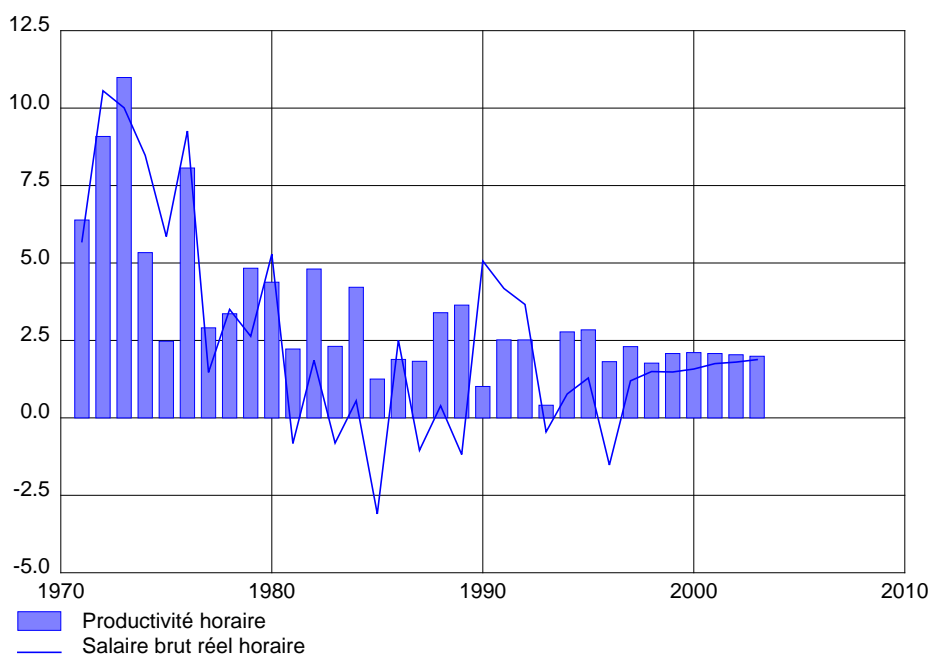
Compte tenu de l'évolution parallèle de la productivité du travail (les gains de productivité horaire, bien qu'en recul par rapport au passé, atteindraient encore

en moyenne 2,0 pour-cent par an sur la période 1998-2003), les coûts salariaux par unité produite ne s'accroîtraient plus que de 1,1 pour-cent en moyenne sur la période de projection, chiffre historiquement très bas. Déflaté par le prix du P.I.B., le coût salarial unitaire serait même en baisse continue sur toute la période.

Par ailleurs, l'absence de nouvelles mesures fiscales au delà de 1997 et une relative modération dans l'évolution des marges des entreprises renforceraient encore l'évolution modérée des coûts intérieurs. La contribution des coûts intérieurs non salariaux (fiscalité indirecte et excédent brut d'exploitation par unité produite) à la croissance du déflateur de la demande finale redescendrait ainsi à 0,6 pour-cent par an sur la période de projection contre une moyenne de plus de 1 pour-cent précédemment.

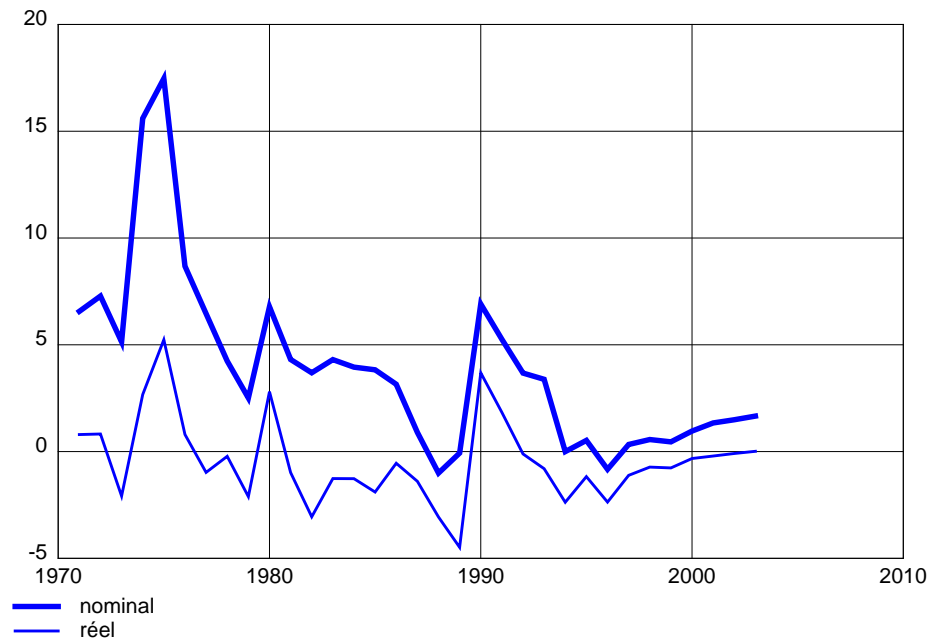
Après une nette accélération en 1997, les prix à l'importation retrouveraient un rythme de progression plus modéré, ne dépassant pas, en moyenne, 2,1 pour-cent sur la période de projection. Certes, la contribution des coûts importés à l'inflation intérieure serait à nouveau positive, atteignant 0,7 pour-cent annuellement, mais la modération parallèle des coûts intérieurs, relevée ci-dessus, permettrait de conserver un rythme d'inflation bien en deça de 2 pour-cent entre 1998 et 2003.

**FIGURE 13-Salaire brut réel horaire et productivité horaire**  
(variation en pour-cent)

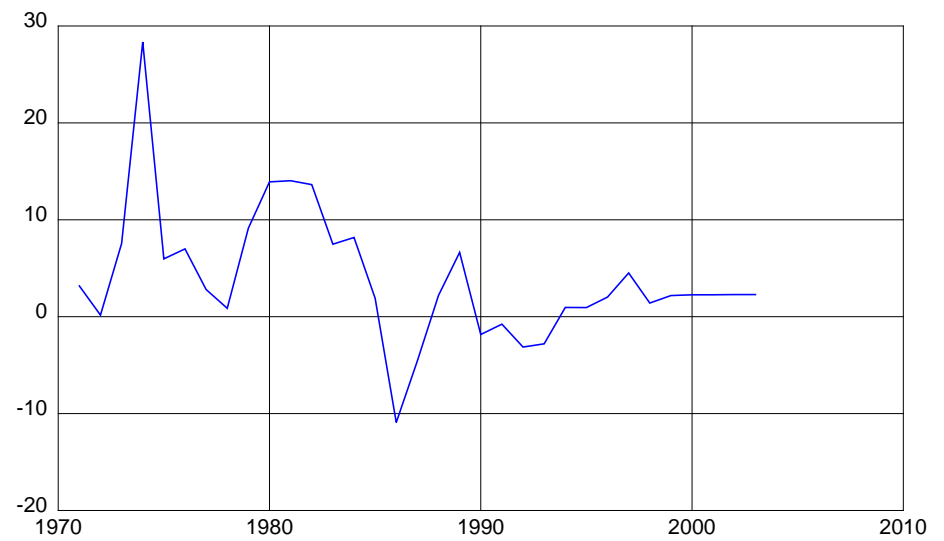




**FIGURE 14-Cout salarial par unité produite**  
(variation en pour-cent)



**FIGURE 15-Prix des importations**  
(variation en pour-cent)



**TABLEAU 24 - Coûts intérieurs et prix à l'importation- taux de croissance**

	1971-1980	1981-1990	moyennes		
			1986-1990	1991-1997	1998-2003
Salaire réel horaire	6,2	0,3	1,1	1,3	1,6
Productivité horaire	5,7	2,6	2,3	2,2	2,0
Coût salariaux nominaux par unité produite	8,0	3,0	1,9	1,7	1,1
Coûts salariaux réels par unité produite <sup>a</sup>	0,8	-1,5	-1,3	-0,9	-0,4
Prix à l'importation	7,6	3,4	-1,9	0,2	2,1
Contribution à la croissance du déflateur de la demande finale					
- Coûts intérieurs	4,8	2,7	2,0	1,8	0,9
- coûts salariaux unitaires	3,3	1,0	0,4	0,7	0,3
- autres coûts	1,5	1,7	1,6	1,1	0,6
- Prix à l'importation	2,6	1,4	-0,5	-0,2	0,7

a. données déflatées au moyen du prix du P.I.B.

### C. Taux d'intérêts

Les taux d'intérêts belges à court et à long terme (respectivement à 3 mois et 10 ans) continuent de suivre de près les taux d'intérêts allemands. La faiblesse de l'inflation, le surplus élevé du compte des opérations courantes de la balance des paiements et les efforts réalisés au niveau des finances publiques sont autant d'éléments internes qui concourent à ne pas prévoir une forte pression sur les taux d'intérêts. Ceci est valable tant à court qu'à moyen terme, car l'inflation devrait rester modérée malgré la poursuite du redressement conjoncturel.

Le risque qui pourrait peser sur les taux d'intérêts serait plutôt d'origine externe. A cet égard, les indicateurs ne sont pas très clairs. D'un côté, la baisse des taux d'intérêts est favorisée par l'assainissement général des finances publiques en Europe ainsi que par les craintes des conséquences de la crise asiatique qui ont émergé à la fin de l'année 1997. Cette crise pourrait conduire à un ralentissement de la croissance mondiale ainsi qu'à une pression compétitive sur les prix occidentaux (en réaction à la dépréciation des monnaies asiatiques). D'un autre côté, l'incertitude persiste sur la politique monétaire qui sera suivie par la Bundesbank, non seulement en ce qui concerne la parité du Deutsche Mark par rapport au dollar américain, mais également dans la perspective de l'Union Economique et Monétaire (U.E.M.).

Un certain ajustement à la hausse des taux d'intérêts à court terme est possible. Certains pays européens qui participeront dès le départ à l'U.E.M. ont encore des taux d'intérêts à court terme relativement élevés (c'est le cas de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal, et de l'Irlande). Lorsque l'U.E.M. - à onze - aura démarré, les taux du loyer de l'argent des pays participants devront en principe entièrement converger étant donné que le risque de dépréciation ou de différence dans la conduite des politiques monétaires ne subsistera plus.

En raison de l'écart de cycle conjoncturel qui existe entre un certain nombre de pays candidats à l'U.E.M., il n'est donc pas exclu que la Bundesbank opte, lors du démarrage de l'U.E.M. (en 1999), pour un taux d'intérêt européen supérieur à ce qui est actuellement strictement requis par la conjoncture allemande (bien qu'une reprise conjoncturelle soit attendue).

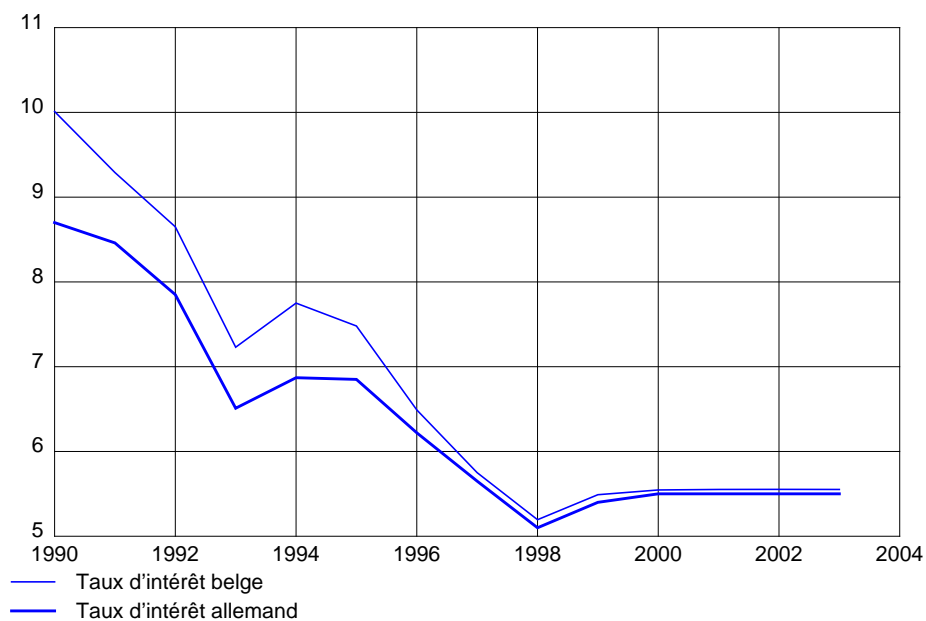
En 1997, les taux d'intérêts à 10 ans ont connu des niveaux historiquement bas, atteignant en moyenne 5,75 pour-cent (soit environ 10 points de base au dessus des taux allemands). La diminution des craintes inflationnistes et les turbulences sur les marchés des actions, durant la seconde partie de l'année ont favorisé le cours des obligations. La projection table sur la poursuite de la quasi convergence des taux d'intérêts à long terme avec les taux allemands. Pour 1998 et 1999, le rendement des obligations belges à 10 ans atteindrait respectivement 5,2 et 5,5 pour-cent (avec, au cours de ces deux années, un écart de 10 points de base par rapport aux taux allemands à 10 ans). Par après, le taux à long terme se stabiliserait à 5,55 pour-cent (avec un différentiel belgo-allemand d'encre 5 points de base). La courbe des rendements de la Belgique s'aplatira donc durant la période de projection.

A partir de l'an 2000, un écart positif limité à 5 points de base subsistera par rapport au rendement des obligations allemandes à 10 ans. Cet écart reflète le risque débiteur et le risque de liquidité<sup>1</sup>. Le risque débiteur est dû au fait que les marchés financiers considèrent que les crédits accordés à l'Allemagne sont -en raison de son niveau d'endettement plus faible- mieux garanti que ceux accordés à la Belgique, même s'il est devenu extrêmement improbable que les autorités belges se retrouvent dans une situation de difficulté de remboursement de leurs emprunts. Cette prime de risque débiteur perdra toutefois (encore) de l'importance au fur et à mesure que la consolidation budgétaire se poursuivra. La prime de liquidité est, quant à elle, due au fait que le marché des obligations belge est moins liquide que le marché allemand<sup>2</sup>. Bien entendu, dans un environnement de monnaie unique, l'hypothèse du différentiel d'intérêt doit être interprétée avec prudence en raison de l'absence de repère historique.

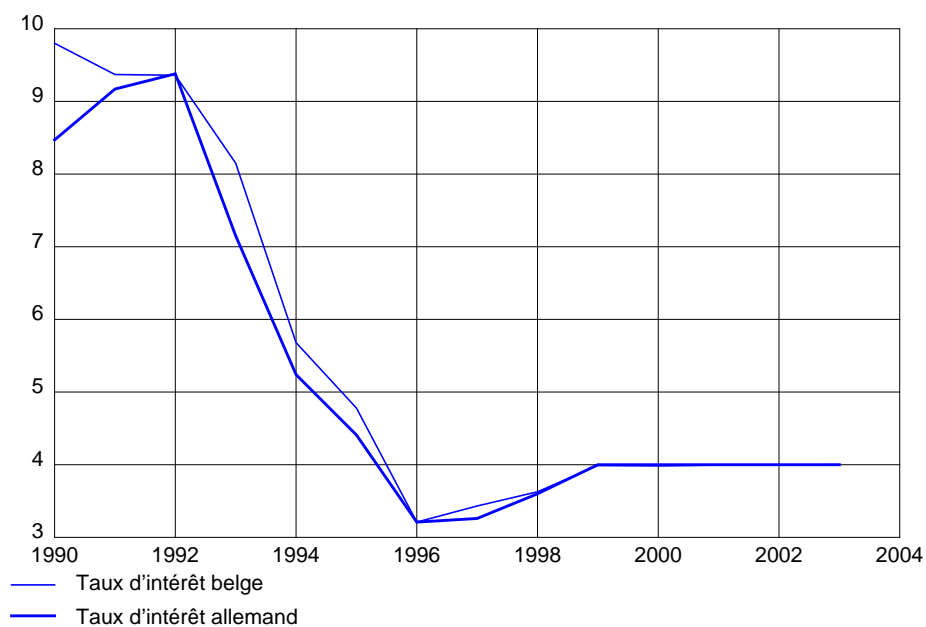
En termes réels, le taux d'intérêt à long terme se réduit jusqu'à 3,9 pour-cent en moyenne durant la période de projection (contre une moyenne de 6 pour-cent au cours des années '80 et de 5 pour-cent durant la période 1991-97). Cette évolution est attribuable au maintien d'une faible inflation, ainsi qu'à l'amélioration continue des finances publiques dans l'Union européenne.

- 
1. Le troisième risque que reflète le différentiel d'intérêt, à savoir le risque de change, n'est plus pertinent dans le cadre de l'U.E.M.
  2. La liquidité représente la mesure dans laquelle un montant d'obligation peut être négocié sans en influencer fortement le prix. Les acteurs du marché sont supposés avoir une préférence pour la liquidité, de sorte qu'ils exigent une prime sur les marchés considérés comme moins liquides (pour des actifs équivalents).

**FIGURE 16-Taux d'intérêts nominaux belge et allemand à long terme (10 ans)**  
(pour-cent)



**FIGURE 17-Taux d'intérêt nominaux belge et allemand à court terme (3 mois)**  
(pour-cent)



## D. Variante de hausse plus rapide des salaires

Il a déjà été rappelé que l'évolution des salaires du secteur privé est supposée régie, pour l'ensemble de la période de projection, par la loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité. Celle-ci fixe la marge maximale d'évolution du coût salarial moyen, par travailleur salarié du secteur privé, en fonction de l'évolution attendue du coût salarial dans les Etats membres de référence (Allemagne, France, Pays-Bas). Dans la nouvelle projection de référence, compte tenu des perspectives de croissance des salaires prévues dans ces trois pays par les Services de la Commission Européenne, le salaire coût horaire du secteur privé belge évoluerait à un rythme annuel de 3,2 pour-cent.

L'exercice de variante présentée ici vise à évaluer les hausses salariales qui pourraient se produire en Belgique en l'absence de norme maximale, compte tenu du contexte de reprise de l'emploi, et à en étudier les effets macroéconomiques et budgétaires. Notons que les salaires des administrations publiques, les dépenses de soins de santé et les allocations sociales, en dehors d'une éventuelle adaptation à une nouvelle trajectoire de l'index santé, sont maintenus inchangés par rapport à la projection de base (hormis certains paramètres afférents aux pensions du secteur privé qui, comme prévu dans la législation, sont adaptés en fonction des salaires).

### Effets macroéconomiques

La suppression de la norme salariale se traduirait immédiatement par une croissance plus forte des salaires. Dans un premier temps, les salaires réels tendent effectivement à s'aligner sur la croissance de la productivité du travail<sup>1</sup>; de plus, la baisse du niveau du chômage en fin de période (terme de Phillips) amène un surcroît de hausse salariale<sup>(1)</sup>. Au total, le salaire horaire réel des entreprises s'accroît en moyenne de 2,3 pour-cent sur la période 1999-2003 (1,6 pour-cent dans la projection de base), alors que la productivité horaire progresse de 2,1 pour-cent annuellement. Il y a donc un phénomène de rattrapage jouant en faveur de la masse salariale, phénomène perceptible surtout à partir de 2001.

Les principales conséquences de cette accélération de la hausse des salaires sont données dans le tableau ci-dessous. La variante a pour effet principal de remonter le taux d'inflation et de dégrader la compétitivité. Il s'ensuit une baisse des exportations et des investissements. Par contre, le gonflement des salaires a un impact positif sur le revenu réel des ménages et permet donc de remonter la croissance de la consommation privée. Au total, la croissance du P.I.B. est négativement affectée: le recul avoisine un dixième de point par an sur toute la période de simulation.

Une autre conséquence importante a trait à l'emploi: celui-ci baisse de l'équivalent de 3.000 unités en 1999, de 14.600 unités en 2001 et de près de 30.000 unités en fin de période. Cette baisse, non négligeable, s'explique comme suit:

- diminution de la croissance de l'activité (malgré un léger plus pour la consommation);
- renchérissement du prix relatif du facteur travail, accélérant les substitutions en faveur des autres facteurs;

1. A partir d'estimations réalisées sur base des périodes exemptes d'interventions gouvernementales.

## Finances publiques

Enfin, note plus positive, on observe un effet globalement positif pour les finances publiques, dont le solde général s'améliore de 54 milliards de francs à l'horizon 2003, malgré la baisse de l'activité et de l'emploi.

Ce bon résultat s'explique par l'amélioration des recettes, fiscales et parafiscales, due au gonflement des assiettes nominales. La hausse parallèle des dépenses courantes de consommation et de transfert, résultant de l'accélération de l'inflation, de la hausse du chômage, ainsi que de l'adaptation des pensions à l'évolution plus rapide des salaires réels, ne compense que partiellement la hausse des recettes. Au total, le déficit public baisse de l'équivalent de 0,15 pour-cent du P.I.B. en 1999 et de 0,48 pour-cent en fin de période.

L'ensemble des résultats - tout spécialement au niveau des finances publiques - suppose, hormis sur le plan des salaires du secteur privé, le maintien d'une politique inchangée. A l'instar de la projection de référence, les dispositions prises en matière de salaires du secteur public et d'allocations sociales (hormis dans les pensions du secteur privé) restent, dans cette variante, indépendantes de l'évolution des salaires du secteur privé, ce qui traduit l'absence de dispositif légal qui prévoirait un tel lien. Dans l'hypothèse où les hausses salariales supplémentaires du secteur privé auraient une répercussion sur les salaires du secteur public et les allocations sociales, l'impact positif de la mesure sur les finances publiques serait évidemment moindre.

**TABLEAU 25 - Synthèse des résultats de la variante salariale**  
(différences, en pour-cent, par rapport à la projection de référence)

	1999	2000	2001	2002	2003
P.I.B.	-0,06	-0,11	-0,26	-0,37	-0,49
- Consommation privée	0,10	0,29	0,29	0,32	0,34
- Investissements	-0,07	-0,12	-0,36	-0,55	-0,73
- Exportations	-0,05	-0,19	-0,33	-0,46	-0,58
- Importations	0,06	0,08	0,01	-0,04	-0,10
Emploi total, en milliers	-2,97	-7,31	-14,57	-21,99	-29,70
en pour-cent	-0,08	-0,19	-0,38	-0,57	-0,76
Salaire brut réel horaire	0,67	1,44	2,07	2,71	3,27
Coût salarial par unité produite (nominal)	0,75	1,60	2,35	3,05	3,64
Prix de la consommation privée	0,09	0,26	0,44	0,61	0,76
Masse salariale en pour-cent du revenu national	0,17	0,37	0,50	0,61	0,70
Revenu disponible réel des ménages	0,07	0,29	0,24	0,26	0,26
Taux d'excédent brut corrigé des entreprises	-0,27	-0,56	-0,80	-0,99	-1,13
Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques					
en milliards de francs	13,80	20,26	33,13	43,99	54,22
en pour-cent du P.I.B.	0,15	0,21	0,33	0,41	0,48
Balance extérieure courante, en pour-cent du P.I.B.	0,01	-0,02	0,03	0,07	0,12

**TABLEAU 26 - Résultats de la variante pour les finances publiques**  
(différences en milliards par rapport à la projection de référence)

	1999	2000	2001	2002	2003
Recettes courantes	16,1	45,7	60,2	81,4	101,8
- Impôts directs	4,3	16,4	21,1	29,2	37,3
- Impôts indirects	2,0	5,9	7,6	10,1	12,2
- Cotisations sociales	9,5	22,8	30,7	41,0	50,9
Dépenses courantes	1,8	24,2	25,5	35,3	44,8
- Consommation publique	0,2	8,1	6,8	9,5	12,2
- Transferts sociaux	1,5	15,7	18,5	26,7	35,3
- Paiements d'intérêts	-0,2	-0,6	-1,3	-2,9	-5,3
Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques	13,8	20,1	33,1	44,0	54,2







## VI Finances publiques

### A. Evolution globale

Après la baisse très importante - 1,4 pour-cent du P.I.B. - du besoin net de financement (B.N.F.) de l'ensemble des administrations publiques qui a été engrangée en 1997, les perspectives à moyen terme restent marquées par la poursuite de la réduction du déficit public <sup>1</sup>. Le niveau du B.N.F. de l'ensemble des administrations publiques passerait de 1,8 pour-cent du P.I.B. en 1997 à 0,4 pour-cent en 2001. En 2002 apparaît une capacité nette de financement (C.N.F.) de 0,4 pour-cent du P.I.B., surplus qui passerait à 1,0 pour-cent du P.I.B. en 2003.

En 6 ans, de 1997 à 2003, l'amélioration des finances de l'ensemble des administrations publiques s'élève ainsi à 2,9 pour-cent du P.I.B. Jusqu'en 2000, elle est relativement modérée (de l'ordre de 0,3 pour-cent de P.I.B. par an), et résulte uniquement de la réduction des charges d'intérêt en pour-cent du P.I.B., alors que le surplus primaire<sup>2</sup> se retrouve en 2000 au niveau de 1997, après s'être réduit dans l'intervalle. Par contre, à partir de 2001, l'amélioration est nettement plus prononcée (de l'ordre de 0,7 pour-cent de P.I.B. par an) car le surplus primaire augmente en pour-cent du P.I.B. Au cours de cette sous-période, l'amélioration des finances publiques provient, presque à part égale, de la réduction des charges d'intérêt et de la hausse du surplus primaire.

Soulignons que, selon nos estimations, l'année 1997 est caractérisée par le retour à l'équilibre du solde des opérations courantes de l'ensemble des administrations publiques, situation qui n'avait plus été observée depuis 1975. Le besoin net de financement de 1,8 pour-cent du P.I.B. est donc égal au déficit des opérations en capital (pour mémoire, en 1975, ce déficit des opérations en capital était encore de 4,9 pour-cent du P.I.B.) et la règle d'or de la gestion des finances publiques est vérifiée. A partir de 1998, le solde des opérations courantes deviendrait largement positif (jusqu'à 2,9 pour-cent du P.I.B. en 2003) et, à moyen terme, supérieur au déficit des opérations en capital.

- 
1. Dans la section A, les tableaux sont établis dans la présentation du Conseil Supérieur des Finances. Pour des précisions sur le contenu des recettes et dépenses, voir "Perspectives économiques 1997-2001" Bureau fédéral du Plan - avril 1997, page 47
  2. La différence entre les recettes totales et les dépenses hors charges d'intérêt.

**TABLEAU 27 - Compte consolidé des administrations publiques**  
 (en pour-cent du P.I.B.)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2003-1997
<b>1. Solde primaire</b>	5,3	6,1	5,9	5,9	6,1	6,4	6,7	7,1	1,0
<b>Recettes</b>	47,2	47,4	47,1	46,7	46,4	46,2	46,0	45,9	-1,5
1. Fiscales	31,1	31,7	31,5	31,4	31,3	31,2	31,1	31,0	-0,7
a. Impôts directs	18,0	18,4	18,4	18,4	18,4	18,4	18,4	18,4	0,0
b. Impôts indirects	12,8	12,9	12,8	12,7	12,6	12,5	12,4	12,3	-0,6
c. Impôts en capital	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	-0,1
2. Cotisations de Sécurité Sociale	14,5	14,4	14,2	14,0	14,0	13,9	13,9	13,9	-0,5
3. Autres recettes	1,6	1,3	1,3	1,3	1,1	1,0	1,0	1,0	-0,3
a. Revenus de propriété	0,9	0,7	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,0
b. Transferts reçus	0,4	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	-0,2
c. Ventes bâtiments et licences	0,3	0,0	0,1	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Dépenses primaires</b>	41,9	41,3	41,2	40,8	40,3	39,8	39,3	38,9	-2,5
1. Frais de fonctionnement	11,3	11,2	11,1	11,0	10,9	10,8	10,6	10,5	-0,7
2. Transferts courants aux ménages, dont	24,7	24,4	24,2	24,0	23,7	23,5	23,3	23,0	-1,4
Pensions (yc La Poste dès 1997)	8,8	8,8	8,7	8,7	8,6	8,5	8,5	8,4	-0,4
Allocations familiales (secteur privé)	1,7	1,7	1,6	1,6	1,5	1,5	1,4	1,4	-0,3
Allocations de chômage	2,2	2,1	2,1	2,0	1,9	1,9	1,8	1,7	-0,4
3. Subventions	1,9	1,5	1,5	1,6	1,5	1,5	1,5	1,4	-0,1
4. Transferts en capital aux entreprises et ménages	0,9	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,0
5. Transferts totaux au R.M., dont	1,7	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	0,0
Financement U.E.	1,4	1,5	1,4	1,5	1,4	1,5	1,5	1,5	0,0
6. Formation brute de capital	1,4	1,5	1,6	1,6	1,6	1,4	1,3	1,2	-0,3
<b>2. Charges d'intérêt</b>	8,5	7,9	7,6	7,3	7,1	6,8	6,4	6,0	-1,9
<b>3. B.N.F. - C.N.F., dont</b>	-3,2	-1,8	-1,6	-1,3	-1,0	-0,4	0,4	1,0	2,9
Epargne courante	-1,5	0,0	0,4	0,6	1,1	1,6	2,3	2,9	2,9
Solde des opérations en capital	-1,8	-1,8	-2,1	-2,0	-2,1	-2,0	-1,9	-1,9	-0,1

(-) Différences

### Les charges d'intérêt

En 1997, la réduction du poids des charges d'intérêt a été de 0,6 pour-cent du P.I.B. Cette baisse sensible a été favorisée par la réduction des taux d'intérêt du marché observée depuis quelques années, mais aussi par le remboursement exceptionnel d'une partie de la dette publique réalisée en 1996 et 1997: 222 milliards pour la dette fédérale en devises grâce à la plus value des ventes d'or de la Banque nationale, et 34 milliards pour la dette des communes grâce à l'affectation partielle<sup>1</sup> des revenus générés par la double opération d'introduction en bourse du Crédit Communal. Par la suite, les charges d'intérêt diminuent en moyenne de 0,3 pour-cent de P.I.B. par an: dans un contexte de taux d'intérêt assez stables, la réduction provient essentiellement de la réduction cumulée des déficits publics et donc de la dette, en pour-cent du P.I.B.

1. La mise en bourse du Crédit Communal lors de la création du holding DEXIA a rapporté 54 milliards aux pouvoirs locaux en 1997 dont 34 milliards affectés au remboursement de dettes. Dans cette projection on suppose que le solde, soit 20 milliards, est consacré aux investissements locaux (voir section F).

On notera que cette projection ne tient pas compte de la récente vente d'or que la Banque nationale a effectuée en mars 1998. Or, cette opération devrait se traduire par une réduction de la dette en devises du Pouvoir fédéral de l'ordre de 90 milliards et affecter positivement le B.N.F. par le biais des charges d'intérêt<sup>1</sup>.

### *Le surplus primaire*

L'amélioration du surplus primaire a aussi été particulièrement importante en 1997: 0,8 pour-cent de P.I.B. Par la suite elle serait nettement plus modérée puisque limitée à 1,0 pour-cent du P.I.B. sur 6 ans (de 1997 à 2003). En fait, après un tassement de 0,2 pour-cent du P.I.B. en 1998 et 1999, et un retour en 2000 au niveau de 1997, ce n'est qu'à partir de 2001 que le surplus primaire se redresserait.

- L'amélioration de 1997 provient tant des dépenses primaires (qui baissent de 0,6 pour-cent du P.I.B.) que des recettes (en hausse de 0,2 pour-cent du P.I.B.);
- Entre 1997 et 2000, la part des dépenses primaires dans le P.I.B. continuerait à se réduire bien qu'à un rythme plus modéré (1,0 pour-cent du P.I.B. en 3 ans); la part des recettes diminuerait, elle aussi, et dans la même proportion que les dépenses primaires, 1,0 pour-cent en 3 ans, d'où la quasi stabilisation du surplus primaire au cours de cette sous-période;
- Par contre, pendant les 3 années suivantes, la réduction cumulée des dépenses primaires serait accentuée (1,5 pour-cent du P.I.B.) alors que celle de recettes s'atténuerait (0,4 pour-cent du P.I.B.).

Pour cerner l'origine de cette évolution, on analysera brièvement les grandes composantes du surplus primaire global (une analyse plus détaillée figure dans les sections suivantes).

### *Evolution des recettes*

En 1997, la progression des recettes totales<sup>2</sup> de 0,2 pour-cent du P.I.B. provient des impôts directs (+0,5 pour-cent du P.I.B.) et des impôts indirects (+0,1 pour-cent du P.I.B.) alors qu'on observe, par contre, un tassement des cotisations à la Sécurité sociale (-0,1 pour-cent du P.I.B.) et des recettes non fiscales (-0,3 pour-cent du P.I.B.). Ce dernier recul s'explique par la baisse des recettes en provenance de la Banque nationale, essentiellement sur les opérations d'arbitrage or, suite à l'opération "vente d'or" de 1996, et par la réduction du produit des ventes directes de l'Etat: contrairement à l'année précédente, le Pouvoir fédéral n'a pas bénéficié du produit de cession de licence de mobilophonie ni de vente de bâtiments. Par contre les recettes non fiscales de 1997 ont été affectées positivement par le versement intégral de la participation des Pays-Bas au préfinancement du T.G.V.

---

1. Le transfert à l'Etat du produit de cette vente est conditionné à un arrêté qui n'avait pas encore paru lorsque nous mettions sous presse; de plus la répartition de l'impact de cette opération sur le B.N.F. entre 1998 et 1999 dépend des modalités retenues (date du remboursement et type d'emprunt).

2. Pour l'explication des recettes fiscales et des cotisations à la Sécurité sociale, voir sections B et D.

A partir de 1998, l'évolution des recettes différerait sensiblement. Alors que la pression fiscale était sensiblement en hausse en 1997 (0,6 pour-cent du P.I.B.), elle diminuerait de 0,1 pour-cent par an jusqu'en 2003 suite à la baisse relative des impôts indirects et à la stabilisation de la part des impôts directs dans le P.I.B. A cette réduction tendancielle s'ajouterait - jusqu'en 2000 - la baisse des cotisations à la Sécurité sociale. Par contre, après une baisse de 0,3 pour-cent de P.I.B. en 1997, les recettes non fiscales seraient stabilisées jusqu'en 1999, notamment grâce à la vente de la troisième licence de mobilophonie et à la vente de bâtiments, puis baisseraient entre 1999 et 2001.

### *Evolution des dépenses primaires*

Contrairement aux recettes, les dépenses primaires contribuent chaque année à l'amélioration du surplus primaire mais pas toujours avec la même ampleur; leur part dans le P.I.B. ne cesse de se réduire, mais de manière plus limitée en 1998: 0,2 pour-cent au lieu de 0,4 à 0,6 pour-cent les autres années.

Deux catégories de dépenses diminuent systématiquement chaque année en pour-cent du P.I.B. : les frais de fonctionnement, essentiellement la masse salariale, et les transferts aux ménages à concurrence de 0,3 à 0,4 pour-cent de P.I.B. en moyenne par an. Il faut rappeler que ce résultat reflète l'hypothèse d'une politique inchangée incluant notamment les éléments suivants:

- diminution de l'emploi public au sens strict<sup>1</sup> (0,1 pour-cent par an en moyenne de 1997 à 2003);
- absence de nouvelle programmation sociale (au delà des derniers ajustements liés à la révision générale des barèmes);
- absence d'adaptation au bien être des pensions et prestations sociales.

Précisons en outre que la réduction importante des transferts aux ménages (-1,4 pour-cent du P.I.B. entre 1997 et 2003) résulte pour les trois quarts des allocations de chômage (réduction du chômage), des pensions et des allocations familiales (effets de la démographie et des récentes réformes de la législation, voir la section D).

Les fluctuations du rythme de réduction du total des dépenses primaires proviennent des autres catégories de dépenses et particulièrement des subventions et des investissements publics.

Avec une réduction de 0,4 pour-cent du P.I.B., les subventions contribuent de manière significative à l'amélioration du surplus primaire en 1997. C'est, pour l'essentiel, le résultat des diverses décisions prises par le Pouvoir fédéral lors de la confection du budget 1997, et essentiellement du changement de mode de financement de la Poste<sup>2</sup>. Il en résulte un niveau structurellement plus bas de la part des subventions dans le P.I.B. à partir de 1997.

L'évolution irrégulière des investissements publics bruts est imputable aux hypothèses retenues pour les investissements des Pouvoirs locaux. On suppose

---

1. C'est-à-dire fonctionnaires et contractuels; à l'exclusion des emplois créés dans le cadre des programmes de transition professionnelle ou de première expérience professionnelle.  
2. L'explication détaillée de l'origine de la baisse des subventions en 1997 a été fournie dans la projection d'avril 1997; "Perspectives économiques 1997-2001" Bureau fédéral du Plan - avril 1997.

d'abord que, comme c'est le cas depuis une vingtaine d'année, ils suivent un cycle lié à la périodicité des élections, avec un pic à l'approche des élections et un creux dans les deux années qui suivent. Par ailleurs, on suppose que les pouvoirs locaux consacrent, une partie du produit de la vente de leurs titres du Crédit Communal (7.0 milliards en 1997 et 13.0 milliards en 1998) à leurs investissements (voir le point F).

On observe ainsi une augmentation des investissements publics de 0,1 pour-cent du P.I.B. en 1997 et en 1998, une stabilisation en 1999 et 2000 puis une réduction au cours des 3 années suivantes.

#### *Contribution des différents sous-secteurs publics*

L'analyse détaillée des comptes de chaque sous-secteur public est abordée aux sections suivantes mais la contribution des différents niveaux de pouvoir à la formation du B.N.F., du surplus primaire et des charges d'intérêt est synthétisée au tableau 28. Trois sous-périodes y sont distinguées: 1996-1997, 1998-2000 et 2001-2003.

La nette amélioration des finances publiques de 1997 provient non seulement des résultats obtenus par le Pouvoir fédéral, surtout suite à la réduction du poids des charges d'intérêt, mais aussi très nettement des résultats de la Sécurité sociale, des Communautés et des Régions qui, ensemble, ont engrangé une progression du surplus primaire de 0,7 pour-cent du P.I.B.

Par contraste, entre 1997 et 2000, le surplus primaire de ces sous-secteurs serait tout au plus stabilisé: une diminution de 0,1 pour-cent du P.I.B. pour la Sécurité sociale, notamment à cause du tassement des cotisations, et une hausse limitée à 0,1 pour-cent du P.I.B. pour les Communautés et Régions. Si au cours de cette sous-période le solde primaire du Pouvoir fédéral augmenterait de 0,2 pour-cent du P.I.B. (au lieu de 0,1 en 1997), il y aurait par ailleurs une réduction équivalente du solde primaire des pouvoirs locaux suite notamment aux hypothèses retenues pour leurs investissements.

Ainsi, au cours de cette sous-période, la réduction du B.N.F. de l'ensemble des administrations serait uniquement due à la réduction des charges d'intérêts.

**TABLEAU 28 - Présentation synthétique des finances publiques par niveau**  
(pour-cent du P.I.B.)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	1997-1996	2000-1997	2003-2000	2003-1997
<b>1. Solde primaire</b>	5,3	6,1	5,9	5,9	6,1	6,4	6,7	7,1	0,8	0,0	1,0	1,0
a. Pouvoir Fédéral	4,7	4,9	5,0	5,0	5,1	5,3	5,5	5,7	0,1	0,2	0,7	0,9
b. Sécurité sociale	-0,1	0,4	0,2	0,2	0,3	0,4	0,5	0,7	0,4	-0,1	0,4	0,3
c. Communautés et Régions	-0,1	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,3	0,1	-0,2	-0,1
d. Pouvoirs locaux	0,8	0,7	0,6	0,5	0,4	0,6	0,6	0,5	-0,1	-0,2	0,1	-0,1
<b>2. Charges d'intérêts</b>	8,5	7,9	7,6	7,3	7,1	6,8	6,4	6,0	-0,6	-0,8	-1,1	-1,9
a. Pouvoir fédéral	7,8	7,2	6,9	6,7	6,5	6,3	5,9	5,6	-0,5	-0,7	-0,9	-1,6
b. Sécurité sociale	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
c. Communautés et Régions	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	-0,1
d. Pouvoirs locaux	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,0	-0,1	-0,1	-0,2
<b>3. B.N.F. - C.N.F.</b>	-3,2	-1,8	-1,6	-1,3	-1,0	-0,4	0,4	1,0	1,4	0,8	2,1	2,9
a. Pouvoir fédéral	-3,0	-2,3	-1,9	-1,6	-1,5	-1,0	-0,4	0,1	0,7	0,9	1,6	2,4
b. Sécurité sociale	0,0	0,5	0,3	0,3	0,4	0,5	0,7	0,8	0,4	-0,1	0,4	0,4
c. Communautés et Régions	-0,5	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2	0,3	0,1	-0,1	0,0
d. Pouvoirs locaux	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3	-0,1	-0,1	0,2	0,1

(-) Différences

A partir de 2001, dans l'hypothèse de politique constante et compte tenu de l'environnement économique de cette projection, le surplus primaire du Pouvoir fédéral, de la Sécurité sociale et aussi des pouvoirs locaux recommencerait à progresser. Seules les Communautés et Régions enregistreraient une diminution du solde primaire, du fait du passage au "régime définitif" du financement des Communautés et Régions. L'application de la loi de financement de 1989 implique, en effet, un tassement de la croissance des impôts qui leur sont transférés à partir de 2000, la contrepartie étant évidemment logée au niveau du Pouvoir fédéral.

Comme la réduction des charges d'intérêt se poursuivrait, on aurait alors une amélioration importante du B.N.F. de l'ensemble des administrations publiques.

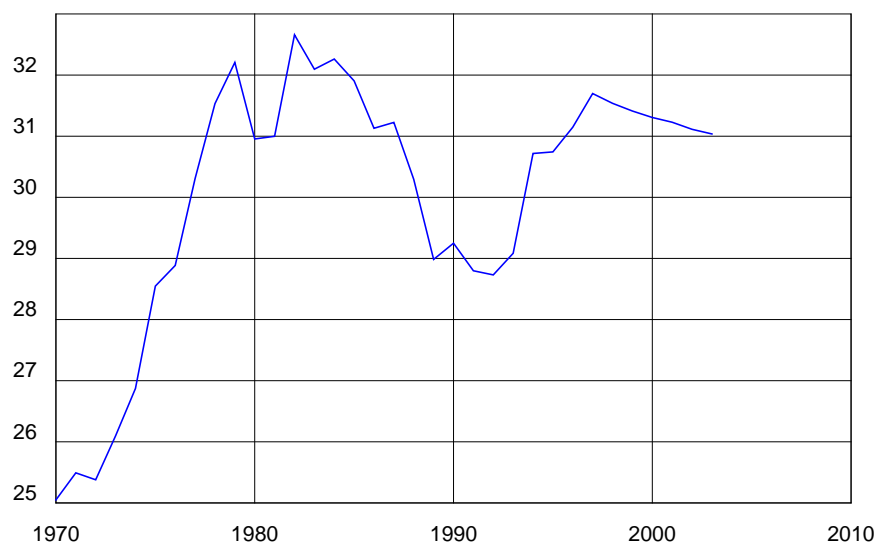
## B. Les recettes fiscales : vue d'ensemble et répartition

### Considérations générales

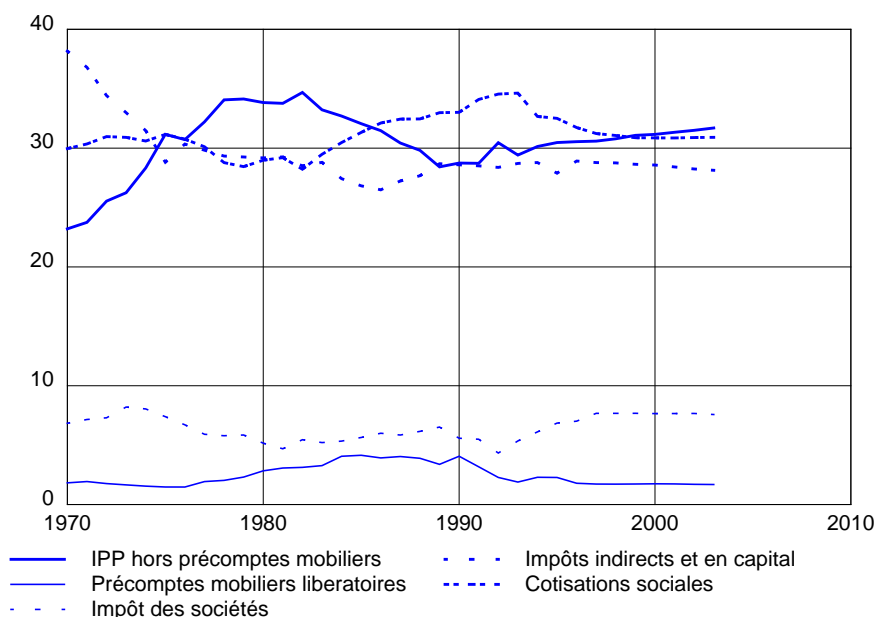
Le poids des prélèvements fiscaux enregistre une hausse sensible entre 1996 et 1997, de 31,1 pour-cent à 31,7 pour-cent du P.I.B., résultant essentiellement de la croissance des impôts sur les revenus (impôt des personnes physiques et impôt des sociétés).

La part des recettes fiscales dans le P.I.B. passe ensuite de 31,7 pour-cent en 1997 à 31,5 pour-cent en 1998. Ce tassement se confirme à moyen terme: la pression fiscale n'atteint plus que 31 pour-cent du P.I.B. à l'horizon 2003, soit un recul de 0,1 pour-cent du P.I.B. par année à partir de 1999, qui résulte essentiellement d'une érosion des recettes de la fiscalité indirecte, partiellement compensée par une légère progression des impôts directs.

**FIGURE 18 - Pression fiscale**  
(pour-cent du P.I.B.)



**FIGURE 19 - Structure des prélèvements obligatoires**  
(pour-cent du total, fiscalité et para-fiscalité)



Le tableau suivant décompose la pression fiscale par catégories d'impôts (au sens des comptes S.E.C.) et par pouvoir collecteur. Ce tableau donne également la répartition des recettes fiscales entre les différentes entités.

**TABLEAU 29 - Prélèvements fiscaux**  
(pour-cent du P.I.B.)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Impôts du Pouvoir fédéral	15,6	15,6	15,5	15,5	15,4	15,5	15,5	15,6
Impôts prélevés par le Pouvoir fédéral	28,0	28,4	28,3	28,2	28,1	28,1	28,0	27,9
Impôts directs	15,8	16,2	16,1	16,2	16,2	16,2	16,2	16,3
Impôt des personnes physiques hors précomptes mobiliers	12,1	12,3	12,2	12,3	12,3	12,4	12,4	12,5
Précomptes mobiliers libératoires	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Impôt des sociétés	2,8	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,0
Impôts indirects	11,9	11,8	11,8	11,7	11,6	11,5	11,4	11,4
T.V.A.	6,9	6,9	6,9	6,8	6,8	6,7	6,7	6,6
Accises	2,4	2,4	2,4	2,3	2,3	2,2	2,2	2,1
Droits de douane	0,7	0,8	0,8	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8
Autres	1,8	1,7	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8
Impôts en capital	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Impôts affectés par le Pouvoir fédéral aux autres Pouvoirs	-12,4	-12,8	-12,8	-12,7	-12,7	-12,6	-12,5	-12,4
Impôts des Communautés et Régions	10,5	10,7	10,8	10,8	10,7	10,6	10,5	10,4
Impôts propres	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Impôts affectés par le Pouvoir fédéral	10,1	10,3	10,4	10,4	10,3	10,2	10,1	10,0
Impôts des pouvoirs locaux	2,3	2,3	2,3	2,3	2,2	2,2	2,2	2,2
Impôts propres	2,3	2,3	2,3	2,2	2,2	2,2	2,2	2,1
Additionnels aux impôts directs	1,9	2,0	2,0	1,9	1,9	1,9	1,8	1,8
Autres	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Impôts affectés par le Pouvoir fédéral	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Impôts de la Sécurité sociale	1,7	2,0	2,0	2,0	2,0	1,9	1,9	1,9
Impôts propres	0,4	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Cotisation spéciale pour la Sécurité sociale	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Autres	0,2	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Impôts affectés par le Pouvoir fédéral	1,3	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3
Impôts affectés à l'Union européenne	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Total des impôts	31,1	31,7	31,5	31,4	31,3	31,2	31,1	31,0
Impôts des personnes physiques	14,8	14,9	14,9	14,9	14,9	14,9	14,9	15,0
Impôt des sociétés	3,2	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,4
Impôts indirects	12,8	12,9	12,8	12,7	12,6	12,5	12,4	12,3
Impôts en capital	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
p.m. Pression fiscales et parafiscale	45,6	46,1	45,7	45,4	45,3	45,2	45,0	44,9
Fiscalité	31,1	31,7	31,5	31,4	31,3	31,2	31,1	31,0
Para-fiscalité	14,5	14,4	14,2	14,0	14,0	13,9	13,9	13,9



## *Impôt des personnes physiques*

L'impôt des personnes physiques perçu en 1997 par le Pouvoir fédéral, hors pré-comptes mobiliers, est en légère progression: il passe de 12,1 pour-cent du P.I.B. en 1996 à 12,3 pour-cent en 1997. Cette évolution est notamment imputable à la désindexation partielle des barèmes fiscaux (depuis 1993) ainsi qu'à une modification des procédures d'enrôlement. En effet, la fin du blocage des salaires réels en 1997 et son remplacement par une norme moins restrictive ne modère que légèrement le recul dans le P.I.B. de la composante salariale de l'assiette de l'impôt des personnes physiques.

Le budget 1998 ne comporte pas de mesures d'ampleur importante sur les recettes de l'impôt des personnes physiques. En 1998, l'impôt des personnes physiques perçu par le Pouvoir fédéral, hors précomptes mobiliers, recule de 0,1 pour-cent du P.I.B., en raison du contre-coup de mesures dont l'impact n'est pas structurel<sup>1</sup>.

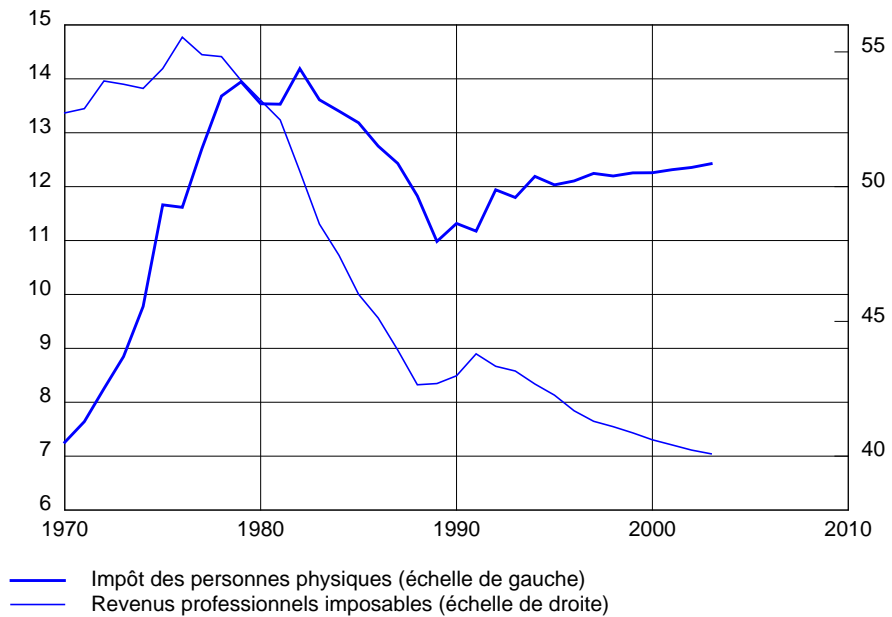
A partir de 1999, la recette de l'impôt des personnes physiques adopte une tendance légèrement haussière qui se prolonge sur la période de moyen terme: de 12,2 pour-cent du P.I.B. en 1998, l'impôt des personnes physiques perçu par le Pouvoir fédéral, hors précomptes mobiliers, atteint 12,5 pour-cent du P.I.B. en 2003.

Cette tendance résulte du caractère progressif de l'impôt. Si les barèmes fiscaux se trouvent réindexés à partir de l'exercice d'imposition 2000, cette indexation (sur base de l'indice "santé") ne concerne pas la composante réelle de la croissance nominale du revenu imposable moyen; la tendance du taux moyen de l'impôt est par conséquent haussière. Le recul de l'assiette de l'impôt dans le P.I.B., du fait notamment de la persistance d'une certaine contrainte sur l'évolution des salaires, tend néanmoins à modérer la croissance de l'impôt en pour-cent du P.I.B. De plus, une partie de la croissance de l'assiette trouve son origine dans la hausse de l'emploi à moyen terme (et pas seulement donc dans celle du revenu imposable moyen), facteur qui ne contribue pas à la hausse tendancielle du taux moyen de l'impôt.

---

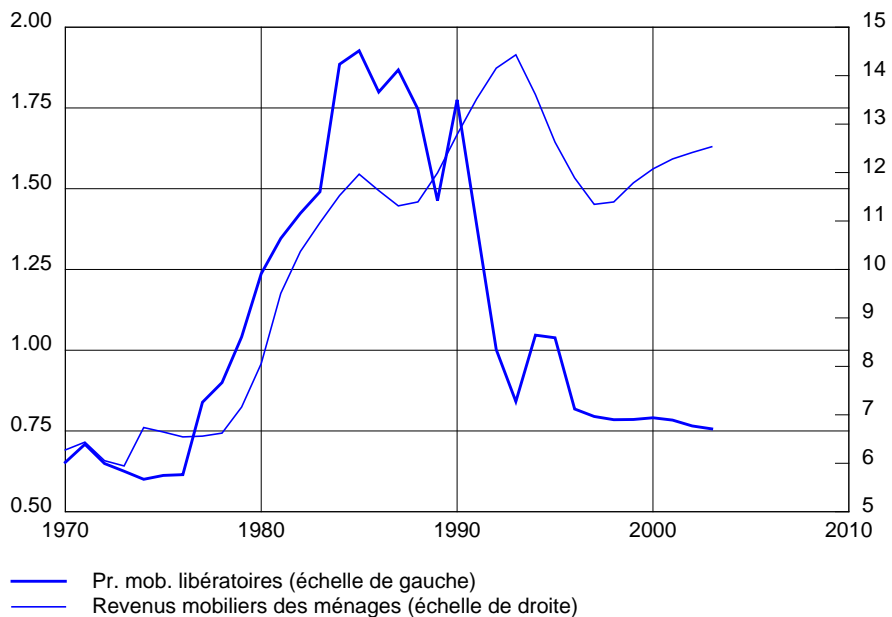
1. Contrepartie en rôles de la modification en 1996 du calcul du précomptes professionnels des bénéficiaires de pensions multiples, contrepartie de l'accélération des enrôlements positifs en 1997 et versement intégral à la Sécurité sociale des enrôlements de la Cotisation spéciale pour la Sécurité sociale.

**FIGURE 20 - Revenus professionnels imposables<sup>1</sup> et I.P.P. perçu par le Pouvoir fédéral, hors précomptes mobiliers libératoires (pour-cent du P.I.B.)**



Les recettes de précompte mobilier des personnes physiques restent stables à 0,8 pour-cent du P.I.B. de 1996 à 2003. Cette stabilité à moyen terme résulte notamment d'une progression dans le P.I.B. des revenus mobiliers bruts et d'un recul du taux d'imposition implicite, traduisant une certaine progression de la part des actifs à revenus non précomptés dans le patrimoine financier des ménages.

**FIGURE 21 - Précomptes mobiliers libératoires et revenus mobiliers des ménages<sup>2</sup> (pour-cent du P.I.B.)**



1. Revenus salariaux et des indépendants.  
 2. Dividendes et intérêts reçus par les ménages.

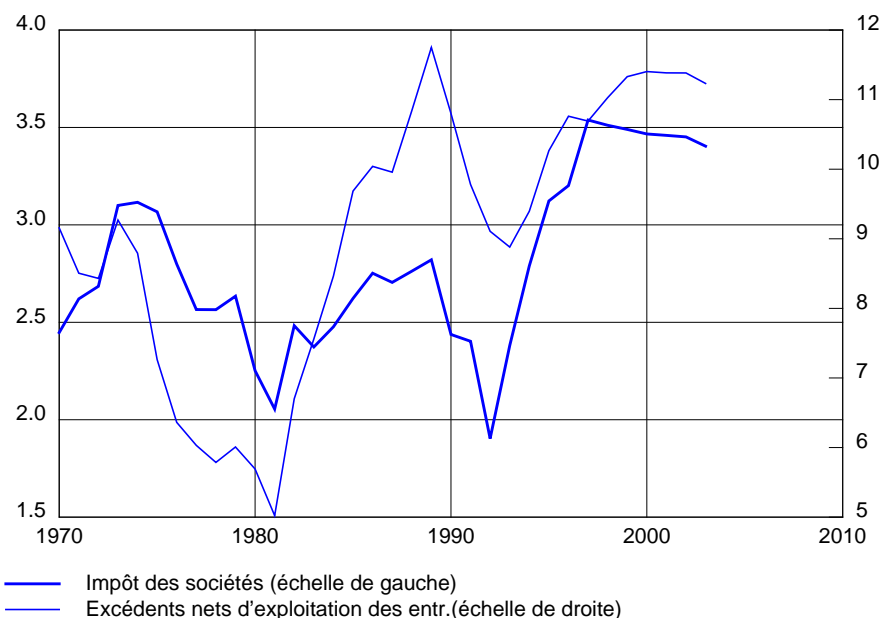
Au total, compte tenu notamment de l'évolution des précomptes immobiliers, des additionnels des pouvoirs locaux (en léger tassement dans le P.I.B. vu la dynamique de l'assiette immobilière) et de la Cotisation spéciale pour la Sécurité sociale, l'impôt des personnes physiques total au sens des comptes S.E.C. reste stable au cours de la période sous-revue (14,9 pour-cent du P.I.B. en 1996, 15 pour-cent du P.I.B. en 2003).

### Impôt des sociétés

En 1997, l'impôt des sociétés s'établit à 3,5 pour-cent du P.I.B. (en ce compris les précomptes immobiliers et les additionnels locaux à charge des sociétés), soit le niveau le plus élevé des dernières décennies. Ce résultat s'explique par la progression du revenu des sociétés dans le P.I.B., en conséquence notamment de la modération salariale et des mesures fiscales successives qui ont contribué à un redressement significatif du taux implicite d'imposition, notamment via le renforcement des contrôles et certains aménagements de la législation visant à en limiter les usages impropres.

Sur le moyen terme, l'impôt des sociétés reste quasi-stable à 3,5 pour-cent du P.I.B. (3,4 pour-cent du P.I.B. en 2003). Après une légère correction du taux implicite en 1998 et 1999, tant l'assiette que le taux moyen de l'impôt contribuent à cette stabilité dans le moyen terme.

**FIGURE 22 - Impôt des sociétés et excédents d'exploitation des entreprises nets d'amortissements**  
(pour-cent du P.I.B.)

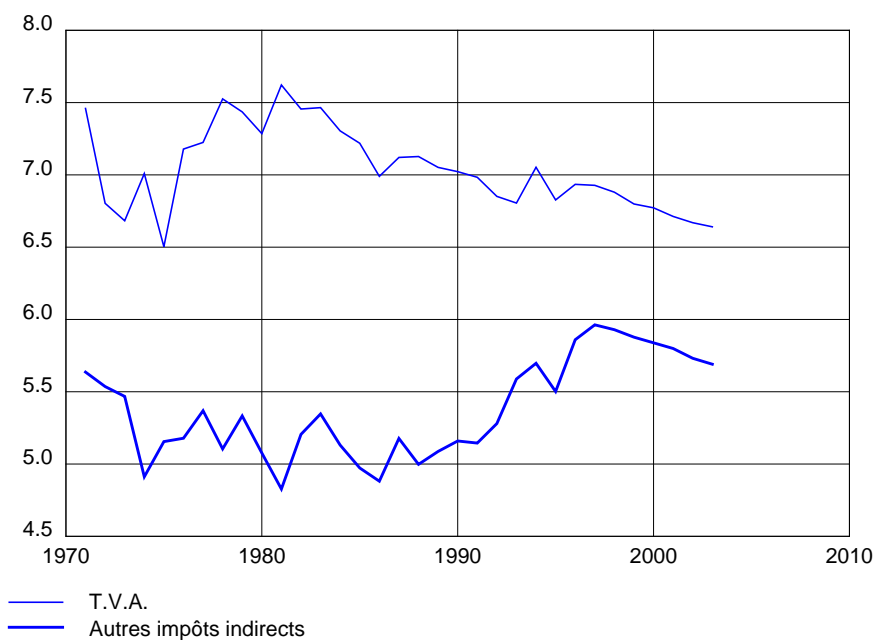


*Impôts indirects*

Les impôts indirects progressent légèrement de 12,8 du P.I.B. en 1996 à 12,9 pour-cent du P.I.B. en 1997, malgré l'atonie de la consommation privée. Pour l'essentiel, cette hausse est imputable aux dispositions du budget 1997 en matière d'accises sur carburants et boissons alcoolisées.

A partir de 1998, la fiscalité indirecte recule d'environ 0,1 pour-cent du P.I.B. chaque année, pour atteindre 12,3 pour-cent du P.I.B. à l'horizon 2003. Les recettes d'accises sont déterminées, pour la plupart, par la progression des assiettes en volume ce qui, en l'absence d'indexation des droits, entraîne automatiquement une baisse de cette catégorie de recettes dans le P.I.B. Le profil des recettes de T.V.A. poursuit également une tendance légèrement baissière en pour-cent du P.I.B., due au tassement de la part de la consommation privée dans le P.I.B.

**FIGURE 23 - Impôts indirects<sup>1</sup>**  
(pour-cent du P.I.B.)



1. Y compris les impôts indirects destinés au financement de l'Union européenne.

*Répartition des impôts entre entités*

Le Pouvoir fédéral est le premier collecteur d'impôt. En 1997, les impôts prélevés par le Pouvoir fédéral s'élèvent à 28,4 pour-cent du P.I.B., contre 28 pour-cent en 1996. Cette augmentation, liée à la hausse des impôts directs, correspond également à l'augmentation des recettes d'impôts rétrocédées aux autres niveaux de Pouvoir qui passent de 12,4 à 12,8 pour-cent du P.I.B. en 1997, essentiellement au profit des Communautés et Régions, mais aussi de la Sécurité sociale qui voit son financement alternatif passer de 1,3 pour-cent à 1,4 pour-cent du P.I.B. en 1997, puis se tasser à moyen terme (1,3 pour-cent du P.I.B. à l'horizon 2003) du fait de sa liaison aux recettes de la T.V.A.

Les impôts affectés aux Communautés et Régions, exprimés en pour-cent du P.I.B., augmentent jusqu'en 1999, puis se tassent à partir de 2000. Cette rupture découle du passage en 2000 au "régime définitif" prévu dans la loi de financement de 1989. Le taux de croissance réel moyen des impôts transférés passe de 3,6 pour-cent entre 1997 et 1999 à 1,6 pour-cent à partir de 2000 (selon l'estimation théorique avec les paramètres macroéconomiques de la projection). En effet, la croissance est particulièrement élevée de 1997 à 1999 suite aux accords de la Saint-Michel qui lient l'impôt des personnes physiques à transférer à l'évolution du P.I.B., selon un coefficient qui augmente sensiblement ces trois années (de 20 pour-cent en 1996 à 70 pour-cent en 1997, 75 pour-cent en 1998 et 97,5 pour-cent en 1999). Notons encore que l'évolution année par année des moyens transférés s'écarte, parfois sensiblement, de l'estimation théorique du fait des corrections inhérentes au mode de calcul légal de ces moyens (voir. section C).

## C. Pouvoir fédéral

Avant l'examen des finances publiques du Pouvoir fédéral, il faut noter que des éléments d'ordre statistiques et méthodologiques<sup>1</sup> affectent et compliquent l'interprétation des perspectives : d'une part, des glissements de comptabilisation qui modifient la structure des dépenses et des recettes entre 1996 et 1997, et, d'autre part, le fait que le système des comptes nationaux changera en 1999. Pour toute la période de projection, les comptes publics sont établis en respectant les règles de comptabilisation des comptes nationaux actuels, alors qu'en réalité les comptes relatifs à 1997 seront les derniers à être publiés dans cette définition, en juillet prochain<sup>2</sup>.

### 1. Les résultats estimés de 1997

L'amélioration du B.N.F du Pouvoir fédéral de 0,7 pour-cent du P.I.B. représente la moitié de celle qui est obtenue pour l'ensemble des administrations publiques; elle résulte essentiellement de la réduction des charges d'intérêt, alors que le surplus primaire n'augmente guère.

En effet, la réduction non négligeable des dépenses primaires (-0,4 pour-cent) est partiellement compensée par une baisse des recettes (-0,2 pour-cent)<sup>3</sup>. Celle-ci provient bien sûr du tassement des recettes non fiscales (voir point A), mais aussi du fait que les recettes fiscales du pouvoir fédéral sont tout au plus stabilisées en pour-cent du P.I.B. alors que, globalement, elles ont augmenté de 0,6 pour-cent du P.I.B. La différence provient des impôts indirects : ceux du Pouvoir fédéral diminuent de 0,4 pour-cent, alors qu'ils augmentent globalement de 0,1 pour-cent. L'explication se trouve évidemment dans la hausse des impôts indirects transférés par le Pouvoir fédéral aux autres sous-secteurs publics en 1997 :

- une augmentation de 36 milliards de la T.V.A. transférée à la Sécurité sociale: depuis 1997, en effet, le financement alternatif est "comptablement" imputé à la T.V.A. (en 1996, 22.4 milliards étaient encore déduits de l'I.P.P).
- une augmentation importante (13.4 milliards) de la T.V.A. transférée aux Communautés, due en partie au réajustement opéré en 1997 pour compenser la sous-estimation (sur base de paramètres provisoires) des moyens transférés en 1996. Il va de soi que cet élément contribue à l'amélioration du surplus primaire des Communautés et Régions en 1997.

---

1. Pour plus de détails, voir note technique (98)DG/ThD/6003.

2. Par la suite, l'ICN appliquera le nouveau système européen de comptabilité nationale: le "S.E.C.95".

3. Variations qui seraient approximativement de -0,3 pour les dépenses primaires et -0,1 pour les recettes si on faisait abstraction des changements de comptabilisation.

## 2. Les perspectives 1998-2003

Par contre, entre 1998 et 2003, la contribution du Pouvoir fédéral à l'amélioration du B.N.F. de l'ensemble des administrations publiques est très importante : 2,4 pour-cent du P.I.B. sur un total de 2,9 pour-cent (voir point A), dont 1,6 pour-cent de baisse des charges d'intérêt (sur un total de 1,9 pour-cent) et 0,9 pour-cent de hausse de surplus primaire (sur 1,0 pour-cent). Celle-ci provient (voir tableau 30) d'une baisse relative des dépenses primaires de 1,1 pour-cent, compensée partiellement par la réduction des recettes totales de 0,3 pour-cent. Rappelons cependant que l'essentiel de l'amélioration est obtenue à partir de 2001 (voir le tableau 28 au point A).

### *Evolution des recettes*

Les recettes totales en pour-cent du P.I.B. diminuent modérément en 1998 et 1999, mais de manière plus prononcée en 2000 pour se stabiliser par la suite. C'est dû à la conjonction de l'évolution des recettes fiscales, d'une part, et non fiscales, d'autre part.

Les recettes fiscales du Pouvoir fédéral se tassent de 0,2 pour-cent entre 1997 et 2000, puis se redressent ensuite progressivement pour retrouver le niveau de 1997 en 2003. Cette évolution résulte autant, rappelons-le, du produit global des impôts (voir point B), que des impôts affectés aux autres secteurs publics.

A cet égard, pour comprendre l'évolution des recettes du Pouvoir fédéral, il faut préciser le traitement retenu pour l'estimation de la T.V.A. et de l'I.P.P. transférés aux Communautés et Régions. En principe, en projection, ces moyens sont estimés en simulant les mécanismes des lois de financement avec les paramètres macro-économiques propres à la projection. Mais, pour 1998, on retient le montant du budget fédéral qui a été fixé au récent contrôle budgétaire. Son calcul est basé, comme le veut la loi de financement, sur les derniers paramètres macro-économiques connus, en l'occurrence ceux de 1997, soit une inflation de 1,63 pour-cent et une croissance réelle du P.I.B. de 2,8 pour-cent (estimation du budget économique de février). Or ces paramètres seront probablement moins élevés en 1998 qu'en 1997: 1,1 pour-cent d'inflation et 2,5 pour-cent de croissance du P.I.B., selon cette projection. Le montant transféré en 1998 serait donc trop élevé et une rectification devra être apportée aux moyens transférés en 1999. Dans cette projection, cette correction négative est estimée à 4,2 milliards, montant qui est déduit des moyens dus en 1999 (obtenus par la simulation de la loi de financement).

Quand aux recettes non fiscales, elles restent stabilisées en 1998 et 1999 mais se réduisent en 2000 (de 0,2 pour-cent) et en 2002 (de 0,1 pour-cent).

Les recettes non fiscales du Pouvoir fédéral sont, dans les comptes nationaux, constituées en grande partie des cotisations (à la Caisse des Veuves et Orphelins): celles-ci évoluent de manière endogène en fonctions des assiettes.

Mais les autres recettes non fiscales (revenus de la propriété, dont une partie en provenance de la Banque nationale, ventes de licences et de bâtiments, transferts d'autres agents économiques) sont d'une nature moins récurrente et sont difficilement prévisibles. En la matière, même les montants inscrits au budget sont indicatifs. Ainsi, par exemple, le budget 1997 prévoyait une recette de 7.9 milliards pour le préfinancement du T.G.V., et, implicitement à peu près la même chose en 1998 mais les Pays-Bas ont choisi de payer la totalité, soit 15.3 milliards en 1997. Par contre, alors que le budget 1997 prévoyait une recette de 9 milliards suite à la vente de bâtiments, le Pouvoir fédéral n'y a pas eu recours, l'évolution des résultats de l'année s'avérant satisfaisante; de plus, d'autres recettes non structurelles ont été postposées. Dans cette projection, pour tenir compte du caractère spécifique de ce type de recettes et limiter leurs fluctuations erratiques, on a adopté l'hypothèse suivante: dans la mesure où l'objectif du gouvernement pour 1998 est atteint, on suppose que le produit de certaines recettes ponctuelles prévues dans le budget sera reporté sur 1999: cela concerne 11 milliards, dont 9 en ventes de bâtiments et 2 milliards en revenus de la propriété.

**TABLEAU 30 - Compte du Pouvoir fédéral**  
(en pour-cent du P.I.B.)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2003-1997
<b>1. Solde Primaire</b>	4,7	4,9	5,0	5,0	5,1	5,3	5,5	5,7	0,9
<b>Recettes</b>	16,8	16,6	16,5	16,5	16,3	16,3	16,3	16,3	-0,3
<i>Taux de croissance réel</i>	3,1	0,9	2,6	2,4	1,0	2,4	2,4	2,7	2,2
1. Recettes fiscales	15,6	15,6	15,5	15,5	15,4	15,5	15,5	15,6	0,0
a. Impôt des Personnes physiques	7,4	7,6	7,3	7,2	7,2	7,2	7,2	7,3	-0,3
b. Impôt des Sociétés	2,8	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,0	-0,1
c. Impôts indirects et en capital	5,4	4,9	5,1	5,2	5,2	5,2	5,2	5,3	0,3
2. Recettes non fiscales	1,2	1,0	1,0	1,0	0,8	0,8	0,7	0,7	-0,2
<b>Dépenses primaires</b>	12,1	11,7	11,5	11,4	11,2	11,0	10,7	10,5	-1,1
<i>Taux de croissance réel</i>	-0,1	-1,0	1,2	2,3	0,0	0,4	0,3	0,7	0,8
<i>Hors contribution P.N.B. à l'U.E.</i>	-1,2	-1,7	1,0	1,7	0,0	0,2	0,3	0,6	0,6
1. Rémunérations et Pensions totales	4,5	4,5	4,4	4,4	4,3	4,3	4,2	4,2	-0,3
2. Achats Biens et Services et formation de capital	0,9	0,9	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	-0,2
3. Transferts aux ménages (hors pensions)	1,5	1,5	1,4	1,4	1,4	1,3	1,3	1,2	-0,2
4. Transferts aux entreprises (hors pensions)	0,9	0,6	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	-0,1
5. Transferts au Reste du monde	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,1
6. Transferts à la Sécurité sociale	3,0	2,8	2,8	2,7	2,6	2,5	2,5	2,4	-0,4
7. Transferts aux pouvoirs locaux, Communautés et Régions (hors pensions)	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	-0,1
<b>2. Charges d'intérêts</b>	7,8	7,2	6,9	6,7	6,5	6,3	5,9	5,6	-1,6
<b>3. B.N.F. - C.N.F.</b>	-3,0	-2,3	-1,9	-1,6	-1,5	-1,0	-0,4	0,1	2,4

(-) Différences ou *taux de croissance moyen*



Ainsi, entre 1997 et 1999, les recettes non fiscales sont stabilisées en pour-cent du P.I.B. (grâce surtout au préfinancement T.G.V. en 1997, à la cession de la troisième licence de mobilophonie en 1998, et aux ventes de bâtiments en 1999). Mais en 2000, les ventes se réduiraient sensiblement et seraient quasiment nulles à partir de 2001. Comme, par ailleurs, les revenus de propriété et les transferts divers sont supposés être stables à prix courants à partir de 2000, l'ensemble des recettes non fiscales du pouvoir fédéral seraient en baisse en pour-cent du P.I.B.

### *Evolution des dépenses primaires*

La projection des dépenses primaires, hors rémunérations et pensions<sup>1</sup> se base sur le budget 1998 tant pour 1998 que pour les années 1999 à 2001 (projection pluriannuelle des dépenses primaires associée au budget)<sup>2</sup>. Les évolutions 2002 et 2003 sont extrapolées par Bureau fédéral du Plan. Contrairement aux dernières années, ce budget ne comporte pas de mesures d'assainissement, et intègre même des moyens supplémentaires pour le Plan Justice et Sécurité. Le récent contrôle budgétaire de mars 1998 ne modifie pas le total des dépenses primaires même s'il implique certains réajustements à l'intérieur des diverses catégories, qui, faute de temps n'ont pas été intégrées.

A l'exception des transferts au reste du monde, toutes les catégories de dépenses du Pouvoir fédéral voient leur part dans le P.I.B. se réduire entre 1997 et 2003. La baisse la plus importante vient des transferts à la Sécurité sociale (-0,4 pour-cent du P.I.B.), bien que la dotation globale soit indexée conformément aux décisions prises en été 1996 (alors qu'auparavant elle était bloquée en termes nominaux). L'augmentation des transferts au reste du monde intervient en fait entre 1997 et 1999 à cause de la contribution P.N.B. au financement de l'Union européenne.

La réduction globale de 1,1 pour-cent du P.I.B. en 6 ans correspond à une baisse de l'ordre de 0,2 pour-cent chaque année, sauf en 1999 où elle est quasiment nulle (-0,05 pour-cent du P.I.B.).

L'examen du taux de croissance réel de l'ensemble des dépenses primaires (qui figure au tableau 30, avec ou sans la contribution P.N.B., soit dans un concept plus proche des données budgétaires) confirme que l'évolution des dépenses primaires serait la moins favorable en 1999, avec un taux de croissance de 2,3 pour-cent, ou 1,7 pour-cent hors contribution P.N.B. Il montre en outre que le taux de croissance des dépenses primaires serait également plus élevé en 1998 qu'en moyenne de période (supérieur ou égal à 1,0 pour-cent)<sup>3</sup>.

En 1998, l'augmentation des dépenses provient surtout des transferts aux entreprises et au Reste du Monde. En 1999, la croissance relativement élevée des dépenses provient d'abord de la contribution P.N.B. à l'Union européenne, puis de l'évolution des rémunérations et pensions. Celles-ci sont affectées par la con-

- 
1. L'estimation des rémunérations et des pensions de fonctionnaires ne repose pas directement sur les données budgétaires: elle découle pour l'essentiel d'hypothèses relatives au nombre d'emplois et pensions et à la programmation sociale, et des paramètres d'indexation définis de manière endogène dans le modèle.
  2. Voir note technique (97)DG/ThD/5969/thd-al/8067 du 20 novembre 1997 "Projection pluriannuelle des dépenses primaires du pouvoir fédéral de 1998 à 2001".
  3. En pour-cent du P.I.B., l'évolution est affectée non seulement par la croissance réelle du P.I.B., mais aussi par l'écart entre le déflateur du P.I.B. et celui de la consommation privée, écart positif en 1998, mais négatif par la suite.

jonction de plusieurs facteurs: la hausse de l'emploi (Plan Justice et Sécurité<sup>1</sup>), une croissance réelle de la rémunération et pension par tête plus élevée qu'en 1998 (où elle était nulle ou négative suite au "contre-coup" du paiement d'arriérés de programmation sociale et de péréquation intervenu en 1997), le paiement bisannuel des primes syndicales et le retour à un rythme de croisière des pensions d'entreprises publiques. Par contre, en 2000, les rémunérations et pensions contribuent au tassement de la croissance des dépenses primaires en pour-cent du P.I.B. notamment suite à une indexation tardive dans l'année. S'y ajoute la réduction des investissements publics (fin des travaux relatifs au tunnel Belliard) et bien sûr de la contribution P.N.B. à l'Union européenne. Par la suite, aucune inflexion notable n'apparaîtrait et la croissance réelle tendancielle des dépenses primaires serait de 0,5 pour-cent par an, soutenue surtout par les pensions et rémunérations.

### *Le surplus primaire*

Jusqu'en 2000, l'amélioration du surplus primaire est modérée: une hausse de 0,1 pour-cent du P.I.B. interviendrait en 1998 mais serait suivie d'une stabilisation en 1999 à cause de la croissance élevée des dépenses primaires. Une augmentation interviendrait à nouveau en 2000 mais elle serait limitée aussi à 0,1 pour-cent du P.I.B., suite au tassement des recettes non fiscales.

Par contre, à partir de 2001, tant la croissance régulière des recettes - fiscales- que la modération de la croissance des dépenses primaires conduiraient à une augmentation plus conséquente du surplus primaire: 0,6 pour-cent du P.I.B. en trois ans.

### *Les charges d'intérêt*

Les principaux paramètres qui influencent l'évolution des charges d'intérêt, à savoir la dette publique et les taux d'intérêt figurent au tableau 31.

- La dette du Pouvoir fédéral diminuerait de 17,4 pourcent du P.I.B. en 6 ans, de 2,3 pour-cent en moyenne par an jusqu'en 2000, puis plus rapidement par la suite (jusqu'à 4,0 pour-cent en 2003), parallèlement au rythme d'amélioration du B.N.F.
- Avec un niveau de 5,1 pour-cent, le taux d'intérêt à long terme atteindrait un plancher en 1998 pour remonter jusqu'à 5,4 pour-cent en 1999 et se stabiliser à 5,5 pour-cent à partir de 2001. Le léger redressement des taux à court terme amorcé en 1997 se poursuivrait jusqu'en 1999.

Cette double évolution explique évidemment la baisse tendancielle des charges d'intérêt qui ressort de cette projection, soit près de 0,3 pour-cent du P.I.B. par an, sauf en 2000 où la baisse serait limitée à 0,15 pour-cent, notamment à cause de la hausse des taux d'intérêt à long terme de 1999.

Deux éléments plus circonstanciels affectent aussi les charges d'intérêt: la rémunération au coût réel de la mise à disposition de l'Etat des avoirs aux CCP par le biais de paiement d'intérêts et non plus par une dotation forfaitaire, et le mode de comptabilisation à terme échu - soit en 2000 et 2001 - des charges sur emprunts à intérêts capitalisés (comptabilisation "provisoire" car liée aux règles des comptes nationaux actuels).

---

1. voir note technique (98) SW/5982/sw/8094 du 28 janvier 1998 "Openbare tewerkstelling"

TABLEAU 31 - Dette et charges d'intérêt du Pouvoir fédéral

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2003-1997
1. Dette totale en pour-cent du P.I.B.	116,3	113,9	111,7	109,2	106,9	104,0	100,5	96,5	-17,4
a. A long terme en BEF	84,9	82,5	82,0	80,0	78,0	75,7	73,0	70,1	-12,4
b. A court terme en BEF	22,6	22,3	21,0	20,9	20,9	20,6	20,0	19,3	-3,1
c. En devises	8,8	9,1	8,7	8,4	8,1	7,7	7,4	7,1	-1,9
* Dette hors placements	115,4	113,4	111,3	108,8	106,5	103,6	100,1	96,1	-17,3
2. Taux d'intérêt									
a. Taux d'intérêt BEF à long terme (6 ans)	6,3	5,6	5,1	5,4	5,4	5,5	5,5	5,5	-0,1
b. Taux d'intérêt BEF à court terme (3 mois)	3,2	3,4	3,6	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	0,6
3. Charges d'intérêt en pour-cent du P.I.B.	7,8	7,2	6,9	6,7	6,5	6,3	5,9	5,6	-1,6
a. A long terme en BEF	6,2	6,0	5,7	5,4	5,3	5,0	4,7	4,4	-1,6
b. A court terme en BEF	0,8	0,7	0,8	0,8	0,9	0,8	0,8	0,8	0,1
c. En devises	0,8	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	-0,1
4. Taux d'intérêt implicite de la dette	6,7	6,5	6,4	6,3	6,2	6,1	5,9	5,9	-0,7

Rappelons enfin que ces perspectives n'intègrent pas l'effet - favorable - de la récente vente d'or de la Banque nationale sur la dette en devises et sur les charges d'intérêt.

#### *Le besoin net de financement*

Suite à la conjonction de tous ces éléments, le B.N.F. du Pouvoir fédéral se réduirait de 2,4 pour-cent du P.I.B. en 6 ans (voir tableau 30), pour atteindre, soulignons-le, un solde équilibré en 2003. Sur l'ensemble de la période, l'amélioration provient intégralement de la baisse des dépenses totales (y compris les charges d'intérêts) à concurrence de 2,7 pour-cent du P.I.B., évolution compensée partiellement par la baisse des recettes non fiscales alors que, par ailleurs, les recettes fiscales sont stabilisées.

En 1998, le B.N.F. augmenterait de 0,4 pour-cent du P.I.B. grâce aux charges d'intérêt (-0,3) et au surplus primaire (+0,1); en 1999, il augmenterait de 0,3, soit uniquement de la baisse des charges d'intérêt car l'augmentation des dépenses primaires induirait la stabilisation du surplus primaire en pour-cent du P.I.B.; c'est en 2000 que la réduction du B.N.F. serait la plus limitée, +0,2 pour-cent du P.I.B., suite à la combinaison d'une modération de la baisse des charges d'intérêt avec un surplus primaire qui n'augmente encore que faiblement à cause de la chute des recettes non fiscales. Par contre à partir de 2001, l'amélioration du B.N.F. serait plus prononcée, de 0,5 à 0,6 pour-cent du P.I.B., car la baisse des charges d'intérêt irait de pair avec une hausse du surplus primaire de 0,2 pour-cent du P.I.B. par an.

### LE MINIMUM DE MOYENS D'EXISTENCE (MINIMEX).

Créé par la loi du 7.8.1974, le Minimex, tant en nombre qu'en montant des dépenses, a pris au cours des années récentes une grande ampleur.

C'est ainsi qu'en 1975, le nombre de bénéficiaires du minimex a été estimé à près de 8.500, pour atteindre près de 21.000 en 1980, 48.600 en 1987, 50.000 en 1990 et 80.000 en 1997.

**TABLEAU 32 - Dépenses de minimex à charge du Pouvoir fédéral**  
(milliards de FB)

1987	1990	1992	1993	1997	1998 <sup>a</sup>
3,3	3,9	4,8	6,0	9,6	10,2

a. Prévission du Ministère des Affaires sociales.

Entre 1987 et 1997, les dépenses de l'Etat fédéral ont augmenté de 190,7 pour-cent, soit une croissance moyenne de 11,3 pour-cent par an, en valeur. A prix constant, l'augmentation annuelle moyenne est de 8,7 pour-cent (déflateur = l'indice des prix à la consommation) .

L'évolution comparée du nombre de minimexés (+65 pour-cent entre 1987 et 1997) et des dépenses à prix constant (+130,2 pour-cent), montre que ces dernières ont évolué beaucoup plus rapidement.

Cela résulte tant d'une évolution au sein des catégories de minimexés<sup>1</sup> que de l'importance des minimexés partiels, donc de la réduction des autres revenus, principalement des revenus de remplacement; à quoi il faut ajouter les effets spécifiques de la loi du 12.1.1993.

La loi du 12.1.1993 contenant un "programme d'urgence pour une société plus solidaire" a eu une incidence non négligeable sur l'augmentation des dépenses du pouvoir fédéral; si en 1993 elle a été de 731 millions de FB, en 1997 elle s'élève à 1.573 millions de FB (ces montants sont compris dans les données citées ci-dessus)<sup>2</sup> .

Notons que la loi du 22 février 1998 « Loi portant des dispositions sociales » (M.B. du 3.3.1998) prévoit de nouvelles interventions dans le cadre de contrat de première expérience professionnelle à mi-temps, dans les programmes de transition professionnelle, etc.

Les incidences financières ne sont actuellement pas reprises au budget.

1. Il est distingué 4 catégories de minimexés : conjoints, isolés avec enfant(s), isolés, cohabitants.
2. Alors que la subvention de base accordée par l'Etat est de 50 pour-cent, la loi du 12.1.1993 permet, dans certains cas, des taux d'intervention supérieurs pouvant aller jusque 100 pour-cent.

## D. Sécurité sociale

Le tableau suivant présente le compte de la Sécurité sociale selon les conventions du S.E.C.<sup>1</sup>.

**TABLEAU 33 - Le compte de la Sécurité sociale en S.E.C.**  
(en pour-cent du P.I.B.)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<b>Recettes</b>	19,8	19,7	19,4	19,1	19,0	18,9	18,8	18,7
1. Cotisations	14,7	14,6	14,3	14,2	14,1	14,1	14,0	14,0
-patronales	9,1	9,0	8,8	8,7	8,7	8,7	8,6	8,6
-personnelles des salariés	4,1	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	3,9
-des indépendants	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
-des allocataires sociaux	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
2. Impôts affectés	1,3	1,4	1,5	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
3. Impôts propres	0,4	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
4. Subventions de l'Etat <sup>a</sup>	3,0	2,8	2,7	2,7	2,6	2,5	2,5	2,4
5. Revenus de la propriété	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
6. Autres recettes	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
<b>Dépenses</b>	19,8	19,3	19,1	18,8	18,6	18,4	18,1	17,9
1. Prestations de Sécurité sociale	18,7	18,3	18,1	17,9	17,6	17,5	17,3	17,0
-pensions	6,4	6,3	6,2	6,2	6,1	6,1	6,0	6,0
-soins de santé	5,7	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5
-chômage	2,9	2,8	2,7	2,6	2,6	2,5	2,4	2,3
-autres prestations <sup>a</sup>	3,8	3,7	3,6	3,5	3,5	3,4	3,3	3,3
2. Autres dépenses	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
<b>Capacité nette de financement</b>	0,02	0,47	0,32	0,29	0,41	0,51	0,65	0,84

a. Dans la nouvelle version des Comptes nationaux, les prestations dans le cadre du revenu garanti pour personnes âgées ne font plus partie de la Sécurité sociale mais sont enregistrées dans le compte de l'agent public qui en assure le financement, en l'occurrence le Pouvoir fédéral.

### 1. La Sécurité sociale en équilibre

La capacité nette de financement de la Sécurité sociale en comptes S.E.C. s'améliore progressivement à moyen terme, le recul des dépenses en pour-cent du P.I.B. étant plus rapide que celui des recettes. Le surplus passe de 0,29 pour-cent du P.I.B. en 1999 à 0,84 pour-cent du P.I.B. en 2003 dans cette projection, pour autant que:

- aucune nouvelle réduction de cotisations sociales ne soit octroyée en sus de la réduction annoncée de 12 milliards sur base annuelle à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1998;

1. Outre les régimes budgétaires traditionnels, la Sécurité sociale au sens du S.E.C. comprend les pensions à charge du régime de capitalisation, les prestations de l'Office de Sécurité sociale d'Outre-mer, l'assurance complémentaire pour les soins de santé, les allocations familiales aux membres du personnel des administrations provinciales et locales, les prestations des organismes agréés en matière d'assurances "accidents du travail" et le compte des Fonds de sécurité d'existence, crédits d'heure et fermeture d'entreprises.

- la croissance des dépenses de soins de santé soit limitée à 2,25 pour-cent par an en terme réels (voir encadré);
- les revenus de remplacement ne profitent d'aucun avantage nouveau ni d'adaptation au bien-être, hormis l'adaptation du plafond salarial pour le calcul de la pension dans le régime des salariés<sup>1</sup>.

La capacité nette de financement de la Sécurité sociale s'améliore fortement entre 1996 et 1997, en passant de 0,02 à 0,47 pour-cent du P.I.B. D'une part, les recettes restent assez stables, grâce à de nouvelles cotisations (voitures de sociétés et jobs d'étudiants), à l'augmentation de la cotisation forfaitaire modulée des sociétés et à la faiblesse de l'enveloppe de réduction des cotisations. En outre, les dernières observations en matière de dépenses semblent indiquer une baisse des prestations de Sécurité sociale de 0,5 pour-cent du P.I.B. en 1997, dont 0,2 pour-cent dans la branche soins de santé. Après le dépassement en 1996 de l'objectif budgétaire en soins de santé (442 milliards de francs au lieu de 418 milliards, dont 6,7 milliards pour cause d'arriérés de factures), les données provisoires font état d'un recul de ces dépenses à 435 milliards de francs en 1997. L'hypothèse prudente retenue dans la présente projection table sur 441,5 milliards de dépenses, en supposant que des arriérés de factures relatifs à l'année 1997 apparaissent en 1998, pour un montant de 6 à 6,5 milliards de francs.

De 1997 à 1998, la capacité nette de financement de la Sécurité sociale se réduit de 0,47 à 0,3 pour-cent du P.I.B. Cette détérioration de 0,17 point est notamment imputable au recul des cotisations patronales du secteur des entreprises, en conséquence de la modération salariale et des allègements supplémentaires des cotisations patronales. En matière de dépenses de soins de santé, l'hypothèse retenue est supérieure de 6,5 milliards au montant prévu dans le budget de 1998 (du fait d'un point de départ en 1997 supérieur de 6 milliards), de sorte que ces dépenses croissent au même rythme que le P.I.B. La part des autres dépenses dans le P.I.B. recule de 0,2 pour-cent, du fait des mesures d'économies structurelles, de la reprise de l'emploi et de la dynamique propre à certaines prestations de Sécurité sociale.

---

1. Pour 1999 et ensuite, l'AR du 23 décembre 1996 lie le plafond salarial pris en considération pour le calcul de la pension des salariés à la croissance des salaires dans le secteur privé, diminuée de 0,5 pour-cent de "dérive salariale". La pension étant calculée sur base des salaires plafonnés de l'ensemble de la carrière, ce n'est qu'à terme que l'augmentation du plafond salarial entraînera une dépense supplémentaire d'ampleur significative. Par ailleurs, l'A.R. prévoit la possibilité d'accorder des adaptations au bien-être sélectives aux personnes déjà pensionnées. Vu l'hypothèse du maintien d'une modération salariale jusqu'en 2003 dans la présente projection, l'on supposera concomitamment qu'aucune adaptation au bien-être n'est accordée aux pensionnés.

## 2. Les recettes de la Sécurité sociale

Tant les impôts affectés à la Sécurité sociale que ses impôts propres se maintiennent à moyen terme en pour-cent du P.I.B. A partir de 1998, les subventions de l'Etat sont adaptées annuellement à l'évolution des prix<sup>1</sup>. L'on notera que les revenus de la propriété se réduisent dans la mesure où une partie des dépenses courantes se trouve financée au détriment de la constitution de réserves mathématiques (les transferts des sociétés d'assurance agréées au F.A.T. et du Fonds de Fermeture d'Entreprises à l'O.N.Em.).

Les cotisations se réduisent en pour-cent du P.I.B., de 14,6 pour-cent en 1997 à 14 pour-cent en 2003.

### *L'assiette des cotisations*

D'une part, en effet, l'assiette des cotisations sociales recule de 47,4 pour-cent du P.I.B. en 1997 à 45,5 pour-cent en 2003, soit une baisse de 0,5 point dans le secteur des entreprises, de 0,7 point dans le secteur des administrations publiques et de 0,7 point pour le régime des indépendants.

La croissance réelle de la masse salariale dans le secteur des entreprises s'établit en moyenne à 2,2 pour-cent par an et se décompose comme suit: une croissance du salaire horaire de 1,6 pour-cent pour-cent (1,4 pour-cent sur la période 1998-2000 puis 1,8 pour-cent pour-cent à partir de 2001), une baisse de la durée effective de travail par salarié de 0,23 pour-cent et une augmentation de l'emploi de 0,85 pour-cent (essentiellement dans le secteur des services marchands, voir la partie relative à l'emploi).

La masse salariale dans le secteur des administrations publiques croît en moyenne de 1,1 pour-cent par an à prix constants, dont 0,9 pour-cent de croissance réelle du salaire par tête et 0,17 pour-cent d'augmentation de l'emploi. Cette légère progression de l'emploi public est imputable aux nouveaux programmes de mise au travail, l'emploi dans l'enseignement étant par ailleurs en recul du fait de l'évolution de la population scolaire.

Enfin, la croissance du nombre d'indépendants et de leurs revenus reste modérée, avec environ 1 pour-cent de moins que la croissance du P.I.B.

### *Les réductions de cotisations sociales*

D'autre part, les réductions de cotisations sociales progressent de 57,1 milliards de francs en 1997 à 76,2 milliards de francs à partir de 1999 (voir tableau 18), ce qui entraîne une baisse du taux implicite des cotisations dans le secteur des entreprises de 30 pour-cent en 1997 à 29,2 pour-cent en 1999.

1. A partir de 1997, les prélèvements destinés au financement du reclassement social des moins valides sont comptabilisés au titre d'impôts perçus par l'I.N.A.M.I., les subventions de l'Etat à la "gestion globale" se trouvant réduites d'autant.

### 3. Les dépenses de la Sécurité sociale

La part des dépenses dans le P.I.B. se réduit de 0,7 point entre 1998 et 2000, puis à nouveau de 0,7 point entre 2001 et 2003.

#### *Economies structurelles*

La nouvelle loi relative aux pensions<sup>1</sup>, l'introduction de la catégorie "cohabitants" pour l'indemnisation de l'incapacité de travail primaire désormais limitée à 55 pour-cent (au lieu de 60 pour-cent) du salaire plafonné, le glissement progressif du dernier supplément d'âge de 16 à 18 ans et la réduction de moitié du supplément d'âge pour le premier enfant, constituent autant de mesures d'économies structurelles qui contribuent à freiner l'évolution des dépenses à moyen terme.

L'économie liée à la réforme des pensions du régime des salariés résulte pour l'essentiel de la condition de carrière<sup>2</sup>, qui entraîne un report des pensions correspondant à des carrières courtes jusqu'à l'âge de la pension du conjoint (essentiellement des femmes sans revenus et à charge du chef de famille). Environ un quart des femmes mariées âgées de 60 ans ne satisfont pas à cette condition de 20 années de carrière. Les autres femmes âgées de 60 ans qui souhaitent ou doivent postposer leur pension devront, pour la plupart, continuer à travailler ou bénéficier d'un autre revenu de remplacement. L'économie dans le régime de pension des indépendants résulte principalement du nouveau coefficient de correction appliqué au calcul de la pension proportionnelle<sup>3</sup>.

Enfin, une économie non négligeable provient du fait que les plafonds salariaux pour le calcul des allocations de chômage et des indemnités de maladie et invalidité ne sont pas adaptés en fonction de la croissance réelle des salaires, mais seulement indexés sur l'évolution des prix.

- 
1. L'âge de la pension des femmes est relevé d'une année supplémentaire tous les trois ans, excepté pour celles qui satisfont à la condition de carrière. Dans le même temps, la fraction de carrière passe en 41<sup>èmes</sup> à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1997, 42<sup>èmes</sup> à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2000 et 43<sup>èmes</sup> à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003, dans le régime des salariés et dans le régime des indépendants.
  2. La condition de carrière est de 20 années-calendrier au 1<sup>er</sup> juillet 1998, puis est relevée annuellement de 2 années-calendrier, jusqu'à atteindre 35 années-calendrier à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005.
  3. M.-J. Festjens, Planning Paper nr. 82, "La réforme des pensions", novembre 1997.



*Dynamique interne*

La plupart des prestations de Sécurité sociale connaissent une dynamique interne. Par exemple:

- l'augmentation de la pension moyenne du fait du remplacement annuel d'une année forfaitaire (les années de carrière antérieures à 1955) par un salaire réellement perçu, phénomène s'éteignant à partir de 2001;
- la participation accrue des femmes à l'activité économique, entraînant une généralisation de leur accès aux revenus de remplacement, principalement sous les statuts "cohabitant" ou "isolé", auxquels sont associées des allocations d'un montant plus faible que pour les "chef de famille";
- la baisse de la population scolaire produisant un effet direct sur les dépenses d'allocations familiales;
- la chute du nombre de mineurs ayant droit à une pension d'invalidité;
- la dynamique propre aux dépenses de soins de santé (voir encadré).

*Dépenses conjoncturelles*

Si les allocations de chômage n'augmentent que modérément - environ 6 milliards de francs entre 1997 et 2003, ce qui correspond à une baisse de 0,4 point en pour-cent du P.I.B. -, leur répartition entre les différentes catégories d'indemnisation du chômage connaît une évolution notable.

En effet, les allocations octroyées aux chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi diminuent de 14,2 milliards de francs entre 1997 et 2003, en raison de la réduction du nombre de bénéficiaires appartenant à cette catégorie (-95.000 personnes en moyenne annuelle). Toutefois cette économie est presque totalement compensée par une hausse des allocations octroyées aux chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi (+12,3 milliards de francs entre 1997 et 2003), dont le nombre augmente de seulement 21.400 unités. L'allocation moyenne des chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi est en effet beaucoup plus élevée que celle des autres chômeurs complets indemnisés, en raison des compléments d'ancienneté et de l'optention plus fréquente du statut de "chef de famille" dans cette catégorie.

En outre, le nombre de chômeurs comptabilisés dans les programmes d'activation (Agence Locale pour l'Emploi, Programme de Transition Professionnelle, Programme de Réinsertion Professionnelle, Première Expérience Professionnelle: voir le tableau 39 de l'annexe statistique) croît de 24.700 personnes entre 1997 et 2003, engendrant 6 milliards de dépenses supplémentaires. L'O.N.Em. octroie une allocation forfaitaire de chômage et éventuellement une allocation de garantie de revenu<sup>1</sup> à ces personnes qui travaillent à temps partiel (sauf à celles occupées en A.L.E.).

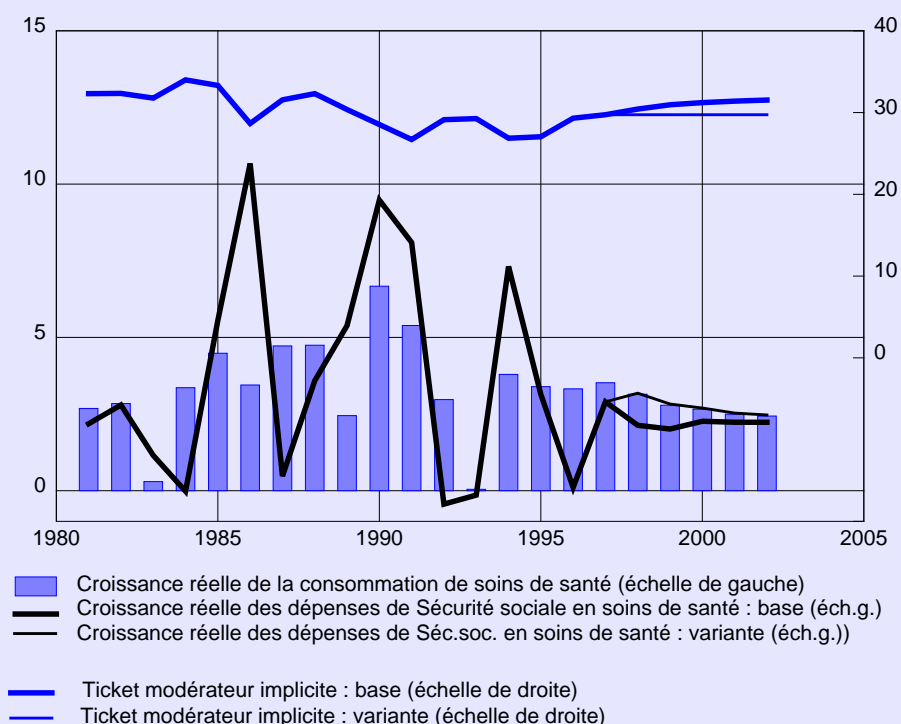
---

1. Cette allocation forfaitaire mensuelle varie de 6000 à 22000 francs selon le programme d'activation et la durée du travail. L'allocation de garantie de revenu est calculée en fonction de la rémunération nette et d'un montant de référence établi selon le statut de la personne au sein du ménage.

## INCERTITUDES EN MATIÈRE DE DÉPENSES DE SOINS DE SANTÉ

La figure suivante compare la croissance réelle des dépenses de Sécurité sociale en soins de santé avec celle de la consommation de soins de santé (échelle de gauche). L'on y observe également l'évolution du ticket modérateur implicite (échelle de droite), c'est-à-dire la quote-part des consommateurs (l'écart entre la consommation et les dépenses de l'I.N.A.M.I. pour les soins de santé) en pourcentage de la consommation.

**FIGURE 24 - Evolution des dépenses de soins de santé: deux variantes**  
(en pour-cent)



### Evolution historique

La consommation de soins de santé a évolué de façon peu régulière au cours du passé récent<sup>1</sup>, avec une croissance moyenne de 2,1 pour-cent par an sur la période 1981-1985, puis une croissance plus forte, en moyenne 4,6 pour-cent par an, sur la période 1986-1992. Abstraction faite des années atypiques, les dépenses de Sécurité sociale en soins de santé ont progressé un peu plus rapidement que la consommation, d'où une tendance légèrement baissière du ticket modérateur implicite. Ceci ne signifie pas que les tickets modérateurs effectifs des différentes prestations médicales aient baissé: au contraire, de nombreuses mesures d'économie ont conduit à des baisses de remboursements. Cependant, l'évolution du ticket modérateur implicite - ou moyen - reflète certains glissements structurels au sein de la consommation médicale, de plus en plus en faveur de prestations spécialisées et de nouvelles techniques, à taux de remboursement élevés.

1. La série relative à la consommation, en grande partie dérivée des données de l'I.N.A.M.I., est influencée par le décalage chronologique survenant entre l'exécution des prestations et leur enregistrement comptable, au moment où les factures sont acceptées pour remboursement. Ainsi, la figure reflète clairement l'introduction du support magnétique, à partir de 1984, pour les facturations des hopitaux, centres médicaux et laboratoires.

Depuis 1992, un objectif budgétaire global est établi annuellement (avec des normes budgétaires par secteur), dont le principe vise à limiter la croissance réelle des dépenses à 2 pour-cent par an et, depuis 1994, à 1,5 pour-cent par an. En cas de dépassement de la norme, 15 pour-cent du dépassement (plafonné à 2 pour-cent de l'objectif budgétaire) sont portés à charge des organismes d'assurance (A.R. du 12 août 1994). Afin d'assurer le respect de cette norme, des mesures d'économie sont prises chaque année, par le biais des prix - extension du système du forfait, augmentation de tickets modérateurs, gel des honoraires - ou des volumes - établissement des profils de prescription et conversion de lits d'hôpitaux en soins intensifs en hospitalisation de jour et en lits de maisons de repos et de soins - et par la responsabilité financière des organismes assureurs.

Durant la période 1993-1996, l'on observe que le rythme de croissance tant de la consommation que des dépenses de Sécurité sociale en soins de santé s'établit à 2,25 pour-cent en moyenne, le ticket modérateur implicite restant donc stable en moyenne. Il n'est pas certain que la norme sur les dépenses de soins de santé ait exercé un effet modérateur sur l'évolution de la consommation.

#### Projection de base

Dans la projection de base, la croissance réelle des dépenses de soins de santé durant la période 1999-2003 est de 2,25 pour-cent par an, c'est-à-dire la croissance moyenne observée durant la période 1993-1996. L'on suppose donc un prolongement de la norme de dépenses qui, en l'occurrence, s'accompagne d'une hausse tendancielle du ticket modérateur implicite (ce qui n'est pas observé précédemment). Dans ce scénario, la politique budgétaire est supposée très vigilante, compte tenu notamment des promesses récentes en matière d'extension du personnel soignant.

#### Variante

La variante suivante postule que l'objectif budgétaire en soins de santé est assoupli à partir de 1999 (comme c'est le cas dans le budget 1998). En particulier, l'on suppose que les dépenses de Sécurité sociale en soins de santé adoptent le même rythme de croissance que la consommation, la norme assouplie correspondant donc à une stabilisation du ticket modérateur moyen, comme durant la période 1992-1996.

**TABLEAU 34 - Assouplissement de l'objectif budgétaire en matière de soins de santé: effet sur le compte de l'ensemble des administrations publiques**  
(milliards de francs)

	1999	2000	2003
<b>Recettes</b>	1,5	2,7	5,7
<b>Dépenses</b>	5,3	10,1	19,1
- soins de santé	5,3	9,8	16,8
- autres prestations sociales	-0,2	-0,3	-0,5
- charges d'intérêt	0,2	0,6	2,7
<b>Capacité de financement</b>	-3,8	-7,4	-13,5

Le surcroît de dépenses en soins de santé se trouve partiellement compensé, dans le compte de l'Etat, par davantage de recettes de cotisations et d'impôts. La quote-part des consommateurs dans les dépenses de soins étant plus faible dans cette variante, le revenu disponible réel est donc aussi plus élevé, ce qui produit un effet de relance via la consommation et l'emploi. Compte tenu de cet effet induit, le surcoût est limité à environ 0,1 pour-cent du P.I.B. à partir de la seconde année.

## E. Communautés et Régions

### 1. Un résultat favorable en 1997

Le résultat financier en termes de caisse, appelé le Solde Net à Financer (S.N.F.), est très favorable en 1997. Un S.N.F. de -5,5 milliards de FB, tel qu'il est estimé provisoirement par le Service d'études du Ministère des Finances, est exceptionnel. La nette amélioration du solde financier des Communautés et Régions pouvait déjà être déduite du faible taux de croissance nominal des dépenses budgétaires ajustées (3,2 pour-cent) et de la forte croissance des moyens budgétaires transférés par le pouvoir fédéral (7,1 pour-cent)<sup>1</sup>.

Au moment de publier nos chiffres, il n'existe pas encore de chiffre officiel concernant le déficit public selon le concept S.E.C. (Système Européen de Comptes économiques), à savoir le Besoin Net de Financement (B.N.F.), nécessaire pour l'évaluation de la situation de l'ensemble des pouvoirs publics par rapport à la norme de Maastricht.

Dans un souci de prudence, nous avons retenu l'hypothèse d'une croissance des dépenses primaires en termes S.E.C. de quelques 4,5 pour-cent, soit plus rapidement que les crédits budgétaires. Même dans cette situation, on obtiendrait un taux de croissance réel qui confirmerait la diminution tendancielle de la croissance des dépenses publiques. Le résultat serait un B.N.F. amélioré de quelques 25 milliards par rapport au résultat de 1996, s'établissant à environ -14,5 milliards de francs belges.

### 2. 1998 : Le résultat obtenu n'est pas nécessairement égal au résultat prévu dans les budgets

Les budgets 1998 initiaux pour les Communautés et Régions traduisent à nouveau une croissance faible de l'ensemble des dépenses budgétaires. Leur croissance nominale ne serait que de 2,6 pour-cent. Le déficit budgétaire estimé pour l'ensemble des Communautés et Régions s'améliorerait ainsi encore de quelques 13 milliards par rapport à 1997.

Pour le calcul du B.N.F. en termes S.E.C., il est nécessaire de tenir compte des dépenses des institutions publiques. De plus, on attend une croissance des reports de 1997 à 1998 d'environ 8 milliards par rapport à leur niveau moyen.<sup>2</sup> L'évolution de l'ensemble des dépenses primaires devrait ainsi croître d'environ 5 pour-cent en 1998.

---

1. Suite essentiellement à la liaison progressive des moyens budgétaires à la croissance nominale du P.N.B. en 1997 et à la forte croissance réelle du P.N.B. en 1997.  
2. En ce qui concerne la Communauté flamande, il s'agit de subsides en capital dans le cadre du VLAMINOV (1,4 milliards) et de dépenses qui seraient financées grâce au produit de la vente de la GIMV (6,7 milliards). Ces dépenses ont été budgétisées en 1997 mais n'ont pas été décaissées.

L'ensemble des moyens des Communautés et Régions dépend en grande partie de transferts qui sont inscrits au budget du pouvoir fédéral. Ces transferts sont déterminés en fonction de la Loi Spéciale de Financement (L.S.F.), sur base de paramètres macroéconomiques provisoires.<sup>1</sup>

Contrairement à l'évolution prévue dans les budgets pour les déficits, le B.N.F. en concept S.E.C. se détériorerait de 5 milliards par rapport à 1997 (voir tableau 37). Ceci mettrait un terme à la réduction continue des déficits budgétaires des Communautés et Régions depuis 1994.

### 3. Les comptes des Communautés et Régions à moyen terme

#### *Evolution des recettes*

Les mécanismes du régime transitoire de la Loi Spéciale de Financement, ainsi que la liaison progressive à la croissance du P.N.B., sont à l'origine d'une forte croissance des moyens transférés aux Communautés et Régions. Cette croissance est particulièrement notable en 1997 et légèrement plus modérée sur la période 1998-1999 (voir tableau 35).

**TABLEAU 35 - La croissance réelle des recettes**  
(taux de croissance en pour-cent)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Total	5,5	3,3	2,8	2,0	1,6	1,6	1,7
<i>en pour-cent du P.I.B.</i>	11,7	11,7	11,8	11,7	11,6	11,5	11,5
1. recettes fiscales	5,3	3,1	2,6	1,9	1,4	1,4	1,5
moyens rétrocédés au titre de la L.S.F.	5,4	3,7	2,8	2,0	1,5	1,5	1,6
autres recettes fiscales	4,0	-1,9	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7
2. transferts	11,2	6,3	5,6	3,9	4,0	4,1	4,2
3. autres revenus	-13,9	-0,1	-0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,1

Le régime définitif de la Loi Spéciale de Financement entre en application à partir de l'année 2000. Celui-ci lie les moyens transférés à trois critères : l'indexation, la croissance réelle du P.N.B. et la croissance (quasi-nulle) de la population scolaire. Ceci limite de manière notable la croissance des moyens transférés : de près de 4 pour-cent par an en terme réel sur la période 1997-1999 à moins de 2 pour-cent par après. Il s'ensuit que l'ensemble des moyens diminue aussi en proportion du P.I.B. à partir de 2000.

1. Voir les sections B et C, pour plus d'information.

*Evolution des dépenses à politique constante*

L'évolution de la masse salariale dépend des prévisions en matière d'emploi et de salaire moyen au sein des Communautés et Régions. L'évolution du salaire moyen, quant à lui, est fonction de l'indexation, de la programmation sociale et d'une dérive salariale (wage drift). La faible croissance de la masse salariale sur la période 2000-2003 (voir tableau 36) s'explique essentiellement par une diminution de l'emploi dans l'enseignement.

**TABLEAU 36 - La croissance réelle des dépenses primaires**  
(taux de croissance en pour-cent)

	1989-1993	1994-1995	1996-1998	2000-2003
Total des dépenses primaires (concept S.E.C.)	4,9	3,6	2,8	2,4
1. Salaires <sup>a</sup>	5,6	4,3	1,6	1,3
2. Autres dépenses primaires <sup>b</sup>	4,9	3,2	2,9	2,7
- dépenses courantes	2,7	1,3	2,5	2,5
- dépenses en capital	14,9	10,1	4,1	3,4
. dont transferts en capitaux	13,2	10,3	6,6	4,9
. dont investissements	17,5	9,8	-0,1	0,0

a. Déflatés par le coefficient d'indexation.

b. En termes budgétaires.

En ce qui concerne les autres catégories de dépenses, on note le maintien du sentier de croissance constaté sur la période 1996-1998. Il en résulte une poursuite de la stabilisation de la croissance réelle des dépenses courantes, et un fléchissement continu de la croissance réelle des dépenses en capital. Dans l'ensemble, on aboutit ainsi à un taux de croissance réel pour les autres dépenses primaires qui, sur la période 2000-2003, est quelque peu en-deçà de ce qu'il était au cours de la période 1996-1998.

*Le solde et la confrontation avec les normes du Conseil supérieur des Finances*

La combinaison d'une croissance ralentie des revenus et d'une politique de dépenses inchangée, mène à des déficits toujours plus importants (en termes S.E.C.) à partir de 2000.

Malgré les résultats favorables de 1997, les Communautés et Régions ne parviennent pas à s'en tenir aux prescriptions du Conseil supérieur des Finances en matière de réduction de leur déficit en 1998 et 1999. À politique inchangée, elles se voient confrontées dès 1999 à un dépassement des normes du Conseil supérieur des Finances (voir tableau 37).

**TABLEAU 37 - Le solde des Communautés et Régions**  
(en milliards de FB)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Recettes	985	1058	1108	1157	1202	1244	1289	1337
Dépenses	1023	1072	1127	1166	1207	1254	1304	1357
Solde net à financer	-39	-14	-19	-9	-6	-11	-15	-20
Norme du C.S.F. <sup>a</sup>	-	-38	-22	-1	-	-	-	-
Différence <sup>b</sup>	-	+24	+3	-8	-	-	-	-

a. voir Comité de Concertation Gouvernement fédéral - Communautés et Régions, "Accord de coopération entre le Gouvernement fédéral et les entités fédérées concernant les objectifs budgétaires pour la période 1996-1999", réunion du 17 juillet 1996. Les définitions des normes du C.S.F. et des normes S.E.C. sont différentes. En principe, les deux concepts ne peuvent pas être directement comparés. La comparaison ne peut être qu'indicative.

b. Un signe négatif indique un dépassement de la norme.

Le but ultime des normes du Conseil supérieur des Finances est de stabiliser l'encours de la dette des Communautés et Régions par rapport à leur moyens, et ce avant l'année 2000. Ensuite, la croissance des dépenses primaires serait limitée à celle de l'ensemble des recettes,<sup>1</sup> afin de préserver cette stabilisation de la dette au-delà de 2000.<sup>2</sup>

La projection montre que, dans le cadre de l'actuelle Loi Spéciale de Financement, il ne sera pas possible de préserver la stabilisation à plus long terme de l'encours de la dette étant donné la croissance tendancielle actuelle des dépenses primaires. A partir de 2000, les recettes n'augmenteraient que de 1,6 pour-cent par an en termes réels alors que, à politique inchangée, les dépenses primaires augmenteraient annuellement d'environ 2,4 pour-cent (même en tenant compte de la baisse tendancielle de la croissance réelle des dépenses).

Dans la mesure où l'on voudrait maintenir la stabilisation prévue de la dette (par rapport aux moyens), la croissance moyenne réelle des dépenses primaires ne devrait pas dépasser 1,6 à 1,9 pour-cent par an<sup>3</sup> après l'an 2000. Ceci implique de nouvelles mesures d'économie par rapport au taux de croissance réel moyen des dépenses à politique inchangée.

1. Ministère des finances, Service d'Étude et de Documentation (C. Spinnoy), "Nota aan de HRF : Voorlopige actualisering van de normatieve projecties voor de Gemeenschappen en de Gewesten tot 2010", 27/01/1998, page 3.
2. Entre 2000 et 2010, la Communauté flamande continue à réduire son taux d'endettement. De ce fait, le taux d'endettement de l'ensemble des Régions et Communautés recule encore légèrement à l'horizon 2010.
3. Le fait que le taux d'endettement de la Communauté flamande se réduit encore jusqu'en 2010 permet aux dépenses primaires de l'ensemble des Communautés et Régions de croître plus rapidement que l'ensemble des recettes entre 2000 et 2010. voir Ministère des Finances, Service d'Étude et de Documentation (C. Spinnoy), *Op. Cit.*, page 3.

## F. Pouvoirs locaux

Au cours de la période couverte par cette projection, les finances publiques des Pouvoirs locaux dégageraient chaque année un surplus. En fin de période, la capacité de financement atteindrait 0,3 pour-cent du P.I.B., soit 0,1 pour-cent de plus qu'en 1997. Cette amélioration reflète - partiellement - la différence de niveau des investissements publics: 0,6 pour-cent du P.I.B. en 2003 au lieu de 0,8 pour-cent en 1997. De manière générale, la capacité de financement suit un cycle inverse à celui des investissements: un tassement de 1998 à 2000, quand les investissements augmentent, et un redressement de 2001 à 2003, quand les investissements se tassent.

**TABLEAU 38 - Compte des Pouvoirs Locaux**  
(pour-cent du P.I.B.)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2003-1997
1. Solde Primaire	0,8	0,7	0,6	0,5	0,4	0,6	0,6	0,5	-0,1
Recettes	6,3	6,2	6,2	6,1	6,1	6,0	5,9	5,8	-0,4
1. Fiscales et parafiscales	2,4	2,4	2,4	2,3	2,3	2,3	2,2	2,2	-0,2
2. Transferts nets des autres sous-secteurs publics	3,4	3,3	3,3	3,2	3,2	3,2	3,1	3,1	-0,2
Rémunérations (C.) et Pensions (P.F)	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	-0,1
Autres (C.et R, P.F, S.S)	2,3	2,2	2,3	2,2	2,2	2,2	2,1	2,1	-0,1
3. Autres recettes	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,0
Dépenses primaires	5,5	5,6	5,7	5,6	5,6	5,4	5,3	5,3	-0,3
1. Investissements	0,7	0,8	0,9	0,8	0,8	0,6	0,6	0,6	-0,2
2. Autres dépenses primaires	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,7	4,7	-0,1
a. Rémunérations	3,3	3,2	3,2	3,2	3,2	3,1	3,1	3,0	-0,2
b. Achats de biens et services	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,0
c. Transferts courants aux ménages	1,1	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	0,1
d. Autres dépenses courantes et en capital	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
2. Charges d'intérêt nettes	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	-0,2
3. Capacité de financement	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3	0,1

(-) Différences

L'évolution annuelle des investissements des pouvoirs locaux observée de 1979 à 1996, soit sur trois périodes encadrant les dernières années d'élections communales (années t : 1982, 1988 et 1994), se traduit en moyenne par les taux de croissance réels qui figurent à la ligne 1 du tableau 39.



Dans cette projection, le cycle des investissements des pouvoirs locaux est cependant compliqué par l'affectation partielle à l'investissement de 1997 et 1998 des recettes exceptionnelles provenant de la mise en bourse du Crédit communal (à concurrence de 20 milliards sur un total de 54 milliards, le solde étant affecté au remboursement de la dette). Cette hypothèse amène le taux de croissance réel à 13,0 pour-cent en 1997, 15,0 pour-cent en 1998 et 1,0 pour-cent en 1999. A partir de 2000 on retrouve les taux de croissance moyens observés dans le passé (voir ligne 2 du tableau 39).

En pour-cent du P.I.B., les investissements des pouvoirs locaux augmentent de 0,1 pour-cent du P.I.B. en 1997 et 1998, puis se stabilisent jusqu'en 2000 avant de se réduire de 0,2 pour-cent en 2001.

**TABLEAU 39 - Investissements des Pouvoirs locaux**  
(taux de croissance réels)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
	t-3	t-2	t-1	t	t+1	t+2	t-3
1. Cycle tendanciel (moyenne 1979-1996)	1,7	6,1	21,6	4,2	-21,1	-9,2	1,7
2. Evolution corrigée	13,0	15,0	1,0	4,2	-21,1	-9,2	1,7

Par ailleurs les évolutions tendanciennes des autres composantes du compte des pouvoirs locaux sont présentées ci-après.

Les recettes diminueraient graduellement en pour-cent du P.I.B., avec au total une baisse de 0,4 pour-cent du P.I.B. entre 1997 et 2003, partagée entre les recettes fiscales, constituées pour l'essentiel des additionnels à l'impôt des personnes physique et au précompte immobilier (-0,2 pour-cent de P.I.B. en 6 ans, voir section B), et les transferts provenant des Communautés et Régions. Rappelons néanmoins que la réduction du transfert destiné à financer les rémunérations des enseignants (dont le nombre diminue) se reflète également dans la baisse des dépenses et n'affecte pas le B.N.F.

Les dépenses primaires hors investissements se réduiraient aussi régulièrement en pour-cent du P.I.B. mais moins que les recettes (-0,1 pour-cent en 6 ans), la baisse de 0,2 pour-cent du P.I.B. des rémunérations étant "compensée" par la hausse des transferts aux ménages versés par les C.P.A.S.

Aussi, sans tenir compte des investissements, le solde primaire des pouvoirs locaux est tendanciellement en baisse (de 0,3 pour-cent du P.I.B. entre 1997 et 2003).

Comme les charges d'intérêt diminuent également en pour-cent du P.I.B. (de 0,2 pour-cent en 6 ans), la réduction tendancielle de la capacité de financement des pouvoirs locaux, indépendamment des investissements, serait limitée (-0,1 pour-cent entre 1997 et 2003).





## Les perspectives budgétaires à moyen et long terme

### A. Les normes budgétaires et les perspectives à moyen terme

#### 1. Les normes de la politique budgétaire

##### *Le nouveau programme de convergence*

Les objectifs de la politique budgétaire ont été décrits et commentés dans les Perspectives 1997-2001 d'avril 1997, et dans un rapport du Bureau fédéral du Plan consacré aux objectifs et marges de manoeuvre de la politique budgétaire<sup>1</sup>. Rappelons seulement les normes définies pour le moyen terme dans le Plan de Convergence actualisé en décembre 1996 ("Nouveau Programme de Convergence" ou N.P.C<sup>2</sup>).

Pour l'Entité II (Communautés & Régions et Pouvoirs locaux), le B.N.F. doit tendre vers l'équilibre et l'atteindre à partir de 1999. Cet objectif devrait être obtenu si chacune des Communautés et Régions respecte les normes qui lui sont recommandées par le Conseil Supérieur des Finances et si les communes maintiennent l'équilibre budgétaire.

Pour l'Entité I (Pouvoir fédéral et Sécurité sociale), la norme retenue vise à stabiliser le surplus primaire au moins au niveau planifié pour 1997, soit 5,3 pour-cent du P.I.B.<sup>3</sup>.

De plus, le N.P.C. fixe une règle de conduite pour les années 1998 à 2000: "...si le taux de croissance réelle du P.I.B. est supérieur à 2 pour-cent, le Gouvernement retiendra comme objectif pour l'Entité I le niveau de surplus primaire qui peut être attendu à politique budgétaire inchangée, pour autant que ce niveau ne dépasse pas 5,7 pour-cent du P.I.B."<sup>4</sup>

Ainsi, selon le nouveau programme de convergence le surplus primaire de l'Entité I, doit être compris entre 5,3 et 5,7 pour-cent du P.I.B. entre 1997 et 2000.

- 
1. "Objectifs et marge de manoeuvre de la politique budgétaire: une perspective à moyen et long terme" Bureau fédéral du Plan - septembre 1997 ; pp 5 à 8
  2. "Le Nouveau Programme de Convergence de la Belgique", Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Finances et du commerce Extérieur, 19 décembre 1996
  3. Idem, page 18
  4. Idem, page 21

**L'objectif du Gouvernement pour 1998**

Lors du récent contrôle budgétaire, le Gouvernement a redéfini les objectifs de 1998<sup>1</sup>, et notamment le niveau du surplus primaire de l'Entité I, sur base des résultats estimés pour 1997 et de l'hypothèse de croissance du P.I.B. en 1998 retenue dans le budget (2,5 pour-cent).

Il s'avère, en effet, que les objectifs du Plan de convergence ont été largement dépassés en 1997 (voir tableau 40). Avec 2,1 pour-cent du P.I.B., selon l'estimation retenue au Contrôle budgétaire, le B.N.F. de l'ensemble des administrations est inférieur de 0,8 du P.I.B. à l'objectif avancé fin 1996 et retenu encore à l'été 1997 lors de la confection du Budget 1998. Cet écart provient des éléments suivants:

- un surplus primaire de l'Entité II supérieur de 0,3 pour-cent, dont 0,2 pour-cent sont dûs à la mise à jour des comptes nationaux de 1996. Le N.P.C. n'intégrait pas, en effet, la correction relative au double comptage de la participation du Pouvoir fédéral à l'aide aux indigents et au paiement du minimex<sup>2</sup>;
- des charges d'intérêt inférieures de 0,4 pour-cent; lors de la confection du budget 1997, le Gouvernement avait, en effet, retenu des hypothèses prudentes en matière de taux d'intérêt.
- et un surplus primaire de l'Entité I de 5,4 pour-cent, au lieu de 5,3 dans le N.P.C.;

Pour 1998, le Gouvernement a décidé "...d'affecter les bonis budgétaires d'origine conjoncturelle à l'augmentation du surplus primaire de l'Entité I à 5,6 pour-cent, soit 0,3 point au-dessus du plancher fixé dans le Nouveau Programme de Convergence"<sup>3</sup>. Le Gouvernement considère donc que le surplus primaire qui peut être attendu à politique inchangée (voir la règle de conduite du N.P.C. susmentionnée) est de 5,6 pour-cent du P.I.B., soit 0,2 pour-cent de plus qu'en 1997.

Combiné à la baisse des charges d'intérêt et au léger tassement du B.N.F. attendu pour l'Entité II, l'objectif de surplus primaire de l'Entité I de 5,6 pour-cent du P.I.B. mène à un B.N.F. de 1,7 pour-cent du P.I.B. pour l'ensemble des administrations publiques, soit à l'objectif qui était visé pour 1999 dans le plan de convergence.

Quant au surplus primaire de l'ensemble des administrations, le Gouvernement annonce 6,4 pour-cent du P.I.B.; il est de 6,3 pour-cent si on additionne ceux des deux Entités, d'où la fourchette présentée au tableau 40.

---

1. "Les finances publiques de la Belgique pour 1998 - Un pas décisif pour l'entrée dans l'Euro", Communiqué de presse, Cabinet du Vice-Premier Ministre et Ministre du Budget, 13 mars 1998; page 7  
2. Correction de 15 milliards, mise à jour lors du changement de codification des opérations budgétaires du Pouvoir fédéral et anticipée dans les perspectives 1997-2001 du Bureau fédéral du Plan.  
3. "Les finances publiques de la Belgique pour 1998 ..." - Op. cit., page 7

**TABLEAU 40 - Objectifs du N.P.C. (scénario prudent) et des objectifs actualisés de mars 1998**  
(définition budgétaire - pour-cent du P.I.B.)

	N.P.C (scénario prudent) (1)					Contrôle budgétaire (2)			Ecart (2)-(1)		
	1996	1997	1998	1999	2000	1996	1997	1998	1996	1997	1998
1. Entité I											
a. B.N.F.	-2,9	-2,5	-2,1	-1,7	-1,5	-3,0	-2,0	-1,6	-0,1	0,5	0,5
b. Solde primaire	5,1	5,3	5,3	5,3	5,3	5,1	5,4	5,6	0,0	0,1	0,3
c. Intérêts	8,0	7,8	7,4	7,0	6,8	8,1	7,4	7,2	0,1	-0,4	-0,2
2. Entité II											
a. B.N.F.	-0,5	-0,4	-0,2	0,0	0,0	-0,2	0,0	-0,1	0,3	0,4	0,1
b. Solde primaire	0,4	0,5	0,6	0,8	0,8	0,6	0,8	0,7	0,2	0,3	0,1
c. Intérêts	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	-0,1	-0,1	0,0
3. Total											
a. B.N.F.	-3,4	-2,9	-2,3	-1,7	-1,4	-3,2	-2,1	-1,7	0,2	0,8	0,6
b. Solde primaire	5,4	5,8	5,9	6,1	6,1	5,7	6,2	6,4/6,3	0,3	0,4	0,5
c. Intérêts	8,8	8,6	8,2	7,8	7,5	8,9	8,3	8,1/8,0	0,1	-0,3	-0,1

*Les objectifs pour 1999 et 2000.*

La fixation des objectifs du Gouvernement des années suivantes dépendra bien sûr du contexte macro-économique et des réalisations 1998.

Si les perspectives qui ressortent de cette projection sont confirmées (pour rappel, une croissance du P.I.B. de 2,8 pour-cent en 1999 et de 2,6 en 2000), et si le Gouvernement garde la logique du récent contrôle budgétaire, il est vraisemblable que l'objectif de surplus primaire de l'Entité I atteindra dès 1999 le plafond prescrit dans le Plan de convergence, à savoir 5,7 pour-cent du P.I.B. et s'y maintiendra en 2000. Etant donné l'objectif de solde nul pour l'Entité II, et la baisse tendancielle des charges d'intérêt en pour-cent du P.I.B. (soit, comme en 1998, de 0,2 pour-cent par an pour l'Entité I) l'objectif global de B.N.F. global passerait alors à 1,3 pour cent du P.I.B. en 1999 et à 1,1 pour-cent en 2000.

Il s'agit d'une hypothèse, car "le niveau du surplus primaire de l'Entité I qui peut être attendu à politique inchangée" est sujet à interprétation<sup>1</sup>. La méthodologie du C.S.F. suppose qu'à politique inchangée, le surplus primaire (en pour-cent du P.I.B.) augmente de la moitié de l'écart entre le taux de croissance économique et 2 pour-cent<sup>2</sup>. L'approche par modèle économétrique (comme celle du Bureau fédéral du Plan) avec une prise en compte détaillée des mesures n'infirmes pas cette estimation en tendance mais indique cependant que cette tendance est soumise à d'importantes fluctuations de court terme.

1. voir notamment "Objectifs et marge de manoeuvre de la politique budgétaire: une perspective à moyen et long terme" Bureau fédéral du Plan - septembre 1997 ; pp 12 à 15  
2. Soit le taux de croissance qui tendrait à stabiliser le surplus primaire à politique inchangée.

## 2. Des concepts du Plan de convergence aux concepts des comptes nationaux.

Les objectifs commentés au point 1 sont établis dans la définition du nouveau programme de convergence, c'est-à-dire dans les concepts budgétaires usuels du Pouvoir fédéral. Pour le traduire dans un concept compatible avec les comptes S.E.C. consolidés, il convient de tenir compte de deux éléments qui concernent l'Entité I.

- La consolidation des comptes de l'ensemble des administrations publiques se traduit par l'élimination des intérêts versés par le Pouvoir fédéral aux autres sous-secteurs (en 1996, 15.9 milliards à la Sécurité sociale selon les comptes nationaux et, pour mémoire, 500 millions aux pouvoirs locaux) et donc simultanément par une baisse des dépenses de charges d'intérêt et des revenus de la propriété, donc du surplus primaire.
- Certaines dépenses du budget de la dette publique sont comptabilisées en dépenses primaires dans les comptes nationaux (par exemple, la contribution aux charges d'emprunt d'entreprises publiques en transferts aux entreprises), alors que le N.P.C considère la totalité du budget de la dette publique comme des dépenses de charges d'intérêt. Cela conduit aussi simultanément à une baisse des charges d'intérêt et du surplus primaire (par le biais de la hausse des dépenses primaires).

**TABLEAU 41 - Objectifs actualisés (mars 1998) et extrapolés - Concepts budgétaires et concepts S.E.C. (en pour-cent du P.I.B).**

	Définition "budgétaire" (1)				Concepts S.E.C. (2)				Ecart (2)-(1)			
	Contrôle budgétaire		Hypothèses		Contrôle budgétaire		Hypothèses		1997		1998	
	1997	1998	1999	2000	1997	1998	1999	2000	1997	1998	1999	2000
1. Entité I												
a. B.N.F.	-2,0	-1,6	-1,3	-1,1	-2,0	-1,6	-1,3	-1,1	0,0	0,0	0,0	0,0
b. Solde primaire	5,4	5,6	5,7	5,7	5,1	5,3	5,4	5,4	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3
c. Intérêts	7,4	7,2	7,0	6,8	7,1	6,9	6,7	6,5	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3
2. Entité II												
a. B.N.F.	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
b. Solde primaire	0,8	0,7	0,7	0,7	0,8	0,7	0,7	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0
c. Intérêts	0,8	0,8	0,7	0,7	0,8	0,8	0,7	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0
3. Total												
a. B.N.F.	-2,1	-1,7	-1,3	-1,1	-2,1	-1,7	-1,3	-1,1	0,0	0,0	0,0	0,0
b. Solde primaire	6,2	6,4	6,4	6,4	5,8	6,0	6,1	6,1	-0,4/-0,3	-0,4/-0,3	-0,3	-0,3
c. Intérêts	8,3	8,1	7,7	7,5	7,9	7,7	7,4	7,2	-0,4/-0,3	-0,4/-0,3	-0,3	-0,3

Selon nos estimations, c'est-à-dire avec les paramètres (P.I.B.) et les hypothèses (intérêts du Pouvoir fédéral payés à la Sécurité sociale, et dépenses "primaires" du budget de la dette publique) retenues dans la projection, ces deux éléments représentent 0,3 pour-cent du P.I.B. (0,33 pour-cent en 1996 et 0,27 en 2001)<sup>1</sup>. Pour traduire les objectifs actualisés des concepts "budgétaires" en concepts

1. voir note technique (98)DG/ThD/6003.

S.E.C., il faudrait donc réduire les surplus primaires et les charges d'intérêt de l'Entité I et de l'ensemble des administrations publiques de 0,3 pour-cent du P.I.B. Dans les concepts des comptes nationaux, l'objectif de surplus primaire de l'Entité I serait donc compris entre un seuil minimum de 5,0 pour-cent du P.I.B. et un seuil maximum de 5,4 pour-cent du P.I.B. (au lieu de 5,3 et 5,7 dans le N.P.C.).

Le Gouvernement, quant à lui, retient une estimation "de 0,3 à 0,4 pour-cent"<sup>1</sup> pour l'écart entre le concept N.P.C. et le concept S.E.C. Or, il évalue l'objectif du surplus primaire de l'Entité I en termes S.E.C. à 4,7 pour-cent du P.I.B. en 1996, 5,1 pour-cent en 1997 et 5,3 pour-cent en 1998, et celui de l'ensemble des administrations respectivement à 5,3, 5,8 et 6,0 pour-cent de 1996 à 1998. Il apparaît donc que l'écart entre le concept budgétaire et le concept S.E.C. sous-jacent aux données du Gouvernement est de 0,4<sup>2</sup> pour-cent en 1996; par contre, en 1997 et 1998 il est de 0,3 pour-cent pour le surplus primaire de l'Entité I et de 0,3 à 0,4 pour le surplus primaire de l'ensemble des administrations publiques.

La traduction des objectifs en concepts S.E.C. figure au tableau 41. En 1997 et 1998, il s'agit des objectifs définis par le Gouvernement (paramètres en bleu); en 1999 et 2000, il s'agit des objectifs définis au point I, traduits en concept S.E.C. avec une correction de 0,3 pour-cent du P.I.B.

### 3. Les perspectives de la projection d'avril 1998, comparées aux objectifs

Le premier constat qui ressort de la comparaison des perspectives de finances publiques du Bureau fédéral du Plan avec les données retenues par le Gouvernement concerne 1997 (voir tableau 42). Selon nos estimations, le B.N.F. de l'ensemble des administrations publiques aurait été limité à 1,8 pour-cent du P.I.B., au lieu de 2,1, grâce à un surplus primaire plus élevé.

A partir de 1998, les objectifs de B.N.F. de l'ensemble des administrations seraient atteints voire dépassés, notamment grâce à une réduction légèrement plus accentuée des charges d'intérêts.

En matière de surplus primaire, et particulièrement de surplus primaire de l'Entité I, l'objectif serait atteint en 1998 et 2000, mais on constate un écart négatif de 0,2 pour-cent du P.I.B. en 1999. Il convient cependant de considérer cet écart avec prudence.

---

1. "Les finances publiques de la Belgique pour 1998 ..." - Op. cit., page 3 et 4.  
 2. Rappelons que dans le rapport annuel du C.S.F. de juin 1997, l'écart entre le concept budgétaire du surplus primaire de l'Entité I et le concept SEC est estimé à 0,4 pour-cent de P.I.B. et donc l'objectif en termes S.E.C. compris entre 4,9 et 5,3 pour-cent du P.I.B.

**TABLEAU 42 - Comparaison des perspectives de finances publiques avec les objectifs**  
(en pour-cent du P.I.B.)

	Objectifs (1)				Projection (2)				Ecart (2)-(1)			
	Contrôle budgétaire		Hypothèses		Contrôle budgétaire		Hypothèses		1997	1998	1999	2000
	1997	1998	1999	2000	1997	1998	1999	2000				
1. Entité I												
a. B.N.F.	-2,0	-1,6	-1,3	-1,1	-1,9	-1,6	-1,4	-1,0	0,1	0,0	-0,1	0,1
b. Solde primaire	5,1	5,3	5,4	5,4	5,2	5,3	5,2	5,4	0,1	0,0	-0,2	0,0
c. Intérêts	7,1	6,9	6,7	6,5	7,1	6,8	6,6	6,4	0,0	-0,1	-0,1	-0,1
2. Entité II												
a. B.N.F.	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
b. Solde primaire	0,8	0,7	0,7	0,7	0,8	0,7	0,7	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0
c. Intérêts	0,8	0,8	0,7	0,7	0,8	0,7	0,7	0,7	0,0	-0,1	0,0	0,0
3. Total												
a. B.N.F.	-2,1	-1,7	-1,3	-1,1	-1,8	-1,6	-1,3	-1,0	0,3	0,1	0,0	0,1
b. Solde primaire	5,8	6,0	6,1	6,1	6,1	5,9	5,9	6,1	0,3	-0,1	-0,2	0,0
c. Intérêts	7,9	7,7	7,4	7,2	7,9	7,6	7,3	7,1	0,0	-0,1	-0,1	-0,1

Indépendamment de l'imprécision des paramètres présentés tant dans la définition des objectifs que dans la présentation des perspectives (inévitables à cause des arrondis), les paragraphes et chapitres précédents ont suffisamment montré les réserves à prendre en compte:

- Tout d'abord, les objectifs qui figurent aux tableaux 41 et 42 pour 1999 et 2000 sont à confirmer. La seule certitude qui ressort du N.P.C. est que le surplus primaire de l'Entité I doit être compris entre 5,3 et 5,7 pour-cent du P.I.B. en termes budgétaires. Le niveau effectivement visé dépendra des paramètres économiques mais aussi de la façon dont le lien entre "politique budgétaire inchangée" et surplus primaire sera établi. Ainsi, il est bien évident que si l'on se base sur les résultats de la présente projection pour évaluer "le surplus primaire qui peut être attendu à politique inchangée" (voir N.P.C.), la colonne (2) du tableau 42 correspond ipso facto, pour 1999 et 2000, aux objectifs. Dans la mesure où le solde primaire se situe entre 5,3 et 5,7 pour-cent, il n'y aurait en 1999-2000, dans cette interprétation, ni marges de manoeuvres ni économies supplémentaires à réaliser.
- De plus, la correction retenue pour passer du concept budgétaire au concept S.E.C., peut être supérieure à l'estimation retenue ici. Si la politique de consolidation de la dette, encouragée par les autorités, se traduit par un succès plus important que ce qui est envisagé dans notre projection (si la Sécurité sociale, ou les pouvoirs locaux, voire les Communautés et Régions changeaient la répartition de leurs placements en faveur des titres de la dette publique), l'objectif de surplus primaire traduit en concepts S.E.C. serait de facto réduit, et la répartition des résultats des perspectives entre charges d'intérêt et surplus primaire de même qu'entre l'Entité I et l'Entité II serait modifiée.
- Ensuite, on sait que des arbitrages relatifs au timing de certaines opérations peuvent changer l'allure des résultats année par année sans modifier la tendance à moyen terme des perspectives.



Ainsi, les seules conclusions valables qui ressortent de l'analyse sont les suivantes:

- d'une part, dans le contexte économique favorable de cette projection, les finances publiques atteindront les objectifs du Plan de Convergence fixés pour l'an 2000, et ce, à politique inchangée;
- d'autre part, au delà de ce qui est décidé actuellement et intégré dans ces perspectives, aucune marge de manoeuvre ne serait disponible avant 2001 (sauf si le Gouvernement renonçait à l'affectation des bonis conjoncturels au redressement du surplus primaire et maintenait l'objectif au plancher défini dans le N.P.C.).

Rappelons par ailleurs qu'à partir de 2001 (voir chapitre 6) le surplus primaire augmenterait et que la norme de 5,4 pour-cent du P.I.B., soit le plafond autorisé dans le N.P.C. pour le surplus primaires de l'Entité I, serait largement dépassée (notamment grâce à la baisse des moyens transférés aux autres sous-secteurs publics en pour-cent du P.I.B.).

**TABLEAU 43 - Surplus primaire de l'Entité I : évolution de 1996 à 2003**  
(en pour-cent du P.I.B.)

1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
4,7	5,2	5,3	5,2	5,4	5,7	6,0	6,4

## B. L'évolution à long terme de la dette et des marges budgétaires

### 1. Introduction

Maintenant que la norme de Maastricht pour le déficit public est atteinte et même dépassée, l'évolution de la dette publique belge est plus que jamais au centre des préoccupations. La question qui se pose ici est de savoir si les perspectives en matière de réduction du taux d'endettement sont suffisantes pour ne pas alarmer les pays membres de l'Union Monétaire Européenne.

Selon le Traité de Maastricht, au démarrage de l'Union Monétaire Européenne, la dette publique ne doit pas dépasser 60 pour-cent du P.I.B. ou doit évoluer vers ce taux "à un rythme satisfaisant". En 1997, la dette publique belge vaut encore 122 pour-cent du P.I.B., soit un taux bien au-dessus de la norme européenne. Il est indiscutable que la dette publique évolue dans la bonne direction mais à quelle vitesse le ratio de la dette publique de 60 pour-cent peut-il être atteint et cette vitesse constitue-t-elle un "rythme satisfaisant"?

D'un autre côté, certaines voix s'élèvent pour dire que le déficit public a été comprimé trop vite, au détriment de besoins sociaux nouveaux et urgents comme la création d'emplois supplémentaires ou le renouvellement de l'infrastructure. Selon cette optique, il est temps de s'occuper de ces besoins, ce qui implique un ralentissement de la réduction de la dette.

Est-il possible de réduire le taux d'endettement à une vitesse suffisante pour satisfaire la norme de Maastricht et parallèlement de financer ces nouveaux besoins sociaux? La réponse se trouve dans des marges budgétaires encore disponibles, une fois les normes respectées.

Dans la section suivante, on trouve une première ébauche du calcul de l'évolution à long terme de la dette et de la marge budgétaire éventuelle qui y est associée.

## 2. L'évolution de la dette.

La politique budgétaire de ces dernières années a répondu à une priorité évidente: l'admission au sein de l'U.E.M. C'est pourquoi les finances publiques belges ont inévitablement dû être assainies. En 1997, le déficit public belge a déjà été ramené en dessous de 3 pour-cent du P.I.B. A l'heure actuelle, tous les efforts visent à ramener le taux d'endettement<sup>1</sup> aussi vite que possible dans le voisinage de 60 pour-cent du P.I.B.

A l'heure actuelle, toutes les circonstances extérieures sont sans contexte extrêmement favorables à une compression du taux d'endettement. Le taux d'intérêt de long terme du marché se trouve à un de ses plus bas niveaux depuis le début des années '70 et devrait se stabiliser aux alentours de ce niveau en cas d'un démarrage réussi de l'Union Monétaire Européenne. L'inflation est sous contrôle. La croissance économique réelle s'est accrue au-dessus de la moyenne de long terme de 2,3 (2,25) pour-cent<sup>2</sup> et ne devrait pas descendre en dessous à moyen terme.

Dans ces circonstances et perspectives favorables, on suppose que le gouvernement garde la norme de solde primaire qui était définie dans son Plan de Convergence de 1996 jusqu'au moment où l'équilibre budgétaire est atteint, selon les prescriptions du Pacte de stabilité<sup>3</sup>.

- 
1. La définition de la dette publique utilisée dans cette section est celle du Traité de Maastricht et s'écarte de la dette publique calculée dans le modèle HERMES. Il s'agit ici de la dette publique brute consolidée, *i.e.* la dette publique brute totale, diminuée des titres de la dette publique détenus par des entités publiques
  2. Calculée sur base d'un filtre Hodrick-Prescott : voir chapitre 3, point A.
  3. La projection repose sur la plus stricte interprétation du Plan de Convergence, à savoir une stabilisation du solde primaire à 6,1 pour-cent du P.I.B. et sur la plus stricte interprétation du Pacte de Stabilité, à savoir la réalisation à terme d'un équilibre budgétaire structurel qui perdure *ad vitam aeternam*.

La réalisation des normes du Plan de Convergence et du Pacte de Stabilité implique la réalisation de la norme relative à la dette publique (selon les hypothèses macro-économiques examinées). En effet, la combinaison d'un environnement favorable et du maintien d'une politique d'assainissement devrait, à moyen terme, réduire le taux d'endettement de manière très nette: d'environ 122 pour-cent en 1997 à 100 pour-cent en 2003. Dans un scénario d'équilibre budgétaire, la dette publique belge passerait sous la barre des 60 pour-cent du P.I.B. aux environs de 2016, satisfaisant ainsi à la norme de Maastricht relative à la dette publique<sup>1</sup>.

### 3. Les marges budgétaires

#### *Définition*

La réduction du taux d'endettement n'est pas à mettre en doute dans les circonstances actuelles, mais la politique budgétaire a encore d'autres objectifs. On en distingue souvent trois grandes catégories: l'accomplissement du plein emploi, la production de biens publics et la redistribution des revenus.<sup>2</sup>

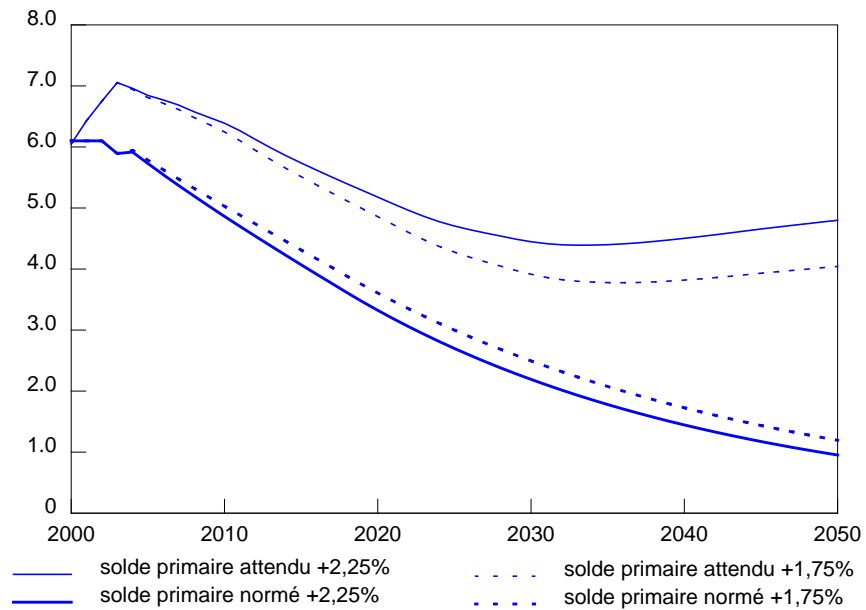
Il est évident que le maintien de la politique d'assainissement laisse des traces dans ces domaines: par exemple, la croissance des prélèvements obligatoires sur le travail ou le recul persistant des investissements publics par rapport au P.I.B. De plus en plus de voix plaident donc pour une réduction des charges sociales au bénéfice de l'emploi, pour un accroissement des investissements publics ou pour la satisfaction de nouveaux besoins. Mais la question est de savoir s'il existe encore, en tenant compte des normes, une marge budgétaire pour de nouvelles orientations politiques.

Cette marge budgétaire peut être calculée en confrontant le solde primaire attendu à politique inchangée avec le solde primaire nécessaire pour respecter la norme budgétaire. Quand le solde primaire attendu dépasse le solde primaire normé, il y a une certaine marge pour diminuer les prélèvements obligatoires ou pour augmenter les dépenses primaires.

La marge budgétaire correspond donc à la différence entre les soldes primaires attendu et normé: elle permet d'évaluer combien de moyens financiers sont encore annuellement disponibles pour d'autres initiatives, une fois que les normes budgétaires - soit celle du Plan de Convergence, soit celle du Pacte de Stabilité - sont atteintes.

- 
1. Avec une croissance économique réelle de 2,25 pour-cent, une inflation de 2 pour-cent et un taux d'intérêt implicite réel de 4 pour-cent. Si la croissance économique réelle tombait à 1,75 pour-cent, les 60 pour-cent seraient réalisés une année plus tard (2017).
  2. MOESEN W. et VAN ROMPUY V., *Inleiding tot de openbare financieën*, Leuven, ACCO, 1985, p.28 et suivantes.

**FIGURE 25 - Soldes primaires attendu et normé dans un scénario d'équilibre budgétaire avec une croissance réelle du P.I.B. de 2,25 pour-cent ou de 1,75 pour-cent**  
(en pour-cent du P.I.B.)<sup>1</sup>



Même s'il semble que l'évolution de la dette dans un scénario d'équilibre budgétaire soit en grande partie indépendante de la croissance économique (voir section précédente), l'ampleur de la marge budgétaire dépend par contre bien des paramètres macro-économiques. Une croissance économique réelle ralentie réduit les recettes fiscales et parafiscales et diminue dès lors le solde primaire à politique inchangée. D'autre part, cela augmente le solde primaire normé exprimé en pour-cent du P.I.B., puisque le P.I.B. est devenu plus petit. La marge budgétaire est ainsi affectée sur deux plans par une réduction de la croissance économique (voir figure 25).

*Ampleur des marges budgétaires dans un scénario d'équilibre budgétaire*

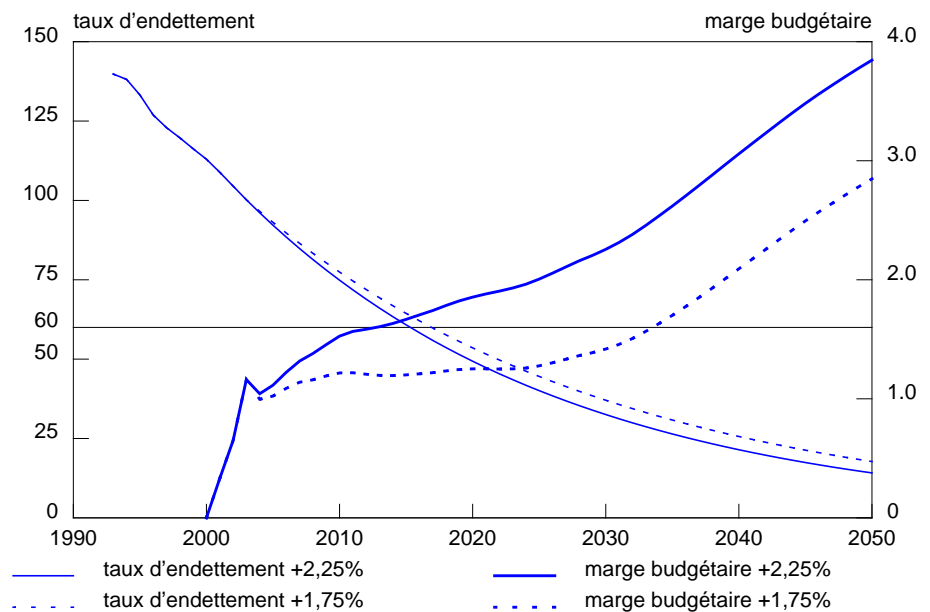
Si le plan de convergence actuel du gouvernement belge est observé de manière stricte, le solde primaire à politique inchangée serait, dès 2001, au-dessus de la norme du Plan de convergence. A partir de cette année-là, il y a donc émergence d'une marge budgétaire pour d'autres initiatives que la réduction de la dette.

Par hypothèse, la marge budgétaire annuelle créée chaque année est utilisée immédiatement. Ceci implique la réalisation et le maintien de l'équilibre budgétaire à partir de 2002.

1. Les soldes primaires normés du graphique évoluent, dans un scénario d'équilibre budgétaire, parallèlement avec les charges d'intérêts. Les soldes primaires attendus, repris des perspectives de long terme calculées avec le modèle MALTESE, se réduisent sous la pression du vieillissement. Voir FASQUELLE N. et WEEMAES S., Perspectives financières de la Sécurité sociale à l'horizon 2050, Bureau fédéral du Plan, Planning Paper 83.

Une croissance économique réelle inférieure implique davantage de difficultés pour réaliser l'équilibre budgétaire. Ce taux de difficulté croissant se traduit par un déclin de la marge budgétaire. Ainsi, bien que la norme de Maastricht relative à la dette soit toujours atteinte aux alentours de 2016-2017, la marge budgétaire tombe de 1,7 pour-cent du P.I.B. (avec une croissance réelle de 2,25 pour-cent) à seulement 1,2 pour-cent du P.I.B. avec une croissance réelle de 1,75 pour-cent (voir aussi le la figure 26). La marge budgétaire ne devient toutefois jamais négative dans les hypothèses considérées .

**FIGURE 26 - L'évolution de la dette et la marge budgétaire avec une croissance réelle de 2,25 pour-cent ou de 1,75 pour-cent par an (en pour-cent du P.I.B.)**



Ces résultats ne signifient pas que la marge budgétaire soit très importante. Avec une croissance économique réelle moyenne de 2,25 pour-cent par an, la marge totale s'élèverait en 2050 à 3,8 pour-cent du P.I.B. Avec une croissance économique réelle moyenne de 1,75 pour-cent par an, la marge totale tomberait en 2050 à 2,8 pour-cent du P.I.B. Ceci implique que la marge budgétaire annuelle pour de nouvelles initiatives ne dépasse pas 0,06 à 0,08 pour-cent du P.I.B., selon la croissance économique (voir tableau 44).

Le tableau 44 montre que la plus grande partie de la marge est obtenue durant les 3 premières années de la période, à savoir entre 2001 et 2003.

Durant les années 2004 à 2010, la progression de la marge se ralentit. Ceci s'explique par le passage du moyen au long terme<sup>1</sup>. La conjoncture favorable d'une part et l'assainissement sévère des finances publiques d'autre part - tous deux encore prévus à moyen terme - peuvent difficilement être maintenus à long terme. Le ralentissement de la croissance économique réelle et l'augmentation des dépenses primaires limitent donc la croissance de la marge budgétaire après 2004.

**TABLEAU 44 - Supplément annuel moyen de marges budgétaires**  
(en pour-cent du P.I.B.)

2001-2003	Perspectives de moyen terme d'avril 1998	
	0,40	
	Croissance réelle de 1,75 pour-cent	Croissance réelle de 2,25 pour-cent
2004-2010	0,01	0,05
2010-2030	0,01	0,04
2031-2050	0,07	0,08
2001-2050	0,06	0,08

Sur la période 2010-2030, le vieillissement de la population réduit encore davantage le supplément annuel de marge budgétaire, via l'accroissement des dépenses pour pensions et soins de santé. C'est durant ces années que les finances publiques belges sont le plus vulnérable dans la mesure où peu de suppléments annuels de marges budgétaires sont engrangés.

Ce n'est qu'après 2030 que la pression du vieillissement démographique se réduit et que la possibilité de financer d'autres initiatives s'accroît. L'ampleur de l'accroissement de la marge budgétaire dépend des performances macro-économiques. Avec une croissance réelle de 2,25 pour-cent par an et un taux d'intérêt implicite réel de 4 pour-cent, la marge budgétaire s'accroît d'environ 0,08 pour-cent du P.I.B. par an.

Au total, c'est donc surtout avant 2004 et dans une moindre mesure après 2030, que des marges de manoeuvre seraient disponibles pour financer de nouvelles orientations de politique.

1. Jusqu'en 2003, les résultats sont basés sur les perspectives de moyen terme du modèle HERMES. Ensuite, les résultats sont tirés des perspectives de long terme du modèle MALTESE. La croissance économique réelle retombe alors sur sa moyenne historique de 2,25 pour-cent par an; le taux d'intérêt implicite réel de la dette publique est légèrement relevé à une moyenne de 4 pour-cent et les prestations sociales augmentent plus rapidement (à cause de l'indexation des plafonds des revenus de remplacement et en raison de l'adaptation partielle des prestations sociales au bien être). De plus, le modèle MALTESE tient explicitement compte des effets du vieillissement démographique sur les finances publiques. Voir FASQUELLE N. et WEEMAES S, op cit.

#### 4. Risques pour le désendettement

L'évolution du désendettement a été esquissée ci-dessus, dans le cadre d'un scénario d'équilibre budgétaire (*i.e.* l'utilisation complète de la marge budgétaire annuelle). Dans ce scénario, le taux d'endettement passe en dessous de la barre de 60 pour-cent du P.I.B. aux alentours de 2016-2017, selon les paramètres macro-économiques.

C'est surtout durant la période 2010-2030 que l'équilibre budgétaire pourrait être remis en cause par le poids persistant du vieillissement démographique sur les dépenses primaires. Il y a un risque que la croissance économique réelle passe en dessous de 1,75 pour-cent par an, ou que le taux d'intérêt implicite réel de la dette publique remonte au dessus de 4 pour-cent. Dans ce cas, de nouvelles mesures devraient être prises pour maintenir l'équilibre budgétaire.<sup>1</sup>

Les projections montrent qu'un déficit de 0,5 à 0,8 pour-cent du P.I.B. à partir de 2004 (au lieu de l'équilibre budgétaire) retarde la réalisation de la norme Maastricht d'environ 4 ans. Dès lors, si le déficit reste en deçà de 0,5 pour-cent du P.I.B. (avec une croissance réelle de minimum 1,75 pour-cent), la norme de 60 pour-cent du P.I.B. peut encore être réalisée avant 2020.

Dans l'hypothèse d'un déficit public stabilisé entre 1 et 1,3 pour-cent de P.I.B. à partir de 2004, la norme se réaliserait seulement en 2025 et dans l'hypothèse d'un déficit public d'environ 1,5 à 1,8 pour-cent du P.I.B., la norme ne serait pas réalisée avant 2035. Dès lors, si un déficit public structurel aux alentours de 1 pour-cent du P.I.B. peut suffire pour que le déficit budgétaire ne dépasse jamais 3 pour-cent du P.I.B. (le déficit maximal prescrit dans le Pacte de Stabilité), il ne correspond cependant clairement pas aux engagements relatifs à la réduction du taux d'endettement.

La norme d'équilibre budgétaire n'implique donc qu'une marge de sécurité assez limitée. D'une part, la croissance réelle ne peut être inférieure que de 0,5 pour-cent à sa moyenne historique de long terme sans mettre en péril l'équilibre budgétaire. D'autre part, le déficit ne peut dépasser 0,5 pour-cent du P.I.B. : la réalisation de la norme Maastricht en terme de dette publique n'est, alors, pas reportée au-delà de l'année prévue de 2020.

Dès lors, si le gouvernement belge estime que cette marge de sécurité n'est pas suffisante, il devra modifier la norme d'équilibre budgétaire en une norme de surplus. Par exemple, un surplus stabilisé à 1 pour-cent du P.I.B. à partir de 2003<sup>2</sup> ramènerait le taux d'endettement en-dessous de 60 pour-cent du P.I.B. autour de 2013. Il est toutefois évident que le maintien d'un tel surplus retarderait l'émergence d'une marge budgétaire jusqu'en 2005.

1. Dans l'hypothèse où les nouvelles initiatives déjà financées ne peuvent plus être annulées.  
2. voir Le surplus public de la dernière année des Perspectives à moyen terme.

## 5. Conclusions

Afin de ramener le taux d'endettement le plus vite possible aux environs de 60 pour-cent du P.I.B., il importe de réaliser l'équilibre budgétaire autour de 2002. Comme le montre la nouvelle projection à moyen terme, cet objectif peut être atteint sans nouvelles mesures

Après 2002, la projection repose sur l'équilibre budgétaire comme norme "éternelle", prescrite dans le Pacte de Stabilité. La prolongation de cette politique implique que la norme de Maastricht pour la dette publique sera atteinte aux alentours de 2016-2017.

Dès 2001, des marges budgétaires additionnelles sont disponibles chaque année pour financer de nouveaux besoins sociaux. Ces marges additionnelles sont cependant limitées et disparaissent si la croissance annuelle réelle de la période 2004-2030 tombe à 1,75 pour-cent en moyenne.

De plus, de nouvelles mesures sont inévitables pour maintenir l'équilibre budgétaire si la marge budgétaire est dépensée chaque année et si la croissance réelle moyenne tombe en dessous de 1,75 pour-cent par an à partir de 2004. Le déficit annuel de la période 2004-2030 pourrait cependant valoir jusqu'à 0,5 pour-cent du P.I.B. sans compromettre la réalisation, pour 2020, de la norme de Maastricht relative au taux d'endettement.

Il est possible que le gouvernement belge veuille réaliser la norme de Maastricht relative à l'endettement public avant 2016, ou qu'il estime la marge de sécurité insuffisante. Dans ce cas, sa politique budgétaire devrait être infléchie, dès 2002, dans le sens d'un dégagement de surplus budgétaires.





## La consommation d'énergie et les émissions de dioxyde de carbone

### A. Le contenu en énergie de la croissance

#### 1. Evolution de l'intensité énergétique du P.I.B.

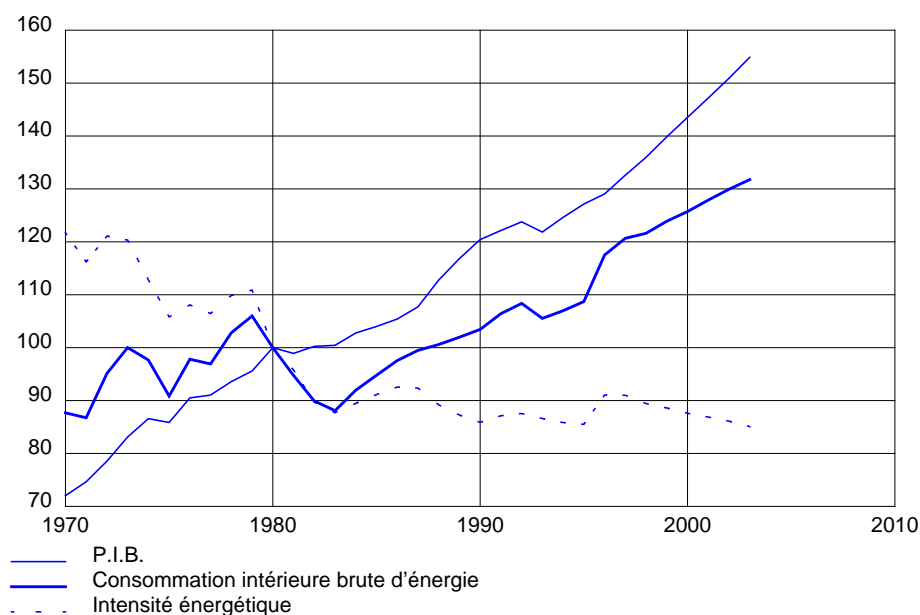
Dans le cadre de la nouvelle projection à moyen terme, la croissance moyenne attendue, tant de la consommation intérieure brute que de la consommation finale d'énergie serait de 1,5 pour-cent par an pour les six prochaines années. Ce taux de croissance est inférieur à celui observé au cours des années 1990 à 1997<sup>1</sup>. Cette évolution de la consommation énergétique devrait confirmer la tendance à la baisse du contenu en énergie de la croissance économique. En effet, au cours de la période 1970 à 1997, l'intensité énergétique du P.I.B. a diminué en moyenne de 1,1 pour-cent par an. Bien que cette tendance se soit inversée au cours des six dernières années, en raison d'une évolution très faible des prix de l'énergie (mais aussi de températures plus basses en 1996), on devrait à nouveau observer une réduction de l'intensité énergétique du P.I.B. de 1,1 pour-cent par an en moyenne pour la période 1997 à 2003. Cette tendance à la baisse du contenu en énergie de la croissance reflète entre autre la mise en oeuvre progressive de nouvelles technologies et l'amélioration de l'efficacité énergétique.

En 1970, la consommation intérieure brute d'énergie et la consommation finale énergétique atteignaient respectivement 40,1 et 29,2 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep)<sup>2</sup>. Sur la période 1970-1997, ces deux agrégats ont augmenté en moyenne nettement moins rapidement que le P.I.B., consacrant ainsi un net découplage entre la croissance économique et les besoins en énergie. Ainsi, la consommation intérieure brute d'énergie s'est accrue en moyenne annuelle de 1,2 pour-cent sur les 27 dernières années, passant à 55 Mtep en 1997 (et la consommation finale énergétique de 0,7 pour-cent, atteignant près de 36 Mtep en 1997), alors que dans le même temps, le P.I.B. s'accroissait annuellement de 2,3 pour-cent.

- 
1. Le taux de croissance des consommations d'énergie de cette période serait fortement influencé par l'année 1996, caractérisée par des températures plus basses qu'en moyenne et un surcroît de consommation énergétique.
  2. 1 Mtep (Mégatonne d'équivalent pétrole) = 41 860 Tj (Térajoules).

En 2003, sur base d'une croissance annuelle moyenne de 1,5 pour-cent, la consommation intérieure brute d'énergie devrait atteindre 60 Mtep, alors que la consommation finale énergétique se rapprocherait de 39 Mtep. Dans le même temps, le P.I.B. s'accroîtrait de 2,6 pour-cent annuellement. Le découplage croissance économique-croissance des besoins en énergie serait donc confirmé sur la période de projection.

**FIGURE 27 - Intensité énergétique du P.I.B.**  
(indices 1980=100)



**TABLEAU 45 - Evolutions du P.I.B., des consommations d'énergie et de l'intensité énergétique**  
(taux de croissance annuels moyens)

	1970-1997	1970-1980	1981-1990	1991-1997	1998-2003
P.I.B.	2,3	3,3	1,9	1,4	2,6
Consommation intérieure brute d'énergie	1,2	1,3	0,3	2,2	1,5
Consommation finale énergétique	0,7	0,6	-0,0	2,1	1,5
Intensité énergétique du P.I.B.	-1,1	-2,0	-1,5	0,8	-1,1

Les résultats de la projection relatifs aux consommations d'énergie sont évidemment très sensibles aux perspectives de croissance économique. L'élasticité de la consommation finale énergétique à la croissance du P.I.B. est de 0,58 pour la période de projection. Historiquement, sur l'ensemble de la période 1970 à 1996, cette élasticité était nettement plus basse (0,30), en raison notamment, de l'évolution très marquée des prix de l'énergie pendant les années 1970 à 1983 et de la restructuration massive intervenue dans les secteurs grands consommateurs d'énergie, tels que les secteurs de l'acier, des minéraux non métalliques et du verre.

Les prix à la consommation de l'énergie, tous vecteurs énergétiques confondus, devraient connaître une croissance modérée, identique à celle observée entre 1991 et 1997, soit 1,4 pour-cent par an. Les prix mondiaux de l'énergie sont en baisse en 1998 (à l'instar du prix du baril de brut), puis sont supposés s'aligner sur l'inflation mondiale. La projection n'incorpore donc, à moyen terme, aucun choc (à la hausse ou à la baisse) sur les prix internationaux de l'énergie.

**TABLEAU 46 - Prix à la consommation de l'énergie**  
(taux de croissance annuels moyens)

	1970-1997	1970-1980	1981-1990	1991-1997	1998-2003
Prix à la consommation de l'énergie	5,2	11,3	2,1	1,4	1,4

## 2. Analyse sectorielle de la consommation finale énergétique

Les perspectives macroéconomiques relatives à la croissance de la consommation énergétique cachent des comportements sectoriels fort différents.

**TABLEAU 47 - Evolution de la consommation finale énergétique (par secteur)**  
(taux de croissance annuels moyens)

Secteurs	1970-1997	1970-1980	1981-1990	1991-1997	1998-2003
Industrie	-0,6	-1,4	-0,4	0,2	0,9
Transports	2,8	3,1	2,9	2,2	2,4
Services	1,5	0,4	0,5	4,4	1,5
Résidentiel	0,6	2,2	-2,1	2,4	1,3
Ensemble de l'économie	0,7	0,6	0,0	2,1	1,5

La croissance de la consommation énergétique du secteur industriel est nettement moins rapide que celle de l'ensemble de l'économie. Avec un taux de croissance annuel moyen de 0,9 pour-cent, la consommation finale du secteur atteindrait 12,0 Mtep en 2003. Ceci ne représente plus que 31 pour-cent du total de la consommation finale, alors que, en 1990, cette part était encore de 36,4 pour-cent (46 pour-cent en 1970). Cette évolution correspond à une réduction annuelle moyenne de plus de 2 pour-cent de l'intensité énergétique de l'activité industrielle sur la période 1998 à 2003. Par ailleurs, on assiste à une modification de la structure de la consommation énergétique du secteur : le gaz et l'électricité représentent une part de plus en plus importante dans la consommation des industries, respectivement 43 et 27,5 pour-cent en 2003, au détriment des combustibles solides et liquides. En 1970, ces derniers intervenaient pour 68 pour-cent dans la consommation énergétique industrielle.

La croissance annuelle moyenne de la consommation du secteur des transports, essentiellement des produits pétroliers, devrait être de 2,4 pour-cent, ce qui est largement supérieur au rythme de croissance de la consommation énergétique totale et se rapproche plus de la croissance de l'activité économique générale. Ceci confirme les tendances passées puisque entre 1970 et 1997, cette croissance était de 2,8 pour-cent en moyenne par an, soit quatre fois le taux de croissance de la consommation finale énergétique.

Avec un taux de croissance de 1,5 pour-cent, la consommation du secteur des services devrait atteindre 5,1 Mtep en 2003, soit près de 14 pour-cent de la consommation énergétique totale (contre 11 pour-cent en 1970). Cette évolution correspond à une légère baisse de l'intensité énergétique du secteur, de l'ordre de 0,4 pour-cent par an. On attend une forte substitution en faveur du gaz et de l'électricité, au détriment des combustibles solides et des liquides.

La part du budget des ménages destinées aux dépenses en énergie (électricité et chauffage) serait en moyenne stabilisée sur la période de projection (à une valeur d'environ 8,8 pour-cent). La croissance annuelle moyenne de la consommation énergétique prévue pour la période de projection est de 1,3 pour-cent, ce qui est inférieur aux taux observés entre 1991 et 1997 (2,4 pour-cent en moyenne) mais largement supérieur au taux moyen observé sur la période 1970 à 1997 (0,6 pour-cent par an). Le gaz naturel et l'électricité devraient continuer à accroître leur part, alors que celle des combustibles liquides serait en repli. Les combustibles solides ne représenteraient plus qu'une part marginale de la consommation énergétique des ménages.

**TABLEAU 48 - Evolution de la consommation énergétique - par catégories de produit**  
(taux de croissance annuels moyens)

Produits	1970-1997	1997-2003
Solides	-3,3	-3,8
Liquides	0,2	1,4
Gaz	3,7	2,7
Electricité	3,9	1,9

La consommation de combustibles solides poursuit sa décroissance avec un taux annuel moyen (négalif) de 3,8 pour-cent. Les combustibles liquides et l'électricité continuent leur progression avec des croissances annuelles moyennes de 1,4 pour-cent et 1,9 pour-cent respectivement. On assiste à une croissance plus soutenue de la consommation de gaz naturel, soit 2,7 pour-cent par an.

La consommation finale de produits pétroliers devrait connaître une croissance de 1,4 pour-cent par an. Cette augmentation n'est cependant pas homogène: le secteur industriel réduit sa consommation de 2,5 pour-cent par an alors que le secteur des transports et les ménages augmentent la leur respectivement de 2,4 pour-cent et de 1,2 pour-cent. La consommation finale énergétique devrait atteindre 17,9 Mtep, soit 46 pour-cent de la consommation totale énergétique en 2003 (contre 53 pour-cent en 1970).

Les consommations finales de gaz naturel de l'industrie et des services augmentent respectivement de 3,6 pour-cent et de 3,0 pour-cent par an. Le rythme de croissance de la consommation de gaz naturel des ménages est un peu plus faible, soit 1,4 pour-cent par an. Le gaz naturel continue donc sa progression et représentera près de 29 pour-cent de la consommation finale énergétique en 2003 (pour 24 pour-cent en 1990 et 12 pour-cent en 1970). La progression est plus spectaculaire si l'on regarde la part du gaz naturel dans la consommation intérieure brute: de 17,3 pour-cent en 1990, elle devrait passer à 27,3 pour-cent en 2003.

La consommation domestique d'électricité devrait augmenter de 1,9 pour-cent par an pour atteindre 7,2 Mtep en 2003, soit 18,6 pour-cent de la consommation finale énergétique (contre moins de 8 pour-cent en 1970). Les consommations des secteurs industriels et des ménages devraient croître respectivement de 2,2 et 2,1 pour-cent par an. La consommation des secteurs des services devrait connaître par ailleurs un rythme de croissance moins élevé: 1,1 pour-cent par an.

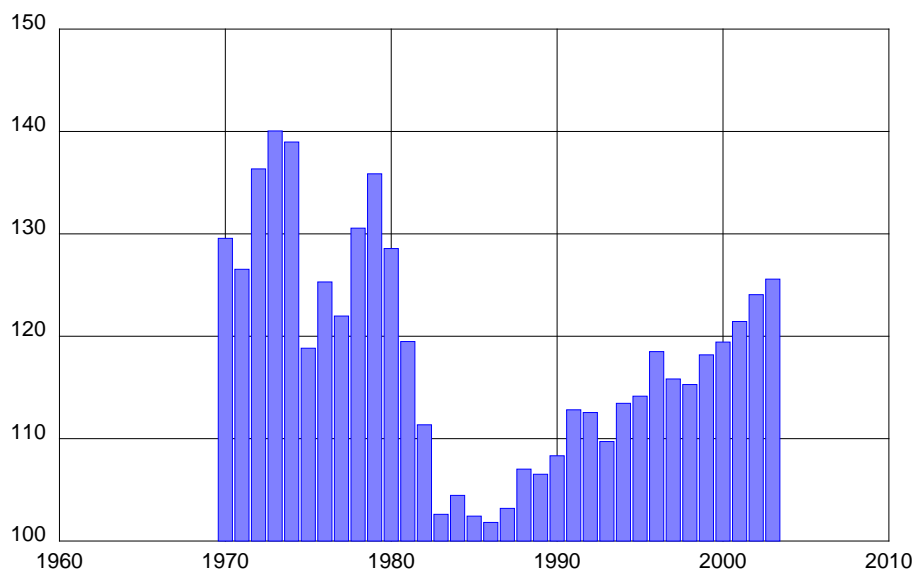
**TABLEAU 49 - Evolution de la structure de la consommation énergétique**  
(en Mtep et en pour-cent dans le total de la consommation)

Secteurs	Produits	1970		1990		2003	
Industrie	Total	13,4		11,2		12,0	
	Solides	4,0	(29,9 %)	3,3	(29,5 %)	2,2	(18,3 %)
	Liquides	5,1	(38,1 %)	1,6	(14,3 %)	1,2	(10,0 %)
	Gaz	2,8	(20,9 %)	3,7	(33,0 %)	5,2	(43,3 %)
	Electricité	1,5	(11,2 %)	2,6	(23,2 %)	3,3	(27,7 %)
Transports	Total	4,3		7,7		10,4	
	Solides	0,0		0,0		0,0	
	Liquides	4,2		7,6		10,2	
	Gaz	0,0		0,0		0,0	
	Electricité	0,1		0,1		0,2	
Services	Total	3,2		3,5		5,1	
	Solides	0,6	(18,6 %)	0,1	(2,9 %)	0,0	
	Liquides	2,1	(65,2 %)	1,2	(34,3 %)	1,2	(23,5 %)
	Gaz	0,2	(6,2 %)	1,0	(28,6 %)	2,2	(43,1 %)
	Electricité	0,3	(9,3 %)	1,2	(34,3 %)	1,8	(33,4 %)
Résidentiel	Total	7,8		7,8		10,0	
	Solides	3,2	(41,0 %)	0,6	(7,7 %)	0,3	(3,0 %)
	Liquides	3,6	(46,2 %)	3,4	(43,6 %)	4,1	(41,0 %)
	Gaz	0,6	(7,7 %)	2,5	(32,1 %)	3,7	(37,0 %)
	Electricité	0,4	(5,1 %)	1,4	(17,9 %)	1,9	(19,0 %)
Ensemble de l'économie	Total	29,1		30,8		38,7	
	Solides	7,7	(26,4 %)	4,0	(13,0 %)	2,5	(6,5 %)
	Liquides	15,5	(53,3 %)	14,2	(46,1 %)	17,9	(46,3 %)
	Gaz	3,5	(12,4 %)	7,3	(23,7 %)	11,2	(28,9 %)
	Electricité	2,3	(7,9 %)	5,3	(17,2 %)	7,2	(18,6 %)

## B. Le contenu en CO<sub>2</sub> de la croissance

En Belgique, les émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) représentent plus de 80 pour-cent des émissions de gaz à effet de serre<sup>1</sup>. La plus importante source d'émissions de CO<sub>2</sub> est l'utilisation énergétique de combustibles fossiles. En 1994, 90,5 pour-cent des émissions de CO<sub>2</sub> résultent de la combustion énergétique, 8,6 pour-cent des usages industriels non énergétiques et 0,9 pour-cent de la combustion des déchets.

**FIGURE 28 - Emissions de CO<sub>2</sub>**  
(millions de tonnes)



Les émissions de dioxyde de carbone résultant de la combustion énergétique demeurent relativement stables jusqu'en 1998, mais leur évolution à la hausse reprend en 1999, pour atteindre un peu plus de 125,0 Mégatonnes en 2003. A partir de 1999, l'absence de modifications structurelles et une croissance économique relativement soutenue se traduisent par un accroissement des émissions. Sur la période 1998-2003, les émissions connaîtraient un taux de croissance annuel moyen de 1,4 pour-cent.

L'élasticité des émissions de CO<sub>2</sub> rapportées à la consommation d'énergie est de 0,9. La relation complexe entre croissance économique et émissions de dioxyde de carbone intègre à la fois l'évolution de l'intensité énergétique et des substitutions entre différents vecteurs énergétiques. L'élasticité des émissions à la croissance économique est de 0,52.

1. En 1990, le total des émissions des principaux gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O), exprimé en équivalent-CO<sub>2</sub> (*Global Warming Potential*), atteignait 141,7 Mt. En 1994, ce total s'élevait à 147,2 Mt équivalent-CO<sub>2</sub>. En 1990 et 1994, le CO<sub>2</sub> représentait respectivement 82,0 pour-cent et 82,4 pour-cent du total de ces émissions.

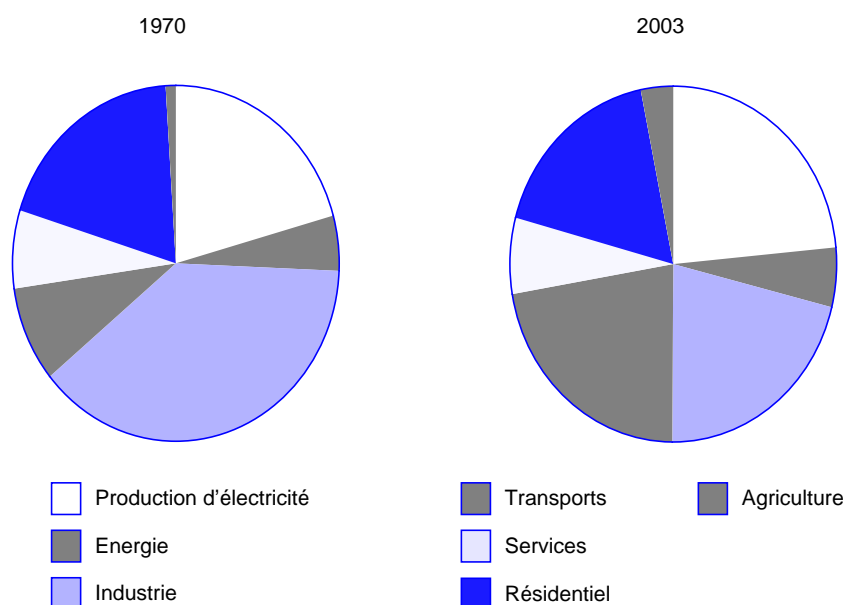
**TABLEAU 50 - Evolution de l'intensité en CO<sub>2</sub> du P.I.B.**  
(taux de croissance annuels moyens)

	1970-1996	1970-1980	1981-1990	1991-2003	1991-1997	1998-2003
P.I.B.	2,3	3,3	1,9	2,0	1,4	2,6
Emissions de CO <sub>2</sub>	-0,4	-0,1	-1,7	1,2	1,0	1,4
Intensité en CO <sub>2</sub> du P.I.B.	-2,7	-3,4	-3,6	-0,8	-0,4	-1,2

L'évolution en début de période de projection est fortement marquée par la prise en compte du programme d'équipement de production d'électricité. En 1998, la réduction du niveau absolu des émissions est, en l'occurrence, entièrement imputable aux modifications du parc électrique. La pénétration du gaz naturel au détriment des combustibles solides et liquides, ainsi que l'amélioration des taux de rendements moyen et la réduction du recours aux gaz dérivés, induisent en effet, dans les premières années de la projection, une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> par gigawatt produit. Après 2000, La hausse continue de la production d'électricité induit à nouveau un accroissement des émissions du secteur.

En 1996, la production électricité était responsable de 21,2 pour-cent des émissions de CO<sub>2</sub>. On constate que cette part s'accroît au cours de la période couverte par la projection: 23,5 pour-cent en 2003. De même, la part des émissions résultant de la consommation énergétique des transports augmente. En effet, les émissions provenant du secteur des transports représentaient 8,7 pour-cent du total des émissions en 1970 et 18,3 pour-cent en 1990. En 2003, elles représenteraient 22,2 pour-cent des émissions, soit 27,9 Mt de CO<sub>2</sub>. Il faut donc remarquer que les émissions provenant du secteur des transports représenteraient une part de plus en plus importante dans le total des émissions, avec un taux de croissance annuel moyen atteignant 2,8 pour-cent entre 1997 et 2003. Par contre, la part des émissions qui incombe à l'activité industrielle serait fortement réduite: en 1970, elle était de 38,4 pour-cent, en 1990 de 28,4 pour-cent et vaudrait 21,2 pour-cent en fin de période.

**FIGURE 29 - Répartition des émissions de CO<sub>2</sub> entre secteurs**



## LE PROTOCOLE DE KYOTO : UN NOUVEAU CADRE POUR LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

A Kyoto, en décembre 1997, les pays industrialisés se sont pour la première fois engagés sur une réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (c'est-à-dire le dioxyde de carbone, le méthane, le protoxyde d'azote et certains gaz fluorés comme les HFC, PFC, SF<sub>6</sub>). Le Protocole à la Convention Climat (1992), adopté à Kyoto, prévoit en effet qu'au cours de la période 2008-2012, ces émissions devront se situer en moyenne à 5,2 pour-cent en dessous de leur niveau de 1990.

Un tel engagement ne constitue en soi qu'une petite étape vers une réduction beaucoup plus substantielle des émissions mondiales (de plus de 50 pour-cent) qui devra avoir lieu au cours du siècle prochain. Il n'en constitue pas moins un défi économique et social relativement ambitieux, dans la mesure où les prévisions d'émissions de gaz à effet de serre sont à la hausse dans la plupart des pays industrialisés, dont la Belgique. Selon les estimations officielles présentées par les Etats, elles devraient en effet augmenter en moyenne de 24 pour-cent entre 1990 et 2010 pour l'ensemble des pays industrialisés.

Ces objectifs, qui seront en principe juridiquement contraignants, sont pour la première fois différenciés selon les Etats. Les grandes économies mondiales - l'Union Européenne avec -8 pour-cent, les USA avec -7 pour-cent, le Japon et le Canada avec -6 pour-cent entre 1990 et 2008-2012 - effectueront des réductions d'émissions plus ambitieuses que la moyenne. La Russie, l'Ukraine (0 pour-cent) et l'Australie (+8 pour-cent) ont quant à eux obtenu des objectifs peu contraignants.

Pour atteindre de tels objectifs, les pays industrialisés se sont néanmoins donnés une certaine flexibilité. Sous la pression des USA, deux mécanismes permettront d'obtenir des réductions d'émissions en dehors des frontières nationales. Le protocole prévoit, d'une part, que les pays industrialisés pourront investir à l'étranger (y compris dans les pays en développement) dans des projets qui visent une réduction des gaz à effet de serre et obtenir des « crédits d'émissions » (système également appelé la « mise en oeuvre conjointe »). Il prévoit d'autre part que les pays industrialisés pourront s'échanger entre eux une partie de leurs quotas d'émissions (« commerce » d'émissions, ou système de « permis d'émissions négociables »).

Des négociations internationales sont encore nécessaires pour préciser ce nouveau cadre international. En particulier, la question des pays en développement devra être résolue, les USA liant la ratification du Protocole à des engagements significatifs de ces pays. Ces difficultés risquent de retarder, sans pour autant mettre en danger, l'entrée en vigueur du Protocole, car la question du changement climatique est désormais prise au sérieux au plus haut niveau politique dans la plupart des pays industrialisés, et même des pays en développement.

Pour la Belgique comme pour la plupart des pays industrialisés, la réduction des émissions de gaz à effet de serre est essentiellement une question de politique énergétique, la plus grande partie des émissions provenant de la combustion des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz). Le Protocole laisse aux Etats la liberté de choisir les politiques qu'ils considèrent les plus appropriées, mais il recommande néanmoins un certain nombre d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, des transports et des instruments économiques.



**DÉFINITION DES AGRÉGATS CLÉS D'UN BILAN ÉNERGÉTIQUE**

Consommation Intérieure brute	Représente la quantité d'énergie nécessaire pour satisfaire la consommation intérieure.  Est calculée en additionnant la production primaire, les importations, les mouvements de stocks et en soustrayant les exportations et les soutes.
Entrées en transformation	Entrées dans les installations de transformation (centrales électriques, cokeries, hauts fourneaux, raffineries,...) destinées à obtenir des produits dérivés.
Sorties de transformation	Résultat des processus de transformation, production de produits dérivés (électricité, produits pétroliers raffinés, ...)
Consommation de la branche énergie	Couvre la consommation d'énergie achetée et autoproduite des producteurs et transformateurs d'énergie pour le fonctionnement de leurs installations.
Consommation finale non-énergétique	Consommation à caractère non énergétique, charge pour la synthèse chimique, notamment pétroléochimique, et pour les autres secteurs de consommation, essentiellement la lubrification et les revêtements routiers.
Consommation finale énergétique	Energie livrée aux consommateurs pour toutes les utilisations énergétiques. Sont distinguées les consommations finales des différents secteurs : Industrie, transports, services, résidentiel et agriculture.





## Principales hypothèses de la projection

Tableau 1 HYPOTHESES D'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET INTERIEUR

	97^87	03^98	97	98	99	00	01	02	03
<b>1. Marché potentiel d'exportation (taux de croissance en volume)</b>	5.4	6.4	7.0	6.6	6.6	6.5	6.3	6.3	6.3
<b>2. Prix mondiaux en francs (taux de croissance)</b>									
Exportations de biens non énergétiques	0.4	2.0	5.8	1.7	2.0	2.2	2.1	2.1	2.1
Importations de biens non énergétiques	0.4	2.0	5.3	1.2	2.0	2.2	2.1	2.1	2.1
Importations de produits énergétiques	-0.1	0.4	11.6	-10.3	5.0	2.1	1.8	1.8	1.8
<b>3. Taux de change (niveau)</b>									
Francs belges par dollar US	34.3	37.1	35.8	37.4	37.4	37.3	37.1	36.9	36.7
Francs belges par DM	20.7	20.6	20.6	20.6	20.6	20.6	20.6	20.6	20.6
Francs belges par ECU	41.2	40.6	40.4	40.7	40.6	40.6	40.6	40.6	40.6
<b>4. Taux d'intérêt (niveau)</b>									
Taux d'intérêt à court terme (3m.)									
Etats-Unis	6.1	5.8	5.6	5.7	5.8	5.8	5.8	5.8	5.8
Allemagne	6.0	3.9	3.3	3.6	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
Taux d'intérêt à long terme (10a.)									
Etats-Unis	7.4	5.9	6.3	5.8	5.9	6.0	6.0	6.0	6.0
Allemagne	5.2	5.4	5.7	5.1	5.4	5.5	5.5	5.5	5.5
<b>5. Population active</b>									
Variations annuelles en milliers	23.7	11.4	26.6	20.1	11.8	13.7	10.3	6.0	6.3
<b>6. Taux d'activité (en pourcents)</b>	64.4	66.6	66.0	66.3	66.5	66.7	66.8	66.8	66.8
<b>7. Durée conventionnelle moyenne du travail (taux de croissance)</b>									
Tous secteurs	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3
Industrie	-0.3	-0.2	-0.5	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
Services	-0.3	-0.3	-0.2	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3

(^) Moyennes de période

**Tableau 2 PRINCIPALES HYPOTHESES DE DEPENSES PUBLIQUES**  
(taux de croissance en volume)

	97^87	03^98	97	98	99	00	01	02	03
<b>1. Hypothèses sous-jacentes aux rémunérations</b>									
a. Emploi hors PTP et PEP	-0.6	-0.1	-0.7	-0.3	0.0	0.0	-0.1	-0.2	-0.2
1. Fédéral	-7.5	0.1	-1.2	-0.6	0.6	0.5	0.0	0.0	0.0
2. Régions et Communautés	--	-0.3	-0.6	-0.3	-0.2	-0.3	-0.2	-0.3	-0.2
3. Pouvoirs locaux	-0.4	-0.2	-0.4	-0.3	-0.1	-0.1	-0.1	-0.2	-0.2
4. Sécurité sociale	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
* pm, Emploi public total, yc PTP et PEP	-0.6	0.2	-0.1	0.4	1.1	0.0	-0.1	-0.2	-0.2
b. Programmation sociale et dérive salariale									
1. Fédéral (hors Défense) et Sécurité sociale	--	0.8	2.3	0.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
2. Régions et Communautés	--	1.0	1.1	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
3. Pouvoirs locaux	--	1.3	2.6	2.0	1.5	1.5	1.0	1.0	1.0
<b>2. Hypothèses sous-jacentes aux pensions</b>									
a. Nombre de pensions	2.6	1.5	2.0	1.6	1.6	1.4	1.2	1.3	1.6
1. Retraite	3.1	1.9	2.1	2.1	2.1	1.8	1.5	1.7	2.1
Fédéral, Communautés et Régions	3.3	1.7	2.1	1.9	2.0	1.7	1.3	1.5	1.8
Enseignants des Pouvoirs locaux	1.9	3.0	2.0	2.9	3.3	2.8	2.7	3.0	3.5
2. Survie	1.3	-0.1	1.6	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	-0.1	-0.1
b. Péréquation des pensions	--	-0.2	0.5	-0.5	-0.2	0.1	-0.4	0.0	0.0
<b>3. Achats de biens et services</b>	-1.6	2.4	3.0	3.1	3.3	1.7	2.0	2.2	2.2
a. Fédéral	-7.7	0.4	0.6	0.4	3.7	-1.1	-0.5	0.0	0.0
b. Régions et Communautés	--	4.5	6.1	6.6	4.0	4.0	4.1	4.1	4.1
c. Pouvoirs locaux	1.7	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
<b>4. Subsidés</b>	-2.6	1.6	-18.5	2.5	4.6	1.4	-0.4	0.7	0.6
a. Fédéral	-6.5	1.0	-29.9	0.6	7.4	1.1	-2.3	-0.3	-0.3
b. Régions et Communautés	--	2.5	-0.5	5.3	1.9	2.1	1.9	2.1	1.8
c. Pouvoirs locaux	-7.5	-1.5	-1.6	-1.1	-1.4	-1.6	-1.7	-1.7	-1.8
<b>5. Prestations sociales hors Sécurité sociale</b>	3.1	2.1	5.4	1.3	2.5	2.2	2.1	2.2	2.2
a. Fédéral	-1.9	-0.6	4.2	-2.0	0.4	-0.4	-0.6	-0.6	-0.7
b. Régions et Communautés	--	3.5	6.9	3.6	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5
c. Pouvoirs locaux	4.5	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0
<b>6. Transferts au reste du monde, dont à l'Union européenne</b>	14.1	4.5	11.9	9.2	10.9	0.3	3.3	1.5	2.1
à l'Union européenne	--	5.0	21.9	5.6	17.4	-0.6	3.8	1.4	2.3
<b>7. Investissements (nets des Ventes de bâtiments)</b>	-0.2	0.6	24.7	12.7	-11.9	12.8	-8.1	-3.8	1.8
a. Fédéral et Sécurité sociale	16.1	--	418.1	-5.4	--	--	55.9	-2.9	-2.9
b. Régions et Communautés	--	4.1	14.2	15.2	0.0	2.0	2.2	2.4	2.5
c. Pouvoirs locaux	6.6	-1.3	13.0	15.0	1.0	4.0	-21.0	-9.0	2.0
<b>8. Autres dépenses en capital (nettes des redevances mobilo-phonie)</b>	2.9	3.1	9.5	-3.5	10.0	3.7	1.6	3.2	3.4
a. Fédéral	-4.4	6.3	105.1	-53.9	118.5	-0.5	-15.0	-5.9	-5.6
b. Régions et Communautés	--	4.5	0.3	6.9	0.7	4.8	4.8	4.8	4.8
c. Pouvoirs locaux	6.0	-1.5	-1.6	-1.1	-1.4	-1.6	-1.7	-1.7	-1.8

(^) Moyennes de période

Tableau 3 HYPOTHESES RELATIVES AUX PRESTATIONS DE SECURITE SOCIALE

	97^87	03^98	97	98	99	00	01	02	03
<i>1. Taux de croissance en volume</i>									
<b>1. Pensions</b>	2.2	1.6	1.7	1.4	2.2	1.5	1.3	1.6	1.3
a. Salariés (*)	2.3	1.8	2.0	1.6	2.4	1.8	1.5	2.0	1.6
(OP: définition budgétaire)	2.1	1.9	1.7	2.3	2.3	1.8	1.5	2.0	1.5
b. Indépendants (**)	1.7	-0.4	-0.4	0.3	0.9	-0.5	-0.4	-1.4	-1.4
<b>2. Soins de santé</b>	4.5	2.3	-0.2	2.5	2.3	2.2	2.3	2.3	2.3
a. Salariés	4.7	2.3	0.0	2.5	2.3	2.2	2.3	2.3	2.3
(AMI-SS: définition budgétaire)	4.0	2.3	-2.8	2.5	2.3	2.2	2.3	2.3	2.3
b. Indépendants	3.4	2.2	-4.8	2.1	2.3	2.2	2.3	2.2	2.3
c. Assurance libre complémentaire	3.1	2.5	2.0	4.0	2.2	2.3	2.3	2.2	2.3
<b>3. Indemnités AMI (**)</b>	-0.1	0.9	0.2	0.9	1.1	0.7	0.7	0.5	1.1
a. Salariés	-0.2	0.9	0.3	1.0	1.2	0.8	0.7	0.6	1.1
(indemnités AMI: définition budgétaire)	0.3	1.2	0.6	1.6	1.5	1.0	1.0	0.7	1.3
b. Indépendants	2.2	0.3	-1.2	0.3	0.3	-0.6	0.2	0.4	0.9
<b>4. Allocations familiales (**)</b>	0.8	-0.6	-0.4	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.8	-0.6
a. Salariés	1.0	-0.7	-0.3	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-1.0	-0.8
(ONAFTS: définition budgétaire)	0.8	-0.8	0.0	-0.6	-0.7	-0.7	-0.7	-1.1	-0.8
b. Indépendants	-0.8	0.7	-1.8	0.3	0.6	0.7	0.7	1.0	1.0
<b>5. Accidents de travail (FAT: définition budgétaire)</b>	-2.5	0.9	-0.3	1.6	0.8	0.6	0.6	1.0	1.0
<b>6. Maladies professionnelles</b>	-2.1	0.2	-1.5	-2.8	0.8	0.7	0.6	1.0	1.0
<i>2. Nombres (en milliers de personnes, moyennes annuelles)</i>									
<b>1. Chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi</b>	77.8	130.6	113.8	124.8	128.3	130.1	132.3	132.9	135.2
<b>2. Chômeurs à temps partiel</b>	56.0	56.8	56.7	58.3	57.4	57.1	56.7	56.1	55.3
<b>3. Chômeurs dispensés de pointage pour raisons soc. et fam., études ou formation professionnelle</b>	18.9	30.4	28.8	30.4	30.4	30.4	30.4	30.4	30.4
<b>4. Activation</b>	1.1	29.9	8.5	18.5	29.4	32.4	33.1	33.1	33.1
<b>5. Interruptions de carrière</b>	29.2	66.6	55.5	65.3	65.8	66.3	66.8	67.3	67.8
<b>6. Prépensions</b>	135.1	131.1	129.1	129.3	129.4	130.6	131.8	132.0	133.4

(\*) Calculé avec le modèle PENSION, plafond salarial découplé de 0,5 pct. avec l'évolution salariale à partir de 1999, adaptation au bien-être découplée de 1,75 pct. avec l'évolution salariale à partir de 2000.

(\*\*) Nombre de bénéficiaires provenant du modèle de long terme MALTESE, plafond salarial constant, pas d'adaptation au bien-être.

(^) Moyennes de période

**Tableau 4 DETERMINANTS DES COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE**  
(taux de croissance en pour cent)

	97^87	03^98	97	98	99	00	01	02	03
<b>1. Régime des salariés</b>									
a. Secteur privé									
1. Salaire horaire réel par salarié	1.7	1.6	1.3	1.4	1.4	1.5	1.7	1.8	1.8
2. Durée du travail effective par salarié	-0.2	-0.2	-0.2	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
3. Emploi	0.5	0.9	0.6	1.2	1.0	0.8	0.7	0.7	0.8
-industries manufacturières, énergie et construction	-1.2	-0.2	-0.6	0.2	0.1	-0.3	-0.3	-0.4	-0.3
-services marchands	1.7	1.5	1.2	1.8	1.6	1.4	1.2	1.3	1.4
4. Masse salariale brute avant indexation	1.9	2.2	1.7	2.3	2.1	2.0	2.1	2.2	2.4
5. Indexation des salaires	2.0	1.6	1.5	1.2	1.4	1.6	1.7	1.8	1.8
p.m. déflateur de la consommation privée	2.6	1.6	1.6	1.1	1.4	1.6	1.7	1.7	1.8
6. Masse salariale brute	4.0	3.8	3.2	3.5	3.5	3.6	3.9	4.0	4.3
b. Secteur public									
1. Rémunération par tête	4.5	2.5	3.5	2.0	1.9	2.1	3.2	2.6	3.0
2. Emploi	-0.6	0.2	-0.1	0.4	1.1	0.0	-0.1	-0.2	-0.2
3. Masse salariale brute	3.8	2.7	3.4	2.5	3.0	2.1	3.0	2.5	2.8
c. Cotisations en francs courants									
1. Cotisations patronales	4.8	3.5	3.6	2.2	3.0	3.5	3.8	3.9	4.2
a. Secteur privé	4.8	3.4	3.7	1.7	2.8	3.6	3.9	4.0	4.2
b. Secteur public	4.5	2.7	3.6	2.5	3.0	2.4	2.9	2.7	2.7
2. Cotisations personnelles	4.8	3.7	3.3	3.4	3.5	3.5	3.8	3.9	4.1
a. Secteur privé	4.7	3.8	3.3	3.5	3.6	3.6	3.9	4.0	4.3
b. Secteur public	5.3	2.7	3.4	2.5	3.0	2.1	3.0	2.5	2.8
c. Assurance compl. libre	8.4	3.2	3.2	2.8	3.1	3.2	3.2	3.5	3.6
d. Taux implicite des cotisations (*)									
1. Cotisations patronales									
a. Secteur privé	29.9	29.3	30.0	29.4	29.2	29.3	29.3	29.3	29.3
b. Secteur public	7.3	7.5	7.5	7.5	7.5	7.6	7.5	7.6	7.5
2. Cotisations personnelles									
a. Secteur privé	12.6	12.8	12.8	12.8	12.8	12.8	12.8	12.8	12.8
b. Secteur public	4.2	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7
c. Assurance compl. libre	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
<b>2. Régime des indépendants:</b>									
a. Revenu par tête (**)	4.3	2.5	6.0	-0.2	3.2	3.5	2.9	3.0	2.7
b. Nombre d'indépendants (**)	1.0	0.6	-0.6	0.6	0.7	0.0	0.6	0.7	0.8
c. Revenu des indépendants (**)	5.4	3.1	5.4	0.4	3.8	3.4	3.5	3.7	3.5
d. Revenu corrigé pour l'inflation (**)	4.8	3.0	4.0	-0.3	2.8	3.4	4.1	4.1	3.7
e. Base de calcul à partir de 1989	4.7	2.9	4.2	-0.3	2.7	3.5	3.7	4.0	3.7
f. Cotisations									
1. Régime obligatoire	4.4	2.9	3.7	-0.3	2.7	3.5	3.7	4.0	3.7
2. Assurance complémentaire	8.4	3.7	3.4	3.5	3.7	3.5	3.5	3.7	4.0
g. Taux implicite de cotisation, régime obligatoire (*)	9.1	9.3	9.2	9.2	9.2	9.3	9.3	9.3	9.3
<b>3. Régime des bénéficiaires de prestations sociales</b>									
a. Cotisations	9.4	3.8	5.6	3.5	4.0	3.3	3.9	4.0	4.0
b. Taux implicite de cotisation	2.5	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	3.3

(\*) masse des cotisations sur la masse salariale en pourcentage

(\*\*) en l'année t-3

(^) Moyennes de période



## Résultats macroéconomiques

**Tableau 5 DEMANDE AGREGÉE A PRIX CONSTANTS**  
(taux de croissance en pour cent)

	97//87	03//97	97/96	98/97	99/98	00/99	01/00	02/01	03/02
<b>1. Consommation privée</b>	1.9	2.0	1.5	2.0	2.0	1.9	2.0	2.0	2.1
<b>2. Consommation publique</b>	0.7	1.3	1.3	1.3	1.8	1.2	1.2	1.0	1.3
<b>3. Formation brute de capital fixe</b>	3.7	3.4	4.6	3.6	3.0	3.3	3.1	3.4	3.9
a. Investissements des entreprises	3.8	4.4	3.4	3.4	5.6	3.3	4.9	4.6	4.6
b. Investissements publics	-0.5	0.1	24.7	12.7	-11.9	12.8	-8.1	-3.8	1.8
c. Investissements en logements	5.3	1.1	2.5	1.1	0.4	0.3	1.2	1.6	2.0
<b>4. Demande intérieure totale</b>	2.0	2.2	2.1	2.2	2.2	2.1	2.1	2.2	2.4
<b>5. Exportations</b>	5.3	6.0	6.2	5.6	6.2	6.2	6.0	5.9	5.9
a. Biens	5.7	6.0	6.1	5.6	6.1	6.2	6.0	5.9	5.9
b. Services	3.1	6.6	6.8	6.5	7.3	6.9	6.4	6.2	6.1
c. Consommation des non-résidents sur le territoire économique	2.4	1.5	4.7	1.7	1.6	1.0	1.3	1.6	1.9
<b>6. Demande finale</b>	3.4	4.1	4.0	3.9	4.2	4.1	4.1	4.1	4.2
<b>7. Importations</b>	5.3	5.6	5.5	5.3	5.6	5.8	5.7	5.7	5.8
a. Biens	5.4	5.6	5.3	5.4	5.5	5.7	5.7	5.7	5.8
b. Services	4.1	6.6	8.6	6.4	7.1	6.6	6.7	6.4	6.4
c. Consommation des résidents à l'étranger	4.8	2.9	1.5	1.8	3.3	3.4	3.0	3.0	2.9
<b>8. Produit intérieur brut au prix du marché</b>	2.1	2.6	2.7	2.5	2.8	2.6	2.5	2.5	2.6
<b>9. Produit national brut</b>	2.3	2.6	2.8	2.5	2.8	2.6	2.5	2.5	2.6

(/) Taux de croissance

(//) Taux de croissances moyens

**Tableau 6 CONTRIBUTIONS A LA CROISSANCE**  
(changements en pour cent)

	97^87	03^98	97	98	99	00	01	02	03
<b>1. Consommation privée</b>	1.2	1.2	0.9	1.3	1.3	1.2	1.2	1.2	1.3
<b>2. Consommation publique</b>	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	0.2	0.1	0.2
<b>3. Formation brute de capital fixe</b>	0.8	0.7	0.9	0.7	0.6	0.7	0.6	0.7	0.8
a. Investissements des entreprises	0.6	0.7	0.5	0.5	0.8	0.5	0.7	0.7	0.7
b. Investissements publics	0.0	0.0	0.3	0.2	-0.2	0.2	-0.1	-0.1	0.0
c. Investissements en logements	0.2	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1
<b>4. Variations de stocks</b>	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>5. Demande intérieure totale</b>	2.1	2.1	2.1	2.2	2.2	2.0	2.1	2.1	2.3
<b>6. Exportations</b>	3.9	5.8	5.3	5.0	5.7	5.9	5.9	6.0	6.2
a. Biens	3.5	5.0	4.5	4.3	4.8	5.1	5.1	5.1	5.3
b. Services	0.4	0.8	0.8	0.7	0.9	0.9	0.8	0.8	0.8
c. Consommation des non-résidents sur le territoire économique	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>7. Demande finale</b>	6.0	7.9	7.4	7.2	7.9	8.0	8.0	8.1	8.5
<b>8. Importations</b>	-3.9	-5.3	-4.7	-4.7	-5.1	-5.3	-5.5	-5.6	-5.8
a. Biens	-3.6	-4.8	-4.1	-4.3	-4.5	-4.8	-4.9	-5.0	-5.3
b. Services	-0.3	-0.5	-0.6	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5
c. Consommation des résidents à l'étranger	-0.1	-0.1	0.0	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
<b>9. Produit intérieur brut au prix du marché</b>	2.1	2.6	2.7	2.5	2.8	2.6	2.5	2.5	2.6
<b>10. Revenus nets de facteurs en provenance du reste du monde</b>	0.2	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>11. Produit national brut</b>	2.3	2.6	2.9	2.6	2.9	2.6	2.6	2.6	2.7

(^ ) Moyennes de période



**Tableau 7 DEMANDE AGREGÉE A PRIX COURANTS**  
(pourcentages du PIB)

	97^87	03^98	97	98	99	00	01	02	03
<b>1. Consommation privée</b>	63.6	61.3	62.5	62.0	61.6	61.3	61.1	60.9	60.6
<b>2. Consommation publique</b>	14.7	13.9	14.5	14.3	14.2	14.0	13.9	13.7	13.5
<b>3. Formation brute de capital fixe</b>	18.0	17.7	17.6	17.7	17.7	17.7	17.7	17.8	18.0
a. Investissements des entreprises	12.3	12.4	11.9	11.9	12.2	12.2	12.4	12.7	12.9
b. Investissements publics	1.5	1.4	1.4	1.6	1.3	1.5	1.3	1.2	1.2
c. Investissements en logements	4.2	4.0	4.3	4.2	4.1	4.0	4.0	3.9	3.9
<b>4. Demande intérieure totale</b>	96.5	93.4	94.8	94.3	93.9	93.4	93.1	92.8	92.6
<b>5. Exportations</b>	66.7	82.7	72.5	74.9	77.9	81.1	84.3	87.4	90.6
a. Biens	54.5	69.2	60.5	62.5	65.0	67.8	70.5	73.2	76.0
b. Services	10.8	12.0	10.4	10.8	11.3	11.8	12.2	12.7	13.1
c. Consommation des non-résidents sur le territoire économique	1.5	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.5	1.5	1.5
<b>6. Demande finale</b>	163.3	176.1	167.3	169.2	171.7	174.6	177.4	180.3	183.2
<b>7. Importations</b>	63.3	76.1	67.3	69.2	71.7	74.6	77.4	80.3	83.2
a. Biens	55.3	67.0	59.1	60.8	63.0	65.6	68.1	70.8	73.4
b. Services	6.4	7.2	6.3	6.5	6.8	7.1	7.3	7.6	7.9
c. Consommation des résidents à l'étranger	2.3	2.6	2.7	2.6	2.6	2.6	2.7	2.7	2.6
<b>8. Produit intérieur brut au prix du marché</b>	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
<b>9. Revenus nets de facteurs en provenance du reste du monde</b>	0.4	1.5	1.6	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
<b>10. Produit national brut</b>	100.4	101.5	101.6	101.5	101.5	101.5	101.5	101.5	101.5

(^) Moyennes de période

**Tableau 8 DEFLATEURS DE LA DEMANDE AGREGÉE**  
(taux de croissance en pour cent)

	97//87	03//97	97/96	98/97	99/98	00/99	01/00	02/01	03/02
<b>1. Consommation privée</b>									
a. Déflateur de la consommation privée	2.6	1.5	1.7	1.1	1.4	1.6	1.7	1.7	1.8
1. Energie exclue	2.7	1.6	1.4	1.3	1.4	1.6	1.7	1.7	1.8
.alimentation, boissons et tabac	1.4	1.2	1.5	1.2	1.0	1.2	1.2	1.3	1.3
.autres biens	2.2	1.0	1.0	0.7	0.7	0.9	1.0	1.2	1.3
.services	3.0	1.8	1.7	1.5	1.7	1.8	1.9	1.9	2.0
.loyers	3.8	1.9	1.2	1.5	1.6	2.0	2.1	2.1	2.2
2. Energie	2.0	0.9	3.8	-1.2	1.1	1.3	1.3	1.4	1.4
.chauffage, éclairage	1.2	1.3	2.4	-0.9	1.3	1.8	1.9	2.0	2.0
.transports	3.4	0.2	5.4	-1.8	0.8	0.5	0.5	0.6	0.6
b. Inflation sous-jacente	2.9	1.6	1.4	1.3	1.4	1.6	1.7	1.7	1.8
c. Indice de la consommation privée	2.4	1.6	1.6	1.1	1.4	1.6	1.7	1.7	1.8
d. Indice santé	2.4	1.6	1.3	1.3	1.4	1.7	1.8	1.8	1.9
<b>2. Consommation publique</b>	3.2	1.6	2.3	1.4	1.5	1.3	1.9	1.8	1.8
<b>3. Formation brute de capital fixe</b>	2.2	1.0	1.2	1.0	0.8	0.8	1.0	1.2	1.4
a. Investissements des entreprises	2.0	1.1	1.2	0.7	0.8	0.8	1.1	1.4	1.6
b. Investissements publics	2.3	1.0	1.8	0.7	0.8	1.0	1.0	1.2	1.3
c. Investissements en logements	2.7	1.3	0.6	2.2	1.4	1.0	1.0	1.1	1.2
<b>4. Demande intérieure totale</b>	2.6	1.4	1.6	1.1	1.3	1.4	1.6	1.6	1.7
<b>5. Exportations</b>	1.2	2.0	4.1	1.6	2.0	2.0	2.1	2.1	2.1
<b>6. Demande finale</b>	1.9	1.5	2.4	1.2	1.4	1.5	1.7	1.7	1.7
<b>7. Importations</b>	0.8	2.1	4.5	1.4	2.2	2.3	2.3	2.3	2.3
<b>8. Produit intérieur brut au prix du marché</b>	2.8	1.4	1.5	1.3	1.2	1.3	1.5	1.6	1.6

(/) Taux de croissance

(//) Taux de croissances moyens

**Tableau 9 CONTRIBUTIONS A LA CROISSANCE DU DEFLATEUR DE LA DEMANDE FINALE**  
(changements en pour cent)

	97^87	03^98	97	98	99	00	01	02	03
<b>1. Coûts intérieurs unitaires</b>	1.8	0.9	1.0	0.9	0.8	0.8	1.0	1.0	1.0
a. Coûts du travail	0.6	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.4	0.4	0.5
b. Taxes indirectes nettes	0.3	0.1	0.4	0.1	0.0	0.1	0.1	0.0	0.1
c. Surplus brut d'exploitation	0.9	0.6	0.3	0.6	0.6	0.5	0.6	0.6	0.5
<b>2. Prix à l'importation</b>	0.0	0.7	1.5	0.4	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8
<b>3. Déflateur de la demande finale (1+2)</b>	1.7	1.5	2.4	1.2	1.4	1.5	1.7	1.7	1.7
( ^ ) Moyennes de période									

**Tableau 10 REVENU NATIONAL**  
(en milliards de francs)

	96	97	98	99	00	01	02	03
<b>1. Produit intérieur brut au prix du marché</b>	8305.0	8657.4	8993.2	9362.6	9732.2	10134.7	10556.0	11011.6
<b>2. Consommation de capital fixe</b>	822.9	864.2	906.9	949.4	994.0	1040.9	1091.7	1147.8
<b>3. Produit intérieur net au prix du marché (1-2)</b>	7482.1	7793.2	8086.3	8413.1	8738.2	9093.7	9464.3	9863.8
<b>4. Impôts liés à la production et à l'importation</b>	1062.6	1116.0	1152.0	1186.8	1227.3	1268.0	1309.0	1357.9
a. Aux administrations publiques	977.3	1026.3	1062.3	1097.0	1133.7	1170.6	1207.3	1251.5
b. A l'Union européenne	85.3	89.7	89.7	89.9	93.6	97.4	101.7	106.3
<b>5. Subventions d'exploitation et à l'importation</b>	190.0	162.7	167.5	175.9	180.3	182.1	185.9	189.6
a. Des administrations publiques	160.1	132.7	137.5	145.9	150.3	152.1	155.9	159.6
b. A l'Union européenne	29.9	30.0	30.0	30.0	30.0	30.0	30.0	30.0
<b>6. Rémunération des salariés</b>	4240.6	4372.7	4506.1	4651.2	4804.2	4980.6	5164.9	5370.3
<b>7. Excédent net d'exploitation de l'économie (3-4+5-6)</b>	2369.0	2467.2	2595.8	2751.0	2887.0	3027.3	3176.3	3325.2
<b>8. Solde des opérations courantes de répartition avec le reste du monde</b>	-16.2	-16.1	-20.1	-24.1	-26.4	-29.5	-31.6	-33.3
a. Subventions d'exploitation et à l'importation nettes des impôts liés à la production et à l'importation (5b-4b)	-55.3	-59.7	-59.7	-59.9	-63.6	-67.4	-71.7	-76.3
b. Rémunération des salariés	109.0	114.9	118.7	122.3	126.4	131.3	136.2	141.6
c. Revenus de la propriété	14.2	20.8	20.5	21.2	19.9	19.7	19.5	20.3
d. Transferts courants sans contrepartie n.d.a. et opérations d'assurance-dommage	-84.0	-92.2	-99.5	-107.8	-109.2	-113.0	-115.6	-118.8
<b>9. Revenu national net disponible</b>	7465.9	7777.1	8066.2	8389.0	8711.8	9064.3	9432.7	9830.5
Pour mémoire :								
Revenu national net au c.f.	6732.8	6975.6	7241.0	7545.8	7837.6	8158.8	8496.9	8857.4

**Tableau 11 DISTRIBUTION DU REVENU NATIONAL**  
(pourcentages du revenu national net disponible)

	97^87	03^98	97	98	99	00	01	02	03
<b>1. Produit intérieur brut au prix du marché</b>	112.1	111.8	111.3	111.5	111.6	111.7	111.8	111.9	112.0
<b>2. Consommation de capital fixe</b>	11.1	11.5	11.1	11.2	11.3	11.4	11.5	11.6	11.7
<b>3. Produit intérieur net au prix du marché</b> (1-2)	101.0	100.3	100.2	100.2	100.3	100.3	100.3	100.3	100.3
<b>4. Impôts liés à la production et à l'importation</b>	13.9	14.0	14.3	14.3	14.1	14.1	14.0	13.9	13.8
a. Aux administrations publiques	12.5	13.0	13.2	13.2	13.1	13.0	12.9	12.8	12.7
b. A l'Union européenne	1.4	1.1	1.2	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
<b>5. Subventions d'exploitation et à l'importation</b>	3.0	2.0	2.1	2.1	2.1	2.1	2.0	2.0	1.9
a. Des administrations publiques	2.3	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.6
b. A l'Union européenne	0.6	0.3	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3
<b>6. Rémunération des salariés</b>	58.4	55.1	56.2	55.9	55.4	55.1	54.9	54.8	54.6
<b>7. Excédent net d'exploitation de l'économie (3-4+5-6)</b>	31.7	33.2	31.7	32.2	32.8	33.1	33.4	33.7	33.8
<b>8. Solde des opérations courantes de répartition avec le reste du monde</b>	-1.0	-0.3	-0.2	-0.2	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3
a. Subventions d'exploitation et à l'importation nettes des impôts liés à la production et à l'importation (5b-4b)	-0.7	-0.7	-0.8	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.8	-0.8
b. Rémunération des salariés	1.4	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.4	1.4	1.4
c. Revenus de la propriété	-1.0	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2
d. Transferts courants sans contrepartie n.d.a. et opérations d'assurance-dommage	-0.7	-1.2	-1.2	-1.2	-1.3	-1.3	-1.2	-1.2	-1.2
<b>9. Revenu national net disponible</b>	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Pour mémoire :									
Revenu national net au c.f.	90.5	90.0	89.7	89.8	89.9	90.0	90.0	90.1	90.1

(^) Moyennes de période

**Tableau 12 FACTEURS DE PRODUCTION ET COÛTS DE PRODUCTION**  
(taux de croissance en pour cent)

	97^87	03^98	97	98	99	00	01	02	03
<b>1. Production du secteur endogène</b>	2.4	2.6	2.2	2.4	2.7	2.7	2.6	2.5	2.6
<b>2. Productivité par tête</b>									
a. Secteur endogène	2.0	1.8	2.1	1.5	1.8	1.9	1.8	1.8	1.7
b. Industries manufacturières	3.6	3.3	4.1	2.9	3.4	3.6	3.4	3.4	3.3
c. Services (transports inclus)	1.5	1.1	1.6	0.8	1.1	1.1	1.2	1.2	1.1
<b>3. Salaire brut nominal par tête</b>									
a. Secteur endogène	3.5	3.0	2.6	2.3	2.6	2.9	3.2	3.3	3.5
b. Industries manufacturières	3.2	3.1	2.5	2.3	2.7	3.2	3.4	3.5	3.6
c. Services (transports inclus)	3.6	2.9	2.6	2.3	2.4	2.7	3.1	3.3	3.4
<b>4. Salaire brut réel par tête</b>									
a. Secteur endogène	1.5	1.4	1.1	1.1	1.2	1.3	1.5	1.5	1.6
b. Industries manufacturières	1.2	1.5	1.0	1.1	1.3	1.6	1.7	1.7	1.7
c. Services (transports inclus)	1.6	1.3	1.1	1.1	1.0	1.1	1.4	1.4	1.5
<b>5. Productivité horaire</b>									
a. Secteur endogène	2.3	2.0	2.3	1.8	2.1	2.1	2.1	2.0	2.0
b. Industries manufacturières	3.7	3.5	4.5	3.2	3.7	3.7	3.5	3.4	3.4
c. Services (transports inclus)	1.8	1.4	1.8	1.1	1.4	1.4	1.5	1.5	1.5
<b>6. Coût salarial horaire nominal</b>									
a. Secteur endogène	4.0	3.1	2.6	2.3	2.5	3.1	3.4	3.5	3.7
b. Industries manufacturières	4.0	3.2	3.4	2.5	2.9	3.3	3.5	3.6	3.7
c. Services (transports inclus)	4.1	3.1	2.4	2.4	2.4	3.0	3.5	3.6	3.8
<b>7. Coût salarial horaire réel</b>									
a. Secteur endogène	2.0	1.5	1.1	1.2	1.1	1.4	1.7	1.7	1.8
b. Industries manufacturières	2.0	1.6	1.9	1.3	1.5	1.7	1.7	1.8	1.8
c. Services (transports inclus)	2.1	1.5	0.9	1.3	1.0	1.4	1.7	1.8	1.9
<b>8. Coût salarial unitaire réel du secteur des entreprises</b>	-1.0	-0.4	-1.1	-0.7	-0.8	-0.3	-0.2	-0.1	0.0
<b>9. Taux d'intérêt a long terme (&gt;=6a.)</b>	7.9	5.4	5.6	5.1	5.4	5.4	5.5	5.5	5.5
<b>10. Taux d'excédent brut corrigé des entreprises * (en pourcents)</b>	26.8	30.2	28.0	28.9	29.8	30.2	30.5	30.8	30.9
<b>11. Taux de rentabilité brute du capital * (en pourcents)</b>	15.2	16.0	15.2	15.6	16.0	16.1	16.2	16.2	16.1
<b>12. Taux d'utilisation des capacités du secteur endogène</b>	0.2	0.2	0.3	0.3	0.2	0.3	0.2	0.1	0.2
<b>13. Quantité totale de travail effectivement prestée dans l'industrie</b>	-0.1	-0.2	-0.4	-0.4	-0.3	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1

\* pour le secteur marchand non compris l'agriculture excédent brut d'exploitation corrigé pour le travail des indépendants, divisé par la valeur ajoutée au coût des facteurs (pour le taux d'excédent) ou divisé par le stock de capital valorisé au coût de remplacement (pour le taux de rentabilité)

(^) Moyennes de période

**Tableau 13 POPULATION ACTIVE, EMPLOI ET CHOMAGE AU 30 JUIN**  
(en milliers d'unités)

	96	97	98	99	00	01	02	03
<b>1. Population totale</b>								
En milliers	10156.6	10180.9	10201.2	10220.1	10237.8	10254.0	10268.5	10281.3
Variations en milliers	19.8	24.3	20.3	18.9	17.7	16.2	14.5	12.8
<b>2. Population active</b>								
En milliers	4401.3	4427.9	4448.0	4459.8	4473.5	4483.8	4489.8	4496.1
Variations en milliers	26.6	26.6	20.1	11.8	13.7	10.3	6.0	6.3
<b>3. Emploi intérieur</b>								
En milliers	3710.2	3722.3	3756.1	3791.0	3814.3	3835.4	3858.0	3884.6
Variations en milliers	14.8	12.1	33.7	34.9	23.3	21.1	22.6	26.6
a. Salariés								
En milliers	2378.2	2391.1	2417.7	2440.6	2458.6	2475.0	2492.7	2513.6
Variations en milliers	10.2	13.0	26.6	22.9	18.0	16.4	17.7	20.9
b. Indépendants								
En milliers	703.7	703.6	708.0	713.1	718.5	724.1	730.1	736.9
Variations en milliers	4.6	-0.1	4.4	5.1	5.4	5.5	6.0	6.8
c. Administrations publiques								
En milliers	628.3	627.7	630.4	637.3	637.2	636.4	635.2	634.1
Variations en milliers	0.1	-0.7	2.8	6.8	-0.1	-0.8	-1.1	-1.1
<b>4. Chômage</b>								
Chômeurs complets								
indemnisés demandeurs d'emploi	465.0	456.9	433.4	410.4	400.4	389.0	374.0	354.2
indemnisés non demandeurs d'emploi	95.1	113.8	125.2	128.3	130.1	132.3	132.9	135.2
Autres inscrits obligatoires	58.8	62.2	60.8	58.5	57.5	56.5	54.8	52.8
Inscrits librement	21.0	21.6	21.3	20.5	20.0	19.6	18.9	18.1
Total, déf. Bureau du Plan en milliers	640.0	654.4	640.8	617.7	608.1	597.3	580.6	560.3
Variations en milliers	11.0	14.4	-13.6	-23.1	-9.6	-10.8	-16.6	-20.3
Taux de chômage	14.5	14.8	14.4	13.9	13.6	13.3	12.9	12.5
<b>5. Quantité de travail en volume (taux de croissance)</b>	0.1	0.0	0.6	0.5	0.4	0.4	0.4	0.6

**Tableau 14 EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS A PRIX COURANTS**  
(en milliards de francs)

	96	97	98	99	00	01	02	03
<b>1. Exportations</b>	5688.2	6279.6	6734.9	7289.4	7896.6	8541.1	9230.5	9976.3
a. Biens énergétiques	4603.8	5091.7	5475.4	5930.8	6437.2	6977.5	7556.3	8183.8
b. Services	823.1	900.0	970.3	1056.1	1146.2	1239.2	1337.6	1442.9
c. Energie	128.6	146.7	143.9	153.2	160.7	168.1	175.6	183.3
d. Consommation finale des ménages non résidents sur le territoire	132.7	141.2	145.3	149.3	152.5	156.4	161.0	166.2
<b>2. Importations</b>	5294.8	5829.3	6225.3	6714.2	7257.1	7842.5	8472.3	9160.1
a. Biens énergétiques	4239.4	4676.2	5044.4	5451.4	5917.1	6419.5	6963.7	7560.0
b. Services	498.4	548.0	589.0	637.8	688.2	744.5	803.2	866.8
c. Energie	336.3	375.6	355.5	378.2	393.9	409.9	425.5	441.5
d. Consommation finale des ménages résidents à l'étranger	220.7	229.5	236.3	246.7	257.8	268.6	280.0	291.8
<b>3. Balance des exportations et des importations</b>	393.4	450.4	509.6	575.3	639.5	698.6	758.1	816.1
a. Biens non-énergétiques	364.4	415.6	431.0	479.4	520.1	558.0	592.6	623.8
b. Services	324.7	352.0	381.3	418.3	458.0	494.7	534.4	576.1
c. Energie	-207.7	-228.9	-211.7	-225.0	-233.3	-241.8	-249.9	-258.2
d. Tourisme	-88.0	-88.4	-91.0	-97.5	-105.4	-112.2	-119.0	-125.6
<b>4. Revenus nets de facteurs de l'étranger</b>								
a. Reçus								
1. Revenus du travail	133.4	140.3	144.9	149.6	154.8	160.8	167.0	173.7
2. Autres	1437.2	1507.9	1574.5	1645.1	1716.9	1793.0	1872.6	1956.8
b. Payés								
1. Revenus du travail	24.4	25.4	26.3	27.3	28.3	29.5	30.8	32.1
2. Autres	1423.0	1487.0	1554.0	1623.9	1697.0	1773.3	1853.1	1936.5
<b>5. Exportations nettes (3+4)</b>	516.6	586.1	648.8	718.8	785.9	849.6	913.8	978.0
<b>6. Autres transferts courants</b>	-139.4	-151.9	-159.2	-167.7	-172.8	-180.4	-187.3	-195.2
<b>7. Balance des opérations courantes</b>	377.2	434.2	489.6	551.1	613.1	669.2	726.6	782.8



**Tableau 15 BALANCE D'INVESTISSEMENT ET D'EPARGNE**  
(en milliards de francs)

	96	97	98	99	00	01	02	03
<b>1. Ressources</b>	1839.9	1981.7	2105.6	2240.2	2376.0	2508.3	2651.2	2807.5
a. Epargne courante	1839.6	1971.1	2110.8	2245.5	2381.1	2513.1	2656.2	2812.6
1. Entreprises	950.5	970.2	1032.8	1079.1	1119.1	1147.0	1170.2	1200.4
2. Ménages	1017.6	1000.9	1041.8	1108.4	1157.1	1204.4	1245.9	1291.2
3. Administrations publiques	-128.5	0.0	36.2	58.0	105.0	161.7	240.1	321.0
b. Transferts nets de capitaux	0.3	10.6	-5.2	-5.2	-5.1	-4.9	-5.0	-5.1
1. Entreprises	32.2	26.3	22.9	31.9	35.4	37.3	40.4	54.8
2. Ménages	8.3	18.3	13.0	21.1	22.0	23.0	24.0	14.2
3. Administrations publiques	-40.2	-33.9	-41.1	-58.3	-62.5	-65.1	-69.4	-74.1
<b>2. Emplois</b>	1462.3	1548.4	1618.7	1689.6	1761.7	1839.9	1927.1	2029.3
a. Formation brute de capital	1462.3	1548.4	1618.7	1689.6	1761.7	1839.9	1927.1	2029.3
1. Entreprises	861.9	904.0	939.7	1011.0	1054.8	1126.1	1197.0	1273.0
2. Ménages	502.3	519.6	537.3	552.7	563.6	580.8	600.5	622.7
3. Administrations publiques	98.1	124.8	141.7	125.9	143.3	133.1	129.6	133.5
<b>3. Capacité (+) ou besoin (-) de financement total</b>	377.5	433.3	486.9	550.7	614.2	668.3	724.2	778.2

**Tableau 16 BALANCE D'INVESTISSEMENT ET D'ÉPARGNE**  
(pourcentages du PIB)

	97^87	03^98	97	98	99	00	01	02	03
<b>1. Ressources</b>	20.7	24.5	22.9	23.4	23.9	24.4	24.7	25.1	25.5
a. Epargne courante	20.8	24.6	22.8	23.5	24.0	24.5	24.8	25.2	25.5
1. Entreprises	11.2	11.3	11.2	11.5	11.5	11.5	11.3	11.1	10.9
2. Ménages	13.1	11.8	11.6	11.6	11.8	11.9	11.9	11.8	11.7
3. Administrations publiques	-3.5	1.5	0.0	0.4	0.6	1.1	1.6	2.3	2.9
b. Transferts nets de capitaux	-0.1	-0.1	0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0
1. Entreprises	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5
2. Ménages	0.0	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1
3. Administrations publiques	-0.5	-0.6	-0.4	-0.5	-0.6	-0.6	-0.6	-0.7	-0.7
<b>2. Emplois</b>	18.2	18.2	17.9	18.0	18.0	18.1	18.2	18.3	18.4
a. Formation brute de capital	18.2	18.2	17.9	18.0	18.0	18.1	18.2	18.3	18.4
1. Entreprises	10.6	11.0	10.4	10.4	10.8	10.8	11.1	11.3	11.6
2. Ménages	6.1	5.8	6.0	6.0	5.9	5.8	5.7	5.7	5.7
3. Administrations publiques	1.5	1.4	1.4	1.6	1.3	1.5	1.3	1.2	1.2
<b>3. Capacité (+) ou besoin (-) de financement total</b>	2.5	6.4	5.0	5.4	5.9	6.3	6.6	6.9	7.1

(^) Moyennes de période

Tableau 17 TAUX D'INTERET

	97^87	03^98	97	98	99	00	01	02	03
<b>1. Taux d'intérêt à court terme (3m.)</b>									
Nominal	6.9	3.9	3.4	3.6	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
Réel	4.3	2.4	1.8	2.5	2.6	2.4	2.3	2.3	2.2
<b>2. Taux d'intérêt à long terme (10a.)</b>									
Nominal	7.9	5.5	5.8	5.2	5.5	5.5	5.6	5.6	5.6
Réel	5.4	3.9	4.1	4.1	4.1	4.0	3.9	3.8	3.8
<b>3. Taux hypothécaire</b>									
Nominal	8.4	5.3	5.5	5.0	5.3	5.4	5.4	5.4	5.4
Réel	5.9	3.8	3.9	3.9	3.9	3.8	3.7	3.6	3.6
Pour mémoire:									
Taux d'intérêt à court terme Allemagne (3m.)	6.0	3.9	3.3	3.6	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
Taux d'intérêt à long terme Allemagne (10a.)	5.2	5.4	5.7	5.1	5.4	5.5	5.5	5.5	5.5

(^) Moyennes de période





## Comptes d'agents

**Tableau 18 REVENUS ET DEPENSES DES MENAGES**

(en milliards de francs)

	96	97	98	99	00	01	02	03
<b>1. Opérations courantes</b>								
a. Revenus	9140.4	9403.0	9708.5	10074.7	10439.5	10841.4	11255.0	11704.2
1. Excédent brut d'exploitation	1666.9	1727.8	1808.7	1902.0	1995.8	2095.4	2201.3	2319.3
2. Rémunération des salariés	4349.6	4487.6	4624.8	4773.6	4930.6	5111.8	5301.1	5511.9
3. Prestations sociales	2175.5	2234.6	2299.8	2370.0	2435.3	2513.0	2592.6	2675.7
4. Revenus de la propriété	932.0	934.8	954.5	1005.6	1051.2	1091.5	1127.2	1161.1
.intérêts effectifs nets	311.3	278.8	271.1	268.5	269.0	264.2	252.7	243.4
.dividendes	556.2	589.6	614.3	662.1	700.8	739.3	779.5	815.4
.autres	64.5	66.5	69.1	75.1	81.3	87.9	94.9	102.3
5. Transferts courants nets	-4.9	-2.1	0.5	3.4	6.6	9.7	13.1	16.6
6. Variations des réserves mathématiques de retraite	21.3	20.3	20.2	20.1	20.0	19.9	19.7	19.6
b. Dépenses	8122.8	8402.0	8666.7	8966.3	9282.5	9637.0	10009.1	10413.0
1. Consommation finale nationale	5241.3	5406.6	5578.2	5768.4	5969.0	6191.5	6426.0	6675.8
2. Impôts directs	1225.3	1289.4	1337.3	1395.7	1450.0	1513.6	1577.7	1651.1
3. Cotisations sociales	1656.2	1706.0	1751.2	1802.2	1863.5	1931.8	2005.4	2086.1
c. Solde des opérations courantes	1017.6	1000.9	1041.8	1108.4	1157.1	1204.4	1245.9	1291.2
<b>2. Opérations en capital</b>								
a. Revenus	20.1	20.6	22.2	22.7	24.1	25.7	27.4	29.2
1. Aides à l'investissement	20.1	20.6	22.2	22.7	24.1	25.7	27.4	29.2
b. Dépenses	514.1	521.9	546.6	554.2	565.7	583.5	603.8	637.7
1. Investissements	502.3	519.6	537.3	552.7	563.6	580.8	600.5	622.7
2. Achats de terrains	-9.2	-18.2	-10.2	-18.2	-18.2	-18.2	-18.2	-18.2
3. Autres transferts nets en capital	21.0	20.6	19.4	19.8	20.3	20.9	21.5	33.1
c. Solde des opérations en capital	-494.0	-501.3	-524.3	-531.5	-541.6	-557.8	-576.5	-608.5
<b>3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	523.6	499.6	517.5	576.8	615.5	646.6	669.4	682.7
Pour mémoire:								
1. Revenu disponible réel								
Taux de croissance	-0.5	0.8	2.2	2.5	2.0	2.1	2.0	2.0
2. Propension à consommer								
Niveau	83.7	84.4	84.3	83.9	83.8	83.7	83.8	83.8
Taux de croissance	1.7	0.8	-0.1	-0.5	-0.1	-0.1	0.1	0.0
3. Propension à épargner								
Niveau	16.3	15.6	15.7	16.1	16.2	16.3	16.2	16.2
Taux de croissance	-7.9	-3.9	0.7	2.4	0.7	0.3	-0.3	-0.2

**Tableau 19 REVENU DISPONIBLE DES MENAGES**  
(en milliards de francs)

	96	97	98	99	00	01	02	03
<b>1. Revenu primaire brut</b>								
a. Salaires	4349.6	4487.6	4624.8	4773.6	4930.6	5111.8	5301.1	5511.9
1. Entreprises	3237.2	3333.7	3440.8	3552.7	3680.3	3822.3	3975.5	4144.8
2. Etat	1003.4	1038.9	1065.3	1098.5	1123.9	1158.3	1189.4	1225.4
3. Travailleurs frontaliers	109.0	114.9	118.7	122.3	126.4	131.3	136.2	141.6
b. Excédent brut d'exploitation	1666.9	1727.8	1808.7	1902.0	1995.8	2095.4	2201.3	2319.3
1. Indépendants	816.9	844.9	874.5	907.1	938.6	971.9	1008.1	1048.3
2. Loyers	462.0	491.8	510.5	529.6	551.6	573.9	597.4	622.2
3. Autres	388.0	391.0	423.7	465.3	505.6	549.6	595.8	648.9
c. Revenus de la propriété	932.0	934.8	954.5	1005.6	1051.2	1091.5	1127.2	1161.1
1. Intérêts effectifs nets	311.3	278.8	271.1	268.5	269.0	264.2	252.7	243.4
2. Dividendes	556.2	589.6	614.3	662.1	700.8	739.3	779.5	815.4
3. Autres	64.5	66.5	69.1	75.1	81.3	87.9	94.9	102.3
Total (a+b+c)	6948.5	7150.2	7388.0	7681.2	7977.6	8298.8	8629.6	8992.3
<b>2. Cotisations de sécurité sociale et taxes</b>								
a. Cotisations sociales des employeurs	1148.4	1180.7	1211.8	1244.7	1287.4	1334.4	1385.4	1441.7
b. Cotisations sociales des salariés	383.7	396.3	409.0	423.1	437.1	453.2	470.1	488.8
c. Cotisations sociales des indépendants	124.1	129.1	130.3	134.4	139.0	144.2	149.9	155.6
Total (a+b+c)	1656.2	1706.0	1751.2	1802.2	1863.5	1931.8	2005.4	2086.1
d. Impôts sur le revenu	1225.3	1289.4	1337.3	1395.7	1450.0	1513.6	1577.7	1651.1
Total (a+b+c+d)	2881.5	2995.4	3088.5	3197.9	3313.4	3445.4	3583.0	3737.2
<b>3. Transferts aux ménages</b>								
a. Prestations sociales	2175.5	2234.6	2299.8	2370.0	2435.3	2513.0	2592.6	2675.7
b. Autres transferts nets	-4.9	-2.1	0.5	3.4	6.6	9.7	13.1	16.6
Total (a+b)	2170.6	2232.5	2300.3	2373.4	2441.9	2522.7	2605.6	2692.3
<b>4. Revenu disponible</b>	6237.6	6387.3	6599.8	6856.7	7106.1	7376.1	7652.2	7947.4

**Tableau 20 REVENU DISPONIBLE DES MENAGES A PRIX CONSTANTS**  
(taux de croissance en pour cent)

	97//87	03//97	97/96	98/97	99/98	00/99	01/00	02/01	03/02
<b>1. Revenu primaire brut</b>									
a. Salaires	1.7	1.9	1.5	1.9	1.8	1.7	2.0	1.9	2.1
1. Entreprises	1.6	2.1	1.3	2.1	1.9	2.0	2.1	2.2	2.4
2. Etat	2.0	1.2	1.9	1.4	1.7	0.7	1.4	0.9	1.2
3. Travailleurs frontaliers	3.0	2.0	3.8	2.1	1.7	1.7	2.1	2.0	2.1
b. Excédent brut d'exploitation	2.2	3.4	2.0	3.5	3.7	3.3	3.3	3.2	3.5
1. Indépendants	1.7	2.1	1.8	2.3	2.3	1.9	1.8	1.9	2.2
2. Loyers	3.4	2.4	4.7	2.6	2.3	2.5	2.3	2.3	2.3
3. Autres	1.8	7.1	-0.8	7.1	8.3	7.0	6.9	6.5	7.0
c. Revenus de la propriété	2.7	2.1	-1.3	1.0	3.9	2.9	2.1	1.5	1.2
1. Intérêts nets effectifs	-1.8	-3.7	-11.9	-3.8	-2.3	-1.4	-3.4	-6.0	-5.4
2. Dividendes	5.6	3.9	4.3	3.0	6.3	4.2	3.7	3.6	2.8
3. Autres	4.7	5.8	1.4	2.8	7.1	6.7	6.3	6.1	5.9
Total (a+b+c)	1.9	2.3	1.3	2.2	2.6	2.2	2.3	2.2	2.4
<b>2. Cotisations de sécurité sociale et taxes</b>									
a. Cotisations sociales des employeurs	2.2	1.8	1.2	1.5	1.3	1.8	1.9	2.0	2.2
b. Cotisations sociales des salariés	1.7	2.0	1.6	2.1	2.0	1.7	2.0	2.0	2.1
c. Cotisations sociales des indépendants	2.8	1.6	2.4	-0.2	1.7	1.8	2.0	2.2	2.0
Total (a+b+c)	2.1	1.8	1.4	1.5	1.5	1.8	1.9	2.0	2.2
d. Impôts sur le revenu	1.6	2.6	3.5	2.6	3.0	2.3	2.7	2.4	2.8
Total (a+b+c+d)	1.9	2.2	2.3	2.0	2.1	2.0	2.3	2.2	2.5
<b>3. Transferts aux ménages</b>									
a. Prestations sociales	2.1	1.5	1.1	1.8	1.7	1.2	1.5	1.4	1.4
b. Autres transferts nets	-9.8	-.	-56.8	-122.7	575.4	92.0	45.0	32.1	24.7
Total (a+b)	2.1	1.6	1.2	1.9	1.8	1.3	1.6	1.5	1.5
<b>4. Revenu disponible</b>	2.0	2.1	0.8	2.2	2.5	2.0	2.1	2.0	2.0

(/) Taux de croissance

(//) Taux de croissances moyens

**Tableau 21 REVENUS ET DEPENSES DES ENTREPRISES**  
(en milliards de francs)

	96	97	98	99	00	01	02	03
<b>1. Opérations courantes</b>								
a. Revenus courants	4142.3	3861.5	3770.2	3892.4	4044.7	4209.9	4394.1	4574.1
1. Excédent brut d'exploitation	1495.4	1562.6	1666.5	1772.8	1860.4	1945.2	2037.1	2121.4
2. Cotisations sociales	211.3	208.0	214.0	220.7	227.8	235.4	243.7	252.8
3. Revenus de la propriété	2427.1	2082.4	1881.1	1890.4	1947.9	2020.8	2104.8	2191.4
.intérêts effectifs	2361.0	2039.5	1842.4	1851.4	1907.8	1979.2	2061.5	2146.2
.dividendes et autres revenus distribués des sociétés								
et revenus de la terre et des actifs incorporels	66.1	42.9	38.8	38.9	40.1	41.6	43.4	45.1
4. Autres transferts courants nets	8.5	8.5	8.5	8.5	8.5	8.5	8.5	8.5
b. Dépenses courantes	3191.8	2891.3	2737.4	2813.3	2925.6	3062.9	3223.8	3373.7
1. Impôt des sociétés	265.9	306.3	315.8	326.7	337.4	350.6	364.3	374.8
2. Prestations sociales	190.0	187.7	193.9	200.6	207.8	215.5	223.9	233.2
3. Revenus de la propriété distribués par les sociétés	2714.6	2376.9	2207.6	2265.9	2360.5	2476.9	2615.8	2746.1
.intérêts effectifs	2622.1	2304.2	2140.1	2196.5	2288.2	2401.2	2535.8	2662.0
.dividendes et autres revenus distribués des sociétés								
et revenus de la terre et des actifs incorporels	92.5	72.7	67.6	69.3	72.2	75.8	80.0	84.0
4. Variations des réserves mathématiques de retraite	21.3	20.3	20.2	20.1	20.0	19.9	19.7	19.6
c. Solde des opérations courantes	950.5	970.2	1032.8	1079.1	1119.1	1147.0	1170.2	1200.4
<b>2. Opérations en capital</b>								
a. Revenus en capital	48.9	44.5	48.0	49.0	52.1	55.5	59.1	63.0
1. Aides à l'investissement	48.9	44.5	48.0	49.0	52.1	55.5	59.1	63.0
b. Dépenses en capital	867.5	911.3	953.8	1017.1	1060.5	1133.4	1204.8	1281.3
1. Investissements	861.9	904.0	939.7	1011.0	1054.8	1126.1	1197.0	1273.0
2. Achats nets de terrains et de biens immatériels	14.5	14.5	14.5	14.5	14.5	14.5	14.5	14.5
3. Autres transferts nets en capital	-8.9	-7.3	-0.4	-8.4	-8.8	-7.3	-6.8	-6.3
c. Solde des opérations en capital	-818.6	-866.8	-905.8	-968.1	-1008.4	-1077.8	-1145.6	-1218.3
<b>3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	131.9	103.4	127.0	111.0	110.7	69.2	24.6	-17.9



**Tableau 22 REVENUS ET DEPENSES DU RESTE DU MONDE**  
(en milliards de francs)

	96	97	98	99	00	01	02	03
<b>1. Opérations courantes</b>								
<b>a. Recettes courantes</b>	6743.5	7339.1	7795.6	8347.4	8966.8	9629.8	10342.3	11116.3
1. Importations de biens et services	5074.1	5599.7	5988.9	6467.5	6999.3	7573.9	8192.3	8868.4
2. Consommation finale des ménages résidents à l'étranger	220.7	229.5	236.3	246.7	257.8	268.6	280.0	291.8
3. Impôts indirects	85.3	89.7	89.7	89.9	93.6	97.4	101.7	106.3
4. Rémunération des salariés	24.4	25.4	26.3	27.3	28.3	29.5	30.8	32.1
5. Revenus de la propriété	1423.0	1487.0	1554.0	1623.9	1697.0	1773.3	1853.1	1936.5
6. Autres transferts courants nets	-84.0	-92.2	-99.5	-107.8	-109.2	-113.0	-115.6	-118.8
<b>b. Dépenses courantes</b>	7288.7	7957.8	8484.3	9114.1	9798.3	10524.9	11300.1	12136.8
1. Exportations de biens et services	5555.5	6138.5	6589.6	7140.2	7744.1	8384.7	9069.4	9810.1
2. Consommation finale des non-résidents sur le territoire	132.7	141.2	145.3	149.3	152.5	156.4	161.0	166.2
3. Subventions	29.9	30.0	30.0	30.0	30.0	30.0	30.0	30.0
4. Rémunération des salariés	133.4	140.3	144.9	149.6	154.8	160.8	167.0	173.7
5. Revenus de la propriété	1437.2	1507.9	1574.5	1645.1	1716.9	1793.0	1872.6	1956.8
<b>c. Solde des opérations courantes</b>	-377.2	-434.2	-489.6	-551.1	-613.1	-669.2	-726.6	-782.8
<b>2. Solde des opérations en capital</b>	-0.3	1.0	2.7	0.5	-1.1	0.9	2.4	4.6
<b>3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	-377.5	-433.3	-486.9	-550.7	-614.2	-668.3	-724.2	-778.2

**Tableau 23 COMPTE CONSOLIDE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**  
(en milliards de francs)

	96	97	98	99	00	01	02	03
<b>1. Opérations courantes</b>								
a. Recettes	4046.7	4241.8	4383.1	4533.4	4689.1	4866.7	5050.3	5254.5
1. Excédent brut d'exploitation	29.5	29.5	29.9	30.4	31.0	31.6	32.2	32.8
2. Impôts directs	1491.2	1595.7	1653.1	1722.5	1787.3	1864.2	1942.0	2025.9
a. particuliers	1225.3	1289.4	1337.3	1395.7	1450.0	1513.6	1577.7	1651.1
b. sociétés	265.9	306.3	315.8	326.7	337.4	350.6	364.3	374.8
3. Impôts indirects	977.3	1026.3	1062.3	1097.0	1133.7	1170.6	1207.3	1251.5
4. Cotisations de sécurité sociale	1444.9	1498.0	1537.1	1581.5	1635.7	1696.4	1761.7	1833.2
a. fictives	184.8	191.4	197.5	204.3	210.6	217.3	225.1	234.0
b. effectives	1260.0	1306.6	1339.7	1377.1	1425.1	1479.1	1536.5	1599.2
5. Revenus de la propriété (NB: non consolidés)	75.1 91.5	63.5 80.0	71.9 88.4	72.6 89.1	71.0 87.9	72.5 90.3	74.6 94.1	77.3 99.4
6. Transferts courants	28.8	28.8	28.8	29.6	30.4	31.4	32.5	33.7
b. Dépenses	4175.3	4241.9	4346.9	4475.4	4584.2	4705.0	4810.3	4933.5
1. Consommation publique	1207.9	1252.0	1286.6	1329.3	1361.9	1404.6	1444.8	1490.5
a. rémunération des salariés	1003.4	1038.9	1065.3	1098.5	1123.9	1158.3	1189.4	1225.4
b. achats de biens et services	179.2	187.3	195.2	204.2	210.9	218.6	227.2	236.2
c. amortissements	25.4	25.7	26.1	26.5	27.1	27.6	28.2	28.8
2. Subventions	160.1	132.7	137.5	145.9	150.3	152.1	155.9	159.6
3. Transferts aux ménages	2048.8	2114.0	2176.7	2243.7	2306.0	2380.0	2455.5	2534.1
a. liées aux cotis. fictives	190.4	197.1	203.4	210.4	216.9	223.7	231.7	240.8
b. liées aux cotis. effectives	1583.1	1622.6	1670.0	1717.2	1759.8	1813.3	1866.2	1919.9
b. autres prestations sociales	212.0	227.1	232.6	241.7	250.8	260.4	270.7	281.8
c. autres transferts courants	63.3	67.1	70.7	74.4	78.4	82.5	86.9	91.6
4. Transferts au reste du monde	53.1	60.3	66.6	74.9	76.3	80.1	82.7	86.0
5. Charges d'intérêts (NB: non consolidées)	705.3 721.8	682.9 699.4	679.5 695.9	681.6 698.1	689.8 706.6	688.2 706.0	671.3 690.8	663.3 685.4
c. Solde des opérations courantes	-128.5	0.0	36.2	58.0	105.0	161.7	240.1	321.0
<b>2. Opérations en capital</b>								
a. Recettes	33.7	48.3	39.2	31.3	31.8	32.3	32.9	33.5
1. Impôts sur le capital	33.0	32.6	31.2	31.6	32.1	32.7	33.2	33.8
2. Transferts en capital recus	0.7	15.8	8.0	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4
b. Dépenses	172.4	207.1	222.0	215.4	237.6	230.4	231.8	241.1
1. Investissements	98.3	124.8	141.7	125.9	143.3	133.1	129.6	133.5
a. investissements bruts	113.7	128.7	144.0	144.1	148.5	133.2	129.8	133.7
b. ventes de bâtiments (-)	-15.4	-3.9	-2.3	-18.2	-5.2	-0.2	-0.2	-0.2
2. Achats nets de terrains	3.7	3.7	3.6	3.7	3.7	3.6	3.6	3.6
3. Achats nets de biens immatériels	-9.0	0.0	-8.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
4. Transferts aux entr. et ménages	74.2	73.5	79.1	80.3	85.2	88.6	93.3	98.5
5. Transferts au reste du monde	5.2	5.1	5.6	5.5	5.4	5.1	5.3	5.5
c. Solde des opérations en capital	-138.5	-158.7	-182.8	-184.2	-205.9	-198.1	-198.9	-207.6
<b>3. Capacité (+) ou besoin (-) de financement</b>	-266.9	-158.8	-146.6	-126.2	-100.9	-36.4	41.1	113.4
Ajustements	-40.9	23.3	-7.4	-13.1	-28.5	-20.4	-21.3	-15.9
<b>4. Solde net à financer (proxi de la variation de la dette)</b>	-307.8	-135.5	-154.0	-139.3	-129.4	-56.9	19.8	97.5

**Tableau 24 COMPTE CONSOLIDÉ DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**  
(en pourcentage du PIB)

	96	97	98	99	00	01	02	03
<b>1. Opérations courantes</b>								
a. Recettes	48.7	49.0	48.7	48.4	48.2	48.0	47.8	47.7
1. Excédent brut d'exploitation	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
2. Impôts directs	18.0	18.4	18.4	18.4	18.4	18.4	18.4	18.4
a. particuliers	14.8	14.9	14.9	14.9	14.9	14.9	14.9	15.0
b. sociétés	3.2	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.4
3. Impôts indirects	11.8	11.9	11.8	11.7	11.6	11.5	11.4	11.4
4. Cotisations de sécurité sociale	17.4	17.3	17.1	16.9	16.8	16.7	16.7	16.6
a. fictives	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.1	2.1	2.1
b. effectives	15.2	15.1	14.9	14.7	14.6	14.6	14.6	14.5
5. Revenus de la propriété (non consolidés)	0.9 1.1	0.7 0.9	0.8 1.0	0.8 1.0	0.7 0.9	0.7 0.9	0.7 0.9	0.7 0.9
6. Transferts courants	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
b. Dépenses	50.3	49.0	48.3	47.8	47.1	46.4	45.6	44.8
1. Consommation publique	14.5	14.5	14.3	14.2	14.0	13.9	13.7	13.5
a. rémunération des salariés	12.1	12.0	11.8	11.7	11.5	11.4	11.3	11.1
b. achats de biens et services	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.1
c. amortissements	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
2. Subventions	1.9	1.5	1.5	1.6	1.5	1.5	1.5	1.4
3. Transferts aux ménages	24.7	24.4	24.2	24.0	23.7	23.5	23.3	23.0
a. liées aux cotis. fictives	2.3	2.3	2.3	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2
b. liées aux cotis. effectives	19.1	18.7	18.6	18.3	18.1	17.9	17.7	17.4
c. autres prestations sociales	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6
d. autres transferts courants	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
4. Transferts au reste du monde	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
5. Charges d'intérêts (non consolidées)	8.5 8.7	7.9 8.1	7.6 7.7	7.3 7.5	7.1 7.3	6.8 7.0	6.4 6.5	6.0 6.2
c. Solde des opérations courantes	-1.5	0.0	0.4	0.6	1.1	1.6	2.3	2.9
<b>2. Opérations en capital</b>								
a. Recettes	0.4	0.6	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
1. Impôts sur le capital	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
2. Transferts en capital recus	0.0	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
b. Dépenses	2.1	2.4	2.5	2.3	2.4	2.3	2.2	2.2
1. Investissements	1.2	1.4	1.6	1.3	1.5	1.3	1.2	1.2
a. investissements bruts	1.4	1.5	1.6	1.5	1.5	1.3	1.2	1.2
b. ventes de bâtiments (-)	-0.2	0.0	0.0	-0.2	-0.1	0.0	0.0	0.0
2. Achats nets de terrains	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
3. Achats nets de biens immatériels	-0.1	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
4. Transferts aux entr. et ménages	0.9	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
5. Transferts au reste du monde	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0
c. Solde des opérations en capital	-1.7	-1.8	-2.0	-2.0	-2.1	-2.0	-1.9	-1.9
<b>3. Capacité (+) ou besoin (-) de financement</b>	-3.2	-1.8	-1.6	-1.3	-1.0	-0.4	0.4	1.0
Ajustements	-0.5	0.3	-0.1	-0.1	-0.3	-0.2	-0.2	-0.1
<b>4. Solde net à financer (proxi de la variation de la dette)</b>	-3.7	-1.6	-1.7	-1.5	-1.3	-0.6	0.2	0.9





## Finances publiques

**Tableau 25 COMPTE DU POUVOIR CENTRAL**  
(en milliards de francs)

	96	97	98	99	00	01	02	03
<b>1. Opérations courantes</b>								
a. Recettes	2382.8	2486.1	2586.5	2683.1	2776.6	2884.3	2992.8	3114.0
1. Excédent brut d'exploitation	16.7	16.7	16.9	17.2	17.5	17.9	18.3	18.7
2. Impôts directs	1288.6	1402.5	1450.0	1513.9	1573.0	1643.2	1714.0	1790.3
a. particuliers	1054.1	1132.4	1171.1	1224.5	1273.5	1331.1	1388.9	1455.4
b. sociétés	234.4	270.1	278.9	289.4	299.5	312.1	325.1	334.9
3. Impôts indirects	845.1	845.2	880.3	909.7	940.0	970.7	1000.8	1037.3
4. Cotisations de sécurité sociale	179.1	186.3	196.9	199.8	205.1	210.9	217.4	224.6
a. fictives	139.3	144.2	148.5	153.1	157.3	161.8	166.9	172.8
b. effectives	39.7	42.0	48.4	46.7	47.8	49.1	50.4	51.8
5. Revenus de la propriété	33.9	15.4	22.6	22.2	20.0	20.0	20.0	20.0
6. Transferts courants	19.5	20.0	19.8	20.3	20.9	21.6	22.3	23.2
b. Dépenses	2570.6	2587.9	2645.0	2715.6	2773.7	2833.9	2880.6	2944.5
1. Consommation publique	783.0	812.8	833.2	860.8	880.4	907.9	933.2	963.3
a. rémunération des salariés	640.9	664.2	678.2	698.3	712.8	734.4	753.2	776.2
b. achats de biens et services	125.6	131.9	138.2	145.4	150.1	155.6	161.8	168.4
c. amortissements	16.5	16.7	16.9	17.2	17.5	17.9	18.3	18.7
2. Subventions	152.6	125.0	129.9	138.1	142.4	144.2	147.9	151.5
3. Transferts aux ménages	401.4	433.3	444.6	459.2	473.5	488.4	504.8	522.4
a. pensions	146.6	162.9	167.9	173.3	178.3	183.6	189.7	196.4
b. allocations familiales	23.5	23.7	24.1	24.4	24.6	25.0	25.4	25.9
c. autres prestations sociales	177.4	189.8	192.7	198.7	204.6	210.6	217.0	223.8
d. autres transferts courants	53.8	56.9	59.9	62.8	66.1	69.3	72.7	76.4
4. Transferts au reste du monde	53.1	60.3	66.6	74.9	76.3	80.1	82.7	86.0
5. Transferts aux pouvoirs locaux	261.0	263.2	272.1	277.9	283.7	290.5	297.6	305.1
6. Transferts à la sécurité sociale	248.5	240.8	246.2	248.7	251.8	257.1	262.3	267.5
7. Charges d'intérêts	671.0	652.5	652.4	656.0	665.5	665.7	652.1	648.7
c. Solde des opérations courantes	-187.7	-101.9	-58.5	-32.5	2.9	50.4	112.2	169.5
<b>2. Opérations en capital</b>								
a. Recettes	34.2	48.5	39.3	31.4	31.9	32.4	33.0	33.6
1. Impôts sur le capital	33.0	32.6	31.2	31.6	32.1	32.7	33.2	33.8
2. Transferts en capital recus	1.1	15.9	8.1	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2
b. Dépenses	135.3	161.8	169.5	162.1	181.7	192.7	201.2	210.4
1. Investissements	40.0	57.8	64.2	46.9	60.4	66.8	68.5	70.5
a. investissements bruts	55.4	61.7	66.4	65.1	65.6	67.0	68.7	70.7
b. ventes de bâtiments (-)	-15.4	-3.9	-2.3	-18.2	-5.2	-0.2	-0.2	-0.2
2. Achats nets de terrains et de biens immatériels	-7.2	1.8	-6.2	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
3. Transferts aux entr. et ménages	72.8	72.1	77.7	78.9	83.9	87.2	91.9	97.1
4. Transferts au reste du monde	5.2	5.1	5.6	5.5	5.4	5.1	5.3	5.5
5. Transferts aux pouvoirs locaux	23.6	23.9	27.1	27.7	29.0	30.6	32.4	34.4
6. Transferts à la sécurité sociale	0.9	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
c. Solde des opérations en capital	-101.2	-113.4	-130.2	-130.7	-149.8	-160.3	-168.2	-176.8
<b>3. Capacité (+) ou besoin (-) de financement</b>	-288.7	-215.2	-188.7	-163.2	-146.9	-109.9	-55.9	-7.3
a. Opérations $\uparrow$ ajouter au SEC	3.9	23.2	-7.4	-13.1	-28.5	-20.4	-21.3	-15.9
b. Ajustement statistique	-22.1	-33.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>4. Solde net à financer (variation de la dette)</b>	-307.0	-225.9	-196.1	-176.3	-175.4	-130.4	-77.2	-23.3
c. Capitalisation d'intérêts	11.1	15.7	10.1	12.0	17.0	14.0	14.0	14.0
d. Variation dette débudgétisée	-1.9	-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>5. Solde net à financer (officiel)</b>	-297.8	-210.9	-186.0	-164.3	-158.4	-116.4	-63.2	-9.3

Tableau 26 DETTE PUBLIQUE DU POUVOIR CENTRAL ET TAUX D'INTERET MOYEN DE LA DETTE PUBLIQUE

	96	97	98	99	00	01	02	03
<i>En milliards de francs</i>								
<b>Dette totale</b>	10010.6	10212.7	10408.8	10585.1	10760.5	10890.9	10968.2	10991.4
<b>1. Dette en francs belges</b>	9276.6	9428.3	9624.4	9800.7	9976.1	10106.5	10183.8	10207.0
a. Dette à long terme	7344.7	7458.9	7735.6	7845.6	7945.7	8021.2	8068.0	8085.6
1. Dette du trésor + Régions et Commun.	7291.0	7405.9	7682.6	7792.6	7900.3	7975.8	8022.6	8040.2
2. Dette débudgétisée Pouvoir Fédéral (partim)	53.7	53.0	53.0	53.0	45.4	45.4	45.4	45.4
b. Dette à court et moyen terme	1931.9	1969.4	1888.6	1955.1	2030.5	2085.3	2115.8	2121.4
1. Comptes chèques postaux	82.3	90.2	90.2	90.2	90.2	90.2	90.2	90.2
2. F.M.I.	106.8	107.7	107.7	107.7	107.7	107.7	107.7	107.7
3. Autre dette à court terme	1742.8	1771.5	1690.6	1757.2	1832.6	1887.4	1917.9	1923.5
a. National	1683.9	1734.4	1690.6	1757.2	1832.6	1887.4	1917.9	1923.5
dont, placements	77.3	42.6	42.6	42.6	42.6	42.6	42.6	42.6
b. Régions et Communautés	58.9	37.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>2. Dette en devises</b>	734.0	784.4	784.4	784.4	784.4	784.4	784.4	784.4
<b>Dette totale hors placements</b>	9933.3	10170.1	10366.2	10542.5	10717.9	10848.3	10925.6	10948.8
<i>En pour cent</i>								
<b>3. Taux d'intérêt moyen de la dette publique sans placements</b>								
a. Dette à long terme en francs	7.6	7.5	7.2	7.0	6.9	6.8	6.5	6.4
b. Dette à court et moyen terme en francs	4.3	3.5	4.3	4.6	4.8	4.7	4.7	4.7
c. Dette en devises	7.0	5.9	5.5	5.2	5.2	5.3	5.4	5.4
d. Dette totale	7.0	6.7	6.6	6.4	6.4	6.3	6.1	6.0
Pour mémoire :								
Dette des pouvoirs locaux	652.8	603.0	589.9	579.9	574.1	552.1	523.8	495.8

**Tableau 27 COMPTE DU POUVOIR FEDERAL**  
(en milliards de francs)

	96	97	98	99	00	01	02	03
<b>1. Opérations courantes</b>								
a. Recettes	1482.2	1520.3	1574.4	1627.8	1681.4	1752.1	1821.3	1900.4
1. Excédent brut d'exploitation	11.1	11.2	11.4	11.6	11.8	12.0	12.3	12.6
2. Impôts directs	851.1	922.8	931.4	962.9	994.9	1041.0	1086.4	1135.4
a. particuliers	618.3	654.4	654.3	675.3	697.2	730.7	763.2	802.4
b. sociétés	232.8	268.3	277.1	287.6	297.7	310.2	323.2	333.0
3. Impôts indirects	442.7	423.9	456.5	480.1	502.5	525.1	546.5	573.9
4. Cotisations de sécurité sociale	136.9	139.0	144.8	143.2	144.2	145.8	147.7	149.9
a. fictives	97.2	97.0	96.4	96.5	96.5	96.7	97.3	98.1
b. effectives personnelles	39.3	40.7	41.5	42.7	43.7	44.9	46.1	47.4
c. effectives patronales	0.4	1.3	6.9	4.0	4.1	4.2	4.3	4.5
5. Revenus de la propriété	31.4	13.9	21.1	20.7	18.5	18.5	18.5	18.5
6. Transferts courants	9.1	9.6	9.2	9.3	9.5	9.6	9.8	10.0
b. Dépenses	1724.1	1709.2	1732.2	1771.9	1800.6	1827.0	1838.2	1864.7
1. Consommation publique	344.5	355.5	358.0	369.2	373.4	381.9	387.9	397.5
a. rémunération des salariés	271.8	281.3	282.8	290.5	294.1	301.6	306.2	314.4
b. achats de biens et services	61.6	63.0	63.9	67.2	67.5	68.2	69.4	70.6
c. amortissements	11.1	11.2	11.4	11.6	11.8	12.0	12.3	12.6
2. Subventions	97.9	69.8	71.0	77.3	79.4	78.9	80.0	81.2
3. Transferts aux ménages	237.6	254.6	254.8	258.1	260.8	263.5	266.8	270.4
a. pensions	115.7	127.0	127.3	128.2	129.1	130.3	131.9	133.9
b. allocations familiales	12.3	12.4	12.6	12.8	12.9	13.2	13.5	13.7
c. autres prestations sociales	103.7	109.8	108.8	110.8	112.1	113.2	114.5	115.8
d. autres transferts courants	5.9	5.5	6.0	6.3	6.7	6.8	6.9	7.0
4. Transferts au reste du monde	52.6	59.7	65.9	74.1	75.4	79.1	81.7	84.8
5. Transferts aux pouvoirs locaux	43.6	40.5	43.6	44.8	45.8	47.0	48.4	50.0
6. Transferts à la sécurité sociale	248.5	240.8	246.2	248.7	251.8	257.1	262.3	267.5
7. Transferts aux comm. et régions	55.0	63.6	69.0	74.2	78.4	83.1	88.1	93.5
8. Charges d'intérêts	644.4	624.7	623.7	625.5	635.6	636.5	623.2	619.9
c. Solde des opérations courantes	-241.6	-188.9	-157.8	-144.1	-119.2	-74.9	-16.9	35.6
<b>2. Opérations en capital</b>								
a. Recettes	4.7	19.9	12.0	3.8	3.9	3.9	4.0	4.1
1. Impôts sur le capital	3.7	4.0	4.0	4.1	4.1	4.2	4.3	4.3
2. Transferts en capital recus	1.0	15.9	8.0	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2
b. Dépenses	13.2	31.9	23.9	14.1	25.9	28.4	27.6	26.9
1. Investissements	2.2	13.9	13.2	-4.4	7.5	12.2	11.9	11.7
a. Investissements bruts	12.0	14.8	13.4	13.8	12.7	12.4	12.1	11.9
b. Ventes de bâtiments (-)	-9.8	-0.9	-0.2	-18.2	-5.2	-0.2	-0.2	-0.2
2. Achats nets de terrains	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5
3. Achats nets de biens immatériels	-9.0	0.0	-8.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
4. Transferts aux entr. et ménages	9.9	8.2	8.6	8.4	8.7	7.2	6.6	6.1
5. Transferts au reste du monde	5.1	4.8	5.2	5.1	4.9	4.6	4.7	4.8
6. Transferts aux pouvoirs locaux	3.4	3.3	3.3	3.3	3.0	2.8	2.7	2.7
7. Transferts † la sécurité sociale	0.9	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
8. Transferts aux comm. et régions	0.0	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
c. Solde des opérations en capital	-8.5	-12.0	-11.9	-10.3	-22.1	-24.5	-23.6	-22.8
<b>3. Capacité (+) ou besoin (-) de financement</b>	-250.1	-200.8	-169.7	-154.4	-141.3	-99.4	-40.5	12.9
a. Opérations à ajouter au SEC	-10.9	7.6	-18.8	-24.3	-39.6	-31.3	-32.0	-26.3
b. Ajustement statistique	9.0	-27.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>4. Solde net à financer (variation de la dette)</b>	-252.0	-220.4	-188.4	-178.7	-180.9	-130.6	-72.5	-13.4
c. Capitalisation d'intérêts	11.1	15.7	10.1	12.0	17.0	14.0	14.0	14.0
d. Variation dette débudgétisée	-1.9	-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>5. Solde net à financer (officiel)</b>	-242.8	-205.4	-178.3	-166.7	-163.9	-116.6	-58.5	0.6

**Tableau 28 COMPTE DES COMMUNAUTÉS ET RÉGIONS**  
(en milliards de francs)

	96	97	98	99	00	01	02	03
<b>1. Opérations courantes</b>								
a. Recettes	955.3	1029.4	1081.0	1129.5	1173.6	1215.3	1259.6	1307.2
1. Excédent brut d'exploitation	5.4	5.4	5.5	5.6	5.7	5.8	6.0	6.1
2. Impôts directs	437.4	479.8	518.5	551.0	578.1	602.2	627.6	654.9
a. particuliers	435.8	478.0	516.7	549.2	576.3	600.4	625.7	652.9
b. sociétés	1.6	1.7	1.8	1.8	1.8	1.9	1.9	1.9
3. Impôts indirects	402.4	421.3	423.9	429.6	437.6	445.6	454.3	463.3
4. Cotisations sociales (fictives)	42.2	47.3	52.1	56.7	60.8	65.1	69.6	74.7
5. Revenus de la propriété	2.6	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
6. Transferts recus du P. fédéral	55.0	63.6	69.0	74.2	78.4	83.1	88.1	93.5
7. Autres transferts	10.3	10.4	10.6	11.0	11.4	11.9	12.5	13.2
b. Dépenses	901.4	942.4	981.8	1017.9	1051.5	1090.0	1130.4	1173.3
1. Consommation publique	438.5	457.3	475.2	491.6	507.0	526.0	545.4	565.7
a. rémunération des salariés	369.1	382.9	395.4	407.8	418.7	432.8	447.0	461.8
b. achats de biens et services	64.0	68.9	74.3	78.2	82.6	87.4	92.4	97.9
c. amortissements	5.4	5.4	5.5	5.6	5.7	5.8	6.0	6.1
2. Subventions	54.7	55.3	58.9	60.8	63.0	65.3	67.9	70.3
3. Transferts aux ménages	163.8	178.8	189.8	201.1	212.7	224.9	238.0	252.1
a. pensions	30.9	35.9	40.6	45.1	49.2	53.3	57.7	62.6
b. allocations familiales	11.2	11.3	11.5	11.6	11.6	11.8	11.9	12.1
c. autres prestations sociales	73.7	80.1	83.8	88.0	92.5	97.3	102.5	108.0
d. autres transferts courants	47.9	51.4	53.9	56.5	59.4	62.5	65.8	69.4
4. Transferts aux pouvoirs locaux	217.4	222.7	228.5	233.1	237.9	243.5	249.2	255.1
5. Transferts au Reste du Monde	0.4	0.6	0.7	0.8	0.9	1.0	1.1	1.2
6. Charges d'intérêts	26.6	27.8	28.7	30.5	29.9	29.2	28.9	28.8
c. Solde des opérations courantes	53.9	87.0	99.3	111.6	122.1	125.2	129.2	133.9
<b>2. Opérations en capital</b>								
a. Recettes	29.4	28.5	27.2	27.6	28.0	28.5	29.0	29.5
1. Impôts sur le capital	29.3	28.6	27.2	27.6	28.0	28.5	29.0	29.5
2. Transferts du pouvoir fédéral	0.0	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
3. Transferts du reste du monde	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
b. Dépenses	122.1	129.9	145.5	147.9	155.8	164.3	173.5	183.6
1. Investissements	37.8	43.9	51.0	51.4	52.9	54.6	56.6	58.7
a. investissement brut	43.4	46.9	53.0	51.4	52.9	54.6	56.6	58.7
b. ventes batim. scolaires (-)	-5.6	-3.0	-2.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
2. Achats nets de terrains	1.1	1.1	1.2	1.2	1.2	1.3	1.3	1.3
3. Transferts aux entr. et ménages	63.0	64.0	69.1	70.6	75.1	80.1	85.4	91.1
4. Transferts aux pouvoirs locaux	20.2	20.6	23.9	24.3	26.0	27.8	29.7	31.8
5. Transferts au reste du monde	0.0	0.3	0.4	0.4	0.5	0.6	0.6	0.7
c. Solde des opérations en capital	-92.7	-101.4	-118.3	-120.4	-127.8	-135.8	-144.6	-154.1
<b>3. Capacité (+) ou besoin (-) de financement</b>	-38.7	-14.4	-19.0	-8.8	-5.6	-10.6	-15.4	-20.2
a. Opérations à ajouter au SEC	14.7	15.7	11.4	11.2	11.1	10.8	10.7	10.4
b. Ajustement statistique	-31.1	-6.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>4. Solde net à financer (variation de la dette)</b>	-55.0	-5.5	-7.6	2.4	5.5	0.3	-4.7	-9.8
<b>5. Solde net à financer (officiel)</b>	-55.0	-5.5	-7.6	2.4	5.5	0.3	-4.7	-9.8



**Tableau 29 COMPTE DES POUVOIRS LOCAUX**  
(en milliards de francs)

	96	97	98	99	00	01	02	03
<b>1. Opérations courantes</b>								
a. Recettes	555.0	575.3	595.1	611.4	626.8	644.2	662.6	682.6
1. Excédent brut d'exploitation	10.8	10.8	11.0	11.2	11.4	11.6	11.9	12.1
2. Impôts directs	161.8	171.0	175.6	180.0	184.3	189.3	194.5	200.2
a. particuliers	130.7	136.8	140.8	144.8	148.6	153.1	157.6	162.7
b. sociétés	31.0	34.2	34.8	35.2	35.7	36.2	36.9	37.5
3. Impôts indirects	31.4	30.0	31.8	32.7	33.7	34.7	35.6	36.8
a. impôts propres	28.4	27.0	28.8	29.7	30.7	31.7	32.6	33.8
b. TVA affectée ONSSAPL	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
4. Cotisations de sécurité sociale	48.5	50.3	52.2	54.6	56.7	59.1	61.8	65.0
a. fictives	43.0	44.6	46.3	48.5	50.5	52.7	55.2	58.2
b. effectives	5.5	5.7	5.9	6.1	6.3	6.4	6.6	6.8
5. Revenus de la propriété	32.6	41.0	43.3	45.8	47.6	49.6	51.7	53.9
a. provenant du P. fédéral	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
b. autres	32.0	40.5	42.8	45.3	47.1	49.1	51.1	53.4
6. Transferts courants	270.0	272.2	281.2	287.1	293.0	299.9	307.1	314.7
b. Dépenses	497.2	513.4	528.8	547.3	564.3	583.8	602.8	623.2
1. Consommation publique	356.5	368.8	381.9	395.6	407.1	420.3	433.3	447.0
a. rémunération des salariés	315.2	325.9	337.5	349.4	359.1	370.3	381.2	392.6
b. achats de biens et services	32.6	34.1	35.5	37.1	38.8	40.6	42.5	44.5
c. amortissements	8.7	8.8	8.9	9.0	9.2	9.4	9.6	9.8
2. Subventions	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8
3. Transferts aux ménages	91.3	96.4	101.7	107.7	114.0	120.8	128.3	136.7
a. liées aux cotisations	48.5	50.3	52.2	54.6	56.7	59.1	61.8	65.0
b. prestations sociales	34.6	37.3	40.0	43.0	46.3	49.9	53.8	58.0
c. autres transferts courants	8.2	8.8	9.5	10.2	11.0	11.8	12.7	13.8
4. Transferts au pouvoir central	3.6	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4
5. Charges d'intérêts	42.9	41.0	37.9	36.8	36.0	35.4	34.0	32.2
c. Solde des opérations courantes	57.8	61.9	66.4	64.1	62.5	60.5	59.7	59.5
<b>2. Opérations en capital</b>								
a. Recettes	23.6	23.9	27.1	27.7	29.0	30.6	32.4	34.4
(Transferts reçus du pouvoir central)								
b. Dépenses	61.5	69.9	80.4	81.8	85.7	69.1	63.9	65.9
1. Investissements	57.8	66.5	77.0	78.4	82.3	65.7	60.5	62.5
2. Achats nets de terrains	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9
3. Transferts aux entr. et ménages	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4
4. Transferts au pouvoir central	0.4	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
c. Solde des opérations en capital	-37.9	-46.0	-53.3	-54.1	-56.7	-38.5	-31.4	-31.4
<b>3. Capacité (+) ou besoin (-) de financement</b>	20.0	15.9	13.1	10.0	5.8	22.0	28.3	28.0
Ajustement statistique	-22.6	34.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>4. Solde net à financer (variation de la dette)</b>	-2.6	49.9	13.1	10.0	5.8	22.0	28.3	28.0

**Tableau 30 RECETTES ET DEPENSES DES REGIMES DE SECURITE SOCIALE**  
(en milliards de francs)

	96	97	98	99	00	01	02	03
<b>1. Opérations courantes</b>								
a. Recettes	1641.3	1708.0	1743.5	1789.4	1845.6	1911.2	1981.9	2060.4
1. Excédent brut d'exploitation	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
2. Cotisations effectives	1214.8	1258.9	1285.4	1324.3	1371.1	1423.6	1479.5	1540.6
-employeurs	751.9	779.9	793.4	815.7	844.9	877.6	912.2	950.4
.entreprises	694.7	720.6	732.7	753.1	780.8	811.6	844.5	880.9
.secteur public	57.2	59.3	60.8	62.6	64.1	65.9	67.7	69.5
-salariés	338.8	349.9	361.6	374.3	387.2	401.8	417.4	434.6
.régime obligatoire	333.3	344.2	355.8	368.3	381.0	395.4	410.8	427.8
.assurance libre et complémentaire	5.5	5.7	5.8	6.0	6.2	6.4	6.6	6.9
-non-salariés	124.1	129.1	130.3	134.4	139.0	144.2	149.9	155.6
.régime obligatoire des indépendants	81.5	84.6	84.3	86.6	89.6	92.9	96.6	100.2
.régime obligatoire des bénéficiaires de prestations sociales	24.6	25.9	26.8	27.9	28.8	30.0	31.1	32.4
.assurance libre indépendants	16.1	16.7	17.3	17.9	18.6	19.2	19.9	20.7
.assurance libre O.S.S.O.M	1.8	1.9	1.9	2.0	2.0	2.1	2.2	2.3
3. Cotisations fictives	2.5	2.6	2.7	2.7	2.8	2.9	3.0	3.1
4. Impôts affectés à la Séc. Sociale	107.9	124.9	130.7	134.2	139.3	144.0	149.3	155.4
-financement alternatif	106.3	119.7	122.6	126.2	130.8	135.1	139.9	145.5
-cotisation spéciale	1.6	3.7	8.1	8.0	8.4	8.9	9.4	10.0
-cotisation des producteurs d'électricité	0.0	1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
5. Impôts perçus par la Séc. Sociale	33.8	48.4	47.0	48.8	50.7	52.8	55.1	57.5
dont prélèvement cotisation spéciale	16.4	16.5	17.4	18.4	19.4	20.6	21.8	23.1
6. Transferts courants du pouvoir central	248.5	240.8	246.2	248.7	251.8	257.1	262.3	267.5
7. Transferts courants des ménages	6.7	6.9	7.2	7.4	7.7	8.0	8.3	8.7
8. Revenus de la propriété	25.0	23.5	22.4	21.1	20.2	20.7	22.4	25.5
b. Dépenses	1639.9	1668.1	1715.2	1763.0	1806.1	1860.3	1913.8	1968.3
1. Consommation publique	68.4	70.4	71.4	73.0	74.4	76.3	78.2	80.2
2. Prestations sociales	1554.9	1582.9	1629.1	1675.4	1717.1	1769.4	1821.0	1873.5
3. Transferts courants aux ménages	1.3	1.3	1.3	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4
4. Transferts courants et subsides d'exploitation aux pouv.localaux	7.4	7.6	7.8	7.9	8.1	8.3	8.5	8.6
5. Charges d'intérêts	7.9	5.9	5.6	5.3	5.1	4.9	4.7	4.6
c. Solde des opérations courantes	1.4	39.9	28.3	26.4	39.5	50.8	68.1	92.0
<b>2. Opérations en capital</b>								
a. Recettes	0.9	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
1. Aides à l'investissement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
2. Transferts en capital	0.9	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
b. Dépenses (investissements)	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6
c. Solde des opérations en capital	0.4	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6
<b>3. Capacité (+) ou besoin (-) de financement</b>	1.8	40.6	29.0	27.1	40.2	51.5	68.7	92.7
Remboursement de dettes à échues	10.3	33.0	10.1	11.8	11.8	10.5	8.5	8.5
Emission de nouveaux emprunts	17.0	48.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette	89.4	105.3	95.5	91.5	87.0	83.8	81.4	78.0
soldes cumulés dans le régime des salariés	0.0	0.0	3.6	3.2	13.5	34.5	70.9	127.2
soldes cumulés dans le régime des indépendants	0.0	0.0	-0.1	-8.0	-15.3	-22.7	-28.9	-34.0

**Tableau 31 DETAIL DES PRESTATIONS SOCIALES**  
(en milliards de francs)

	96	97	98	99	00	01	02	03
1. Pensions	529.3	544.7	560.7	581.7	597.2	617.1	638.5	658.6
-salariés	459.9	474.7	489.5	508.8	523.8	542.5	563.7	583.4
-indépendants	69.4	69.9	71.2	72.9	73.4	74.5	74.9	75.2
2. Soins de santé	469.4	477.5	496.9	514.5	533.1	554.4	576.7	600.1
-salariés et personnel Etat	418.0	426.3	443.4	459.1	475.8	494.8	514.6	535.5
-indépendants	32.1	31.1	32.3	33.4	34.7	36.0	37.5	39.0
-assurance complémentaire libre	19.3	20.1	21.2	21.9	22.7	23.6	24.6	25.6
3. Indemnités maladie et invalidité	102.7	104.2	106.7	109.5	111.6	114.6	117.3	120.8
-salariés et pensions d'invalidité	97.1	98.6	101.0	103.7	105.8	108.6	111.2	114.6
-indépendants	5.6	5.6	5.7	5.8	5.8	6.0	6.1	6.3
4. Allocations familiales	143.9	145.0	146.4	147.8	148.9	151.1	152.5	154.4
-salariés	130.2	131.4	132.6	133.7	134.4	136.3	137.3	138.8
-indépendants	13.7	13.6	13.9	14.1	14.4	14.8	15.2	15.6
5. Chômage	238.8	240.0	245.5	247.0	249.4	253.0	254.2	255.2
-allocations de chômage, dont	179.8	181.4	185.1	185.7	186.8	188.6	188.4	187.5
.chômeurs complets indemn. demandeurs d'emploi	115.3	112.7	108.9	105.1	104.0	103.3	101.6	98.5
.chômeurs complets indemn. non demandeurs d'emploi	33.9	39.6	44.1	46.0	47.2	49.0	50.1	51.9
.chômeurs à temps partiel	7.2	8.0	8.4	8.4	8.5	8.6	8.6	8.7
.chômeurs temporaires	17.9	16.0	16.1	16.1	16.2	16.4	16.5	16.6
.programmes d'activation (PEP, ALE, PRP, PTP)(1)	0.7	1.8	4.0	6.4	7.2	7.5	7.7	7.8
.autres indemnisés	5.6	5.8	6.2	6.3	6.4	6.5	6.6	6.7
.récupérations	-2.7	-2.6	-2.7	-2.7	-2.7	-2.7	-2.7	-2.7
-interruption de carrière	6.3	5.8	6.8	6.9	7.1	7.2	7.4	7.6
-prépensions (O.N.Em.)	52.7	52.9	53.7	54.4	55.6	57.2	58.3	60.1
6. Accidents du travail	24.6	24.7	25.3	26.0	26.7	27.5	28.3	29.1
7. Maladies professionnelles	14.6	14.6	14.4	14.7	15.0	15.4	15.8	16.2
8. Sécurité d'existence	29.0	29.7	30.5	31.5	32.5	33.5	34.7	35.9
9. Prestations sociales aux fonctionnaires de la S.S.	2.5	2.6	2.7	2.7	2.8	2.9	3.0	3.1
<b>Total</b>	<b>1554.9</b>	<b>1582.9</b>	<b>1629.1</b>	<b>1675.4</b>	<b>1717.1</b>	<b>1769.4</b>	<b>1821.0</b>	<b>1873.5</b>

(1) Première expérience professionnelle, Agence locale pour l'emploi, Programme de réinsertion professionnelle, Programme de transition professionnelle.

Tableau 32 LA SECURITE SOCIALE DES SALARIES SELON LES DEFINITIONS DU BUDGET

	96	97	98	99	00	01	02	03
<b>a. Recettes</b>	1368.7	1427.2	1471.9	1509.7	1557.2	1612.7	1672.2	1738.5
1. Cotisations	1024.0	1057.1	1081.4	1111.6	1149.6	1193.2	1239.6	1290.5
2. Financement alternatif:	101.9	113.0	115.9	126.2	130.8	135.1	139.9	145.5
-fiscal. indir. pour financer MARIBEL	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
-taxe sur l'énergie pour financer M-bis	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
-cotisation de crise, centimes additionnels et fiscal. indir.	101.9	113.0	115.9	126.2	130.8	135.1	139.9	145.5
3. Cotisations spéciales	14.7	16.3	30.9	26.2	27.6	29.3	31.0	32.9
4. Cotisation des producteurs d'électricité	0.0	1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
5. Subventions de l'Etat	192.0	190.8	193.4	196.0	197.9	201.4	204.9	208.4
6. Autres transferts fiscaux	15.5	23.7	23.7	24.5	25.4	26.3	27.3	28.3
7. Intérêts à recevoir	1.5	1.6	1.6	1.5	1.8	2.6	4.3	7.0
8. Autres transferts à la S.S.	19.1	23.3	25.1	23.7	24.2	24.8	25.3	25.9
<b>b. Dépenses</b>	1389.0	1416.3	1459.4	1499.5	1536.3	1582.4	1628.5	1674.8
1. Prestations sociales, dont	1321.7	1344.2	1387.0	1426.0	1461.9	1506.6	1551.2	1595.9
- O.N.P.-Pensions	440.9	453.4	470.6	488.9	503.3	521.0	541.3	559.7
- A.M.I.-Soins de Santé (1)	414.3	410.5	427.2	442.3	458.4	476.7	495.8	516.0
- A.M.I.-Indemnités (1)	102.7	98.6	101.0	103.7	105.8	108.6	111.2	114.6
- O.N.A.F.T.S.-Allocat. familiales	120.4	121.8	122.9	123.8	124.4	126.0	126.9	128.1
- F.A.T.-Accidents de travail	5.6	5.6	5.8	5.9	6.0	6.2	6.4	6.6
- F.M.P.-Maladies professionnelles	14.3	14.2	14.0	14.4	14.6	15.0	15.4	15.9
- O.N.Em.-Allocations de chômage	177.9	181.4	185.1	185.7	186.8	188.6	188.4	187.5
- O.N.Em.-Prépensions	52.7	52.9	53.7	54.4	55.6	57.2	58.3	60.1
- O.N.Em.-Interruptions de carrière	6.3	5.8	6.8	6.9	7.1	7.2	7.4	7.6
2. Frais de fonctionnement	46.9	50.9	51.6	52.7	53.7	55.1	56.5	57.9
3. Transferts divers aux ménages	15.4	16.9	16.8	17.2	17.7	18.2	18.7	19.3
4. Intérêts à payer	4.9	4.4	4.0	3.6	3.0	2.5	2.0	1.6
5. Amortissement de la dette	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>c. Capacité (+) ou besoin (-) de financement</b>	-19.6	11.0	12.5	10.2	20.9	30.2	43.7	63.7
Remboursements de la dette	8.4	7.7	8.9	10.6	10.6	9.3	7.3	7.3
<b>d. Surplus (+) ou déficit (-)</b>	-28.0	3.3	3.6	-0.4	10.3	21.0	36.4	56.3
Pour mémoire:								
Soldes cumulés à partir de 1998	0.0	0.0	3.6	3.2	13.5	34.5	70.9	127.2
Intérêts à payer sur ces soldes	0.0	0.0	0.1	0.2	0.5	1.4	3.1	5.8
Réserves de répartition et bâtiments	67.7	62.9	66.6	66.2	76.5	97.4	133.8	190.2
Emission de nouveaux emprunts	17.0	20.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Evolution de la dette	63.9	76.4	67.7	57.0	46.4	37.0	29.6	22.3
Taux d'indexation des prestations	1.3	1.2	1.5	1.5	1.2	2.0	1.8	1.8

(1) y compris les paiements pour les mineurs et les marins à partir de 1997.



## Résultats sectoriels

**Tableau 33 VALEUR AJOUTÉE AUX PRIX DU MARCHÉ A PRIX CONSTANTS**  
(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	82//77	87//82	92//87	97//92	03//97
<b>1. Agriculture</b>	5.1	0.9	4.0	-1.2	0.9
<b>2. Energie</b>	4.5	2.9	2.3	1.3	1.4
<b>3. Industries manufacturières</b>	2.5	2.6	2.9	1.7	3.0
a. Biens intermédiaires	5.5	6.4	3.4	2.9	3.1
b. Biens d'équipement	1.7	-0.2	1.6	0.8	3.3
c. Biens de consommation	1.1	1.7	3.3	1.2	2.7
<b>4. Construction</b>	-4.7	-0.1	5.6	0.2	3.5
<b>5. Services marchands</b>	2.5	1.9	3.7	2.1	2.5
a. Transports et communication	1.0	1.7	5.1	1.0	3.1
b. Autres services marchands	2.9	1.9	3.4	2.4	2.3
<b>6. Services non marchands</b>	2.6	1.2	1.4	1.4	1.4
<b>Total</b>	2.2	1.8	3.1	1.6	2.4

(//) Taux de croissances moyens

**Tableau 34 VALEUR AJOUTEE AUX PRIX DU MARCHÉ**  
(pourcentages du total)

	77	82	87	92	97	03
<b>1. Agriculture</b>	2.5	2.4	2.0	1.7	1.2	1.3
<b>2. Energie</b>	4.9	4.8	4.4	4.1	4.2	4.0
<b>3. Industrie manufacturière</b>	24.8	22.1	21.2	19.7	19.0	18.6
a. Biens intermédiaires	6.3	6.0	6.1	5.6	5.6	5.5
b. Biens d'équipement	8.5	7.0	6.6	6.0	5.9	6.0
c. Biens de consommation	10.0	9.1	8.6	8.0	7.4	7.1
<b>4. Construction</b>	8.0	6.2	5.0	5.6	5.3	5.6
<b>5. Services marchands</b>	39.7	40.9	45.0	47.2	48.1	49.0
a. Transports et communications	8.0	8.0	7.9	8.4	8.0	8.1
b. Autres services marchands	31.6	33.0	37.1	38.8	40.1	40.9
<b>6. Services non marchands</b>	20.2	23.6	22.3	21.6	22.2	21.4
<b>Total</b>	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

**Tableau 35 INVESTISSEMENTS A PRIX CONSTANTS**  
(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	82//77	87//82	92//87	97//92	03//97
<b>1. Agriculture</b>	-2.7	2.6	-0.1	-7.1	-2.1
<b>2. Energie</b>	-1.3	-6.5	13.4	-2.0	2.7
<b>3. Industries manufacturières</b>	4.6	7.0	9.2	-0.7	2.8
a. Biens intermédiaires	1.8	5.4	12.6	3.9	0.2
b. Biens d'équipement	9.8	2.7	9.8	-4.6	5.8
c. Biens de consommation	4.1	11.2	6.0	-3.9	4.6
<b>4. Construction</b>	-5.6	3.1	7.4	1.2	2.5
<b>5. Services marchands</b>	0.4	5.1	5.3	2.2	5.8
a. Transports et communications	5.1	-3.2	1.8	7.8	5.9
b. Autres services marchands	-2.0	9.3	6.4	0.4	5.8
<b>6. Logements</b>	-13.4	3.3	9.1	1.6	1.1
<b>7. Services non marchands</b>	-0.9	-8.5	-2.6	1.8	0.1
<b>Total</b>	-3.1	2.1	6.6	0.9	3.4

(//) Taux de croissances moyens

**Tableau 36 TAUX D'INVESTISSEMENT**  
(investissement en pour cent de la valeur ajoutée)

	82^77	87^82	92^87	97^92	03^97
<b>1. Agriculture</b>	18.9	16.6	17.2	14.7	13.5
<b>2. Energie</b>	35.8	29.1	30.2	39.6	37.4
<b>3. Industries manufacturières</b>	13.1	15.6	23.0	21.2	21.8
a. Biens intermédiaires	16.9	17.4	30.5	32.3	32.1
b. Biens d'équipement	9.7	12.9	15.6	12.8	14.0
c. Biens de consommation	13.4	16.6	23.5	19.7	20.3
<b>4. Construction</b>	5.5	5.1	7.4	6.4	6.0
<b>5. Services marchands</b>	14.8	13.2	15.3	14.7	15.9
a. Transports et communications	21.9	18.5	15.9	18.3	22.5
b. Autres services marchands	12.6	11.6	15.1	13.8	14.3
<b>Total branches marchandes</b>	14.6	14.2	17.4	16.6	17.3
<b>6. Services non marchands</b>	28.1	20.1	13.0	11.6	11.6
<b>Total (logements exclus)</b>	16.7	15.1	16.8	15.9	16.5

(^) Moyennes de période



**Tableau 37 EMPLOI ET POPULATION ACTIVE AU 30 JUIN**  
(en milliers d'unités)

	77	82	87	92	97	03
<b>1. Emploi intérieur</b>	3663.5	3583.0	3600.1	3753.1	3722.3	3884.6
a. Secteur public	560.1	642.0	655.4	647.1	627.7	634.1
b. Secteur privé	3103.4	2941.0	2944.8	3106.0	3094.7	3250.5
1. Salariés	2498.4	2328.1	2297.8	2420.8	2391.1	2513.6
a. Agriculture	16.4	14.7	15.9	17.9	21.2	19.4
b. Energie	65.2	61.0	52.1	36.2	32.3	29.5
c. Industries manufacturières	956.1	794.9	726.3	706.9	627.6	613.8
Biens intermédiaires	239.1	196.1	166.8	164.5	147.7	147.2
Biens d'équipement	322.0	274.9	253.8	248.3	224.1	223.0
Biens de consommation	395.1	323.9	305.7	294.1	255.8	243.5
d. Construction	253.4	191.2	157.7	191.2	177.6	186.1
e. Transports et communications	247.8	259.1	240.7	243.5	243.5	264.9
f. Autres services marchands (*)	851.0	906.3	1011.0	1138.1	1199.0	1308.2
g. Domestiques	109.7	101.1	94.0	87.0	90.0	91.8
2. Indépendants	605.1	612.8	647.0	685.2	703.6	736.9
a. Agriculture	109.5	96.7	88.5	76.9	67.6	65.6
b. Energie	0.4	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2
c. Industries manufacturières	52.2	48.3	45.9	45.8	49.8	51.2
Biens intermédiaires	3.6	3.3	3.0	3.0	3.2	2.7
Biens d'équipement	8.9	9.4	9.3	10.7	12.0	12.0
Biens de consommation	39.7	35.5	33.6	32.1	34.6	36.5
d. Construction	43.9	45.0	46.6	54.0	63.2	59.5
e. Transports et communications	15.3	14.1	12.8	13.5	14.8	12.6
f. Autres services marchands	382.4	408.4	452.9	494.7	507.9	547.9
3. Total (1+2)	3103.4	2941.0	2944.8	3106.0	3094.7	3250.5
a. Agriculture	125.9	111.3	104.5	94.9	88.9	85.0
b. Energie	65.6	61.3	52.4	36.5	32.5	29.7
c. Industries manufacturières	1008.4	843.2	772.2	752.7	677.4	664.9
Biens intermédiaires	242.7	199.4	169.8	167.5	150.9	149.9
Biens d'équipement	330.9	284.3	263.1	259.0	236.0	235.0
Biens de consommation	434.8	359.4	339.3	326.2	290.4	280.0
d. Construction	297.3	236.2	204.3	245.2	240.8	245.6
e. Transports et communications	263.2	273.1	253.5	257.0	258.2	277.5
f. Autres services marchands (*)	1233.4	1314.7	1463.9	1632.8	1706.9	1856.1
g. Domestiques	109.7	101.1	94.0	87.0	90.0	91.8
<b>2. Travailleurs frontaliers (solde)</b>	50.6	46.5	48.6	48.4	51.1	51.1
<b>3. Chômage complet</b>	266.8	490.0	531.9	509.8	654.4	560.3
<b>4. Population active</b>	3980.9	4119.5	4180.6	4311.4	4427.9	4496.1

(\*) Y compris une estimation des personnes comptabilisées dans l'emploi prestant un nombre suffisant d'heures au sein du système ALE

**Tableau 38 EMPLOI ET POPULATION ACTIVE AU 30 JUIN**  
(différences en milliers d'unités)

	82-77	87-82	92-87	97-92	03-97
<b>1. Emploi intérieur</b>	-80.5	17.1	153.0	-30.7	162.3
a. Secteur public	81.9	13.3	-8.3	-19.4	6.4
b. Secteur privé	-162.5	3.8	161.2	-11.3	155.8
1. Salariés	-170.2	-30.4	123.0	-29.7	122.5
a. Agriculture	-1.7	1.3	2.0	3.3	-1.8
b. Energie	-4.2	-8.9	-15.9	-4.0	-2.7
c. Industries manufacturières	-161.3	-68.5	-19.4	-79.3	-13.8
Biens intermédiaires	-43.0	-29.3	-2.3	-16.8	-0.5
Biens d'équipement	-47.1	-21.1	-5.5	-24.2	-1.0
Biens de consommation	-71.2	-18.2	-11.6	-38.3	-12.3
d. Construction	-62.2	-33.4	33.5	-13.6	8.5
e. Transports et communications	11.2	-18.4	2.8	0.0	21.4
f. Autres services marchands (*)	55.3	104.7	127.1	60.9	109.2
g. Domestiques	-8.6	-7.1	-7.0	3.0	1.8
2. Indépendants	7.8	34.2	38.2	18.4	33.3
a. Agriculture	-12.9	-8.1	-11.6	-9.3	-2.1
b. Energie	0.0	-0.1	0.0	-0.1	0.0
c. Industries manufacturières	-3.9	-2.4	-0.1	4.0	1.4
Biens intermédiaires	-0.3	-0.4	0.1	0.2	-0.5
Biens d'équipement	0.5	-0.1	1.4	1.3	0.0
Biens de consommation	-4.1	-1.9	-1.5	2.5	1.9
d. Construction	1.1	1.6	7.4	9.2	-3.7
e. Transports et communications	-1.3	-1.3	0.6	1.3	-2.2
f. Autres services marchands	26.0	44.5	41.8	13.3	39.9
g. Domestiques	-8.6	-7.1	-7.0	3.0	1.8
3. Total (1+2)	-162.5	3.8	161.2	-11.3	155.8
a. Agriculture	-14.6	-6.9	-9.6	-6.0	-3.9
b. Energie	-4.2	-9.0	-15.9	-4.0	-2.8
c. Industries manufacturières	-165.2	-70.9	-19.5	-75.3	-12.5
Biens intermédiaires	-43.3	-29.6	-2.3	-16.6	-1.0
Biens d'équipement	-46.6	-21.1	-4.1	-23.0	-1.0
Biens de consommation	-75.3	-20.1	-13.1	-35.8	-10.4
d. Construction	-61.1	-31.9	40.9	-4.5	4.8
e. Transports et communications	10.0	-19.7	3.5	1.3	19.3
f. Autres services marchands (*)	81.3	149.2	168.9	74.2	149.1
g. Domestiques	-8.6	-7.1	-7.0	3.0	1.8
<b>2. Travailleurs frontaliers (solde)</b>	-4.1	2.1	-0.1	2.7	0.0
<b>3. Chômage complet</b>	223.2	41.9	-22.1	144.6	-94.1
<b>4. Population active</b>	138.6	61.1	130.7	116.5	68.2

(\*) Y compris une estimation des personnes comptabilisées dans l'emploi prestant un nombre suffisant d'heures au sein du système ALE

(-) Différences

Tableau 39 SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL AU 30 JUIN: DETAIL

	97	98	99	00	01	02	03
<b>I. Population totale (II+III)</b>	10180.9	10201.2	10220.1	10237.8	10254.0	10268.5	10281.3
I.bis Population d'âge actif	6704.8	6704.7	6706.8	6709.8	6715.6	6722.8	6729.4
<b>II. Population inactive (concept BFP)</b>	5753.0	5753.2	5760.3	5764.3	5770.2	5778.7	5785.2
dont: avec allocation ONEm = enregistré par l'ONEm:	165.0	167.5	167.2	168.4	169.6	169.8	171.2
- dispenses pour raisons sociales et familiales (1)	7.5	8.4	8.4	8.4	8.4	8.4	8.4
- dispenses pour reprise d'études (1)	8.4	8.7	8.7	8.7	8.7	8.7	8.7
- interruptions complètes de carrière	20.3	21.7	21.7	21.7	21.7	21.7	21.7
- prépensions conventionnelles à temps plein (1)	128.8	128.7	128.4	129.6	130.8	131.0	132.4
<b>III. Population active (concept BFP) (IV+V+VI)</b>	4427.9	4448.0	4459.8	4473.5	4483.8	4489.8	4496.1
<b>IV. Emploi intérieur</b>	3722.3	3756.1	3791.0	3814.3	3835.4	3858.0	3884.6
dont: effectifs enregistrés par l'ONEm (2):	176.7	197.4	209.7	213.2	214.5	215.0	215.5
- avec allocation ONEm:	87.6	108.3	120.6	124.1	125.4	125.9	126.4
* temps partiel avec AGR (3) + invol. avec allocations (1)	31.7	33.4	33.4	33.4	33.4	33.4	33.4
* activation (ALE, PRI, PTP, PEP) (1)(4)	7.9	17.8	29.3	32.3	33.1	33.1	33.1
* interruptions partielles de carrière	35.9	44.3	44.8	45.3	45.8	46.3	46.8
* prépensions à temps partiel	0.3	0.7	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
* chômeurs complets en atelier protégé (1)	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
* chômeurs complets en formation professionnelle (1)	10.9	11.3	11.3	11.3	11.3	11.3	11.3
- sans allocation ONEm:	89.0	89.1	89.1	89.1	89.1	89.1	89.1
* temps partiel sans AGR (3)	43.5	43.5	43.5	43.5	43.5	43.5	43.5
* jeunes à temps partiel pendant stage	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3
* demandeurs d'emploi libres occupés et autres	42.2	42.3	42.3	42.3	42.3	42.3	42.3
<b>V. Travailleurs frontaliers (solde)</b>	51.1	51.1	51.1	51.1	51.1	51.1	51.1
<b>VI. Chômage (concept BFP)</b>	654.4	640.8	617.7	608.1	597.3	580.6	560.3
(a) chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi	456.9	433.4	410.4	400.4	389.0	374.0	354.2
(b) autres inscrits obligatoirement	62.2	60.8	58.5	57.5	56.5	54.8	52.8
- jeunes en stage d'attente	22.7	22.2	21.4	21.0	20.6	20.0	19.3
- autres, dont:	39.5	38.6	37.1	36.5	35.9	34.8	33.5
* temps partiels volontaires indemnisés (1)	27.9	27.3	26.2	25.8	25.3	24.6	23.7
* bénéficiaires d'allocations de transition (1)	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
(c) demandeurs d'emploi libres inoccupés	21.6	21.3	20.5	20.0	19.6	18.9	18.1
(d) chômeurs âgés non demandeurs d'emploi	113.8	125.2	128.3	130.1	132.3	132.9	135.2
p.m. chômage temporaire	37.0	36.6	36.0	35.8	35.5	35.1	34.6
(1) Définitions Infostat (concept paiements)							
(2) Non compris le chômage temporaire							
(3) AGR : allocation de garantie de revenu							
(4) Emploi via une Agence Locale pour l'Emploi (ALE) - pour autant qu'un nombre suffisant d'heures soit presté -, via le Programme de Réinsertion (PRI), les Programmes de Transition Professionnelle (PTP) ou sur base d'un contrat de Première Expérience Professionnelle (PEP)							

**Tableau 40 BALANCE EXTERIEURE DE BIENS ET SERVICES**  
(soldes en milliards de francs)

	77	82	87	92	97	03
<b>1. Agriculture</b>	-76.9	-101.5	-113.3	-111.2	-127.6	-185.0
<b>2. Energie</b>	-130.5	-356.6	-175.4	-182.2	-228.9	-258.2
<b>3. Industries manufacturières</b>	45.1	200.3	177.8	170.5	477.8	724.2
a. Biens intermédiaires	117.4	206.8	211.7	240.3	442.7	527.3
b. Biens d'équipement	-41.3	-28.2	-99.2	-189.1	-113.0	-152.6
c. Biens de consommation	-31.0	21.7	65.2	119.3	148.1	349.5
<b>4. Construction</b>	0.7	-0.8	-2.2	-2.3	-4.6	-6.6
<b>5. Services marchands</b>	124.3	171.3	220.7	351.7	356.6	582.7
a. Transports et communications	54.6	66.7	100.1	143.3	157.6	268.0
b. Autres services marchands	69.7	104.6	120.6	208.4	198.9	314.7
<b>Total</b>	-37.3	-87.4	107.6	226.4	473.4	857.1

**Tableau 41 PRODUCTIVITE PAR PERSONNE**  
(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	82//77	87//82	92//87	97//92	03//97
<b>1. Agriculture</b>	7.7	2.2	6.0	0.1	1.6
<b>2. Energie</b>	5.9	6.2	9.9	3.7	2.9
<b>3. Industries manufacturières</b>	6.2	4.4	3.4	3.8	3.3
a. Biens intermédiaires	9.8	9.9	3.7	5.0	3.3
b. Biens d'équipement	4.9	1.4	1.9	2.7	3.3
c. Biens de consommation	5.0	2.9	4.1	3.5	3.3
<b>4. Construction</b>	-0.2	2.8	1.8	0.5	3.1
<b>5. Services marchands</b>	1.3	0.3	1.8	1.3	1.1
a. Transports et communications	0.2	3.2	4.8	0.9	1.9
b. Autres services marchands	1.6	-0.3	1.1	1.5	0.9
<b>Total</b>	3.1	1.9	2.3	1.8	1.8

(//) Taux de croissances moyens

**Tableau 42 COUT SALARIAL REEL PAR TETE**  
(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	82//77	87//82	92//87	97//92	03//97
<b>1. Agriculture</b>	-1.4	1.9	4.0	0.4	1.3
<b>2. Energie</b>	1.9	0.9	4.9	1.7	1.5
<b>3. Industries manufacturières</b>	1.2	1.8	2.2	0.3	1.5
a. Biens intermédiaires	2.0	2.1	2.3	0.8	1.1
b. Biens d'équipement	1.2	1.2	2.1	-0.7	1.6
c. Biens de consommation	0.4	2.3	2.1	0.9	1.6
<b>4. Construction</b>	0.3	0.5	3.4	-0.3	1.4
<b>5. Services marchands</b>	1.6	0.3	2.6	-0.1	1.2
a. Transports et communications	0.7	0.9	3.1	-0.4	1.5
b. Autres services marchands	1.9	0.2	2.5	0.0	1.2
<b>6. Services non marchands</b>	0.6	-0.9	2.4	2.2	1.0
<b>Total</b>	1.3	0.8	2.4	0.0	1.3

(//) Taux de croissances moyens

**Tableau 43 CONSOMMATION PRIVEE PAR CATEGORIE A PRIX CONSTANTS**  
(taux de croissance annuels moyens)

	82//77	87//82	92//87	97//92	03//97
1. Alimentation, boissons, tabac	1.4	0.3	1.0	0.1	0.6
a. Alimentation	1.4	0.7	1.2	0.1	0.5
b. Boissons non-alcooliques	1.4	4.0	6.7	1.2	2.4
c. Tabac et boissons alcooliques	1.0	-2.6	-1.1	0.1	0.6
2. Habillement et chaussures	3.8	-1.5	3.1	-0.8	2.3
3. Logement	3.3	2.2	2.3	1.3	1.8
4. Chauffage	-1.2	-0.1	-0.4	1.2	1.2
5. Eclairage	4.3	3.7	4.0	2.9	2.1
6. Services domestiques	-1.2	-1.2	-0.3	0.1	0.9
7. Meubles, articles de ménage,...	0.9	0.8	4.3	-0.6	4.7
8. Achats de véhicules	-1.5	3.2	5.9	-2.4	2.4
9. Dépenses d'utilisation de véhicules	1.2	0.3	3.7	2.0	1.2
a. Essence	-0.8	-0.6	0.8	0.7	0.9
b. Diesel	18.5	15.7	11.3	7.4	4.0
10. Achats de services de transports	-1.7	-1.0	0.9	1.0	1.8
11. Communications	3.8	3.6	5.5	-0.4	2.5
12. Services médicaux, dépenses de santé	3.0	2.1	3.6	0.8	2.3
13. Loisirs, enseignement, culture	6.4	2.6	4.1	1.9	1.7
14. Autres biens et services	3.5	2.2	3.5	1.4	1.8
15. Consommation des ménages à l'étranger	2.8	1.9	3.1	6.5	2.9
<b>Consommation totale des ménages</b>	<b>2.3</b>	<b>1.3</b>	<b>2.9</b>	<b>0.9</b>	<b>2.0</b>

(//) Taux de croissances moyens

**Tableau 44 REPARTITION DE LA CONSOMMATION PRIVEE PAR CATEGORIE A PRIX COURANTS**  
(pourcentages de la consommation totale)

	77	82	87	92	97	03
1. Alimentation, boissons, tabac	22.5	20.1	19.3	16.6	15.1	13.6
a. Alimentation	18.7	16.4	16.0	13.5	12.0	10.9
b. Boissons non-alcooliques	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5
c. Tabac et boissons alcooliques	3.4	3.3	2.9	2.6	2.6	2.2
2. Habillement et chaussures	7.7	7.7	7.1	7.3	6.5	6.4
3. Logement	9.5	11.8	13.0	13.4	14.4	14.6
4. Chauffage	3.2	4.5	2.5	1.9	1.9	1.7
5. Eclairage	1.9	2.1	2.2	2.1	2.2	2.2
6. Services domestiques	1.8	1.6	1.4	1.2	1.1	1.1
7. Meubles, articles de ménage,...	10.2	8.4	8.5	8.7	7.8	8.8
8. Achats de véhicules	3.9	3.3	4.0	4.7	4.1	4.1
9. Dépenses d'utilisation de véhicules	2.5	3.2	2.2	2.4	2.6	2.3
a. Essence	2.1	2.7	1.6	1.5	1.6	1.4
b. Diesel	0.1	0.2	0.2	0.4	0.6	0.6
10. Achats de services de transports	1.5	1.5	1.2	1.0	0.9	0.9
11. Communications	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9
12. Services médicaux, dépenses de santé	9.3	9.4	10.2	11.1	12.2	12.8
13. Loisirs, éducation, culture	5.6	5.9	6.3	6.0	5.8	5.6
14. Autres biens et services	16.5	16.8	17.8	19.2	20.3	20.6
15. Consommation des ménages à l'étranger	3.0	2.9	3.2	3.4	4.1	4.3
<b>Consommation totale des ménages</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>



**Tableau 45 EVOLUTION DU PRIX DES DIFFERENTES CATEGORIES DE CONSOMMATION PRIVEE**  
(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	82//77	87//82	92//87	97//92	03//97
1. Alimentation, boissons, tabac	4.7	4.5	1.7	1.2	1.2
a. Alimentation	4.2	4.3	1.2	0.9	1.3
b. Boissons non-alcooliques	6.5	4.3	1.6	0.6	1.0
c. Tabac et boissons alcooliques	6.7	5.8	4.9	2.7	0.7
2. Habillement et chaussures	4.5	5.9	3.0	1.7	0.9
3. Logement	9.6	5.5	4.0	3.6	1.9
4. Chauffage	17.5	-5.9	0.2	1.9	1.1
5. Eclairage	6.9	2.5	0.7	1.4	1.4
6. Services domestiques	7.7	4.2	2.9	2.0	1.9
7. Meubles, articles de ménage,...	3.5	5.1	2.0	1.5	1.1
8. Achats de véhicules	6.3	6.6	3.3	2.6	1.3
9. Dépenses d'utilisation de véhicules	13.2	-2.0	3.2	3.5	0.2
a. Essence	15.0	-4.0	3.6	4.4	-0.2
b. Diesel	19.5	-5.5	7.3	1.9	0.1
10. Achats de services de transports	10.0	3.0	0.4	0.8	1.1
11. Communications	4.6	4.9	0.7	3.8	1.0
12. Services médicaux, dépenses de santé	5.7	5.2	4.0	4.4	2.1
13. Loisirs, éducation culture	3.0	4.5	0.6	0.8	1.2
14. Autres biens et services	5.2	4.6	3.8	2.9	2.0
15. Consommation des ménages à l'étranger	5.4	5.4	4.0	0.8	1.2
<b>Consommation totale des ménages</b>	<b>6.1</b>	<b>4.4</b>	<b>2.8</b>	<b>2.4</b>	<b>1.5</b>

(//) Taux de croissances moyens